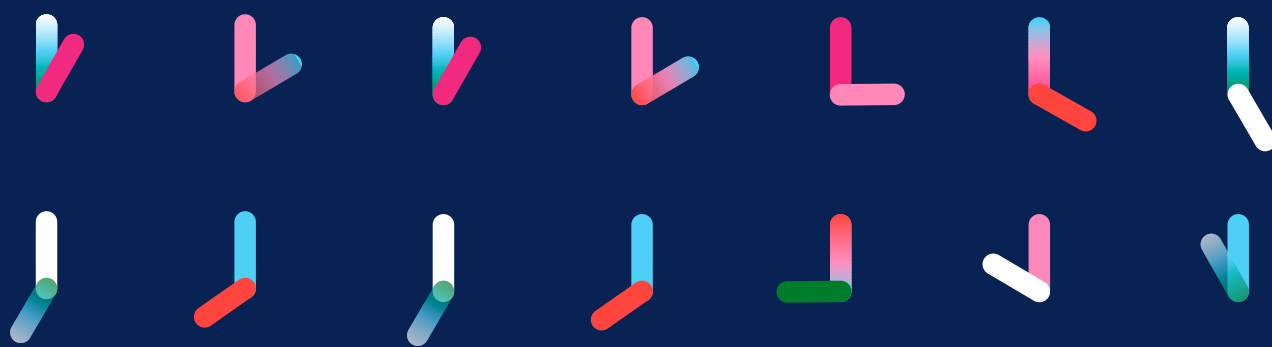




Rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

NOVEMBRE 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité



cese
Conseil économique
social et
environnemental

Rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
NOVEMBRE 2025

sommaire

Notre manifeste	8
Synthèse	10
Introduction	16
Pourquoi cette Convention citoyenne ?	17
Qui sommes-nous ?	18
Comment avons-nous travaillé ?	19
Comment est organisé notre rapport ?	20
01. Des temps de l'enfant qui questionnent notre société.	22
A. Des constats et des préoccupations.	23
Des temps de l'enfant construits autour de contraintes plutôt que des besoins de l'enfant	24
Des rythmes scolaires inadaptés aux rythmes biologiques des enfants	26
Le temps libre, un espace essentiel trop limité aujourd'hui	27
Des enfants sous pression	28
Un manque de moyens financiers et humains	29
B. Des enjeux transversaux qui éclairent et fondent nos propositions.	31
Protéger les enfants de toute forme de violence et de harcèlement	32
Inclure tous les enfants et prendre en compte les besoins spécifiques.	33
Faire de la santé physique et mentale une priorité	34
Réduire les inégalités sociales et territoriales	36
C. Nos évolutions souhaitables.	40
Donner toute sa place à l'enfant dans la société	40
Un socle commun élargi pour apprendre autrement	40
Un pilotage national fort, garant de l'égalité et de la cohérence dans les territoires	41
Une mise en œuvre locale qui valorise la diversité	41
Des temps libres vraiment libres	42
Une parentalité accompagnée	42

D. Des conditions de réussite à la mise en œuvre des propositions	43
Penser le temps long pour garantir l'efficacité des politiques éducatives	43
Investir dans l'enfance maintenant et sur le long terme	43
Inclure les enfants, les jeunes et les professionnels de l'enfance dans la décision publique en matière d'éducation	45
Réduire les effectifs des classes	45
Valoriser les métiers de l'éducation	46
Mieux coordonner les acteurs des temps de l'enfant	47
Repenser les programmes scolaires	47
Réduire les temps de trajet	48
Adapter le bâti scolaire.	49
02. Les propositions	50
A. Restructurer les temps de l'enfant pour adapter les rythmes aux besoins biologiques, diversifier les apprentissages et offrir davantage de temps libre	52
Le matin	53
Proposition 1 : Mettre en place un temps d'accueil échelonné avant les cours pour tous les niveaux.	53
Proposition 2 : Reculer le début des cours à partir de 9h au collège et au lycée	55
La journée	57
Proposition 3 : Établir un socle commun d'apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l'après-midi avec des projets interdisciplinaires pour apprendre par l'expérimentation, des ateliers de la vie pratique et par de la pratique artistique, culturelle et sportive	57
Proposition 4 : Réduire les cours à 45 minutes effectives dans le secondaire et garantir des temps de pause pour tous les niveaux.	65
Proposition 5 : Adapter les activités pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants	68
Proposition 6 : Garantir à chaque enfant une pause du midi d'une heure et demie minimum, avec un temps de repas de 30 à 45 min dans un environnement adapté et avec une assiette de qualité	71

Proposition 7 : Garantir un temps de liberté sur la pause du midi, pouvant répondre aux différents besoins des enfants (jouer librement, se défouler, se reposer, s'ennuyer...) 74

Proposition 8 : Les devoirs se font essentiellement à l'école avec des « revoirs » à la maison..... 76

La semaine.....78

Proposition 9 : Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi, dans le cadre scolaire, pour permettre une stabilité dans le rythme des enfants 78

L'année84

Proposition 10 : Rendre obligatoire l'organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l'année : au moins un séjour /voyage par an, pour tous les élèves et des temps « d'apprentissage autrement »84

Proposition 11 : Respecter l'alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances en réduisant les zones de vacances de 3 à 2 zones pour les vacances d'hiver et de printemps 88

B. Repenser l'organisation des temps de l'enfant : coordonner les acteurs, aménager les espaces et faciliter la mobilité92

La coordination des acteurs93

Proposition 12 : Créer un ministère de l'Enfance 93

Proposition 13 : Rendre obligatoire l'élaboration de Projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » sur l'ensemble du territoire national..... 95

Le bâti et les espaces98

Proposition 14 : De l'établissement scolaire au campus des jeunes : mettre en place un plan bâtiminaire sur 20 à 30 ans..... 98

Proposition 15 : Développer des bâtiments, équipements et mobiliers flexibles, modulaires et ergonomiques pour convenir à de multiples usages..... 101

Proposition 16 : Ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités 103

La mobilité.....106

Proposition 17 : Mettre en place un plan de mobilité jeunes pour prendre en compte les besoins en transports (qu'ils soient vers l'établissement scolaire ou vers toutes leurs activités) 106

C. Aménager des temps de qualité pour les enfants et les parents et accompagner à la parentalité110

Le temps d'écran.....111

Proposition 18 : Informer, sensibiliser, accompagner les enfants et leurs parents et encadrants aux usages numériques individuels non-encadrés 111

Proposition 19 : Appliquer et renforcer la législation en vigueur sur les temps d'écrans individuels des enfants 113

L'accompagnement à la parentalité116

Proposition 20 : Renforcer le cadre légal des aides à la parentalité 116

Annexes 118

Annexe n°1 : Lettre de saisine du Premier ministre..... 119

Annexe n°2 : Présentation de la méthode de Convention citoyenne..... 121

Annexe n°3 : Liste des intervenants et experts reçus 128

Annexe n°4 : Détail du résultat des votes 136

Annexe n°5 : Rapport du panel d'enfants et d'adolescents 155

Annexe n°6 : Synthèse des ateliers territoriaux 206

Annexe n°7 : Liste des déposants de cahiers d'acteurs..... 246

Annexe n°8 : Témoignages des citoyennes et citoyens sur la Convention 248

Notre manifeste

Investir dans l'enfance, c'est bâtir l'avenir.

Dans une société qui doit s'adapter continuellement aux rythmes effrénés des changements du monde, nos enfants se retrouvent les premiers à les subir. Il faut changer cela.

Un enfant épanoui et protégé des violences, c'est l'assurance d'un meilleur avenir. Nos 14 millions d'enfants nous rappellent une vérité essentielle : leur épanouissement doit être la priorité absolue. Aujourd'hui, faute de moyens, de volonté politique, de soutien à la parentalité, et de considération collective pour les enfants, leurs apprentissages, leur développement et leur santé sont affectés.

Cette situation est inacceptable.

La force de notre convention repose sur les belles différences de ses 133 citoyennes et citoyens qui reflètent la diversité de la société française. L'exercice de la démocratie participative s'apprend et demande des efforts. Grâce à l'enjeu mobilisateur de l'enfance, la cohésion s'est faite.

À nos voix viennent s'ajouter celles des enfants et des autres participants aux ateliers territoriaux, ainsi que celle du panel des jeunes. Nous tenons à souligner

la qualité de leurs réflexions et la cohérence de leurs propositions. Ils nous ont confortés dans notre travail.

Nous avons également rencontré de nombreux experts et acteurs de terrain : des professionnels de l'enfance, de l'éducation nationale et populaire, de la santé, de la parentalité, de la gestion des territoires...

Merci à eux.

Ces différentes interventions ont alimenté nos réflexions.

Nous avons discuté, eu des débats contradictoires et avons su trouver des consensus. Notre écoute mutuelle nous a permis d'adopter 20 propositions pour transformer et améliorer le quotidien des enfants. Nos propositions s'articulent avec nos quatre enjeux transversaux. Ce rapport constitue une vision d'ensemble, c'est un tout. Nous ne souhaitons pas qu'il soit réduit à un seul de ses sujets ou qu'on y pioche une unique proposition. Les temps de l'enfant ne doivent plus être morcelés.

Nos propositions sont le fruit d'un travail contraint par le temps. Ainsi, de nombreux autres sujets autour de l'enfance ont

émergé de nos discussions et n'ont pas pu figurer dans nos propositions – ils sont également importants et devront mener à des actions concrètes.

Dépassons tous les clivages politiques et les changements de majorités afin de permettre à tous les enfants de grandir à leur rythme. Ce n'est pas une option, mais une nécessité pour eux, comme pour la société tout entière.

Nous savons que de nombreux acteurs de l'enfance sont engagés et souffrent du manque de reconnaissance, du manque de moyens financiers, matériels et humains et du manque de coordination. Ils et elles doivent être aidés et soutenus rapidement.

Plusieurs de nos propositions figurent déjà dans des rapports ou ont déjà été évoquées depuis de nombreuses années par des professionnels de l'enfance.

Que sont devenus ces apports sur le terrain ?

Il est impératif que la prise de premières mesures démontre la volonté profonde d'agir. Nous savons à quel point franchir ce cap apparaît difficile : il est atteignable.

Nous, citoyennes et citoyens de cette convention avons rempli la mission qui nous a été confiée.

Notre rapport ne doit pas être un rapport de plus, nous serons vigilants sur les suites données à notre travail. Nous attendons maintenant de nos décideurs politiques qu'ils prennent leurs responsabilités et prouvent que la politique peut encore être au service du bien commun.

Nos enfants – tous les enfants, avec toutes leurs différences – ont des droits, il nous appartient de les défendre.

Prenons soin de nos enfants.

Synthèse

Le 2 mai 2025, le président de la République a confié au Conseil économique, social et environnemental l'organisation d'une Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Formulée dans une lettre de saisine du Premier ministre, la question posée est la suivante : **« Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? »**

Le Premier ministre souligne que le quotidien des enfants *« est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments ne soient toujours pensés de façon articulée et globale »*.

Troisième Convention citoyenne à être organisée en France à l'échelle nationale, elle succède à celle sur le climat (CCC) et celle sur la fin de vie (CCFV). Pendant 7 sessions de 3 jours entre juin et novembre 2025 – soit 21 jours de délibération – 133 citoyennes et citoyens tirés au sort se sont réunis au CESE. Ils se sont informés auprès d'experts, institutionnels et acteurs de terrains, ils ont partagé leurs vécus, délibéré, débattu pour aboutir à 20 propositions⁰¹ qui visent à rendre l'organisation du temps des enfants favorable à leur bien-être et leurs apprentissages. Ces propositions se nourrissent de deux dispositifs de participation citoyenne complémentaires :

pour entendre les premiers concernés la participation d'un panel de 20 enfants et adolescents, âgés de 12 à 17 ans ainsi qu'une trentaine d'ateliers menés dans toutes les régions de France pour prendre en compte les spécificités territoriales, notamment avec des enfants de 6 à 12 ans.

Les citoyennes et citoyens mettent l'enfant au cœur de leur réflexion, de 3 à 18 ans : le respect de ses besoins biologiques, affectifs pédagogiques, sociaux et de sécurité, sa participation aux choix qui le concernent. Ils invitent à repenser les différents temps, dans leur continuité et leur cohérence. **Il s'agit d'offrir aux enfants dans leur singularité une chance égale d'apprendre, de vivre des expériences et activités diversifiées, de favoriser leur bien-être et leur santé, aussi bien physique que mentale, quels que soient les lieux de vie, les milieux sociaux, les situations familiales et les besoins spécifiques.**

⁰¹ Au total, 25 propositions ont été travaillées durant les sessions, puis soumises au vote en session 6. Parmi elles, 20 ont été adoptées à plus de 66% d'adhésion et 5 n'ont pas été adoptées : elles sont accessibles en annexe

Un constat : des temps de l'enfant inadaptés à leurs besoins

Les citoyennes et les citoyens s'accordent sur plusieurs constats centraux qui ont guidé leurs réflexions et constituent le socle de la réorganisation des temps proposée :

→ **L'organisation et l'articulation actuelle des temps des enfants dépendent de contraintes extérieures aux enfants** : le temps de travail des adultes (des parents mais aussi les professionnels qui interviennent au quotidien auprès des enfants), les choix économiques et institutionnels, la disponibilité des transports et des locaux.

→ **L'organisation actuelle du système scolaire, à l'échelle de la journée, de la semaine ou de l'année impose un rythme inadapté au fonctionnement physique, psychique et cognitif des enfants.**

→ **Les enfants sont soumis à un rythme soutenu et fatigant**, du fait de la densité des programmes, de la place occupée par les évaluations ou par l'orientation et de la quantité de devoirs qui génèrent une forte pression. Parmi les pays de l'Union européenne, la France est le troisième pays avec le plus grand volume d'heures d'instruction obligatoire et le cinquième en nombre de jours de vacances. Plus généralement, les enfants subissent un **modèle de société valorisant la productivité et la performance.**

→ **Les temps libres non encadrés se font de plus en plus rares** alors qu'ils sont essentiels pour le développement des enfants.

→ **Les temps d'écran quotidiens moyens des enfants sont en constante augmentation.** L'omniprésence des écrans dans le quotidien des enfants entraîne des conséquences majeures sur leurs apprentissages, leur santé, leur développement.

Plus généralement, la question des temps de l'enfant est traversée par des enjeux majeurs, qui ont été le fil conducteur de l'élaboration de toutes nos propositions : des problématiques de violence, de harcèlement et de santé, du fait d'un manque d'inclusion (notamment vis-à-vis du handicap) ou encore de l'importance des inégalités sociales et territoriales.

En résultent des propositions pour une organisation des temps **rééquilibrée mais aussi plus juste, pour sortir d'une situation de sous-investissement politique, humain et financier.** Ces propositions sont à appliquer différemment en fonction des tranches d'âges. En parallèle, une réorganisation de la gouvernance assure une cohérence d'ensemble et optimise les nouveaux moyens investis.

Un temps scolaire réaménagé autour d'apprentissages plus variés et valorisés à égalité

Les citoyennes et les citoyens souhaitent **assurer une continuité entre les temps périscolaires, scolaires et extrascolaires**, pour qu'ils soient propices au développement. Parce que la qualité des temps compte autant que leur quantité, ils proposent d'**élargir le socle commun de compétences et de connaissances enseignées à l'école** et sur lequel les enfants sont évalués pour mieux conjuguer **savoirs théoriques, apprentissages pratiques, activités artistiques, sportives et méthodes pédagogiques diversifiées**. Une partie de ces activités sont dispensées par des **intervenants extérieurs à l'Éducation nationale** (professionnels, associatifs, bénévoles). Les savoirs théoriques sont enseignés le matin, aux horaires auxquels les capacités d'attention des enfants sont les plus élevées. Ils sont complétés et incarnés l'après-midi par d'autres formes d'apprentissages qui accordent plus de place à la pratique, à l'expérience et à la coopération. Ces apprentissages sont partagés entre des **projets interdisciplinaires**, des ateliers portant sur la vie quotidienne (bricolage, cuisine, couture, gestion du budget, éducation à la citoyenneté) et des **activités culturelles et sportives**, choisies par l'enfant en début d'année lors d'un forum dédié.

Cette nouvelle organisation des temps est complétée par des **séjours/voyages et des semaines à thèmes** organisés chaque année

pour tous les élèves par les établissements en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative. Lors des rentrées structurantes, en sixième ou en seconde, **des temps d'intégration sont prévus**.

Dans cette nouvelle organisation, **les temps d'accueil et de pause** font partie intégrante du projet pédagogique, peu importe que les enfants se défoulent, se reposent, jouent, discutent en liberté, qu'ils s'ennuient ou qu'ils participent aux activités qui leur sont proposées. Ces temps doivent s'accompagner de **l'aménagement d'espaces de repos et d'écoute** propices au répit et à la sérénité. Ils peuvent également servir à échanger informellement avec les parents ou à les informer sur des sujets précis comme le numérique.

Cette nouvelle manière d'appréhender les activités scolaires et non scolaires devrait permettre **d'intégrer tous les enfants, de susciter davantage de plaisir dans les apprentissages, de mieux en transmettre le sens et l'envie d'y participer, de stimuler l'entraide et la bienveillance et de limiter le décrochage scolaire**.

Et concrètement ? De nouveaux rythmes pour mieux apprendre et favoriser le bien-être de l'enfant

→ Les cours commencent à partir de 9h pour le secondaire et se terminent à 15h30 pour tous les niveaux (voire à 16h30 au lycée) avec apprentissages théoriques le matin et apprentissages pratiques et activités culturelles et sportives l'après-midi, ainsi que de vraies pauses de qualité.

→ Pour le secondaire, la durée des cours est raccourcie à 45 minutes effectives.

→ Pour tous les niveaux, la pause déjeuner est étendue à 1h30, dont 30 à 45 minutes consacrées au repas, afin d'offrir un temps de pause serein.

→ À partir de 15h30 (et de 16h30 pour le lycée), un temps est dédié aux devoirs et à des activités culturelles et sportives gratuites et choisies par l'enfant. À noter qu'il n'y a pas eu de consensus sur le caractère facultatif ou obligatoire de ces activités. Celles-ci se tiendront à l'extérieur des établissements à partir du collège (infrastructures, associations et établissements équipés à proximité).

→ Pour tous les niveaux, la charge de devoirs à la maison est allégée et les temps de transports sont réduits, pour ne jamais excéder 45 minutes.

→ La semaine de cours est étalée sur 5 jours, du lundi au vendredi, du primaire jusqu'au lycée ;

→ Le volume de vacances annuel est maintenu et les zones pour les vacances d'hiver et de printemps passent de 3 à 2 pour respecter une alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de repos.

Cette nouvelle organisation des temps est motivée par la volonté de **préserver un équilibre entre les temps de repos, d'apprentissages, de repas, d'activités physiques, de loisirs et les temps libres, dont la valeur éducative est reconnue et considérée à égalité**.

Pour assurer la réussite et la cohérence de cette organisation, les citoyennes et les citoyens plaident pour **l'amélioration des conditions de vie** (rénovation et renaturation des bâtiments), et des **conditions d'exercice de tous les professionnels de l'éducation** qui les entourent (réduction des effectifs dans les classes, augmentation du nombre d'encadrants et de leurs rémunérations, renforcement de leurs formations).

Des temps libres plus nombreux et de qualité, y compris en famille

Pour les citoyennes et les citoyens, les temps libres occupent une place fondamentale dans la vie des enfants. La réorganisation proposée offre plus

de place aux temps libres, grâce à **l'allègement des journées et de la charge de travail, notamment des devoirs**. Pour assurer la qualité de ces temps

et éviter qu'ils ne soient accaparés par les écrans, ils proposent de renforcer **l'éducation aux usages du numérique** et d'améliorer **l'encadrement des usages individuels des écrans**. Ils proposent notamment de **supprimer toute publicité qui leur est adressée par le biais du numérique** et de **paramétrer par défaut le téléphone des enfants à l'achat**, en fonction de leur âge.

En parallèle, les citoyennes et les citoyens proposent d'ouvrir les **établissements en dehors des temps scolaires** pour que

les enfants bénéficient d'un accès plus large à des espaces et équipements adaptés. **Enfin, ils proposent de créer un droit de la parentalité qui impulse un soutien national supérieur à celui qui prévaut et un plus vaste recours des familles aux aides existantes**. Ils revendiquent notamment une augmentation des moyens alloués aux activités proposées pendant les périodes de vacances à destination des enfants placés et des familles les plus précaires ou indisponibles, pour que les vacances ne soient plus un temps qui renforce les inégalités entre les enfants.

Pour une action renforcée et coordonnée de tous les acteurs au service de l'enfance, du national au local

Les propositions de la Convention reposent sur une action ambitieuse et cohérente de tous les acteurs qui place l'enfant au centre. Elles s'appuient sur une gouvernance nationale refondue et participative qui valorise également tous les métiers de l'éducation et assure des investissements à court, moyen et long-terme à la hauteur de l'ambition. L'État garantit l'équité des territoires dans la mise en œuvre de ce cap clair et stable. Ces derniers bénéficient d'une large autonomie pour élaborer un projet éducatif de territoire nouvelle génération (PEdT) et l'ajuster à leurs spécificités locales pour les valoriser.

Un pilotage national fort, garant de l'égalité et de la cohérence

Les citoyennes et citoyens appellent à repenser la **gouvernance** des différents temps de l'enfant pour l'aligner avec leur réorganisation. Ils se positionnent en majorité en faveur d'un **pilotage national fort, assuré par un nouveau ministère de l'Enfance**. Ce nouveau ministère réunit les prérogatives ayant trait aux temps de l'enfant qui sont aujourd'hui morcelées

(Éducation nationale, éducation populaire, sport, culture, usages numériques, affaires sociales, santé, etc.). Le ministère de l'Enfance atteste en particulier **l'égalité reconnaissance et valorisation des différents temps dans l'éducation**. Sa forte composante interministérielle favorise la **coopération** entre les professionnels de l'enfance, de l'Éducation nationale

à l'éducation populaire, en passant par les acteurs de l'aménagement du territoire. Grâce à une nouvelle loi de programmation pluriannuelle, pour assurer le temps long des politiques de l'enfance, ce ministère alloue les moyens financiers et humains nécessaires pour garantir **la mise en œuvre effective, pour tous les enfants**, de la nouvelle organisation des temps proposée : calendrier scolaire et nouveau socle commun d'apprentissages.

Les citoyennes et citoyens proposent que ce ministère impulse notamment :

→ **la création de campus des jeunes**, des bâtiments adaptés aux conséquences du réchauffement climatique, aux nouvelles pédagogies et différents temps, accueillants, flexibles et mieux équipés ;

→ **la mise en œuvre d'un Plan national de mobilité jeunes** visant à réduire significativement tous les temps de transport. Ce Plan garantit

l'accessibilité et la sécurité de toutes les solutions de mobilité, et privilégie les modes de transport actifs et écologiques ;

→ **l'attention apportée aux espaces et temps de restauration**, permettant un petit-déjeuner gratuit de qualité proposé tous les matins, des repas plus équilibrés et durables, comme le prévoit la loi EGalim, avec une tarification sociale généralisée sur la restauration scolaire.

Ce ministère s'appuie sur une **gouvernance participative**. Elle intègre au sein d'un **Conseil de l'Enfance** des citoyens, et en premier lieu des **enfants**, dont la place dans les politiques publiques est centrale, ainsi que des professionnels concernés. Ce Conseil doit protéger les objectifs, les politiques publiques et les moyens humains et financiers des instabilités politiques. Le ministère entretient un lien fort avec les **coordinateurs locaux** qui assurent la mise en œuvre **avec une liberté de décision et une capacité d'action élargies**.

Les Projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » obligatoires partout sur les territoires : l'assurance d'une coordination renforcée

Les citoyennes et les citoyens proposent de **rendre obligatoire sur chaque territoire l'élaboration d'un Projet éducatif de territoire (PEdT)**. Ce PEdT a pour mission d'inventer un projet éducatif ajusté aux spécificités et ressources locales, sur la base du cadre imposé nationalement et des moyens reçus à ce titre. Ce PEdT est gouverné par un **comité de pilotage**, se réunissant au minimum une fois par trimestre. Il est notamment chargé de piloter la mise en œuvre du volet pratique du nouveau socle commun d'apprentissages ainsi que le **vivier d'intervenants pluridisciplinaires** mobilisés dans les différents temps de l'enfant. Ce comité de pilotage est soutenu dans ses missions par un **poste dédié de coordinateur PEdT**. Les bonnes pratiques sont communiquées au ministère de l'Enfance.

Introduction

Pourquoi cette Convention citoyenne ?

Le 2 mai 2025, le président de la République a confié au Conseil économique, social et environnemental (CESE) l'organisation d'une Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Sur saisine du Premier ministre, la question posée aux conventionnels est la suivante : « **Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?** »

Dans sa lettre de saisine, le Premier ministre souligne que le quotidien des enfants « est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments ne soient toujours pensés de façon articulée et globale ».

C'est pourquoi, la saisine ne porte pas seulement sur les rythmes scolaires : elle invite à considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant et opte pour une approche globale qui doit permettre de penser la continuité entre les différents lieux et acteurs de la vie de l'enfant : école, famille, associations, collectivités territoriales, monde du sport et de la culture, etc. Il s'agit d'aborder aussi les enjeux liés à l'usage du numérique et des technologies dans la vie quotidienne des jeunes.

La lettre de saisine insiste également sur la nécessité de prendre en compte les inégalités sociales et territoriales qui influencent fortement le bien-être et les apprentissages des enfants. Elle met en avant des politiques publiques existantes qui « ont permis des avancées » mais dont la mise en cohérence « reste insuffisante ». Enfin, dans un contexte national et international « où le débat politique est polarisé », le Premier ministre invite à ne pas perdre de vue « ceux qui représentent l'avenir du pays : nos enfants ».

Le choix de confier cette réflexion au CESE s'inscrit dans la continuité de sa mission de carrefour de la participation citoyenne, instaurée par la loi organique du 15 janvier 2021.



Qu'est-ce que le CESE ?

Assemblée constitutionnelle de la République aux côtés de l'Assemblée nationale et du Sénat, le CESE est la chambre de la société civile. Il conseille le gouvernement et le parlement, représente les organisations de la société civile et associe les citoyens à la vie démocratique.

La Convention citoyenne sur les Temps de l'enfant est la troisième convention organisée par le CESE, après celle sur le Climat (2019-2020) et celle sur la Fin de vie (2022-2023).

Qui sommes-nous ?

Nous sommes 133 citoyennes et citoyens tirés au sort, issus de tout le territoire métropolitain et ultramarin, femmes et hommes de toutes catégories socioprofessionnelles, âgés de 19 à 83 ans.

Nous avons tous répondu présents pour contribuer à cet exercice démocratique central pour l'avenir de nos enfants, qui concerne des millions de Français, à la croisée de nombreuses politiques publiques (éducatives, sanitaires, culturelles). Nous nous sommes réunis, au CESE à Paris, pendant 7 sessions de 3 jours, du 20 juin au 23 novembre 2025.



Comment avons-nous travaillé ?

Pour aboutir aux 20 propositions que nous vous détaillons dans ce rapport, nous avons travaillé en plusieurs étapes. Une première étape d'acculturation (2 sessions) nous a permis de construire une connaissance commune des sujets liés à l'organisation des temps des enfants et à leur bien-être, et de poser nos premiers constats. Ce travail préparatoire a facilité la phase de délibération (4 sessions) durant laquelle nous avons fixé des priorités et des objectifs à atteindre, que nous avons ensuite déclinés en propositions concrètes. Un dernier temps d'harmonisation (1 session) nous a permis de relire et d'adopter notre rapport.

Nous avons travaillé sur les enfants âgés de 3 à 18 ans, selon le cadrage du comité de gouvernance⁰¹.

Par ailleurs, et c'est une spécificité de notre Convention, nous avons pu nous nourrir de deux dispositifs complémentaires : un panel de 20 enfants et adolescents qui s'est réuni deux fois afin de nous remettre un rapport et une trentaine d'ateliers territoriaux organisés durant l'été. Le rapport du panel de jeunes ainsi que la synthèse des ateliers territoriaux sont annexés à notre rapport. Nos conclusions s'appuient en partie sur ces très riches retours.

⁰¹ « Est exclu du champ de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant : la petite enfance, c'est-à-dire les enfants de 0 à 3 ans, qui présente des caractéristiques particulières différentes de celles qui concernent les enfants plus grands (soutien à la parentalité, l'accueil des jeunes enfants...). Elle est organisée par des politiques publiques spécifiques. Aussi, les enfants de 0 à 3 ans ne sont pas soumis à l'obligation à l'instruction, qui concerne en France les enfants de 3 à 16 ans », socle documentaire de la Convention, 2025.

Comment est organisé notre rapport ?

Ce rapport citoyen est organisé en plusieurs parties.

La première partie « *Des temps de l'enfant qui questionnent notre société* » met en lumière nos constats et nos préoccupations. Elle reprend les éléments présentés et discutés dans la phase d'acculturation (sessions 1 et 2) qui nous ont permis d'appréhender le sujet et ses enjeux. Nous avons souhaité consacrer un chapitre aux « *enjeux transverses* », établissant les fils rouges de notre réflexion. C'est un cadre de référence commun pour que, comme demandé dans la lettre de saisine, les temps soient pensés dans leur globalité et dépassent la question du rythme scolaire. Ces enjeux transverses constituent les piliers de nos propositions.

Un autre chapitre est dédié à « *nos évolutions souhaitables* ». Nous avons collectivement travaillé à un avenir désirable. Ce travail de projection a permis de dessiner un horizon commun, un avenir où les temps de l'enfant sont en adéquation avec leur bien-être, leur santé et leur épanouissement. C'est à partir de ce travail que nous avons commencé à décliner le « comment », c'est-à-dire à décrire le chemin pour y parvenir et donc nos propositions concrètes. Nos « *évolutions souhaitables* » constituent la colonne vertébrale de nos propositions, ce qui fait corps et qui articule l'ensemble.

Cette première partie se clôt sur « *les conditions de réussite* » : il s'agit des préalables à mettre en œuvre pour que nos propositions puissent se réaliser et engendrer des conséquences positives.

La deuxième partie du rapport est consacrée aux propositions.

O1

Des temps de l'enfant qui questionnent notre société

A. Des constats et des préoccupations

Les temps de l'enfant recouvrent l'ensemble des moments qui rythment sa vie quotidienne et contribuent à son développement. Ce sont tous les instants où il apprend, joue, se repose, découvre le monde et grandit, à l'école comme en dehors.

Actuellement, ces temps sont organisés autour :

→ **Du temps scolaire**, celui des apprentissages fondamentaux, des cours et des activités éducatives encadrées. Aujourd'hui, environ un tiers du temps total, à l'échelle de l'année (somme des jours d'école, de week-ends, de vacances et de loisirs) est passé à l'école^{O1}.

→ **Des temps périscolaires**, qui se déroulent avant ou après la classe, ou encore pendant la pause méridienne : ils correspondent à ces moments de transition où l'enfant est accueilli en garderie, participe à des ateliers, des études ou des jeux collectifs.

→ **Le temps extrascolaire** s'étend, lui, à toutes les activités menées en dehors de l'école : pratiques sportives, culturelles, artistiques... souvent organisées par les familles, les collectivités territoriales ou les associations locales. 25 % du temps total annuel des enfants est passé dans les « temps et lieux tiers » (activités sportives, culturelles, etc.).

→ **Enfin, il y a le temps libre seul**, avec d'autres ou en famille, celui du repos, des jeux spontanés, de la vie de famille ou de l'usage des écrans, mais aussi celui des vacances, propice à la détente et à la découverte. Ce temps libre concerne 30 % du temps annuel des enfants. Le temps libre non encadré se réduit et se trouve de plus en plus dominé par les écrans : un enfant sur quatre y consacre plus de cinq heures par jour.

Pour la Convention citoyenne, il s'agit de sortir de cette fragmentation scolaire, périscolaire, extrascolaire, temps libre, pour penser les temps de l'enfant dans leur globalité et leur continuité. Pris ensemble, ces différents temps composent l'univers de l'enfance et de l'adolescence : ils façonnent la personnalité de l'enfant, nourrissent ses apprentissages, son imagination et ses relations aux autres, et participent pleinement à sa construction personnelle et sociale.

^{O1} HCFEA, Rapport « Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents », 2018 ; Santé publique France et Ipsos, 2025.

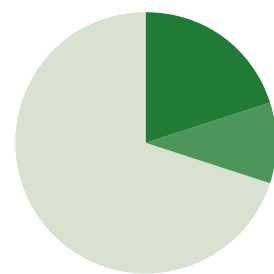
Des temps de l'enfant construits autour de contraintes plutôt que des besoins de l'enfant

L'organisation des temps de l'enfant repose aujourd'hui davantage sur les contraintes des adultes, des institutions ou des territoires (logistiques, économiques...) que sur les besoins et le bien-être de l'enfant. Les horaires scolaires sont fixés en fonction des rythmes de travail des parents, des transports ou de la disponibilité des locaux. Autre contrainte : les réformes successives du système éducatif, menées sans évaluation approfondie de leurs effets, ajoutent parfois de la confusion pour les enfants, les familles, les parties prenantes et la société.

Les différents temps de la vie quotidienne des enfants se superposent et aboutissent à une organisation fragmentée, parfois incohérente, qui ne permet pas à l'enfant de vivre des journées équilibrées ni de se reposer suffisamment. De nombreux enfants se lèvent très tôt pour arriver à l'école et rentrent tard, fatigués, après le périscolaire ou un trajet parfois long.

Les journées sont denses, les pauses trop rares et les devoirs envahissants. La fatigue s'accumule : 20 à 30 % des enfants souffrent d'un déficit chronique de sommeil⁰¹. Les temps libres, essentiels pour rêver, s'ennuyer, jouer ou se retrouver, se réduisent sous le poids des écrans ou de la pression scolaire. Nous constatons que les enfants ne sont pas assez acteurs de leurs apprentissages : on leur demande d'apprendre, mais pas suffisamment de comprendre ce qu'ils apprennent, d'expérimenter, de créer ou de participer aux choix qui les concernent.

Les temps de l'enfant ne peuvent être pensés séparément : leur articulation et leur continuité conditionnent le bien-être de l'enfant, sa santé, son développement et ses apprentissages.



**20 à 30 %
des enfants**
souffrent d'un déficit
chronique de sommeil

⁰¹ Coralie Martin, Rodolphe Charles, Amandine E. Rey, « Déficit en sommeil de l'enfant scolarisé », article de la revue « Médecine pédiatrique », 2019.



Ce qu'en pense le panel d'enfants et d'adolescents

Afin de nourrir les travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, 20 jeunes de 12 à 17 ans (collégiens et lycéens) ont été tirés au sort sur la base du volontariat pour participer à des ateliers délibératifs sur 2 séquences de travail. Les jeunes ont pu contribuer à un diagnostic collectif sur l'articulation des temps de l'enfant, en tenant compte de la diversité de leurs parcours, de leurs expériences et de leurs environnements sociaux. Leurs délibérations ont également fait émerger des propositions concrètes, en lien avec leurs préoccupations spécifiques et leurs vécus.

Durant ces ateliers délibératifs, les jeunes ont souligné que la longueur et l'intensité des journées impactent fortement leur énergie, leur motivation et leur capacité à se concentrer. Cela s'explique à la fois par le temps passé en cours sur des horaires étendus mais aussi par une mauvaise répartition au cours de la journée, les temps de transports et le manque de temps libre, à cause des devoirs – notamment le week-end et pendant les vacances. Ils témoignent de nombreux temps « subis » et non « choisis » dans leur quotidien.

« C'est comme un cercle vicieux : on commence tôt, on finit tard, transports, devoirs, coucher... On n'a pas de temps, on se prive, on ne peut pas profiter. »

Des rythmes scolaires inadaptés aux rythmes biologiques des enfants

Les chercheurs en chronobiologie (la science qui étudie les rythmes biologiques du corps humain) s'accordent depuis longtemps sur un constat clair : **l'organisation actuelle du temps scolaire ne correspond pas aux besoins biologiques et cognitifs des enfants.** Qu'il s'agisse de la journée, de la semaine ou de l'année, le rythme imposé par l'école ne suit pas celui du fonctionnement physique et psychique des enfants.

Selon les chronobiologistes, le matin, par exemple, les collégiens et les lycéens arrivent souvent en classe alors que leur vigilance est encore faible : entre 8h et 9h, leur organisme sort tout juste du sommeil, et leur cerveau n'a pas encore atteint sa pleine capacité d'attention. Ce n'est qu'à partir de 9h30 jusqu'à midi que les facultés de concentration et de mémorisation sont à leur maximum⁰¹. Pourtant, dans la réalité, les emplois du temps scolaires ne tiennent pas toujours compte de ces pics d'efficacité : les apprentissages les plus exigeants, comme les mathématiques ou la lecture, peuvent être placés à des moments de moindre attention et les après-midis s'étirent en apprentissages qui demandent encore beaucoup de concentration.

Sur la semaine et l'année, les rythmes sont également mal ajustés : les semaines sont denses et les périodes de repos parfois mal réparties.

Les enfants ont besoin d'un équilibre entre sommeil réparateur, activité physique, apprentissages stimulants, moments de jeu libre et temps calmes. Or, cet équilibre est souvent rompu. La pression scolaire (devoirs à la maison, évaluations, programmes chargés) et la multiplication d'activités encadrées, sportives ou culturelles, remplissent chaque heure de la journée. Or des rythmes scolaires inadaptés peuvent entraîner une diminution de 10 à 15 % des performances cognitives⁰².

⁰¹ Hubert Montagner, « Les rythmes majeurs de l'enfant », Informations sociales, 2009 et Yvan Touitou & Daniel Bégué, Rapport de l'Académie nationale de médecine sur les rythmes scolaires, 2010.

⁰² Coralie Martin, Rodolphe Charles, Amandine E. Rey, « Déficit en sommeil de l'enfant scolarisé », article de revue, 2018.

Le temps libre, un espace essentiel trop limité aujourd'hui

Le temps libre est essentiel pour le développement et l'équilibre des enfants : il permet le repos, le jeu spontané, l'ennui, la rêverie, la créativité et la construction de soi.

Entre le temps passé à l'école, les activités encadrées, les devoirs, les révisions, le temps libre se fait de plus en plus rare pour les enfants. Un enfant en âge scolaire a peu de temps libre réellement disponible en semaine, c'est-à-dire des moments qu'il peut occuper selon son propre choix, seul, avec ses amis ou en famille (hors sommeil et repas), comparativement à ses heures passées à l'école ou dans des activités périscolaires. Le temps libre augmente le week-end et reste souvent structuré par les activités familiales ou les écrans⁰¹. Autre conséquence : les enfants ont également peu de moments d'ennui, de temps libres « non contraints », une composante pourtant essentielle à leur bien-être et à l'équilibre.

Le temps passé devant les écrans augmente fortement – près de 4h48 par jour en moyenne chez les 11-14 ans, hors école et jusqu'à 5h10 chez les 16-19 ans⁰² – et accapare le temps libre, au détriment des interactions sociales et du jeu libre. 30 % des enfants ne dorment pas assez du fait de l'utilisation de téléphones portables, de la télévision ou des jeux vidéo⁰³.

L'omniprésence des écrans dans le quotidien des enfants, que ce soit dans leur temps libre ou en lien avec l'école (Pronote, Parcoursup...) accentue la pression mentale et la fatigue, altère les fonctions cognitives et empiète sur le temps de repos. Si certains usages numériques peuvent être vertueux, le temps toujours plus important passé seul devant les écrans, en particulier les réseaux sociaux, a des impacts majeurs sur la santé (déficit de l'attention, difficultés de sociabilité, manque de sommeil, problèmes liés à la sédentarité, etc.). Le manque d'accompagnement aux usages et de régulation expose les enfants à des contenus violents, affectant très fortement leur santé mentale.

30 % des enfants

ne dorment pas assez du fait de l'utilisation de téléphones portables, de la télévision ou des jeux vidéo

⁰¹ HCFEA - Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, « Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents », février 2018.

⁰² Carole Bousquet-Bérard et Alexandre Pascal, Rapport de la commission d'experts « Enfants et écrans – À la recherche du temps perdu », avril 2024.

⁰³ Réseau Morphée, « Le sommeil, pays des écrans en veille », 2016.

Des enfants sous pression

Nos enfants grandissent dans une société où la performance et la productivité sont devenues la norme. Dès le plus jeune âge, ils sont soumis à une pression, qu'elle vienne de l'école, des parents ou du regard de la société. L'école, d'abord, valorise encore trop souvent la réussite mesurée par les notes, les classements ou les comparaisons, au détriment du plaisir d'apprendre. Au lycée, Parcoursup accentue cette pression autour de l'orientation.

À la maison, beaucoup de parents, inquiets pour l'avenir de leurs enfants dans un monde compétitif, reproduisent, parfois malgré eux, cette exigence de réussite, en multipliant les activités ou les attentes scolaires. Enfin, la société tout entière renvoie aux enfants un modèle d'efficacité permanente : écrans, réseaux sociaux, publicité, tout valorise la vitesse et la performance. Cette injonction à « faire toujours plus » peut générer anxiété et perte de confiance.



Ce qu'en pense le panel d'enfants et d'adolescents

Les jeunes soulignent l'importance du temps libre et de la notion de liberté dans l'organisation de leurs temps hors scolaire : ils veulent pouvoir, au quotidien, disposer de temps pour soi, pour leurs amis, leur famille et pour leurs activités. Or, selon eux, la lourde charge de travail laisse peu de temps pour d'autres activités, ce qui conduit les jeunes à privilégier les écrans pour se détendre ou décompresser de la fatigue accumulée.

Ils soulignent également qu'ils se sentent obligés de passer du temps sur les écrans : par exemple parce que les activités proposées par les enseignants sont numériques, ou encore par peur de louper la « dernière tendance » et d'être exclus socialement.

Une pression grandissante

Selon les jeunes du panel, « la quantité et la répartition des devoirs, combinées à la pression des évaluations rendent le rythme des journées particulièrement lourd et stressant ».

La nécessité de prendre des décisions importantes dès le collège ou le lycée, associée à l'incertitude sur l'avenir, génèrent une anxiété persistante. Ils témoignent :

- D'une pression sur l'orientation banalisée dès le collège, avec des discours types « si vous ne réussissez pas le brevet, vous n'irez pas au lycée, vous ne ferez pas de bonnes études et vous n'aurez pas des métiers intéressants »
- De choix d'orientation imposés trop tôt
- D'un manque de temps de qualité consacré à l'orientation

« À cause des devoirs, on ne peut pas voir le jour ni faire des activités extrascolaires. Moi ça me coupe dans le piano ; quand j'ai trop de devoirs, ce n'est pas le piano que je priorise. » – Camille

Un manque de moyens financiers et humains

Les temps de l'enfant mobilisent chaque jour des milliers d'acteurs, mais restent paradoxalement l'un des champs les moins dotés en moyens humains et financiers. Ce sous-investissement fragilise l'ensemble de la chaîne éducative et sociale et met en tension les professionnels de l'enfance.

Les citoyennes et citoyens, ainsi que les intervenants, constatent un manque criant de moyens humains et financiers sur la question de l'enfance.

Ce manque de moyens et le fractionnement du temps de travail se traduisent par une pénurie de personnels qualifiés : enseignants, animateurs, éducateurs, accompagnants, AESH et agents territoriaux témoignent d'une surcharge de travail et d'une reconnaissance insuffisante. Dans de nombreux territoires, les communes peinent à recruter des animateurs pour le périscolaire ou les centres de loisirs, entraînant la réduction d'activités et la fermeture de structures.

Les rythmes actuels ne respectent pas les besoins biologiques et les droits fondamentaux de l'enfant : le droit au repos, aux loisirs, à la santé et à la participation garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant⁰¹. C'est pourquoi nous appelons, dans ce rapport, à repenser globalement l'organisation du temps de l'enfant, en partant du bien-être de l'enfant et non des contraintes externes.

⁰¹ La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît à chaque enfant le droit à une organisation de son temps qui respecte son développement et son bien-être : le droit à l'éducation (art. 28), au repos et aux loisirs (art. 31), à la santé (art. 24) et à la participation (art. 12).



Qu'est-ce que le bien-être des enfants ?

Nous pensons que le bien-être des enfants est un état global qui dépasse la seule absence de difficultés ou de souffrance. Il renvoie à un équilibre entre les besoins physiques, psychologiques, affectifs, sociaux et cognitifs de chaque enfant. Le bien-être repose sur un environnement bienveillant et sécurisant, des relations de confiance avec les adultes, la possibilité de s'exprimer et d'être écouté, ainsi qu'un rythme de vie respectueux de ses rythmes biologiques et de ses besoins fondamentaux (repos, jeu, apprentissage, lien social, activités physiques...).

« Le bien-être, c'est se sentir en sécurité, avoir le droit d'être entendu, de se reposer, de jouer, de ne pas être pressé tout le temps. »

« C'est un équilibre entre le corps, la tête et le cœur. »

« Le bien-être, c'est aussi avoir le droit à l'ennui, à la lenteur, à des moments sans performance ». »

« Un enfant bien, c'est un enfant qui dort bien, qui se sent respecté, qui a des adultes attentifs autour de lui, à l'école comme ailleurs. »

Verbatims issus des délibérations des conventionnels

B. Des enjeux transversaux qui éclairent et fondent nos propositions

Les temps de l'enfant ne se résument pas à une question d'horaires ou de calendrier. Ils traduisent des choix collectifs de société. Derrière la manière dont s'organisent les journées, les semaines et les années des enfants, nous interrogeons la société que nous voulons construire.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les propositions qui suivent. Elles reposent sur quatre principes transversaux, qui ont guidé nos réflexions et que nous avons identifiés comme essentiels à la construction d'un temps de l'enfant plus équilibré mais aussi plus juste :

- Protéger les enfants victimes de toute forme de violence
- Inclure tous les enfants et prendre en compte les besoins spécifiques de chacun
- Faire de la santé physique et mentale une priorité
- Réduire les inégalités sociales et territoriales

Ces principes ne constituent pas des thèmes isolés, mais un cadre de référence commun : parce que l'épanouissement et le bien-être de tous les enfants sont un prérequis, ces principes transverses irriguent et donnent sens à l'ensemble des propositions citoyennes de ce rapport. À ce titre, il serait nécessaire d'organiser une Convention citoyenne dédiée au traitement spécifique de ces enjeux.

Protéger les enfants de toute forme de violence et de harcèlement

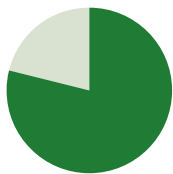
Nous sommes très fortement préoccupés par la montée du harcèlement, de la violence et du mal-être des enfants, à l'école et au sein des familles. Nous avons partagé de nombreux témoignages, vécus directement par nous ou nos proches. Les violences peuvent être physiques, psychiques mais aussi institutionnelles ou virtuelles. Ces phénomènes, souvent invisibles ou banalisés, ont des conséquences graves : troubles du sommeil, anxiété, phobie scolaire, déscolarisation, isolement.

Le développement des réseaux sociaux accentue ces difficultés : les situations de cyberharcèlement sont en forte augmentation en particulier chez les filles.

Nous alertons aussi sur les paroles humiliantes, le manque d'écoute, l'absence de prise en charge rapide des situations signalées... Nous déplorons que les procédures existantes au sein de l'établissement scolaire aboutissent trop rarement. Dans certains cas, la victime choisit elle-même de changer d'établissement pour se protéger ou se

reconstruire, mais il arrive encore trop fréquemment que ce départ soit la seule issue possible, faute de solution réellement adaptée et de soutien suffisant.

Au sein des familles, la violence nous inquiète. En 2023⁰¹, 82 800 victimes de violences intrafamiliales non conjugales ont été enregistrées, dont 79 % étaient mineures. Ce phénomène est encore plus élevé dans les territoires ultramarins que dans l'hexagone⁰². Ces violences ont augmenté de 14 % en un an, avec une hausse plus marquée chez les enfants et adolescents. Au sein de ces violences intrafamiliales, les violences sexuelles restent massives et invisibilisées⁰³ : toutes les trois minutes, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle⁰⁴. Les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont davantage exposés : ils subissent toutes formes de violences, et environ 15 000 de ces mineurs seraient victimes de réseaux de prostitution. 25 % des personnes sans domicile fixe sont directement issues de l'ASE, illustrant l'échec du système⁰⁵.



79 % des victimes de violences intrafamiliales non conjugales sont mineures

⁰¹ Chiffre de la gendarmerie, communiqué de presse du ministère de l'Intérieur, janvier 2025.

⁰² CESE, « Amplifions la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer » (résolution), novembre 2024.

⁰³ La France était en 2019 le troisième pays hôte de contenus à caractère pédopornographique dans le monde derrière les Pays-Bas et les États-Unis, selon l'association Point de Contact, premier pourvoyeur de signalements auprès des autorités françaises. En 2023, l'Hexagone représentait le cinquième hôte européen de contenus illicites de ce type, selon le réseau international INHOPE.

⁰⁴ Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 2022.

⁰⁵ Cour des comptes, « Rapport public annuel 2025 : Politiques publiques en faveur des jeunes », 19 mars 2025.

Mettre fin à la violence, c'est aussi promouvoir une autre culture de l'expression et de la relation : basée sur l'écoute, le respect, la coopération, l'empathie et la reconnaissance des émotions de chacun. Il faudrait favoriser l'esprit de cohésion entre les enfants. **Une société qui protège ses enfants construit les bases d'une démocratie plus humaine et plus confiante.**

Pour nous, la lutte contre le harcèlement et la violence doit devenir une priorité éducative majeure. Cela suppose notamment :

- Une formation systématique des enseignants, personnels éducatifs et animateurs à la gestion des conflits, et à la prévention, au repérage, à l'accompagnement des victimes de violences et de harcèlement, ainsi qu'à la communication non violente.
- Une sensibilisation systématique dans les établissements ou ailleurs auprès des enfants, des jeunes et des parents sur le harcèlement et le cyberharcèlement,

le respect du corps et de l'intégrité physique, avec des principes de médiation dans l'esprit de la justice restaurative.

- Un renforcement des équipes de santé et de soutien psychologique dans les établissements scolaires (infirmières, psychologues, thérapeutes et médiateurs) et en dehors.
- D'avoir des espaces de recueil de la parole sécurisés pour les enfants et d'afficher le numéro de téléphone national contre toute forme de harcèlement.
- De renforcer les moyens dédiés aux investigations et à l'application des sanctions dans le cas des signalements de violence et de harcèlement.
- De rendre obligatoire la vérification du casier judiciaire pour toute personne intervenant auprès d'enfants.
- Protéger les enfants des contenus numériques violents.

Inclure tous les enfants et prendre en compte les besoins spécifiques

Inclure, c'est adapter l'école, les rythmes et les espaces à la diversité des parcours et des capacités, pour que chacun puisse apprendre et s'épanouir à son rythme, sans avoir à rentrer dans un cadre établi.

L'inclusion suppose aussi de valoriser tous les types d'apprentissages : scolaires, mais aussi artistiques, manuels, citoyens ou sociaux. C'est reconnaître que l'éducation se construit d'abord dans la famille puis dans la classe, mais aussi dans le jeu, la culture, le sport, la vie collective. Ces expériences sont essentielles pour grandir, développer la confiance,

la coopération et l'ouverture aux autres. L'inclusion est une richesse.

Tant d'enfants ayant des besoins spécifiques ou autres restent mis à l'écart faute d'accompagnement suffisant ou d'infrastructures adaptées : enfants en situation de handicap moteur, enfants concernés par de troubles du neurodéveloppement, enfants malades, enfants intersexes ou trans, enfants accompagnés par l'ASE, enfants aidants, enfants issus de familles allophones, enfants issus de familles itinérantes, enfants

ayant des besoins spécifiques en termes d'apprentissage...

L'école est parfois trop rigide : elle se focalise sur la productivité, le fait de finir les programmes, et laisse encore trop souvent de côté les enfants qui ont le plus de difficultés à suivre, qui ont besoin de plus de temps. L'école manque également de places.

Nous appelons à changer de regard sur la différence : c'est le défaut d'ajustement de l'environnement de l'enfant qui est problématique et non l'enfant lui-même. C'est pourquoi, nous plaçons pour :

→ Un renforcement des moyens humains pour mieux accompagner les enfants sur l'ensemble des temps (scolaires, périscolaires...) : recrutement, formation et revalorisation du statut d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), d'éducateurs spécialisés, de psychologues scolaires, d'infirmiers, de médiateurs au sein des écoles.

→ Une meilleure formation initiale et continue de tous les adultes en contact avec les enfants pour comprendre la diversité des besoins et accompagner chaque parcours.

→ Des solutions adaptées et en nombre suffisant pour accueillir tous les enfants. Nos visions divergent quant à savoir si tout enfant, quelles que soient ses singularités ou son/ses handicaps doit pouvoir être accueilli à l'école ordinaire (maternelle, primaire) au moins à temps partiel et conjointement en institut spécialisé, ou si l'accueil en établissements spécialisés n'est pas parfois plus adapté.

→ Une meilleure adaptation du bâti à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

→ La coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux, pour éviter les ruptures dans les parcours des enfants.

Faire de la santé physique et mentale une priorité

Les temps de l'enfant sont aussi un enjeu de santé publique. Nous considérons que la santé physique est une des conditions d'une bonne santé mentale. Dans cette perspective, nous avons insufflé dans nos propositions à la fois des actions de détection et de prévention. Pour nous, les adultes doivent développer un ensemble de compétences psychosociales, c'est-à-dire des compétences permettant aux individus de gérer leurs émotions, de résoudre des problèmes, de prendre des décisions, de communiquer efficacement et développer des relations

saines, et de pouvoir les transmettre aux enfants.

Notre premier constat alarmant est celui de **la fatigue des enfants et des jeunes** : due aux temps de transports trop longs, aux rythmes scolaires trop soutenus, à la charge de travail trop importante, et à la sur-sollicitation. Ce manque de sommeil a des conséquences majeures : fatigue chronique, perturbations de l'appétit, troubles de l'attention et des apprentissages, irritabilité...

Nous sommes également préoccupés par la **sédentarité grandissante** des enfants et des jeunes alors qu'ils ont besoin de bouger, de sortir, d'être en lien avec la nature, tant pour la santé physique que mentale. Seulement 33 % des filles et 51 % des garçons âgés de 6 à 17 ans atteignent les recommandations d'activité physique en France⁰⁶. La charge de travail trop importante (devoirs, évaluation, poids des cartables), la pression due aux notes et à l'orientation, le climat de compétitivité et de productivité du système scolaire actuel suscitent **un sentiment de surcharge, de mal-être** et une forte anxiété chez les enfants et les jeunes. Plus de deux jeunes sur cinq présentent des troubles anxieux, et 26 % des adolescents déclarent être souvent angoissés avant d'aller en classe⁰⁷.



**Plus de
2 jeunes sur 5**

**présentent des troubles
anxieux et 26 % des
adolescents déclarent être
souvent angoissés avant
d'aller en classe**

Le bien-être physique et mental est la condition première de l'apprentissage et de la confiance en soi. **Pour nous, la santé physique comme mentale doit être au cœur de l'organisation du temps scolaire et de la vie quotidienne des enfants.**

Ci-après, quelques exemples de bonnes pratiques de détection et de prévention à valoriser :

⁰⁶ Santé publique France, « *Activité physique et sédentarité dans la population en France* », 2024

⁰⁷ Baromètre du moral des adolescents – Ipsos / Notre avenir à tous, 2025.

Pour favoriser la santé physique

→ Créer des bâtiments scolaires véritablement inclusifs, à la fois accessibles et pensés pour le bien-être sensoriel des élèves : meilleure acoustique, éclairage adapté, signalétique claire, espaces calmes.

→ Donner davantage de place aux activités physiques, artistiques et manuelles dans le quotidien des enfants. Pour favoriser l'atteinte des recommandations d'activité physique, il est essentiel de renforcer la prévention et d'encourager la pratique sportive, sans imposer la compétition. Des cours d'EPS adaptés doivent être proposés lorsque nécessaire, et la mixité dans les pratiques sportives doit être soutenue.

→ Renforcer la prévention autour du sommeil (temps de repos, heure limite de coucher) et d'une alimentation saine, variée et de qualité.

Pour favoriser la santé mentale

→ Former les adultes à la détection du mal-être et des troubles (anxiété, troubles psychologiques, phobie scolaire...), notamment avec les formations Premiers secours citoyen (PSC) et Premiers Secours en santé mentale (PSSM) en assurant qu'un suivi puisse être assuré en cas de détection d'un problème.

→ Ouvrir davantage d'espaces d'écoute et de prise en compte de la parole et des émotions des enfants.

→ Laisser la place aux temps libres et de repos dans la journée des enfants, en leur proposant des pratiques relaxantes.

→ Sensibiliser sur la compréhension et l'expression des émotions, l'importance de la voix des autres, la confiance en soi, cours d'empathie, les compétences psychosociales.

→ Éduquer sur le rôle et l'importance des psychologues pour que ce ne soit plus un sujet de honte.

En lien avec l'enjeu transversal sur la lutte contre le harcèlement et les violences, nous proposons :

→ L'organisation chaque année d'un dépistage des violences sexuelles sur les enfants, selon la méthodologie de questionnement systématique de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise).

→ Une consultation de suivi de la santé mentale et physique.

Réduire les inégalités sociales et territoriales

Les temps de l'enfant mettent en lumière des inégalités sociales, territoriales et culturelles profondes. 71 % des enfants issus de familles modestes ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle, contre 38 % des enfants de milieux favorisés⁰¹.

Les écarts se creusent aussi selon les territoires : une commune rurale sur quatre ne propose plus d'activités encadrées le mercredi, contre une sur dix en milieu urbain⁰². Les territoires ultramarins sont aussi particulièrement touchés par ces inégalités avec une offre périscolaire ou culturelle beaucoup plus restreinte qu'en métropole. Selon l'INED, dans les départements et régions d'Outre-mer, en 2021 près d'une famille sur deux est monoparentale (46 %) soit deux fois plus que dans l'Hexagone (23 %). Le taux de pauvreté dans les Outre-mer est important :

77,3 % à Mayotte, près de 53 % en Guyane, 36,1 % à La Réunion, 34,5 % en Guadeloupe et 26,8 % en Martinique selon l'Insee.

Nous avons été frappés, dès nos premiers échanges, par ce sentiment d'injustice territoriale : selon l'endroit et le milieu familial où l'on grandit, les opportunités

71 % des enfants issus de familles modestes

ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle, contre 38 % des enfants dont les parents disposent de hauts revenus

⁰¹ Défenseur des droits, rapport « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture », 2023.

⁰² Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), « Les accueils de loisirs sans hébergement : évolutions et disparités territoriales », 2022.

ne sont pas les mêmes. Les enfants n'ont pas tous accès à des activités éducatives, sportives ou culturelles de qualité. Dans de nombreux territoires, les équipements manquent, les professionnels sont trop peu nombreux, les associations disparaissent.

À cela s'ajoutent les **inégalités de transport et de mobilité** : dans certaines zones rurales, montagneuses, ultramarines ou périurbaines, les enfants passent beaucoup de temps dans les transports, dépendant des horaires des bus scolaires ou de la disponibilité de leurs parents. Cela allonge leurs journées, réduit leur temps de repos et limite leur temps d'activités. La question des devoirs à la maison est aussi une source d'inégalités entre les familles tout comme la question des vacances.

Selon le Crédoc, en 2024, hors période de crise, le taux de départ en vacances est assez stable, autour de 60 %. Partir dépend aussi du milieu social, bien que cela soit considéré comme essentiel au bien-être de l'enfant. 78 % des cadres supérieurs partent en vacances, contre 47 % des ouvriers.

78 % des cadres supérieurs
partent en vacances, contre 47 % des ouvriers

Plusieurs études montrent que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants et les adolescents. En moyenne, à l'école, 3,4 élèves par classe, en élémentaire, arrivent en classe le ventre vide. Les raisons invoquées sont, dans l'ordre, le manque d'appétit, le manque de temps, le lever précoce, le stress, l'absence des parents le matin et les raisons

économiques. Ainsi, selon le ministère de l'Éducation nationale, 13 % des enfants scolarisés en Rep et Rep+ arrivent à l'école le ventre vide et ne bénéficient donc pas de bonnes conditions pour leurs apprentissages.



13 % des enfants

scolarisés en Rep et Rep+ arrivent à l'école sans avoir mangé

Ces écarts ont des conséquences directes sur le bien-être, le développement et les apprentissages de chaque enfant.

Garantir à chaque enfant, où qu'il vive, la possibilité d'apprendre, de jouer, de se cultiver et de se découvrir, c'est offrir à tous les mêmes chances d'émancipation et de développement.

C'est pourquoi nous proposons de :

→ Garantir les moyens, les équipements, le corps enseignant et les encadrants dans l'intégralité des établissements scolaires et éducatifs pour permettre un enseignement de qualité.

→ Réorganiser les rythmes scolaires dans les établissements publics comme privés.

→ Mieux coordonner les acteurs de territoire autour d'un projet éducatif commun.

→ Garantir un financement équitable des activités périscolaires, extrascolaires et de la cantine, avec des dispositifs spécifiques pour les familles des

territoires défavorisés, ruraux comme urbains, hexagonaux et ultramarins.

→ Améliorer l'accès à l'information pour les familles sur les dispositifs existants.

→ Encourager les partenariats locaux pour mutualiser les ressources et valoriser les initiatives réussies des territoires.



L'école française, miroir des inégalités sociales

L'école française reste l'une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE.

Selon les résultats de PISA 2022, la France se classe parmi les nations où les performances scolaires dépendent le plus fortement du milieu socio-économique : près d'un tiers des écarts de résultats entre élèves s'expliquent par l'origine sociale. Cette corrélation est presque deux fois plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE. Les enfants issus des milieux favorisés ont ainsi beaucoup plus de chances d'obtenir de bons résultats, d'accéder aux filières générales et à l'enseignement supérieur. L'Insee confirme cette réalité : **un enfant de cadre a encore trois fois plus de chances d'obtenir un baccalauréat général qu'un enfant d'ouvrier.**

Ces écarts se cumulent tout au long du parcours scolaire : dès la maternelle par les différences de vocabulaire, puis dans l'orientation, où les enfants des milieux populaires sont surreprésentés dans les filières professionnelles. **Ces chiffres rappellent que l'école, loin de corriger les inégalités sociales, tend encore trop souvent à les reproduire.**



Zoom sur les ateliers territoriaux

Les ateliers territoriaux ont été organisés entre juillet et septembre 2025 pour alimenter les travaux de la Convention citoyenne en donnant la parole aux acteurs des territoires et aux enfants eux-mêmes.

L'objectif ? Comprendre comment les spécificités locales influencent l'articulation des temps de la vie quotidienne des enfants. Trois formats d'ateliers ont rythmé cette démarche : les ateliers « voix de l'enfant », menés dans des écoles ou centres de loisirs, les ateliers « multipartites » qui ont réuni les principaux acteurs de l'éducation d'un territoire et les ateliers d'élus, en ligne.

Les inégalités sociales et territoriales : un fil rouge des témoignages

Les ateliers territoriaux ont mis en évidence des **inégalités profondes entre les enfants selon leur lieu de vie, leur situation sociale et l'accès aux services éducatifs, culturels et de santé.**

Dans certaines zones rurales, les familles font face à un manque d'équipements, d'activités périscolaires et de professionnels qualifiés. Certaines petites communes peinent à recruter des animateurs, à maintenir une offre d'activités

diversifiée et à garantir des conditions d'accueil de qualité. Dans de nombreux quartiers populaires, l'offre existe mais reste inégalement accessible : les coûts, la méconnaissance des dispositifs et un sentiment d'illégitimité freinent la participation. Dans les territoires ultramarins, les contraintes climatiques, les durées de trajet entre domicile et école, la faiblesse des infrastructures et le coût de la vie renforcent encore ces écarts.

Les transports, un révélateur d'inégalités territoriales

Dans certains territoires ruraux, péri-urbains et ultramarins, les trajets longs et fatigants (parfois plus de deux heures par jour) perturbent le sommeil, la concentration et les temps libres des enfants. Les horaires des transports sont souvent calés sur ceux des parents qui travaillent. Cette situation renforce la dépendance à l'automobile et l'isolement des familles sans véhicule. À l'inverse, dans les zones urbaines, si les réseaux de transport sont plus denses, leur coût ou leur dangerosité limitent parfois l'autonomie des enfants.

C. Nos évolutions souhaitables

Donner toute sa place à l'enfant dans la société

Nous voulons une société qui reconnaisse pleinement l'enfant comme un citoyen à part entière, capable de penser, de ressentir et de contribuer aux politiques publiques.

Trop souvent, les décisions qui le concernent sont prises sans lui, alors même qu'il en subit directement les conséquences. Donner plus de place à l'enfant, c'est lui permettre de s'exprimer, d'être écouté et pris au sérieux dans tous les espaces où se joue sa vie : à l'école, dans sa famille, dans la cité. C'est aussi intégrer ses besoins, sa parole et ses droits dans toutes les politiques publiques.

Un socle commun élargi pour apprendre autrement

Nous souhaitons que tous les enfants bénéficient d'un socle commun de compétences et de connaissances élargi, qui conjugue savoirs fondamentaux, apprentissages pratiques, artistiques, sportifs et méthodes pédagogiques diversifiées. Le matin doit être consacré aux apprentissages théoriques qui requièrent le plus d'attention dans le respect des rythmes biologiques des enfants.

L'après-midi doit s'ouvrir à d'autres formes d'apprentissages : par la pratique, par l'expérience, par la coopération. Nous voulons y intégrer des projets interdisciplinaires, des ateliers de la vie quotidienne (bricolage, cuisine, couture, gestion du budget, éducation à la citoyenneté) ainsi que des activités artistiques, culturelles et sportives.

Ces apprentissages doivent avoir la même valeur que les savoirs fondamentaux, être pris en compte dans l'évaluation (au-delà des notes) et le parcours de l'enfant afin qu'il puisse être valorisé dans toutes ses capacités et potentialités. Ces apprentissages se complètent, se nourrissent et sont pensés en continuité.

Apprendre autrement, c'est aussi apprendre avec d'autres : enseignants, intervenants extérieurs (professionnels du monde du travail, autres professeurs...), associations d'éducation populaire, bénévoles, seniors...

Ce nouveau socle suppose aussi de repenser le rythme global de la journée, de la semaine et de l'année scolaire, pour mieux répartir les temps d'apprentissage et de repos, éviter la fatigue accumulée et redonner du souffle à la vie des enfants.

Un pilotage national fort, garant de l'égalité et de la cohérence dans les territoires

Nous affirmons la nécessité d'un pilotage national fort, qui fixe un cap clair, assure l'équité entre les territoires. Pour valoriser la diversité des savoirs, il reconnaît pleinement la place de l'éducation populaire, dans la politique éducative.

L'État doit être garant du cadre commun : socle élargi, horaires, programmes, moyens, bâtiments, mobilité et veiller à ce que chaque enfant, où qu'il vive, ait accès à des activités diverses, sur son territoire.

Ce pilotage fort doit être moins dépendant des aléas politiques et doit assurer la pérennité des politiques publiques concernant les temps des enfants. Il doit également s'articuler avec une mise en œuvre locale qui valorise la diversité.

Une mise en œuvre locale qui valorise la diversité

Dans ce cadre commun, nous croyons en la capacité des territoires à adapter leur offre, à inventer un projet éducatif proche de la réalité de leur terrain. Chaque territoire doit pouvoir tenir compte de ses spécificités rurales, urbaines ou ultramarines et mobiliser ses ressources locales : associations, structures culturelles, acteurs économiques, environnement naturel.

Les écoles doivent devenir le cœur de véritables campus des jeunes, ouverts sur leur environnement, connectés à la vie du quartier ou du village, et porteurs d'un projet collectif.

Nous voulons une gouvernance partagée entre l'État, les collectivités, les acteurs éducatifs, les acteurs économiques... pour généraliser et renforcer les projets éducatifs de territoire. L'autonomie locale ne doit pas creuser les inégalités.

Des temps libres vraiment libres

Nous voulons redonner à l'enfant du temps libre, du vrai temps libre. Du temps pour ne rien faire, pour jouer, rêver, s'ennuyer, discuter, se reposer. Ces moments ne sont pas du « vide » : ils sont essentiels au développement, à la santé mentale et à la créativité des enfants.

C'est pourquoi, nous souhaitons repenser la place des devoirs et réduire le temps passé devant les écrans. Le temps après l'école doit redevenir un espace de liberté et de lien, non de surcharge.

Concernant les écrans, nous appelons à une éducation collective à leurs usages, fondée sur la prévention, l'accompagnement et la responsabilisation, plutôt que sur la seule interdiction.

Une parentalité accompagnée

Nous voulons aussi que les parents puissent retrouver du temps et de la place dans la vie de leurs enfants. Leur rôle est essentiel, non seulement dans l'éducation mais aussi dans le bien-être quotidien. Nous souhaitons que le temps familial soit un temps de qualité, libéré de la pression scolaire et des contraintes professionnelles et logistiques. Les parents doivent pouvoir être davantage associés à la vie de l'école, informés, soutenus et accompagnés, quel que soit leur milieu social.

Nous défendons la reconnaissance d'un **droit de la parentalité**, qui garantisse à chacun la possibilité d'exercer son rôle de parent dans de bonnes conditions. **L'accompagnement à la parentalité ne vise pas à uniformiser les modèles d'éducation** : il s'agit de soutenir les parents dans le respect de leur histoire, de leurs valeurs et de leurs choix. Être parent, c'est transmettre, mais aussi apprendre, douter, chercher de l'aide quand c'est nécessaire.

Nos propositions s'adressent à la variété des structures familiales et ne mettent pas de côté les enfants qui n'évoluent pas dans un environnement familial classique. Nous pensons notamment aux enfants placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), à ceux qui grandissent loin de leurs parents, chez leurs grands-parents ou dans d'autres cadres lorsque les parents sont décédés ou incarcérés. Il ne s'agit pas de stigmatiser les enfants en difficulté ni leurs familles : tout parent, quel que soit son parcours, peut avoir besoin d'aide, de soutien ou simplement d'écoute à un moment de sa vie. La parentalité n'est pas un savoir acquis, mais une responsabilité partagée qui mérite d'être accompagnée avec bienveillance et respect.

D. Des conditions de réussite à la mise en œuvre des propositions

Nos propositions ne pourront porter leurs fruits que si ces conditions sont réunies :

Penser le temps long pour garantir l'efficacité des politiques éducatives

Les effets d'une politique éducative s'observent sur un temps long, rarement avant cinq à dix ans après sa mise en œuvre. Pour qu'une réforme porte ses fruits, il est essentiel de garantir la stabilité des orientations et des moyens dans la durée. Les politiques doivent être conçues comme des trajectoires continues, soutenues par une évaluation régulière et partagée, plutôt que comme des changements successifs à court terme. La réussite repose ainsi sur la constance des objectifs, la pérennité des financements, et la confiance accordée aux acteurs de terrain pour adapter les dispositifs au fil du temps.

Investir dans l'enfance maintenant et sur le long terme

D'après les économistes, la dépense éducative représentait 6,8 % du PIB en 2024, soit 1 point de moins qu'au milieu des années 1990 (7,8 %) ⁰¹. Nos enfants subissent les conséquences de ce désinvestissement. Nous devons arrêter toute économie faite sur nos enfants et sur les professionnels qui les entourent.

Nos propositions ne pourront s'appliquer sans que les moyens humains et financiers au service de toute la jeunesse ne soient réhaussés dès maintenant et sur le temps long. Ces investissements doivent être renforcés de manière urgente et plus spécifiquement au service des enfants les plus fragiles, les plus précaires, ceux en situation de handicap ainsi que des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance.

⁰¹ Voir les travaux d'Élise Huillery.

Il nous faut être volontaristes. Rapidement, nous devons investir :

→ **Dans la formation de la jeunesse et dans celle de ses encadrants** : les professeurs, les animateurs et les bénévoles. À titre d'exemple, l'acquisition par tous les enfants de compétences psychosociales nous semble pouvoir être particulièrement avantageuse pour la société, sur le temps long. Elle demande une augmentation des investissements dédiés. Par ailleurs, nous sommes marqués par la différence d'investissements entre le primaire, le collège et le lycée. Les investissements dans l'école primaire qui permettent, entre autres, de lutter contre la reproduction sociale doivent être similaires à ceux déployés pour le collège et le lycée, c'est-à-dire révisés à la hausse.

→ **Dans la santé de la jeunesse**, là où les bienfaits sont immédiats et durables. L'accès des jeunes aux sports peut par exemple leur éviter des problèmes cardiaques plus âgés.

→ **Dans les activités culturelles, sportives et de loisirs** qui sont proposées aux enfants pendant l'année et pendant les vacances pour les rendre accessibles à toutes les familles. Par exemple, des dispositifs existent, comme les « Pass », mais leur périmètre tend à se rétrécir du fait des baisses de financements successives. Nous souhaitons les réalimenter.

Ces investissements au service de l'enfance doivent être continus et pérennes. Du temps doit être laissé aux réformes, pour qu'elles aient l'opportunité de se mettre en place, de vivre et de produire leurs effets. Pour cela, nous

proposons que ces investissements soient décidés par une loi de programmation pluriannuelle et qu'ils soient portés par un pilote national, avec un fonctionnement permettant d'en décorréliser les actions du calendrier électoral. Cela doit permettre de sanctuariser les budgets dédiés à l'enfance ou de ne les revoir qu'à la hausse. Nous devons également profiter de la baisse démographique pour que les moyens accordés à chaque enfant soient plus importants et surtout ne pas se servir de cet argument pour baisser les dépenses.

Ces transformations représentent un travail important, de longue haleine. Nous devons être patients pour en voir les effets. Si les propositions les plus simples doivent être mises en place rapidement – comme l'amélioration des conditions de travail des professeurs ; d'autres, comme la rénovation du bâti scolaire, nécessitent du temps. Le plan national de rénovation des bâtiments scolaires implique des sommes considérables sur une période d'au moins 20 à 30 ans. Pour cela, il faudra multiplier les moyens de financement, par exemple avoir recours à l'emprunt.

Investir dans la jeunesse c'est investir plus largement pour l'avenir de la société, pour une démocratie plus saine, pour une diminution des violences, du harcèlement, de l'individualisme. Investir c'est prévenir, c'est entourer, former des adultes et des citoyens de demain épanouis, éclairés, en bonne santé, qui auront plus de facilités à interagir et à s'investir dans et pour la société.

Nous sommes conscients de l'ambition que nous portons, des nombreux changements qu'elle implique. Nous l'assumons.

Inclure les enfants, les jeunes et les professionnels de l'enfance dans la décision publique en matière d'éducation

La réussite des politiques éducatives passe par une démarche participative élargie, qui reconnaît la place des enfants, des jeunes et des professionnels comme des acteurs à part entière de la construction des politiques publiques.

Il ne s'agit pas seulement d'associer les élèves aux décisions scolaires, mais de réinvestir la participation citoyenne et

la consultation des acteurs dans l'ensemble des temps de l'enfance. Associer les enseignants, animateurs et éducateurs, c'est faire de l'éducation un projet collectif de société, fondé sur le dialogue et la co-construction. Cette implication partagée renforce la légitimité des politiques, leur cohérence sur le terrain et leur capacité à répondre réellement aux besoins des enfants.

Réduire les effectifs des classes

La réduction des effectifs dans les classes est une condition de réussite essentielle à nos propositions.

La réduction des effectifs permet un apprentissage de meilleure qualité et plus efficace. Elle est bénéfique à plusieurs égards. Elle permet :

- Plus d'individualisation dans les apprentissages et d'adaptation à la situation de chaque élève en favorisant notamment l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- De « devenir acteur » de son cours comme l'a exprimé le panel de jeunes. C'est un format propice aux travaux pratiques, aux jeux et apprentissages interactifs. La prise de parole est facilitée pour les enfants.

→ Une ambiance de classe plus calme et plus sereine, avec plus d'écoute des uns envers les autres, et ainsi une meilleure connaissance et cohésion des élèves entre eux.

→ Une réduction du temps de mise au travail et moins d'efforts de discipline de la part de l'enseignant. C'est une condition de réussite essentielle au passage des cours de 55 à 45 minutes effectives que nous proposons.

→ D'alléger la journée d'apprentissage et de réduire la fatigue des enfants mais également de l'enseignant.

Réduire les effectifs, c'est aussi renforcer le nombre d'accompagnants par classe, en prenant en compte le taux d'encadrement. Par ailleurs, la réduction des effectifs peut rendre le métier d'enseignant plus agréable à exercer et augmente ainsi l'attractivité de ce métier.

La réduction des effectifs induit des modes d'apprentissages différents : adapter la pédagogie qui devient alors plus active et favoriser les apprentissages pratiques. La réduction des effectifs ne fonctionne que si les enseignants sont donc formés et adaptent leurs méthodes d'apprentissage.

La réduction démographique est une opportunité pour accompagner cette condition de réussite à l'échelle des classes mais aussi des établissements, qu'ils soient publics ou privés.

Valoriser les métiers de l'éducation

Il faut reconsidérer et revaloriser les métiers de l'éducation – animateurs, enseignants, AESH, ATSEM... – pour redonner à la fonction ses lettres de noblesse, la rendre attractive et améliorer la reconnaissance de ces métiers.

Revaloriser c'est aussi travailler à améliorer l'image de ces métiers auprès des enfants, des parents, et de l'ensemble de la société.

Revaloriser, c'est augmenter le salaire de tous les métiers de l'éducation. Nous souhaitons une égalité de traitement entre les professeurs des écoles (primaire) et des professeurs de collège et de lycée. En primaire, les tâches annexes des professeurs des écoles comme le temps de direction, le temps administratif, le temps de réunion avec les parents sont sous-valorisées et doivent être payées (sur le modèle de prime des professeurs principaux au collège). Les métiers d'AESH et d'animateurs périscolaire sont au Smic et à temps partiel, les salaires doivent être augmentés avec un véritable statut renforcé.

Revaloriser, c'est mieux former et permettre la montée en compétence des professionnels. Cela passe par un socle de formation commun minimum pour les métiers de l'éducation⁰¹.

Revaloriser les métiers de l'éducation, c'est davantage reconnaître et améliorer le système de mutation et la gestion des parcours des enseignants. Aujourd'hui, les mutations sont gérées de façon automatique (par un système à points selon l'ancienneté et *via* le numérique sans contact humain).

Revaloriser les métiers de l'éducation, c'est aussi renforcer le soutien apporté aux enseignants face aux difficultés et aux tensions qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions. Ceci implique un soutien des professeurs par leurs hiérarchies, l'augmentation des séances de suivi psychologique des professeurs (seulement 3 séances prévues par an aujourd'hui) voire de mieux protéger les professeurs d'un point de vue juridique.

⁰¹ Par exemple : compléter la formation du BAFA, généraliser une année de formation de terrain des professeurs des écoles lors de leur dernière année de formation ; pour les professeurs contractuels, renforcer l'accompagnement lors des premières semaines de prise de poste ; valoriser les tâches du personnel en charge de l'orientation...

Mieux coordonner les acteurs des temps de l'enfant

De nombreux acteurs interviennent dans le temps de l'enfant sans concertation ni coordination. Cela aboutit à un manque de cohérence dans l'accompagnement de l'enfant dans les temps de sa vie quotidienne, et tout au long de son parcours.

Chaque acteur doit avoir sa place dans une réflexion globale autour de l'enfant. L'Éducation nationale a aujourd'hui la place centrale : il faut que tous les acteurs puissent contribuer à la même hauteur. Il n'y a pas aujourd'hui de politique globale qui pense en cohérence les temps de l'enfant dans leur ensemble (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Ainsi, nous souhaitons repenser la coordination des acteurs, au national et au local, de manière globale. Nous développons particulièrement ce point dans les propositions 12 et 13.

Au niveau national, il faut faire de la politique de l'enfance une priorité avec un ministère de l'Enfance (de niveau

interministériel) qui intègre les missions de l'Éducation nationale et de l'éducation populaire, de la culture, des affaires sociales et de la santé.... Il définit et pilote un Plan national de l'Enfance.

Ce Plan doit permettre de garantir l'égalité de tous les enfants, quel que soit le territoire, en fixant un cadre qui s'impose partout et en prévoyant les financements nécessaires. Cette coordination nationale doit s'inscrire dans une politique de temps long. Il faut trouver un modèle qui favorise la pérennité des actions et des budgets. L'implication de citoyens dans ce pilotage permet d'assurer cette continuité et une garantie.

Au niveau local, il faut une coordination sur le terrain pour que les acteurs se connaissent et travaillent ensemble. Les retours de terrain contribueront à l'ajustement des politiques nationales. La mise en place d'un Projet éducatif de territoire partout sur le territoire doit permettre de faire vivre cette coopération.

Repenser les programmes scolaires

Pour assurer la mise en œuvre de nos propositions, il est primordial de repenser les programmes.

Les programmes prendront en compte le sens de l'apprentissage (pourquoi faut-il apprendre ?), le lien entre les apprentissages et la vie (ce qu'il faut apprendre et comment ancrer les matières dans le concret). Les matières seront repensées pour mieux relier les apprentissages à la vie pratique et pour

mieux les mettre en correspondance avec le monde contemporain. Nous proposons de créer de nouveaux temps d'apprentissages attractifs, qui ne seront plus dominés par le sentiment permanent de course contre la montre pour « arriver au bout » des programmes. L'évaluation privilégiera le suivi des progressions plus que la notation actuelle aujourd'hui obsolète et provoquant de la pression et de l'anxiété chez les enfants.

La qualité des temps d'apprentissage de l'enfant demande de repenser des méthodes plus diversifiées, interactives et adaptées au contexte actuel. Celui-ci est marqué par une rupture technologique (les technologies et l'intelligence artificielle bouleversent nos façons d'apprendre et de communiquer) qui crée aussi de nouveaux risques, comme la désinformation. Il est marqué aussi par un besoin de nourrir des liens à la nature et au vivant.

Réduire les temps de trajet

Il est essentiel de réduire les temps de trajet pour diminuer la fatigue des enfants, leur éviter de se lever tôt le matin. Réduire les temps de trajet permettra aussi de dégager du temps pour des activités extrascolaires et le temps libre.

Tous les temps de trajets des enfants doivent être réduits, qu'ils soient du domicile à l'établissement scolaire, ou aux activités. La sécurité des enfants sur les trajets est une priorité. De nombreux facteurs doivent être pris en compte : milieu rural ou urbain, composition de la famille (famille monoparentale, disponibilité des parents, autonomie des enfants), la sécurisation des espaces pour la mobilité des enfants, penser des mobilités douces (pistes cyclables, bus, trottoirs, accès à des vélos, trottinettes, éclairage des

Le temps de l'enfant et son parcours doivent être pensés comme un tout, dans un cadre national et dans une déclinaison adaptée au contexte local. Le cadrage par les programmes restera essentiel pour continuer à faire Nation par l'école, tout en donnant une liberté de mise en œuvre, notamment en liant les programmes aux projets éducatifs de territoires.

espaces publics), fréquence de desserte des transports en commun, maintien et réouverture de ligne.

De nombreux services existent déjà (ramassage scolaire, services de transport adaptés pour les enfants). Nous souhaitons améliorer ces dispositifs pour réduire les temps de trajets de tous les enfants, où qu'ils habitent, notamment en pensant l'intermodalité (vélos dans le bus, garage pour les vélos dans les gares ou établissements scolaires...). Il est par ailleurs nécessaire de maintenir un maillage territorial d'établissements scolaires à proximité des zones d'habitation et de proposer, pour les territoires isolés, des solutions adaptées. Nous le développons plus particulièrement dans la proposition 17.

Adapter le bâti scolaire

Aujourd'hui, beaucoup d'établissements scolaires sont vieillissants, mal isolés, peu adaptés. Les espaces et des lieux d'apprentissage impactent le bien-être des élèves et des personnels.

Repenser les temps de l'enfant implique de repenser les espaces de son environnement. Cela nécessite un investissement et une planification sur le long terme, par l'élaboration d'une stratégie bâtiminaire sur 20 à 30 ans afin de dépasser les cycles politiques et d'inscrire les projets dans une vision durable.

Diversifier les apprentissages suppose également de repenser la flexibilité des espaces (modularité, polyvalence...) et d'offrir des lieux dédiés aux loisirs, aux jeux, aux zones de calme et de repos, pour en faire un campus des jeunes.

Nous souhaitons aller au-delà de la seule fonctionnalité du bâti, pour viser une esthétique stimulante. Par ailleurs, nous soulignons la nécessité de continuer à intégrer systématiquement les exigences environnementales et les enjeux du changement climatique – végétalisation, performance énergétique, normes thermiques, gestion des ressources – dans la conception et la rénovation des bâtiments.

L'État sera chargé de définir un cahier des charges national exigeant pour tous les établissements scolaires. Une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales permettra d'assurer la cohérence des orientations et la continuité des projets. Un réengagement fort de l'État dans l'investissement bâtiminaire est nécessaire, afin de ne pas faire reposer cette responsabilité uniquement sur les collectivités locales. Nous développons plus précisément ces points dans les propositions 14 et 15.

02

Les propositions

20 propositions pour mieux structurer les temps des enfants



A. Restructurer les temps de l'enfant

pour adapter les rythmes aux besoins biologiques, diversifier les apprentissages et offrir davantage de temps libre

LE MATIN

Proposition 1 : Mettre en place un temps d'accueil échelonné avant les cours pour tous les niveaux

120 votants : POUR **89,2 %** (107 voix) • CONTRE **5 %** (6 voix) • ABSTENTION : **5,8 %** (7 voix)

Constat et bénéfices attendus

Cette proposition répond à la nécessité de **proposer un accueil aux enfants qui n'ont pas d'autres choix que d'arriver tôt le matin**, du fait des contraintes professionnelles des parents. Nous proposons qu'un accueil soit mis en place pour que les enfants et les adolescents n'aient plus à patienter seuls dans la rue ou chez eux.

La mise en place d'un accueil échelonné et facultatif avant le début des cours présente plusieurs bénéfices :

- L'accueil échelonné contribue à préserver le **temps de repos des élèves** en ouvrant la possibilité de prendre un petit-déjeuner à l'école, permettant ainsi aux enfants de dormir un peu plus longtemps le matin. Par ailleurs, l'accueil échelonné favorise le démarrage de la journée en douceur, sans stress.
- Sur le plan de la santé et de la lutte contre les inégalités et la précarité, il permet de **garantir un petit-déjeuner pour tous les enfants**, reconnu pour améliorer les capacités cognitives.

- L'accueil échelonné instaure un espace de liberté pour les enfants, qui est également une opportunité de découvrir en autonomie d'autres compétences et apprentissages.
- Il favorise le lien entre parents, enseignants et enfants, en créant des opportunités d'**échanges informels et conviviaux**.
- L'accueil échelonné constitue également une réelle opportunité pour **faciliter la gestion du transport scolaire**. En permettant de répartir progressivement les arrivées dans une plus grande flexibilité, cet accueil rend possible l'optimisation des circuits, la réutilisation des véhicules sur plusieurs trajets et parcours ainsi qu'une meilleure organisation des correspondances (ce qui permet aussi de sécuriser davantage les emplois des chauffeurs en situation précaire).

Mise en œuvre concrète

La mise en place d'un accueil échelonné avant le début des cours est obligatoire pour l'ensemble des établissements scolaires. Toutefois, les conditions de mise en place et les horaires précis sont confiés aux territoires afin de permettre une flexibilité et une adaptation aux spécificités de chaque territoire. L'accueil doit toutefois respecter le cadre détaillé ci-après.

1. **L'accueil proposé est différent selon les âges** : en primaire, il s'agit d'un temps avec des activités plus ou moins encadrées tandis que pour le secondaire, cet accueil se fait en autonomie afin de favoriser la sociabilisation des jeunes.

2. **Cet accueil permet de proposer un petit-déjeuner gratuit et une transition douce entre le réveil et les classes.** Celui-ci peut être proposé mais il est possible d'apporter son propre petit-déjeuner, s'il le souhaite.

3. Le temps d'accueil peut être ponctuellement l'opportunité de rencontre parents / enseignants / (accompagnants) dans le cadre d'un **café-parents** (à élargir aux grands-parents et assistantes maternelles), animé si possible par un duo d'enseignants.

4. **Le choix du lieu d'accueil est laissé aux autorités locales mais avec la condition qu'il se situe soit à l'école soit dans un bâtiment situé à proximité de l'école** afin de limiter les transports des enfants. Il faut toutefois que les salles soient adaptées à des temps calmes et que l'accueil soit effectué en dehors des salles de cours (par exemple, possibilité pour les lycées d'ouvrir les CDI qui sont des espaces calmes).
5. L'organisation des activités dans le cadre de l'accueil échelonné et facultatif doit prendre en compte les contraintes liées à l'arrivée progressive des enfants, notamment pour les activités qui nécessitent une **continuité** dans la pratique. Il convient donc d'alterner des activités en autonomie avec des séances animées par un intervenant extérieur une à deux fois par semaine, comme des étirements ou de la relaxation.

Il n'y a toutefois **pas d'obligation de présence** pour les enfants :

→ **Afin de s'adapter aux rythmes et aux préférences de chaque enfant** (certains se lèvent plus tôt et voudraient arriver plus tôt, d'autres non).

→ **Des différences de lieux de vie** peuvent justifier le besoin de certains enfants de disposer d'un espace d'accueil adapté ou de rester chez soi.

→ **Les parents doivent conserver la liberté de choix** quant à la participation de leur enfant à cet accueil.

Déclinaison par classe d'âge

Primaire	Temps d'accueil avec des activités plus ou moins encadrées (repas, jeu, lecture, dessin).
Secondaire	Temps d'accueil en autonomie dans des espaces au sein des établissements qui soient adaptés (foyer, CDI, cantine...) afin de favoriser des moments de sociabilité entre jeunes.

Conditions de réussite

- La mise à disposition de cette offre pour les familles doit être **offerte de manière obligatoire** dans chaque établissement **mais son usage est facultatif et sur inscription pour les enfants.**

→ **Garder une souplesse et une flexibilité pour adapter la mise en œuvre de l'accueil** aux spécificités territoriales et au contexte local. Si l'école ne dispose pas de salle adaptée ou manque de salles, l'accueil peut se faire dans des espaces situés juste à côté pour éviter des déplacements trop longs des enfants ou des enjeux organisationnels autour de ces déplacements.

→ **Adapter le bâti et les espaces** pour mettre à disposition un espace d'accueil en dehors des salles de cours. Il s'agit d'avoir bien deux espaces pour les enfants (distincts de leur salle de cours)
- et adaptés aux temps calmes. Pour cela, il faut concevoir les bâtiments et les espaces communs de manière à favoriser la qualité de ces moments d'accueil.

→ **Adapter l'offre de transport** à cet accueil échelonné et au décalage des cours à 9h pour les collèges et lycées.

→ **Assurer la communication de cet accueil** pour qu'il soit connu des familles.

→ **Le financement de l'accueil** et du petit-déjeuner sera mis en œuvre dans le cadre du PEdT, avec une contribution de l'État et des communes ou intercommunalités.

→ Le **café-parents** ne doit pas devenir un lieu de doléances et d'échanges centré sur des problématiques individuelles.

Proposition 2 :
Reculer le début des cours à partir de 9h au collège et au lycée

123 votants : POUR 95,1 % (117 voix) • CONTRE 2,4 % (3 voix) • ABSTENTION : 2,4 % (3 voix)

Constat et bénéfices attendus

Les chronobiologistes s'accordent unanimement pour affirmer qu'il ne faut pas commencer les cours avant 9h au collège et au lycée, afin de répondre aux besoins physiologiques des adolescents. En effet, l'adolescent s'endort plus tard naturellement (sécrétion plus tardive de mélatonine, l'hormone naturelle qui prépare le corps à dormir) et se réveille naturellement plus

tard. Ainsi, nous proposons le décalage de l'heure de début des cours à 9h, afin de permettre aux adolescents de bénéficier d'un temps de repos plus adapté à leurs besoins physiologiques et rythmes biologiques.

Ce changement permet :

- D'améliorer la santé physique et mentale des adolescents en **réduisant la fatigue, et le stress** et en favorisant **leurs apprentissages** grâce à une **meilleure concentration**.
- D'encourager une nutrition plus saine en offrant plus de temps pour **prendre le petit-déjeuner**.
- De limiter les absences matinales en cours.
- Par ailleurs, cela permettra aux adolescents de **choisir un mode de transport plus lent** (à pied ou à vélo)

ou **d'améliorer leur sécurité sur la route** en étant plus visibles au lever du jour, notamment en milieu rural où les enfants sont souvent sur le bord de routes mal éclairées pour se déplacer et/ou attendre le bus.

Le choix d'un début des cours à partir de 9h permet de conserver un temps matinal suffisant (environ trois heures) propice à la concentration et aux apprentissages théoriques.

Cette mesure apparaît toutefois moins pertinente pour les plus jeunes (avant le collège).

Mise en œuvre concrète

Il s'agit pour les collèges et lycées d'adapter l'organisation de la journée pour un **début des cours à partir de 9h** en lien avec les services départementaux de l'éducation nationale (SDEN) pour une application globale sur un territoire donné.

Cette proposition concerne tous les collégiens et lycéens habitant en France métropolitaine. **Les territoires d'outre-mer pourront bénéficier d'une dérogation** en raison d'une organisation sociétale différente du fait d'habitudes culturelles, du climat et de l'inadaptation du bâti.

Déclinaison par classe d'âge

Primaire	Les horaires actuels pour le primaire correspondent à la chronobiologie des enfants, il n'y a donc pas besoin de reculer l'heure de début de cours.
Secondaire	Début des cours à partir de 9h pour des critères physiologiques (dont besoins hormonaux et de sommeil).

Conditions de réussite

- Adapter les transports
- Repenser les programmes scolaires

LA JOURNÉE

Proposition 3 :
Établir un socle commun d'apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l'après-midi avec des projets interdisciplinaires pour apprendre par l'expérimentation, par des ateliers de la vie pratique et par de la pratique artistique, culturelle et sportive

121 votants : POUR 86,8 % (105 voix) • CONTRE 9,9 % (12 voix) • ABSTENTION : 3,3 % (4 voix)

Constat et bénéfices attendus

À partir des témoignages des enfants et des adolescents, il ressort un **sentiment général de fatigue** dû à des journées trop longues et trop denses. Cette fatigue est expliquée par les jeunes en particulier par des **méthodes d'apprentissages peu diversifiées et trop statiques** mais aussi par une pression, une **sursollicitation cognitive** tout au long de la journée scolaire qui ne tient pas compte des pics d'attention biologiques des enfants, principalement concentrés le matin.

C'est pourquoi nous souhaitons **réorganiser la journée scolaire dans le respect des rythmes, des besoins biologiques et des pics d'attention des enfants**, en plaçant des apprentissages théoriques le matin et des apprentissages pratiques l'après-midi.

Aussi, valoriser des apprentissages variés, par la pratique et la manipulation, permet de donner du sens aux apprentissages théoriques et de **susciter ainsi davantage l'envie d'apprendre**.

Par ailleurs, les activités culturelles et sportives facilitent le **développement et la valorisation des talents** et les capacités de chacun en ouvrant le « champ des possibles ». Elles permettent la découverte de son corps et l'apprentissage d'un savoir-être (via l'intégration de règles à respecter, l'esprit d'équipe) et favorisent le bien-être, l'estime de soi. Les activités artistiques contribuent au développement de la sensibilité, de la créativité, de l'expression... Or, aujourd'hui, même lorsque l'accès à ces activités culturelles et sportives est facilité financièrement, tous les enfants n'osent pas ou ne sont pas encouragés à s'orienter vers certaines pratiques. Il est difficile de **lutter contre la reproduction sociale** dans les pratiques culturelles et sportives. Leur intégration au socle commun est l'assurance d'une plus grande ouverture de ces activités au plus grand nombre.

L'apprentissage par le concret et la pratique constitue aussi un levier essentiel pour les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages théoriques, contribuant ainsi à **lutter contre le décrochage scolaire**.

Mise en œuvre concrète

Le matin est consacré aux apprentissages théoriques car c'est le moment où l'enfant bénéficie d'un pic de vigilance qui lui permet d'être plus attentif aux apprentissages qui **nécessitent une forte concentration** : nouvelles notions, acquis fondamentaux... Ces temps d'apprentissages théoriques doivent être **interactifs et permettre le mouvement**. L'enfant a un besoin biologique de bouger ; il est donc essentiel de repenser les modalités d'enseignement pour ne plus imposer une immobilité prolongée.

L'après-midi est consacré aux apprentissages pratiques : dans les moments où l'attention de l'enfant est moins élevée, il s'agit de **rendre l'enfant acteur de ses apprentissages** par une mise en pratique qui permet aussi bien d'approfondir et de renforcer les apprentissages théoriques dans une logique

de continuité pédagogique que de découvrir des apprentissages nouveaux et diversifiés. Trois types d'apprentissages, tous de même importance, seront proposés : des projets interdisciplinaires pour apprendre par l'expérimentation, des ateliers de la vie pratique et des activités artistiques, culturelles et sportives.

L'organisation de l'après-midi peut prendre la forme suivante :

1. 2 heures d'apprentissages pratiques (comportant des projets, des ateliers de la vie pratique, de la pratique artistique, culturelle et sportive) obligatoires et gratuites jusqu'à 15h30
2. 1 à 2h d'activités artistiques et sportives gratuites proposées à partir de 15h30

1. 2 heures d'apprentissages pratiques obligatoires et gratuits jusqu'à 15h30, consacrées à :

→ **Des projets interdisciplinaires pour apprendre par l'expérimentation**, permettant la mise en application pratique et transverse des acquis théoriques.

- Ces projets **s'inscrivent dans une pédagogie de projet**, c'est-à-dire une pédagogie active pour générer des apprentissages à partir de la réalisation d'activités concrètes, favorisant l'expérimentation, la résolution de problèmes et la coopération entre enfants.
- Nous souhaitons vivement, à travers ces projets, renforcer les liens entre les enfants et **valoriser la coopération entre les élèves** ainsi que le travail d'équipe pour sortir de la mise en concurrence et de l'esprit de compétition.

- Ces projets regroupent ce que l'on appelle aujourd'hui des travaux pratiques (TP) mais nous souhaitons également la **généralisation de projets de plus grande ampleur** pouvant se poursuivre sur le temps long.

Exemple : la mise en place d'un potager, ce qui permet d'approfondir et de développer plusieurs apprentissages :

- *Sciences et vie de la terre (cycle de vie des plantes, nutriments, compostage)*
- *Physique chimie (propriétés du sol, pH, rôle des minéraux)*
- *Technologie (conception d'un système d'irrigation, choix de matériaux)*
- *Mathématiques (mesure des surfaces, volumes, distances)*

- *Éducation morale et civique (écologie, géographie)...*

→ **Des ateliers de la vie pratique**. Nous souhaitons intégrer au socle commun des temps d'apprentissages « de la vie quotidienne » afin de **permettre l'émancipation, l'autonomie et la préparation à la vie future** des enfants et des adolescents. Cette proposition s'appuie vivement sur les contributions et les souhaits des jeunes. Les ateliers de la vie pratique seront adaptés à l'âge, aux besoins des enfants et aux territoires. Ils seront centrés sur des apprentissages :

- **Manuels : bricolage, cuisine, couture, ménage, plomberie, menuiserie...** Afin de réduire les inégalités de genre dans la société, nous souhaitons **imposer aux garçons et aux filles les mêmes activités**.
- **Moraux et civiques / vivre ensemble** : *favoriser l'engagement et la participation, enseigner la citoyenneté, sensibiliser à l'égalité, intégrer plus tôt la philosophie et les sciences humaines, favoriser l'autonomie administrative et financière en préparant aux impôts, à la sécurité sociale, à la gestion financière...* L'objectif étant de permettre aux enfants de devenir des citoyens autonomes, responsables et soucieux du monde et de ce qui les entoure.
- **Méthodologiques** : *apprendre à apprendre, à rédiger, à s'exprimer, à s'organiser dans son travail et ses devoirs...* L'objectif étant d'offrir à tous les enfants les outils méthodologiques afin qu'ils atteignent progressivement une autonomie dans le travail personnel.
- **Informatiques et numériques** : se familiariser avec les outils, les usages et les compétences numériques et les comprendre...

→ **De la pratique artistique culturelle et sportive**, avec des activités artistiques, culturelles et sportives diverses gratuites et accessibles, qui font partie intégrante du socle commun. Ces activités artistiques, culturelles et sportives seront présentées aux enfants en début d'année, lors d'un forum découverte organisé au sein de l'école à la rentrée en septembre, en présence des clubs de sport, des associations culturelles, des conservatoires de musique, pour faire découvrir l'ensemble des activités existantes sur le territoire. Ce catalogue d'activités sera établi par une commission paritaire réunissant des représentants de l'État, des élèves et des parents d'élèves. Parmi les activités proposées, les enfants devront retenir une activité sportive et une activité culturelle et artistique au choix.

a) Ces apprentissages et méthodes existent déjà dans plusieurs territoires et établissements. Notre proposition vise à **généraliser et intégrer les apprentissages pratiques dans un « socle commun obligatoire »**, applicable dans tous les établissements, publics comme privés sous contrat, sur l'ensemble du territoire, pour tous les enfants et toutes les classes d'âge.

Ce socle commun comprend ainsi deux volets :

→ **Volet « apprentissages théoriques »** (matin) (équivalent à la plus grande partie du socle commun actuel et des programmes scolaires), qui est porté par l'Éducation nationale ;

→ **Volet « apprentissages pratiques »** (après-midi) qui comprend des apprentissages par l'action et l'expérience (certains étant compris dans les programmes scolaires actuels) mais intégrerait aussi de nouveaux contenus. Le volume horaire des apprentissages pratiques est défini à l'échelle nationale. Leur mise en œuvre doit prendre en compte la spécificité des territoires, qui disposent d'une souplesse dans le choix des activités, afin de s'adapter aux ressources et aux spécificités locales (spécialités, environnements professionnels locaux, infrastructures, connaissance des élèves). Exemple : proposer des sports nautiques dans les territoires proches de la mer ou de lacs, des excursions dans les territoires de montagne, etc.

b) Il n'y a pas de distinction dans l'évaluation entre les deux volets : les apprentissages pratiques sont valorisés comme les apprentissages théoriques et ont la même importance. Il n'y a plus de « hiérarchie des matières ». Au lycée, le choix des spécialités garde néanmoins son importance.

Cela suppose de revoir le système de notation pour mettre en avant les compétences pratiques et situationnelles. Ces apprentissages doivent être évalués qualitativement, et de nouvelles formes de notation peuvent être envisagées pour valoriser les élèves et les divers types de compétences (système d'évaluation de la progression, de valorisation des compétences acquises : par exemple les graphiques radars).

c) L'après-midi peut être organisé sur le principe de classes ouvertes :

→ **Les tranches d'âges, les niveaux voire les cycles peuvent être mélangés**, ce qui encourage l'entraide, la coopération et les apprentissages entre les enfants. Nous souhaitons également ouvrir la possibilité, si le contexte local le permet, de mélanger les élèves de différents établissements scolaires sur le temps de l'après-midi, afin de favoriser l'ouverture et la diversité. Cela permettra également de répondre à l'envie de certains jeunes de changer d'environnement.

→ Les enseignants peuvent collaborer entre eux et avec des **intervenants extérieurs** (associations, éducation populaire, professionnels...).

→ **Les apprentissages ne se limitent pas à la salle de classe** : ils se déroulent aussi dans la cour, le jardin, la nature, la ville, les lieux culturels, les conservatoires de musique, etc.

d) **Les ateliers de la vie pratique** permettent à tous les enfants d'obtenir un socle commun d'apprentissages pratiques de la vie, mais une liberté de choix peut être laissée à l'enfant au fur et à mesure qu'il grandit.

Plusieurs options :

i) Nature d'activité imposée mais choix de l'activité par l'enfant : sur les projets et les ateliers de vie pratique, une grande diversité d'activités est proposée et l'enfant choisit à la carte, à partir d'un « catalogue d'activités » présenté aux enfants en début d'année. Les enfants doivent choisir une activité sportive et une activité culturelle au choix selon leurs goûts (danse, théâtre...) ce qui permet de répondre au souhait des jeunes d'avoir plus de choix dans leurs journées.

ii) Obligation de suivre un parcours de découverte commun afin de favoriser la découverte de disciplines diverses pour ensuite faire un choix.

iii) Les ateliers de vie pratique ainsi que les activités sportives et artistiques sont les mêmes pour tous les enfants, ce qui permet de fournir un socle commun de compétences pratiques, d'ouvrir les horizons et de ne pas reproduire les inégalités (de genre, sociales...).

2. Des activités artistiques, culturelles et sportives gratuites à partir de 15h30

Il n'y a pas eu de consensus sur le caractère facultatif ou obligatoire des activités après 15h30, ni sur l'application de cette mesure à l'ensemble des tranches d'âges.

a) À 15h30, les enfants ont la possibilité de faire **1 à 2 heures d'activités obligatoires ou facultatives** (cf. absence de consensus sur ce sujet au sein de la Convention) – sportives, culturelles et artistiques... Nous soulignons l'importance de laisser l'enfant choisir lui-même son activité.

b) Certains d'entre nous ont proposé **d'instaurer un quota d'activités à la semaine** (1 à 2 activités par semaine minimum) ou à l'année. Cela garantit une plus grande égalité entre les enfants en s'assurant que tous bénéficient de ces activités, tout en permettant une souplesse et davantage de choix et de temps libre pour l'enfant dans l'organisation de sa journée.

c) En fonction des âges et des spécificités territoriales, ces activités se dérouleront **au sein de l'établissement ou à l'extérieur** (structures sportives, culturelles...) et seront animées par des associations d'éducation populaire, des clubs, etc.

d) Afin d'assurer une égalité d'accès et de réduire les inégalités sociales, ces activités doivent être proposées par le **campus des jeunes** (cf. proposition 14) en coordination avec les acteurs locaux. Elles doivent être **gratuites et accessibles** à toutes et à tous et l'ensemble des **déplacements et transports doit être assuré et pris en charge**.

e) Les territoires s'engagent à **permettre une continuité** avec les activités culturelles ou sportives lors du changement d'école de la primaire au collège puis au lycée sans que l'élève ait à cesser ses pratiques au cours de son parcours scolaire.

Déclinaison par classe d'âge

Maternelle

- **Favoriser les apprentissages pratiques dans l'école** afin de mettre en place un cadre cohérent et sécurisant et qui permette un meilleur encadrement et une continuité (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales).
- **Garantir la possibilité de faire la sieste** après la pause méridienne, pour les enfants de la petite à la grande section. Cela suppose d'aménager dans tous les établissements des espaces pour la sieste.
- L'apprentissage par la pratique, le jeu et les projets est organisé tout au long de la journée, **sans distinction entre le matin et l'après-midi**.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge : couture, bricolage, cuisine...*

Élémentaire

- **Favoriser les apprentissages pratiques obligatoires à l'école** afin de mettre en place un cadre cohérent et sécurisant et permettant un meilleur encadrement et une continuité (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales).
- Logique de transition et d'autonomisation sur la fin du cycle primaire : renforcer les activités à l'extérieur en CM2.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge : couture, bricolage, cuisine mais aussi cours d'empathie, apprentissages culturels...*

Collège

- **Favoriser les apprentissages pratiques à l'extérieur** (MJC, bibliothèques, stades, associations) afin de permettre l'ouverture vers d'autres espaces (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales). Un appel des présences a lieu en arrivant dans l'espace de l'activité.
- Logique de transition et d'autonomisation sur la fin du collège : **déplacements au début accompagnés puis progressivement réalisés de façon autonome**. Nous soulignons l'importance, à l'adolescence, de prendre en compte le besoin d'interactions sociales, d'autonomie et de liberté du jeune.
- Une certaine autonomie dans les choix parmi les activités pratiques. Les jeunes pourront être à l'initiative d'activités qui pourront être parfois menées en autonomie.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge : couture, bricolage, cuisine, cours de méthodologie, ateliers de débats philosophiques, éducation morale et civique....*

Lycée

- **Favoriser les apprentissages pratiques à l'extérieur** (MJC, bibliothèques, stades, associations) afin de valoriser l'ouverture vers d'autres espaces et sur la société et de permettre aux élèves de se projeter dans leur vie future (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales). Un appel des présences a lieu en arrivant dans l'espace de l'activité.
- **Autonomie** dans le choix des activités pratiques et dans les déplacements. De façon générale, sur l'organisation de la journée, davantage de souplesse et de liberté est laissée au jeune, afin de répondre à son besoin de s'affirmer et de construire son identité personnelle. Les jeunes sont à l'initiative d'activités qui pourront être parfois menées en autonomie.
- Prise en compte des **spécialités** dans les activités pratiques.
- *Ateliers de vie pratique adaptés à l'âge :*
 - **L'orientation** scolaire et professionnelle, la découverte de métiers et des filières en lien avec le monde associatif et professionnel, la préparation à l'université, être confronté à la réalité administrative, remplir des papiers (ex : fiche d'imposition).
 - **L'éducation à la vie citoyenne**, le droit de vote, apprendre à débattre... Il s'agit de permettre aux lycéennes et aux lycéens de s'engager dans des projets citoyens et de se construire en dehors du cadre purement académique.

Le nombre d'heures de cours étant plus élevé qu'au collège, **1 heure supplémentaire d'apprentissages théoriques peut être ajoutée** l'après-midi, à la suite des 2 heures d'apprentissages pratiques. Pour certains d'entre nous, les activités pratiques de l'après-midi doivent devenir optionnelles à partir du lycée car la charge des cours et les devoirs sont trop importants et débordent déjà sur le temps libre et en famille des élèves. Pour d'autres, elles doivent concerner toutes les classes d'âge pour être au même rang d'importance que les enseignements théoriques.

- Les activités pourront avoir lieu à partir de 16h30 : l'école coordonne et recense les activités proposées dans les structures artistiques et culturelles du territoire, le choix de l'activité revient au jeune.

Conditions de réussite

→ **L'ouverture de l'école à d'autres acteurs (intervenants, associations d'éducation populaire, professionnels).**

Le coordinateur de projet éducatif fait le lien entre les acteurs (associations et établissements scolaires) et recense l'ensemble des activités proposées sur le territoire, ainsi que les intervenants mobilisables.

→ **Garantir des moyens financiers équitables pour chaque territoire** (pour une offre diverse adaptée) et permettre une souplesse et une flexibilité dans la mise en œuvre afin de s'adapter aux ressources et aux contraintes locales.

→ **Avoir des moyens juridiques adaptés** (allègement des normes administratives sur l'encadrement des sorties scolaires et culturelles) tout en trouvant l'équilibre avec les enjeux de sécurité.

→ **L'instauration de temps dédiés à la coordination rémunérés entre les acteurs (les enseignants et les intervenants extérieurs)** pour mettre en place les apprentissages pratiques. Nous insistons sur l'importance de ne pas ajouter de la charge de travail aux enseignants et de mieux les accompagner.

→ **La réduction des effectifs des classes** afin d'assurer une qualité des apprentissages théoriques et pratiques.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de la condition première à l'efficacité et à l'individualisation des apprentissages, dans un temps de cours plus réduit. En France, nous avons en moyenne l'un des effectifs les plus élevés d'Europe avec la Hongrie.

→ **La formation continue des enseignants et des autres intervenants à d'autres pédagogies** afin de garantir la qualité de l'encadrement et de favoriser l'élaboration d'une culture commune.

→ **La réorganisation des programmes :** avoir un parcours d'objectifs au niveau national pour donner plus de liberté aux acteurs locaux.

→ **Adapter le bâti scolaire,** et favoriser les apprentissages dehors et dans la nature.

→ **Imposer la proposition** aux établissements privés sous contrat (mise en œuvre de la proposition comme condition des financements de l'État).

Proposition 4 : Réduire les cours à 45 minutes effectives dans le secondaire et garantir des temps de pause pour tous les niveaux

119 votants : **POUR 69,7 %** (83 voix) • **CONTRE 16,8 %** (20 voix) • **ABSTENTION : 13,4 %** (16 voix)

Constats et bénéfices attendus

Cette proposition s'inscrit dans le sens des travaux des chronobiologistes qui préconisent l'alternance entre des phases de concentration et des phases de récupération nécessaires pour rester attentifs et efficaces dans les apprentissages.

Ainsi, nous souhaitons, par cette proposition, disposer entre chaque cours de véritables temps de pause : des moments de répit, de déconnexion, qui permettent de passer d'une activité à une autre avec l'esprit plus disponible. Il est essentiel de laisser les enfants se régénérer

et pour que, chacun à sa manière, puisse de se concentrer à nouveau dans les apprentissages.

L'objectif de la proposition est aussi de réduire le sentiment de fatigue et de sursollicitation des enfants et de répondre au manque de temps libre.

Nous rappelons que les temps de répit et d'ennui sont essentiels à l'enfant pour nourrir son imagination, sa créativité, et pour construire sa personnalité en lien avec ceux qui l'entourent.

Mise en œuvre concrète

1. **Nous proposons de réduire les cours de 55 minutes à 45 minutes effectives dans le secondaire,** afin de favoriser la concentration sur toute la durée du cours. Il s'agit de 45 minutes de temps de cours réel, qui ne comportent pas le temps d'installation et de changement de salle. Nous avons initialement discuté entre nous de réduire le temps effectif de cours à 50 minutes. Après discussions avec le panel de jeunes, nous avons décidé d'aligner le temps qu'ils recommandent dans leur rapport, en proposant de réduire les cours à 45 minutes, avec 5 minutes d'intercours et 15 minutes de pause toutes les 2h.

2. **Garantir des pauses d'au moins 5 minutes entre chaque cours dans le secondaire, et une pause de 15 minutes toutes les 2 séances de cours, sans rallonger la journée scolaire.**

→ Les pauses entre deux cours différents doivent permettre aux enfants de **changer de salle calmement, sereinement et sans courir**, d'échanger entre eux et de se détendre, afin d'aborder le cours suivant dans de meilleures conditions.

→ Lorsqu'il s'agit d'un cours de 2 heures de la même matière, **une pause au bout de 45 minutes est nécessaire** : possibilité par exemple de se dégourdir les jambes,

de discuter dans la salle entre amis, d'instaurer un court temps d'étirements ou de détente dans la classe, de manger quelque chose...

→ Cette réorganisation n'entraîne donc **aucune augmentation de l'amplitude horaire** de la journée scolaire, grâce à la réduction des cours à 45 minutes.

→ Nous soulignons que pour **prévenir les situations de violences et de harcèlement, une présence adulte** (surveillants, professeurs) est nécessaire au sein de l'établissement lors de ces temps de pause, avec une autonomisation et une liberté grandissante des jeunes plus on avance dans la tranche d'âge.

Déclinaison par classe d'âge

Primaire

- **Garantir des temps de pause réguliers au cours de la journée.** L'organisation précise de la durée des cours et des pauses entre les cours est laissée à la liberté des professeurs, car ils sont au plus près du terrain (ils connaissent leurs élèves, l'intensité du programme de leur journée, etc.)
- Passage de 20 à 30 minutes pour la récréation du matin, afin qu'ils aient plus de temps et d'espaces de liberté.
- **La récréation doit être un temps de qualité**, avec l'occasion pour les enfants d'avoir au choix : un temps de repos, mais aussi des espaces et des activités proposées, des outils comme la « boîte à jouer » à disposition des enfants, la possibilité de lire, de sortir, de jouer, etc.
- Encourager les pauses actives entre les matières

Secondaire

- Cours de 45 minutes
- 5 minutes de pause entre les cours de 45 minutes
- 15 min de pause tous les 2 cours

Les conditions de réussite

→ **Augmenter le nombre d'adultes encadrants (surveillants, professeurs...) au sein des établissements secondaires**, afin de prévenir les situations de harcèlement et de violences.

→ Avoir des **espaces adaptés, aménagés pour les temps de pause** : pour les enfants qui ont besoin de s'isoler pour lire, de se retrouver en petit groupe, etc.

→ **Imposer la proposition au niveau national**, y compris pour les établissements privés sous contrat (mise en œuvre de la proposition comme

condition des financements de l'État), tout en permettant une souplesse et une adaptation au niveau local pour la mise en œuvre afin de prendre en compte la réalité du terrain.

→ **Adapter les programmes.**

- Cette réorganisation du temps de cours s'accompagne plus globalement d'une réflexion pédagogique visant à **rendre les cours plus interactifs et dynamiques.**

- Pour s'assurer que cette mesure soit mise en place de manière effective, nous pensons que **les élèves doivent être tenus informés de cette évolution** afin qu'ils s'engagent aux côtés des professeurs dans le respect de ce temps imparti.

→ **Les élèves ayant des besoins particuliers doivent être accompagnés** (éducateur, AESH...) pour garantir que les enseignants puissent respecter ces 45 minutes.



Réserves exprimées à la suite du vote

Les citoyens ont émis des réserves sur le temps trop court restant à l'apprentissage réel (hors temps de discipline, appel) avec le passage à 45 minutes. Certains considèrent que la préconisation ne change rien à la situation actuelle : dans la majorité des établissements scolaires, la sonnerie résonne toutes les 55 minutes, pour signifier le changement de cours, ce qui fait une durée effective de cours à 50 minutes.

Une partie des réserves porte sur les conditions de mise en œuvre de la proposition :

- Les cours réduits à 45 minutes sont contraignants pour certains cours ou pour les évaluations (sauf si on est sur des formats de deux fois 45 minutes) et cela peut limiter la faisabilité des pédagogies alternatives.
- La proposition ne peut être mise en place qu'avec un flux d'élèves et des effectifs réduits par classe.
- Les 15 minutes de pause ne sont pas suffisamment explicitées.
- Le temps trop court restant à l'apprentissage réel (hors temps de discipline, appel) avec le passage à 45 minutes.

Proposition 5 : Adapter les activités pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants

120 votants : POUR **83,3 %** (100 voix) • CONTRE **6,7 %** (8 voix) • ABSTENTION : **10 %** (12 voix)

Constats et bénéfices attendus

Aujourd'hui l'école s'adapte mal aux besoins des enfants et ne permet pas à ceux porteurs d'un trouble ou d'un handicap d'être pleinement intégrés en classe et à l'école. Favoriser l'intégration de tous les enfants s'avère nécessaire car l'enfance est une période de socialisation où l'on crée du commun. Ne pas adapter l'école aux besoins spécifiques des enfants revient à exclure les enfants différents de ces classes et de la société. **Il est nécessaire, au contraire, de changer le regard de la société sur les personnes porteuses d'un handicap, et plus généralement pour apprendre l'inclusion dès le plus jeune âge, en favorisant l'acceptation de la différence et en montrant qu'ils constituent une richesse pour notre société.**

Ainsi, nous soutenons par cette proposition qu'il faut **adapter les cours et les activités, plus généralement l'ensemble de la vie scolaire, aux besoins des enfants, pour aider ces derniers à exprimer tout**

leur potentiel. Il revient à l'école de s'adapter aux enfants et non l'inverse.

Tous les enfants, même avec des troubles importants, doivent être au maximum intégrés dans les classes. Si l'orientation des enfants vers des établissements spécialisés relève du choix des parents en lien avec les professionnels de santé, il faut en revanche adapter – autant que possible – l'école afin de répondre aux besoins de tous les enfants.

Nous tenons à souligner que la mise en œuvre de cette proposition nécessite de **réduire les effectifs des classes**, mais aussi de **former et d'accompagner le corps enseignant**.

Cette proposition concerne tous les enfants et pas uniquement ceux porteurs d'un handicap ou d'un trouble spécifique. Elle concerne également toutes les classes d'âge, mais chaque tranche d'âge a des besoins spécifiques à prendre en compte.

Mise en œuvre concrète

Adapter les activités pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants revient notamment à :

→ **Détecter au plus tôt les besoins des enfants** en rendant effective l'obligation des visites médicales à l'école (pour les yeux, les dents, l'élocution, la détection de différents troubles) pour éviter les diagnostics trop tardifs, accompagner

les parents et éviter que les troubles non diagnostiqués ne s'aggravent ;

→ **Augmenter les effectifs des professionnels de santé et leur ouvrir les portes de l'école : il faut du personnel de santé dédié dans les écoles et présent**

sur place (de type ergothérapeutes, psychologues, orthophonistes), en créant une salle avec le matériel dédié dans les établissements scolaires ;

→ **Former et accompagner les enseignants, les encadrants et les personnels administratifs**, qui peuvent parfois se retrouver en difficulté face à des besoins spécifiques : formation au harcèlement, au handicap mais aussi aux divers types de pédagogie pour s'adapter à la diversité des modes d'apprentissages et de mémorisation des élèves (apprentissage visuel, auditif, verbal, kinesthésique, logique, social, etc.) ;

→ **Adapter l'aménagement des classes** et le matériel afin de répondre aux besoins de tous les enfants pour intégrer les enfants porteurs d'un handicap ou d'un trouble spécifique : en créant des salles de repos pour la pause du midi (sur le modèle des salles « snoezelen »)

→ **Favoriser l'entraide et la bienveillance entre élèves** grâce à la mise en place de tutorat entre élèves (à condition de former les élèves tuteurs en amont), ou encore les cours d'empathie ;

→ **Réduire les effectifs des classes** pour améliorer les conditions d'intégration des enfants afin de garantir une qualité de travail pour tous ;

→ **Augmenter les effectifs et la formation des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)** : il faut arrêter de « mutualiser » un poste d'AESH pour accompagner plusieurs enfants dans une même classe et appliquer le nombre d'heures préconisé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour chaque enfant ;

→ **Limiter le nombre d'enfants ayant des besoins spécifiques par classe.**

Nous proposons plusieurs pistes de financement de ces mesures :

→ **Renationaliser le financement du handicap** pour assurer une égalité entre les départements. La gestion du handicap reste départementale (au niveau des MDPH), dans une logique de proximité mais le financement de cette compétence est renationalisé ;

→ **Ouvrir le financement des MDPH dédié aux enfants aux entreprises privées** en permettant à celles-ci de faire des dons défiscalisés aux MDPH (en modulant le financement public pour éviter que cela ne produise des inégalités entre les départements) ;

→ **Augmenter les amendes pour les entreprises** ne respectant pas les quotas d'intégration des personnes en situation de handicap, pour augmenter les fonds de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et faire en sorte que ces fonds servent au financement de l'inclusion dans les écoles.



Réserves exprimées à la suite du vote

Des citoyens ont émis des réserves sur :

- Les besoins spécifiques sont traités uniquement par le prisme des difficultés, du handicap, des troubles etc., alors que certains élèves sont également en avance.
- Certains conventionnels nuancent l'affirmation selon laquelle « l'école doit s'adapter à l'enfant et non l'inverse ». Selon eux, l'école n'est pas le lieu de l'individualisation mais le lieu du collectif et les enfants doivent aussi s'adapter.
- Des spécificités individuelles (handicap très lourd) rendent l'adaptation des activités pédagogiques trop complexes à l'école et non souhaitables pour le bien-être de l'enfant. Elles nécessitent une prise en charge dans les instituts spécialisés type IME qui sont à renforcer avec des moyens et des personnels (psychomotriciens, ergothérapeutes, etc.)
- Les pistes de financement ne sont pas suffisamment précises. Les petites entreprises paient déjà une contribution, il ne faut pas faire peser une charge supplémentaire sur elles. Autre point de vigilance : les expressions « ouvrir le financement » et « moduler » pourraient être mal interprétées et de ce fait, induire un pilotage du handicap par le privé.

Proposition 6 :

Garantir à chaque enfant une pause du midi d'une heure et demie minimum, avec un temps de repas de 30 à 45 min dans un environnement adapté et avec une assiette de qualité

124 votants : **POUR 91,9 %** (114 voix) • **CONTRE 3,2 %** (4 voix) • **ABSTENTION : 4,8 %** (6 voix)

Constat et bénéfices attendus

Aujourd'hui, les enfants mangent rapidement à la cantine car la pause est trop courte et les conditions d'accueil non adaptées : ils doivent faire la queue pour manger, et sortir rapidement de la cantine pour laisser la place aux autres enfants. Par ailleurs, il ressort des ateliers territoriaux et du panel d'enfants et d'adolescents que la cantine est souvent un moment bruyant, ne permettant pas un temps de repos ou de déconnexion avant la reprise des cours de l'après-midi.

Nous souhaitons garantir à chaque enfant qu'il puisse disposer de 30 à 45 minutes devant son assiette pour lui permettre un véritable temps dédié à un repas de qualité, sans pression et sans stress.

Mise en œuvre concrète

Cette proposition s'appuie sur trois volets :

1. **Garantir un temps de repas de 30 à 45 min en fonction des âges, en s'appuyant sur les leviers suivants :**

→ **Permettre un temps de pause du midi de 1h30 minimum, pour prendre en compte le fonctionnement en services** des établissements scolaires avec beaucoup d'élèves.

→ Renforcer les moyens humains et agrandir les espaces des cantines pour permettre une plus grande capacité d'accueil, fluidifier le service en réduisant les temps d'attente et diversifier les lieux de repas (dans la cour sur des tables de pique-nique, sur une terrasse, en extérieur, dans un lieu calme et isolé pour les enfants à besoins particuliers...) en prenant en

compte les enjeux d'insonorisation pour réduire le bruit.

→ Permettre que ce temps de repas soit un véritable temps de socialisation et de liberté entre enfants, avec un degré d'accompagnement adapté à l'âge, garantissant à la fois sérénité, sécurité et autonomisation. Nous proposons également d'**ouvrir occasionnellement la cantine à des personnes extérieures**, notamment en invitant des seniors à se joindre au repas pour favoriser un partage intergénérationnel.

2. **Garantir une assiette de qualité, accessible à tous**

→ Nous demandons **une application effective de la loi Egalim sur le tout le territoire**. Cette loi permet de garantir

un repas de qualité (durable, local, bio, et équilibré au quotidien, réduction du plastique, saisonnalité).

→ Garantir l’accessibilité du repas de midi, qui constitue aujourd’hui une inégalité entre les territoires et les familles, en **généralisant sur l’ensemble du territoire la tarification sociale pour la restauration scolaire**. Nous appelons à une harmonisation nationale de la tarification fondée sur les revenus et le quotient familial, afin que le montant payé par les familles pour les repas de cantine soit proportionnel à leurs ressources. Manger est un besoin essentiel qui doit être garanti à tous : aucun enfant ne devrait se voir refuser un accès à la cantine car ses parents n’ont pas les moyens.

→ Une assiette de qualité est une assiette mangée, c’est pourquoi nous soutenons qu’il faut **garantir un choix de repas aux enfants**, en proposant notamment davantage de repas végétariens, et en soutenant la formation des cuisiniers

de cantine à élaborer ces plats qui conviennent au plus grand nombre.

→ Nous pensons par ailleurs qu’il peut être bénéfique de laisser la possibilité aux enfants et adolescents d’apporter leur repas (en mettant à disposition des frigos).

3. Comprendre le temps du repas comme un temps éducatif ponctuel pour d’autres apprentissages

Considérer le temps du repas comme un temps éducatif et de partage. Ce temps peut permettre une véritable éducation au goût, une découverte des aliments et une sensibilisation aux enjeux de santé par l’alimentation. Ainsi, nous souhaitons que des acteurs extérieurs à l’école comme des agriculteurs, cuisiniers, nutritionnistes puissent intervenir au moment du repas pour faire en sorte que chaque enfant et adolescent comprenne mieux ce qui se trouve dans son assiette.

Déclinaison par classe d’âge

Maternelle	• Une heure et demie de pause, dont 30 à 45 minutes de repas minimum • Accompagnés par des adultes, notamment en ouvrant l’école pour permettre de l’intergénérationnel (seniors bénévoles pour partager des repas) • Éducation au goût et aux saveurs de manière ludique et ponctuelle
------------	--

Élémentaire	• Une heure et demie de pause, dont 30 à 45 minutes de repas minimum • Accompagnés par des adultes, notamment en ouvrant l’école pour permettre de l’intergénérationnel (seniors bénévoles pour partager des repas) • Réduire la pression des surveillants pendant le temps du repas, afin que ce soit un temps de liberté entre amis car c’est un moment de sociabilisation • Éducation au goût et aux saveurs de manière ludique et ponctuelle, avec une utilisation de la technologie
Collège	• Une heure et demie de pause, dont au minimum 30 minutes de repas, si souhaité • Temps de liberté, sans accompagnement par les adultes, mais ponctuellement des interventions pour « comprendre ce que l’on mange » • Réduire la pression des surveillants pendant le temps du repas, afin que ce soit un temps de liberté entre amis car c’est un moment de sociabilisation
Lycée	• Une heure et demie de pause, dont au minimum 30 minutes de repas, si souhaité • Liberté de manger où ils et elles le souhaitent, avec possibilité de sortir de l’établissement scolaire • Point d’attention sur l’offre de restauration aux alentours des établissements scolaires pour limiter la présence d’alimentation de mauvaise qualité • Réduire la pression des surveillants pendant le temps du repas, afin que ce soit un temps de liberté entre amis car c’est un moment de sociabilisation

Conditions de réussite

Instaurer dans la loi le fait que les collectivités territoriales doivent proposer une offre de restauration sur la pause du midi dans les établissements scolaires.

Proposition 7 :
Garantir un temps de liberté sur la pause
du midi, pouvant répondre aux différents
besoins des enfants (jouer librement,
se défouler, se reposer, s’ennuyer...)

122 votants : POUR 89,3 % (109 voix) • CONTRE 3,3 % (4 voix) • ABSTENTION : 7,4 % (9 voix)

Constats et bénéfices attendus

Nous proposons un espace de liberté lors de la pause du midi, au sein de l’établissement scolaire. Nous insistons sur la liberté de choix laissée aux enfants, afin de faire de ce temps ce qu’ils souhaitent.

Ainsi, nous devons créer les conditions pour que les enfants se parlent, jouent, interagissent librement et sereinement et puissent également participer volontairement à des propositions d’activités encadrées. Nous partageons la certitude qu’offrir des activités variées permettra de limiter le temps passé sur les écrans.

Nous sommes conscients qu’il existe des inégalités entre les établissements et les territoires quant aux moyens et ressources disponibles, c’est pourquoi nous pensons qu’il faut construire le temps du midi en prenant en compte les réalités locales.

Mise en œuvre concrète

Cette proposition s’appuie sur trois volets :

1. Nous proposons que le temps du midi soit obligatoirement déclaré comme un « accueil collectif de mineurs (ACM) », afin d’offrir un cadre et une équipe dédiée à l’organisation de ce temps autour d’un réel projet pédagogique, pour mieux articuler les temps scolaire et périscolaire et pour permettre aux collectivités de bénéficier des prestations de service de la CAF.

2. Il convient d’accompagner chaque établissement pour qu’il puisse mettre à disposition des espaces permettant de réaliser différentes activités facultatives sur le temps de la pause

3. Garantir au sein de chaque établissement des espaces de repos et d’écoute. Nous proposons de prendre exemple sur le modèle belge de Snoezelen, qui est une salle de repos sans stimuli, pouvant être supervisée par un adulte formé aux enjeux de santé
- du midi (sport, arts, activités choisies par les jeunes...), animées par des acteurs extérieurs (associatifs, éducation populaire...). Cela permettra de ne pas faire peser la charge de l’organisation sur les professeurs et de valoriser le tissu associatif local. Proposer des activités par trimestre par exemple, peut être un bon moyen de diversifier l’offre d’activités et les partenariats.
- mentale. L’idée part du constat que les temps de pause du midi peuvent être l’occasion de violence ou de harcèlement. C’est pourquoi nous souhaitons que tous les enfants et adolescents puissent bénéficier d’un accompagnement assuré par des encadrants sensibilisés à ces enjeux, tout en disposant d’un espace favorisant l’entraide entre enfants et le développement d’une attention collective
- et partagée autour des problématiques de violence et de harcèlement. Pour ce faire, il s’agit de former tout le personnel (comme les surveillants) à l’écoute, à la communication non-violente et aux enjeux de harcèlement ainsi que de valoriser le programme PHARE qui a déjà montré de bons résultats (dispositif national de lutte contre le harcèlement scolaire).
- Déclinaison par classe d’âge
- | | |
|------------------|--|
| Maternelle | <ul style="list-style-type: none">• Temps et espaces de sieste et de repos garantis• « Boîte à jouer » : à disposition des enfants pour créer leur univers (objets, tissus, déguisements...)• Avoir accès à des livres |
| Élémentaire | <ul style="list-style-type: none">• La cour de récréation est une zone de jeux, d’aventure, de liberté et de repos• Avoir des espaces non encadrés mais avec une vigilance des adultes (exemple : une agora où les jeunes peuvent s’auto-organiser et discuter)• « Boîte à jouer » : à disposition des enfants pour créer leur univers (objets, tissus, déguisements...)• Avoir accès à des livres• Cours d’école moins genrées dans leur organisation, cours végétalisées• Proposer des activités facultatives de tutorat entre élèves• Temps calme avant d’entamer les cours de l’après-midi |
| Collège
Lycée | <ul style="list-style-type: none">• Un foyer ouvert gratuit• Avoir des espaces non encadrés mais avec une vigilance des adultes (exemple : une agora où les jeunes peuvent s’auto-organiser et discuter)• Proposer des activités facultatives de tutorat entre élèves• Mieux utiliser les espaces déjà existants comme le CDI. Par exemple : proposer des liseuses pour avoir accès à une plus grande offre de livres ou encore avoir un vrai espace d’éducation numérique pour prendre en considération ces apprentissages• Temps de relaxation avant de rentrer en cours |
- 74
- 75

Conditions de réussite

- **La concertation avec les acteurs locaux et la coordination renforcée des acteurs** : Éducation nationale, collectivités, équipes périscolaires, associations, familles et partenaires de la restauration scolaire. Cette coopération doit permettre une vision commune du projet éducatif de la pause du midi, avec du temps de concertation et de formation partagée pour les équipes encadrantes.
- **La formation continue** du personnel encadrant le temps du midi en lien avec les enseignants du temps scolaire, pour favoriser le dialogue entre eux et mettre en place une continuité des temps pour l'enfant.
- **L'accompagnement des établissements** et des collectivités territoriales pour évaluer en amont leur capacité à mettre en place ces propositions de manière progressive.
- **Soutien financier de l'État de ces mesures**, pour permettre leur pleine réalisation à l'échelle locale, adaptée en fonction des moyens humains et financiers.

Proposition 8 : Les devoirs se font essentiellement à l'école avec des « revoirs » à la maison

121 votants : POUR **80,2 %** (97 voix) • CONTRE **9,1 %** (11 voix) • ABSTENTION : **10,7 %** (13 voix)

Constats et bénéfices attendus

Les devoirs à la maison participent à **creuser les inégalités sociales** entre les enfants puisqu'ils dépendent des **conditions de vie et de l'accompagnement des familles**. Certains parents ne peuvent pas accompagner les enfants dans les devoirs du fait d'un manque de compétences, de leur niveau en langue, de leur disponibilité, d'un manque de matériel et d'espaces adaptés ou encore du fait de conflits familiaux que les devoirs peuvent provoquer. L'écart dans l'accompagnement des enfants se creuse notamment au lycée, quand la charge de devoirs est la plus importante et le niveau plus difficile. Les devoirs à la maison opèrent une forme

de **différenciation pédagogique** entre élèves. Ils ne bénéficient pas du même soutien scolaire ni de la même préparation aux examens. Les devoirs à la maison ne permettent pas une égalité des chances.

Par ailleurs, les devoirs rallongent les journées des enfants et participent à augmenter leur niveau de fatigue. Cette surcharge de travail est source de souffrance. Les devoirs affectent la santé mentale des enfants, d'autant plus quand ils sont à l'origine de tensions au sein des familles.

Nous sommes défavorables à la suppression complète des devoirs à la maison qui présentent des bénéfices en termes d'autonomie, de discipline et d'apprentissages mais défendons un **allègement de la charge de travail**. Les devoirs doivent davantage permettre aux enfants d'intégrer les apprentissages *via* des **révisions** ou des **applications pratiques**

Mise en œuvre concrète

Les devoirs peuvent renforcer le lien entre les parents et les enfants, **favoriser l'implication parentale** et contribuer à **l'autorité parentale**. Les devoirs sont aussi avantageux pour l'apprentissage de l'autonomie.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une partie des devoirs soit réalisée à l'école et une autre partie des devoirs à la maison. La charge de devoirs à la maison est progressive. Au primaire, les devoirs à la maison sont des « revoirs ».

Les devoirs à l'école sont accompagnés sous forme de parrainage/tutorat ou intégrés aux cours (travaux pratiques).

La charge de devoirs à la maison est **réduite par rapport à aujourd'hui** mais elle augmente progressivement à partir du CM1/CM2, de la 4^e/3^e puis en 1^{re} et terminale.

Conditions de réussite

- Alléger le **programme scolaire** (les professeurs sont tenus par les programmes qu'ils doivent avoir terminés en fin d'année ; les devoirs permettent souvent de se décharger d'une partie du programme).
- Améliorer le dialogue entre **les parents et les professeurs** (notamment pour les parents qui demandent aux professeurs des devoirs). Les temps de médiation organisés entre la famille et les parents

des cours que de découvrir de nouvelles leçons. Nous souhaitons ainsi **réduire les journées de travail**, limiter le décrochage des enfants et **réduire le stress**.

La réalisation des devoirs à l'école facilite la **coopération** entre élèves, le repérage et **l'accompagnement individualisé des élèves en difficulté**.

Les « revoirs » sont des relectures, révisions, écoutes de podcasts sur des plateformes comme Radio France, **activités d'apprentissage par le jeu** comme « Les Incollables » qui maintiennent un lien avec les apprentissages en cours. En géométrie, il peut être proposé de réaliser des origamis, en sciences-physiques, des recettes de cuisine, en mathématiques, des constructions à partir de Lego. La poésie peut être revue en musique, en laissant à l'enfant le choix des morceaux. **Les « revoirs » peuvent encore prendre la forme d'explorations**, d'enquêtes à mener sur un sujet, une personne. Certains « revoirs » de logique peuvent **s'appuyer sur le numérique** : *serious game, escape game...*

en début d'année doivent **aborder la question des devoirs** et de ces **temps aménagés spécifiquement pour les devoirs** à l'école. Ils doivent sensibiliser les parents aux espaces de travail numériques et plus généralement à l'emploi du numérique pour le travail scolaire. Les parents recevront chaque année un **kit leur expliquant l'organisation des devoirs à l'école** sur l'année et les choix pédagogiques.

- Aménager des **lieux et des temps** de devoirs et révisions propices, notamment avant les contrôles et examens.
- Les **encadrants/accompagnants** doivent avoir un minimum d'expérience et de formation selon les niveaux des enfants.
- Passer à la semaine de 5 jours pour une répartition/rythme entre devoirs, sport, école.
- Organisation des plannings, emploi du temps, se doter d'un logiciel national et non par établissement.
- Les devoirs à l'école ne doivent pas impacter la progression dans les programmes.

LA SEMAINE

Proposition 9 : Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi, dans le cadre scolaire, pour permettre une stabilité dans le rythme des enfants

122 votants : **POUR 82,8 %** (101 voix) • **CONTRE 13,9 %** (17 voix) • **ABSTENTION : 10,7 %** (13 voix)

Constats et bénéfices attendus

Aujourd'hui, alors que le cadre légal prévoit la semaine scolaire sur 4 jours et demi, **l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, permise par les dérogations accordées, est très largement majoritaire.** À la rentrée 2023, selon les données du ministère de l'Éducation nationale, 93 % des communes, soit plus de 21 000 communes avaient adopté ce fonctionnement.

Les chronobiologistes sont unanimes : **l'aménagement du temps de la semaine condensé sur 4 jours n'est pas en adéquation avec les rythmes biologiques de l'enfant et de l'adolescent.** Cette organisation entraîne des journées trop denses, des ruptures et des irrégularités dans les heures de coucher et de lever

qui ont des incidences majeures sur les capacités d'attention et la fatigue des enfants.

Par ailleurs, la France est le seul pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à avoir ce modèle d'organisation, **la semaine de 5 jours étant largement répandue dans les autres pays.**

Le bien-être de l'enfant est la boussole de nos travaux : il doit être notre priorité à toutes et tous. Ainsi, nous souhaitons **garantir la semaine de 5 jours**, dans le cadre scolaire pour tous les élèves, de l'école élémentaire au lycée, car **il s'agit du modèle le plus en**

adéquation avec les rythmes biologiques de l'enfant mais aussi plus globalement avec sa santé, son développement et ses apprentissages. En effet, l'étalement de la semaine sur 5 jours permet de **réduire la pression journalière exercée sur les enfants et la charge de travail**, et ouvre la possibilité d'avoir des apprentissages et des méthodes plus variés, avec des apprentissages pratiques l'après-midi (projets, ateliers de la vie pratique, pratique artistique et sportive). Ce modèle assure **plus de continuité pédagogique** en limitant les coupures dans la semaine et en permettant d'avoir des cours moins condensés.

Étendre la semaine sur 5 jours, c'est aussi **lutter contre les inégalités** en offrant des activités et apprentissages divers obligatoires, accessibles à tous les enfants, leur ouvrant ainsi les mêmes possibilités et opportunités, indépendamment de leur milieu social. La semaine de 5 jours

permettra de **mieux individualiser le suivi** des enfants et des jeunes et de lutter contre le décrochage scolaire. Ce modèle offre aussi **davantage de temps de vie en commun**, toutes catégories sociales confondues, améliore la cohésion sociale, le « faire société » et favorise l'inclusion de toutes et tous, notamment des plus fragiles.

Enfin, instaurer la semaine de 5 jours a des **implications positives sur la majorité des parents.** Ce modèle permet de simplifier leur vie en **harmonisant l'organisation des différents niveaux** (élémentaire et secondaire). En ouvrant la **possibilité aux parents de travailler le mercredi**, cette proposition contribue également à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes face à l'emploi et aux salaires. Nous nous sommes accordés sur la **journée scolaire pleine du mercredi**, et non pas du samedi, afin de préserver un temps familial de qualité le week-end et de limiter le risque d'absentéisme.

Mise en œuvre concrète

Nous souhaitons **garantir la semaine de 5 jours pleins obligatoires pour tous les élèves de l'école élémentaire au lycée.**

Comme prévu par la proposition n°3 relative à l'organisation de la journée, pour tous les jours de la semaine, le matin est consacré aux apprentissages théoriques, et l'après-midi aux apprentissages pratiques : projets, ateliers de la vie pratique, pratique artistique, culturelle et sportive.

Le mercredi après-midi, les apprentissages pratiques visent uniquement à diversifier les apprentissages et à développer de nouvelles compétences. C'est seulement le mercredi après-midi qu'il n'y a pas de continuité avec les acquis théoriques

du matin. Il sera dédié à l'ouverture à des structures associatives qui proposent aujourd'hui des activités sur le temps extrascolaire.

Le reste de la semaine, certains projets de l'après-midi s'inscrivent en continuité avec les apprentissages théoriques (travaux pratiques en sciences de la vie et de la terre par exemple).

Nous soulignons qu'il est essentiel **d'apporter des distinctions et des nuances dans les modalités de mise en œuvre** (activités proposées, lieux d'activités...) **selon les classes d'âges**, afin notamment d'encourager l'autonomie à l'adolescence et les différentes filières (lycées professionnels notamment).

Déclinaison par tranche d'âge

Maternelle	Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi, avec des activités facultatives proposées le mercredi après-midi.
Élémentaire Collège Lycée	Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi. Le mercredi après-midi, les apprentissages pratiques visent uniquement à diversifier les apprentissages et développer de nouvelles compétences et ne doivent pas être une continuité des acquis théoriques du matin.

Conditions de réussite

- **Davantage de personnes accompagnant les professeurs** (étudiants, parents, grands-parents, retraités...) **et davantage d'intervenants extérieurs** (animateurs, professionnels...) en garantissant la sécurité des enfants et le dialogue entre acteurs.

→ S'il s'avérait que l'enseignant ait une durée de travail supplémentaire du fait du passage à la semaine de 5 jours, une **revalorisation du salaire** des enseignants est à prévoir.

→ **Le tissu associatif**, qui ne doit pas être le grand perdant de la transformation du mercredi après-midi dont il profite aujourd'hui largement pour déployer ses activités, devra être étroitement intégré à cette nouvelle organisation de la semaine. Nous soulignons qu'il est essentiel d'assurer une continuité avec les activités proposées aujourd'hui le mercredi, et de les développer d'autres jours de la semaine, en lien avec les acteurs associatifs.
- **Offrir des moyens financiers et matériels aux collectivités** afin de permettre une mise en œuvre effective de la semaine de 5 jours, avec les apprentissages pratiques et diversifiés l'après-midi. Il faut prendre en compte les spécificités et inégalités territoriales.

→ **Renforcer la formation collective des enseignants et des professionnels intervenants** : développer des temps collectifs de partage et de retour d'expérience, mettre en place un tutorat entre pairs, et créer des partenariats avec les universités ou écoles pour que des étudiants puissent assister les professeurs et accompagner des groupes d'élèves.

→ **L'application** de la semaine de 5 jours aux établissements privés sous contrat.

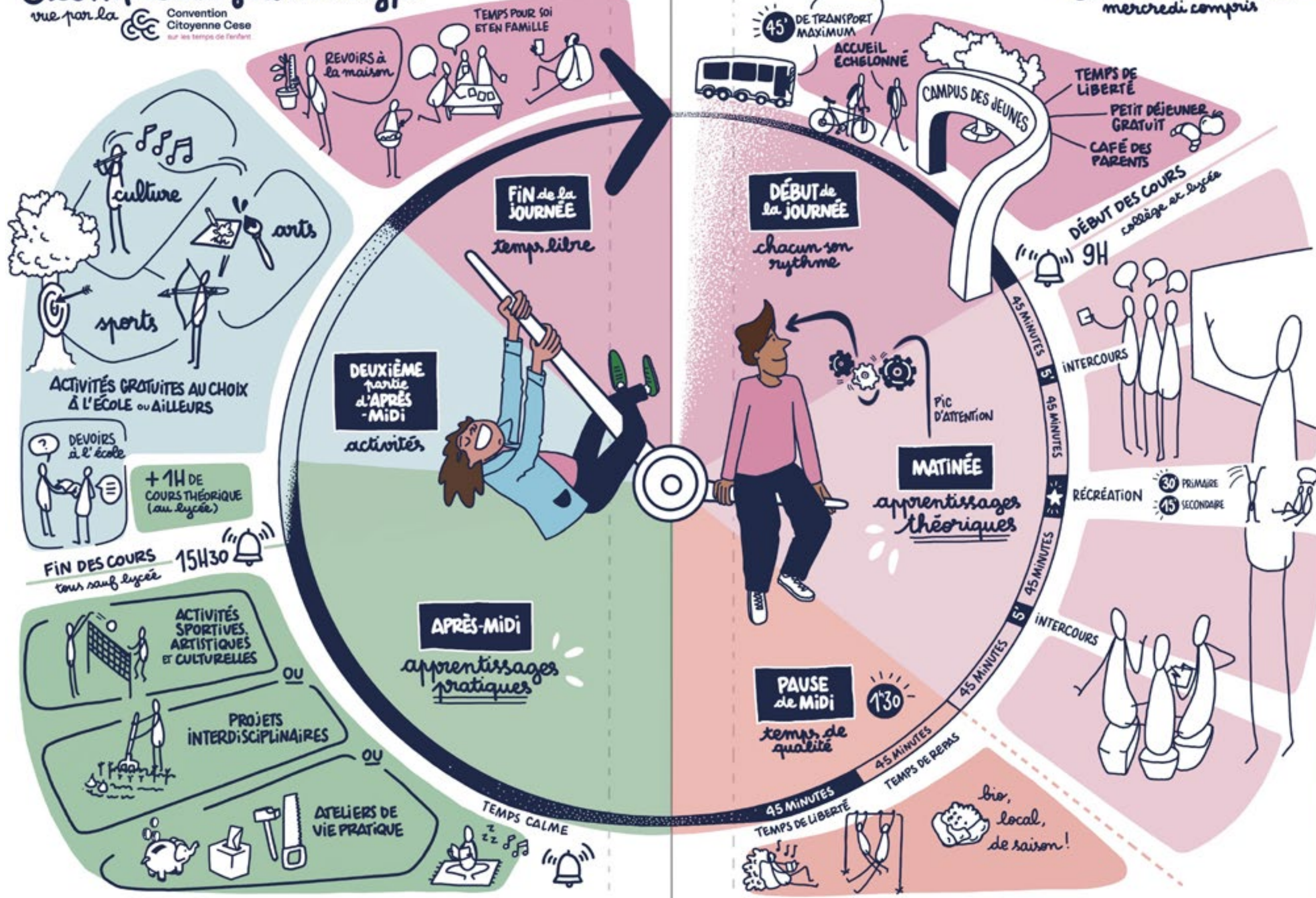


Réserves exprimées à la suite du vote

- Des citoyens ont émis des réserves sur :
- Certains conventionnels n'ont pas soutenu cette proposition considérant qu'elle devrait intégrer plus de souplesse pour les maternelles, notamment pour les petites sections (par exemple revoir la possibilité de garder son enfant l'après-midi au lieu de faire la sieste à l'école).
 - D'autres souhaitent également rendre le mercredi après-midi facultatif pour les primaires.
 - Des regrets sont exprimés sur la non-adoption de la proposition relative à la parentalité qui permettait une disponibilité accrue des parents dans les après-midis.
 - Au contraire, d'autres citoyens ont considéré que la semaine de 5 jours devait être obligatoire pour les enfants de tous niveaux sans réserve, dans une optique de réduire les inégalités d'accès aux activités. Certains rappellent que l'école ne s'arrête pas à 15h30 et va au-delà des enseignements académiques.

Exemple d'une journée-type

vue par la Convention Citoyenne Cese sur les temps de l'enfant



PH: CAMILLE PÉREZ - LUCAS LAMBERT - BENOÎT GUILLON - ILLUSTRATION DE MARION

L'ANNÉE

Proposition 10 : Rendre obligatoire l'organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l'année : au moins un séjour/voyage par an, pour tous les élèves et des temps « d'apprentissage autrement »

120 votants : POUR **74,2 %** (89 voix) • CONTRE **12,5 %** (15 voix) • ABSTENTION : **13,3 %** (16 voix)

Constats et bénéfices

La proposition est guidée par le constat collectif de la Convention citoyenne de la nécessité de **diversifier les apprentissages et de mieux les incarner dans des temps spécifiques comme les temps « d'apprentissage autrement » et dans les séjours/voyages.**

La proportion d'apprentissages pratiques doit être augmentée et les intervenants qui les dispensent doivent être variés. Cette diversification des apprentissages, nous le rappelons, **doit éclairer sur leur sens, la raison de leur enseignement et ainsi stimuler l'envie d'apprendre et améliorer l'appréciation de l'école.**

Nous soutenons qu'il est **bénéfique de casser les routines des élèves pour susciter la curiosité et favoriser la concentration.** De même, la participation des élèves à la construction de ces temps et séjours/voyages participe à leur motivation.

D'une part, les séjours seront aussi l'occasion de **créer du lien et de la cohésion entre élèves et entre professeurs et élèves.** En effet, l'expérimentation de

vivre ensemble une expérience en dehors du quotidien peut **insuffler de nouvelles dynamiques entre les professeurs et les élèves, améliorer le climat scolaire** et prévenir des conflits et situations de violences. Quand on se connaît, on se respecte davantage.

D'autre part, les temps « d'apprentissage autrement » doivent s'appuyer sur des **postures pédagogiques diversifiées et adaptées.** Nous souhaitons que ces temps permettent de faire évoluer **les systèmes d'évaluations actuels.** L'élève sera évalué sur un projet, sur ses réalisations et comportements au sein de ce projet, au-delà des seules disciplines scolaires traditionnelles.

L'égale valorisation des apprentissages théoriques et pratiques, la non-hiérarchisation des savoirs et la découverte élargie de métiers peuvent aussi aider **l'orientation** des élèves.

Nous sommes convaincus que ces propositions sont susceptibles de **réduire les inégalités sociales.**

Ces temps « d'apprentissage autrement » et ces séjours/voyages peuvent être **bénéfiques à d'autres points de vue en matière d'autonomie, de responsabilisation et de confiance en soi.**

Mise en œuvre concrète

1. **Nous souhaitons rendre obligatoire l'organisation annuelle par les établissements d'un séjour pour chaque classe de chaque niveau, à partir du CP. Ce séjour a une durée de 2 journées et 1 nuit minimum.**

Les séjours/voyages s'inscriront dans une démarche de projet. Les établissements scolaires proposeront des projets interdisciplinaires variés, en France, à l'étranger ou sur le territoire local pour que les enfants apprennent à mieux connaître leur environnement. Leur forme peut varier : des **semaines de partage interrégionales ou à thème** (semaine verte, semaine urbaine, semaine culturelle) peuvent être envisagées pour mettre en avant la richesse culturelle et patrimoniale propre à chaque territoire. Il y a le cas des régions frontalières qui ont des liens historiques avec les pays étrangers proches.

La valeur de ces séjours dans le parcours pédagogique des élèves est **reconnue et prise en compte.**

Étant donné le travail d'ingénierie pédagogique conséquent demandé pour que ces séjours/voyages soient mis en place, ces derniers seront le fruit d'un **partenariat multipartite entre différents acteurs, intégrant notamment des intervenants extérieurs** (État, collectivités locales, parents et associations de parents d'élèves, associations, élèves, etc.).

Ils peuvent stimuler également la curiosité, la coopération et le sens civique, ou encore faciliter la sensibilisation à l'environnement et la réduction du temps d'écran.

→ L'implication des **parents** est également indispensable dans l'organisation des séjours et voyages mais elle devra être définie pour s'inscrire dans un cadre précis. Ils peuvent être référents et participer à une démarche de coéducation. Dans tous les cas, ils sont informés par une communication dédiée qui doit permettre de lever les résistances. Cette communication se fait aussi bien en amont que pendant le voyage (le parent peut par exemple appeler son enfant). Elle peut porter sur les habitudes alimentaires, sur le taux et la qualité de l'encadrement, sur les conditions d'hébergement selon le genre ou prendre en compte l'énurésie, etc.

→ Les **professeurs** devront également être consultés et associés s'ils le souhaitent pour faciliter la préparation, l'organisation et le bon déroulement des séjours et voyages. Il faut aussi prendre en compte **les contraintes d'organisation familiale des enseignants accompagnateurs,** notamment lorsque le voyage dure une semaine.

→ De même, les **personnels administratifs** des établissements devront être associés de près pour faciliter la gestion des emplois du temps des élèves et des professeurs devant être remplacés.

Un budget dédié à ces séjours est défini et réparti à l'échelle nationale. Le fait que des séjours/voyages puissent se dérouler sur **une seule nuit ou localement** peut contribuer à modérer les coûts.

Pour **compléter le financement**, des fêtes, des kermesses et autres événements pourront être organisés. Le recours à des dons financiers ou de matériels de particuliers pourra être envisagé. Plusieurs options pourront être envisagées également concernant la **participation financière des familles** : participation symbolique, participation selon le quotient familial, étalement des paiements. Enfin, **les fonds sociaux de l'établissement et des collectivités territoriales, de la CAF, et ceux européens** seront également mobilisés afin de favoriser le départ de tous les élèves concernés.

2. Nous souhaitons qu'un temps d'intégration soit prévu à la rentrée de septembre au collège et au lycée.

Ces temps devront être pensés pour **aider les élèves à s'acclimater et à s'intégrer**. Un **temps de médiation avec la famille** pourra être prévu à cette occasion.

3. Nous recommandons plus généralement la multiplication de temps « d'apprentissage autrement » pendant l'année (sortie scolaire, innovation pédagogique, semaines à thèmes, etc.).

Ces derniers, comme les séjours, peuvent être construits avec des intervenants extérieurs et en lien avec les enfants pour les adapter à leurs besoins et leurs envies. S'ils proposent des **ruptures dans le quotidien** des enfants, **ces temps de projets s'inscriront dans la continuité des apprentissages de l'année**.

Ils pourront proposer un **brassage des classes de niveau et des élèves** pour favoriser la mixité sociale.

Déclinaison par tranche d'âge

Maternelle	La proposition ne s'applique pas.
Élémentaire	La proposition commence à s'appliquer en CP. Chaque année, chaque classe bénéficie d'au moins un séjour/voyage, organisé par l'établissement en partenariat avec des structures locales. En CP, les séjours n'excèdent pas 3 jours. Les temps « d'apprentissage autrement » qui rompent avec le quotidien sont multipliés. Ces temps transcendent les logiques de niveaux et d'âges.
Collège Lycée	Un temps est dédié à l'intégration à la rentrée de 6^e et de 2nde. Chaque année, chaque classe bénéficie d'au moins un séjour/voyage, organisé par l'établissement en partenariat avec des structures locales. La durée varie d'une nuit à une semaine en fonction des moyens disponibles. Les temps « d'apprentissage autrement » qui rompent avec le quotidien sont multipliés. Ils mêlent les niveaux et les âges.

Les conditions de réussite

- Malgré les partenariats, **les professeurs devront avoir un temps libéré pour la préparation** en équipe de ces séjours. Les enseignants qui participent au séjour/voyage ne peuvent pas dispenser leurs heures de cours dans les autres classes ; il faut voir comment les remplacer : en utilisant les heures supplémentaires effectives (HSE) ou en mobilisant d'autres enseignants. Les heures de cours qu'ils ne peuvent pas assurer peuvent donner lieu à d'autres apprentissages.
- Les séjours/voyages et les temps « d'apprentissage autrement » devront être **inclusifs et permettre à tous les élèves de participer, avec une attention spécifique pour les enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers**. Il faut s'assurer que les AESH et des personnels médico-sociaux participent au séjour et au voyage pour assurer la continuité des soins.

- Lors de ces séjours/voyages, il faut être particulièrement **attentif au risque de harcèlement**.
- Les **responsabilités juridiques engagées** pourront être travaillées en lien avec les réseaux ayant de l'expérience dans l'organisation de ce type de séjours comme le réseau Jeunesse au plein air. Toutefois, **les réglementations sur les sorties scolaires gagneraient à être raisonnablement simplifiées**, sans risquer de porter atteinte à la sécurité des élèves.
- La proposition devra être adaptée pour **prendre en compte la situation particulière des territoires ultramarins et de la Corse**.



Réserves exprimées à la suite du vote

- Des citoyens ont émis des réserves sur :
- Le regret de la non-intégration des maternelles sur les temps « d'apprentissage autrement ».
 - Un manque d'ambition sur la durée minimale des séjours.
 - Les modalités de financement des séjours (part des familles, participation de l'État...).
 - Le caractère obligatoire des séjours pour les enfants, qui ne fait pas consensus.
 - Les temps d'apprentissage de la semaine d'intégration ne sont pas suffisamment développés.
 - L'absence de distinction opérée entre les établissements publics et les établissements privés qui entraîne un manque d'équité.

Proposition 11 : Respecter l'alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances en réduisant les zones de vacances de 3 à 2 zones pour les vacances d'hiver et de printemps

119 votants : POUR 75,6 % (90 voix) • CONTRE 16,8 % (20 voix) • ABSTENTION : 7,6 % (9 voix)

Constats et bénéfices attendus

Les vacances sont un temps libérateur, de repos, de loisirs, de découverte et de liens, bénéfique pour la santé, le développement et les apprentissages des enfants. Elles favorisent la déconnexion, la diversification des apprentissages et les temps de qualité passés seul, avec des amis ou en famille. Quand les enfants grandissent, les vacances peuvent devenir un temps **émancipateur**. C'est le cas quand les enfants ont l'opportunité de **travailler** et de recevoir leur première rémunération.

Si le volume des vacances semble favorable et en adéquation avec les rythmes chronobiologiques des enfants, le calendrier des vacances intermédiaires d'hiver et de printemps lui ne l'est pas. Le découpage en trois zones de vacances donne lieu à des périodes de cours pouvant s'étendre de 5 à 9 semaines de cours, quand il est recommandé une alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances. **La simple réduction à deux zones y remédie, sans que le volume de vacances ne soit impacté.** Cette réduction

correspond au consensus qui a émergé de la commission spécialisée sur le calendrier scolaire de 2024.

Les vacances d'été agissent comme un **repère national, leur stabilité facilite l'organisation** sur le long-terme des familles et de nombreux acteurs. De plus, elles doivent dorénavant être considérées en lien avec les **conséquences du réchauffement climatique**. La réduction des vacances d'été **n'est pas compatible avec les conditions climatiques**, en particulier à cause de la chaleur.

Notre proposition s'inscrit dans les orientations plus larges de la Convention citoyenne qui visent à **alléger la journée scolaire, étaler la semaine sur 5 jours, alléger les programmes scolaires et diminuer les effectifs en classe**. Les bénéfices de l'ensemble de ces propositions en matière de bien-être des enfants et des professeurs doivent permettre de gagner en efficacité, créant un ensemble cohérent compatible avec le maintien de la durée totale de vacances.

Mise en œuvre concrète

Nous souhaitons **maintenir le volume total de vacances à l'année (soit 16 semaines) et conserver leur structuration** (soit 2 semaines de vacances à la Toussaint, à

Noël, en hiver et au printemps et 8 semaines de vacances d'été).

Nous proposons **trois aménagements** :

→ **Sur les vacances d'hiver et de printemps : le passage de trois zones à deux zones** pour favoriser l'équilibre entre les 7 semaines de cours et les 2 semaines de vacances (avec une semaine de chevauchement entre les deux zones). Si le principe même du zonage ne permet pas de respecter scrupuleusement l'alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances, **le passage à deux zones permet d'assurer un minimum de 6 semaines de cours et un maximum de 8 semaines, tel que préconisé par les chronobiologistes.**

Il est également prévu **une semaine de chevauchement entre les 2 zones pour permettre à tout le territoire d'avoir des vacances en commun** en particulier les enfants de familles séparées habitant des zones différentes.

→ **Sur les vacances de Noël : l'instauration d'une rentrée différée de 1 ou 2 jours** quand le 1^{er} janvier est proche de

la rentrée afin de limiter la fatigue des enfants ;

→ **Sur les vacances d'été : l'instauration d'une rentrée de septembre échelonnée sur une semaine**, en fonction des classes d'âges en laissant la main à l'échelon local, pour permettre une meilleure organisation au sein des familles.

Le calendrier pourra, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, être adapté aux territoires d'Outre-mer et à la Corse.

À l'appui de notre proposition, nous précisons que la Commission spécialisée « calendrier scolaire » du Conseil supérieur de l'éducation s'est prononcée, à l'unanimité, sur le passage de trois à deux zones, le respect de l'alternance entre 7 semaines de travail et 2 semaines de repos et le maintien de 8 semaines de vacances en juillet et août.

Conditions de réussite

Le maintien du volume global de vacances scolaires, implique :

→ **De « regagner » le mois de juin** perdu pour de nombreux élèves pour différentes raisons :

- Établissements mobilisés pour être des centres d'examen ce qui entraîne des vacances d'été anticipées pour les élèves qui ne sont pas en situation d'examen ;
- Emploi du temps dicté par le calendrier des plateformes d'orientation qui amène à organiser le conseil de classes très tôt et entraîne la démobilisation des élèves.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées : séjours apprenants en dehors de l'école, sorties scolaires, organiser les examens en dehors des établissements, imposer

aux plateformes d'orientation de s'adapter au calendrier scolaire, conditionner l'orientation retenue à l'assiduité jusqu'à la fin de l'année, solliciter les acteurs de l'éducation populaire pour accompagner les élèves à l'extérieur pour apprendre autrement.

→ **De réduire les effectifs par classe pour favoriser de meilleures conditions d'apprentissages** et par conséquent une plus grande efficacité. Sur ce point, nous alertons sur le risque que la baisse démographique en cours ne constitue une opportunité, pour les pouvoirs publics, de baisser les budgets en réduisant le nombre d'enseignants alors qu'elle doit constituer une opportunité de donner aux enfants de meilleures conditions d'apprentissage.

Notre proposition doit également s'accompagner d'une **amélioration de l'information à destination des familles** sur les aides dont elles peuvent bénéficier sur ces périodes de vacances et sur le rôle structurant des temps de vacances. **Les aides aussi devront être augmentées et ciblées vers les familles dans le besoin.**

Enfin, nous restons très attentifs à la diminution des inégalités sociales et souhaitons que **notre proposition soit conditionnée à l'augmentation des moyens**

alloués aux activités et colonies de vacances et aux animateurs encadrants, en particulier pour celles proposées aux enfants en situation de précarité ou rencontrant des difficultés familiales. Plus particulièrement nous appelons à un effort conséquent sur les budgets liés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour permettre à ces enfants de réellement profiter de ce temps de vacances (obligation d'organiser au moins deux semaines de séjour sur l'année).



Réserves exprimées à la suite du vote

Pour les citoyens qui ont exprimé des réserves, les intentions poursuivies par la Convention ne peuvent fonctionner sans réduction des vacances (comme le proposait la proposition « Réduire la durée des vacances », en annexe qui a recueilli 32 % de votes « pour » ; 61,5 % de voix « contre » et 6,6 % d'abstention.).

- Cette réduction est nécessaire pour tenir le programme, au regard de l'allègement des journées.
- Réduire les vacances permet une réduction des inégalités. Certains enfants n'ont pas la possibilité de partir en vacances.
- La longueur des vacances d'été peut occasionner une perte significative de niveau scolaire.
- Le maintien du volume global de vacances n'est pas adapté aux congés des parents ni au système de garde.
- Certains citoyens ont exprimé des doutes sur l'effectivité du passage de 3 à 2 zones au regard de l'impact sur l'économie du tourisme et l'opposition du secteur.



B. Repenser l'organisation des temps de l'enfant :

coordonner les acteurs, aménager les espaces et faciliter la mobilité

LA COORDINATION DES ACTEURS

Proposition 12 : Créer un ministère de l'Enfance

119 votants : POUR **77,3 %** (92 voix) • CONTRE **16 %** (19 voix) • ABSTENTION : **6,7 %** (8 voix)

Constats et bénéfices attendus

Aujourd'hui, les politiques liées à l'enfance sont réparties entre plusieurs ministères : Éducation nationale, jeunesse, vie associative, sports, santé, etc. Or la question de l'articulation et de la cohérence est essentielle pour que les politiques œuvrent à une même ambition avec une vue d'ensemble des problématiques.

Par la création d'un ministère de l'Enfance, notre proposition vise à travailler la transversalité des politiques publiques liées à l'enfance aujourd'hui trop en silo.

Il s'agit d'un ministère comprenant

l'Éducation nationale, de l'éducation populaire et des autres ministères quand elles concernent l'enfance. L'enjeu est de mettre au même niveau l'ensemble des apprentissages.

L'objectif est de garantir une politique globale cohérente portant en unique priorité les besoins et le bien-être de l'enfant, en simplifiant la gouvernance et en garantissant une plus grande cohérence et coordination ainsi qu'une stabilité. À cette proposition s'ajoute un pendant local indispensable à la réussite de ce ministère.

Mise en œuvre concrète

1. **Création d'un ministère des politiques de l'enfance et instauration d'une loi de programmation pluriannuelle.**

Il aura en charge :

→ **La gouvernance de tout ce qui concerne l'enfant** et son développement, au niveau national.

→ **Les administrations et les budgets relevant de l'Éducation nationale**, sportive, populaire, pratique, culturelle, civique, numérique, santé, loisirs, etc.

→ D'évaluer et de communiquer des résultats de manière transparente avec un exercice de redevabilité sur les travaux du « Conseil de l'Enfance ».

2. **Le pilotage du ministère est assuré en concertation avec des élus, des parlementaires et des membres de commissions spécialisées sur les questions de l'enfance et par un collège d'experts et de scientifiques de l'éducation** selon les besoins et les spécificités des territoires (ultramarins, populations urbaines, rurales, quartiers prioritaires de la ville, péri-urbain...) ; avec une répartition budgétaire vers les régions et les territoires en fonction de leurs besoins. Une obligation de résultat pèse sur le territoire dans la mise en œuvre des politiques.

3. **Création d'un organe consultatif « Conseil de l'Enfance »**, qui a pour mission de nourrir la réflexion politique de ce ministère, **constitué de citoyens tirés au sort et des parties prenantes, sur un mandat décorrélé du temps politique**. Il étudie les propositions

(projet de loi sur l'éducation par exemple) et rend des avis consultatifs, qui sont soumis aux politiques qui justifient ce qui est retenu ou pas. Cet organe est renouvelé par tiers pour permettre une continuité et assurer le temps long des politiques de l'enfance.

Conditions de réussite

→ **Vigilance à la dimension bureaucratique** du pilotage national qui peut freiner la mise en action.



Réserves exprimées à la suite du vote

Des citoyens ont émis des réserves sur :

- Le terme même de « ministère » n'est pas approprié et ne correspond pas au fonctionnement mis en avant dans la proposition, jugé plus souple et plus collaboratif qu'un ministère « traditionnel » et mieux protégé des changements politiques. Pour certains, une structure interministérielle ou un haut-commissariat doté de moyens réels serait plus adapté pour casser les silos et aller vers plus de décloisonnement et de coordination entre les politiques.
- Le terme « créer » donne l'impression qu'il s'agit d'un ministère en plus, alors que l'idée était plutôt d'étendre le périmètre d'un ministère existant. Certains craignent aussi la création d'un « super ministère » générant davantage de bureaucratie. Pour d'autres, le périmètre du ministère est jugé trop centré sur l'éducation. Il devrait intégrer d'autres sujets comme la santé, le handicap, la parentalité, les transports et la protection de l'enfance, afin de couvrir l'ensemble des enjeux liés au développement, à l'apprentissage et à la santé des enfants.
- Le fonctionnement : certains se sont interrogés sur le rôle du conseil citoyen, estimant que celui-ci devrait aller au-delà du rôle consultatif pour inclure le contrôle et l'évaluation, voire un pouvoir de veto.

Proposition 13 : Rendre obligatoire l'élaboration de Projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » sur l'ensemble du territoire national

120 votants : **POUR 90 %** (108 voix) • **CONTRE 0,8 %** (1 voix) • **ABSTENTION : 9,2 %** (11 voix)

Constats et bénéfices attendus

Nous constatons souvent un manque de coordination entre les acteurs et les professionnels de l'enfance, avec une superposition de missions, sans mise en cohérence. À cela s'ajoute le sentiment d'un manque de culture commune, de communication et de dialogue. Il existe aussi des logiques de pouvoirs, des conflits d'intérêt voire des rapports conflictuels entre les différents acteurs. Ces défauts de coordination mènent aussi à une sous-utilisation des infrastructures et des ressources existantes.

Nous souhaitons assurer la convergence des visions et des objectifs entre tous les acteurs en mettant l'intérêt de l'enfant au cœur des orientations.

Aujourd'hui, **les Projets éducatifs de territoire (PEdT)** doivent permettre d'assurer une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en réunissant autour d'un même projet les enseignants, les communes, les associations et les familles.

Dans les faits, **leur mise en œuvre reste très inégale**. Les grandes villes disposent souvent des moyens humains et financiers nécessaires, tandis que de nombreuses petites communes, notamment rurales et certains quartiers populaires, peinent à les faire vivre faute de ressources. De plus, ce

dispositif n'est pas obligatoire et repose sur la bonne volonté des acteurs locaux, sans pilotage global national. Les aides de l'État et de la CAF sont jugées insuffisantes, et les PEDt manquent encore de visibilité et d'évaluation.

Ainsi, nous proposons d'inscrire dans la loi l'obligation pour chaque territoire d'élaborer un nouveau PEDt selon le cadre défini par l'État. L'échelle territoriale est à déterminer en fonction des contextes locaux.

En effet, pour assurer la mise en œuvre du volet « apprentissages pratiques » de l'après-midi, nous souhaitons, partout sur le territoire, réunir l'ensemble des acteurs locaux autour de projets éducatifs.

L'État alloue des moyens financiers et humains pour la mise en œuvre dans les territoires via le ministère de l'Enfance. Par exemple, pour la musique, qui est incluse dans le socle commun le territoire ne dispose pas de professeurs d'école de musique, alors l'État doit assurer des ressources professionnelles.

Au sein de la Convention deux visions s'opposent : une privilégie une vision déconcentrée de l'État et une deuxième approche décentralisée.

Mise en œuvre concrète

Pour la mise en œuvre des apprentissages pratiques de l'après-midi (projets, sport, culture, art, etc.), il est nécessaire qu'il y ait une coordination d'acteurs effective dans les territoires. Ainsi, nous souhaitons :

1. Rendre obligatoire la mise en place d'un comité de pilotage et de coordination du PEdT partout sur le territoire

Alors qu'il est aujourd'hui facultatif, nous souhaitons rendre **obligatoire et généraliser à l'ensemble des territoires un comité de pilotage et de coordination du PEdT**. La composition du comité reste inchangée, il **rassemble l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire** : des représentants des collectivités, de l'Éducation nationale, des associations d'éducation populaire, des médiathèques, des clubs de sport, des centres sociaux, des parents d'élèves... Il rassemble également le comité de transport du plan de mobilité jeunes. Ce comité de pilotage décide et anime le projet éducatif de territoire.

Ce que nous souhaitons ajouter au cadre existant :

→ Le comité de pilotage du PEdT doit **consulter les enfants et les jeunes**.

→ Le comité de pilotage se réunit au **minimum une fois par trimestre** (contre 2 à 4 fois par an aujourd'hui) pour faire un point d'avancement et réajuster les besoins.

→ Nous souhaitons que ce comité de pilotage assure la pérennité et la continuité du PEdT pour garantir le bien-être de l'enfant et pour le rendre moins sensible aux changements politiques.

Ses missions sont les suivantes :

→ **Élaborer un PEdT** : identifier les besoins éducatifs du territoire, définir les objectifs communs, organiser une complémentarité et une continuité entre les temps de l'enfant.

→ **Évaluer le PEdT** : collecter les données, rédiger les bilans, proposer des ajustements.

→ **Organiser la mise en œuvre du volet « apprentissages pratiques »** de l'après-midi (obligation de résultat et fonction d'évaluation).

→ **Piloter le « vivier d'intervenants »** (voir point 3.) : faire le lien avec les autres intervenants (artisans, agriculteurs, seniors...) à intégrer pour les apprentissages pratiques de l'après-midi, et faire une cartographie de l'offre d'activités.

→ **Consulter les jeunes** afin de recueillir leurs besoins, leurs envies et leurs idées.

→ **Communiquer** autour de ce qui ressort de ces réunions en respect du principe de transparence, et favoriser la diffusion d'informations autour des projets mis en place. *Par exemple, l'organisation d'un forum de présentation des acteurs et des activités aux enfants et parents.*

→ **Faire remonter au niveau national les bonnes pratiques** de la mise en œuvre du volet « apprentissages pratiques » de l'après-midi *via* la Préfecture, afin que les autres territoires puissent s'en inspirer.

2. Rendre obligatoire la création d'un poste de coordinateur de PEdT

Nous souhaitons généraliser et rendre obligatoire la création d'un poste de coordinateur et d'animateur du PEdT, afin de mettre en dynamique les acteurs autour des projets éducatifs et de mutualisation des lieux disponibles pour accueillir les activités. Aujourd'hui ce poste existe dans de nombreux territoires mais n'est pas obligatoire. Nous proposons qu'il le devienne et qu'il soit financé par l'État.

Ce poste de coordinateur de PEdT aura notamment pour mission de faire vivre le PEdT :

→ **Préparer et animer le comité de pilotage du PEdT** sur l'ensemble de ses missions (notamment bilan et évaluation du PEdT).

→ **Faire le lien avec l'organe national** de pilotage des politiques de l'enfance, notamment sur la répartition des budgets.

→ **D'être en support pour les formalités administratives**.

→ **Rencontrer et faire le lien entre les acteurs** sur le terrain.

Conditions de réussite

→ **Obligation de suivi et d'évaluation** des actions menées au niveau local.

→ L'État doit garantir aux territoires les moyens financiers d'élaborer et de faire vivre leur PEdT.

→ **Assurer une équité entre les territoires** quant aux ressources et professionnels mobilisables pour la mise en œuvre du volet « apprentissages pratiques » de l'après-midi.

3. Créer un « vivier d'intervenants » pour les apprentissages et activités de l'après-midi, mobilisables sur le territoire

→ Ce **pôle « pluridisciplinaire »** est composé de personnels des associations, clubs de sports, conservatoires, médiathèques, musées, réseau Canopé, seniors, professionnels locaux (artisans, agriculteurs, dans le secteur médical, de la sécurité...). Ils interviendraient pour la mise en œuvre du volet « apprentissages pratiques » de l'après-midi.

→ Dans le cas des territoires ruraux ou des quartiers populaires avec peu de moyens et moins d'offres de professionnels ou d'associations, l'État doit trouver des solutions pour garantir une équité entre les territoires dans la mise en place du volet « apprentissages pratiques ».

→ Les **intervenants** qui animent le volet « apprentissages pratiques » **participeront aux conseils d'école et de classe** pour apporter une vision complémentaire des enseignants.

→ **Généraliser les bonnes pratiques locales** et l'expérimentation (par exemple créer une structure numérique ou autre, pour partager, tester, noter et améliorer les pratiques afin de mutualiser et capitaliser).

Proposition 14 : De l'établissement scolaire au campus des jeunes : mettre en place un plan bâtiminaire sur 20 à 30 ans

120 votants : POUR 90,8 % (109 voix) • CONTRE 6,7 % (8 voix) • ABSTENTION : 2,5 % (3 voix)

Constats et bénéfices attendus

Aujourd'hui, beaucoup d'établissements scolaires sont vétustes, mal isolés et peu adaptés pour bénéficier d'un temps de qualité.

La restructuration des temps de l'enfant que nous proposons et les enjeux climatiques actuels supposent de repenser et d'adapter le bâti et les espaces afin de favoriser le bien-être, la santé et les apprentissages des enfants.

Offrir un environnement confortable, agréable et chaleureux est essentiel pour garantir l'épanouissement des enfants et des adultes qui les entourent. En effet, améliorer le bâti et les espaces permet d'avoir de meilleures conditions de travail (notamment grâce à la régulation des températures, et à l'amélioration de l'acoustique) et une réduction du stress et de la fatigue mais aussi des phénomènes de harcèlement et de violence. Cela augmente le désir d'aller à l'école et crée un sentiment de fierté chez l'enfant. Le « beau » a un impact positif sur l'estime de soi et incite au comportement citoyen et civique.

Au sein du campus des jeunes (végétalisation, jardin potager...) et en dehors (classe découverte, sortie nature...), nous insistons sur l'importance capitale pour l'enfant d'avoir accès à la nature au quotidien, essentiel pour

la santé physique et mentale. Par ailleurs, la nature constitue un véritable lieu d'apprentissage et apparaît comme une alternative aux écrans.

La nouvelle structuration des temps de l'enfant que nous proposons, qui relie davantage temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et temps libre, suppose de considérer l'établissement scolaire au sein d'un véritable campus des jeunes, où l'enfant peut tout autant étudier, jouer, danser, lire, cuisiner, construire une cabane, faire de la musique, débattre de philosophie, pratiquer le rugby, dormir... Nous souhaitons ainsi **des espaces modulables adaptés à la diversité des apprentissages proposés l'après-midi** (pratiques, projets, manuels, artistiques, sportifs...), regroupant au sein d'un même lieu ou à proximité des **infrastructures sportives et artistiques**. Il s'agit notamment de contribuer à lutter contre les inégalités territoriales et sociales et limiter le temps de transport des enfants.

Nous soulignons l'importance pour l'enfant de réaliser des activités également à l'extérieur du campus des jeunes, par exemple dans le cadre de jumelages avec d'autres écoles, pour rencontrer d'autres enfants et d'autres professionnels.

Nos mesures impliquent un investissement financier important sur un temps long. Elles sont essentielles en ce qu'elles conditionnent le bien-être des enfants. Elles présentent aussi des bénéfices sociétaux et budgétaires durables :

→ Résolution de problématiques de non-conformité réglementaire (problèmes énergétiques, climatisation, etc.)

→ Moins de chauffage et moins de climatisation : investissement qui permettra de diminuer les coûts de fonctionnement.

→ Adapter les bâtiments dans une logique écologique et raisonnée : se détacher des énergies fossiles.

→ Permettre une meilleure mutualisation et optimisation de l'espace.

Mise en œuvre concrète

1. **Les établissements scolaires deviennent des lieux de vie, d'apprentissages variés et d'activités multiples** : nous souhaitons mettre en place les espaces pour offrir aux enfants des lieux dédiés aux loisirs, aux jeux, ainsi que des zones calmes et de repos tout au long de la journée. Ces espaces doivent être plus ou moins encadrés selon les âges et le degré d'autonomie des enfants et offrir la possibilité à l'enfant de s'isoler ou de sociabiliser, mais avec toujours une vigilance adulte afin de prévenir les cas de violences et de harcèlement :

→ **Pour l'accueil échelonné facultatif du matin**, il convient de mettre à disposition un espace d'accueil en dehors des salles de cours, pour avoir un espace distinct adapté aux temps calmes.

→ **Les cours de récréation** doivent permettre aux enfants d'avoir au choix : un temps de repos, mais aussi des espaces et des activités proposées, des outils comme la « boîte à jouer » à disposition des enfants, la possibilité de lire, de sortir, de jouer... Aussi, il est essentiel de repenser les cours de récréation et les infrastructures afin de favoriser la mixité et d'éviter des créations d'espaces et de pratiques genrés. Aujourd'hui, par exemple, le terrain de foot prend

beaucoup plus de place dans la cour de récréation, les espaces dédiés aux filles sont relégués « là où il reste de la place ».

→ **Pour la pause du midi** :

- Aggrandir les espaces des cantines pour permettre une plus grande capacité d'accueil, fluidifier le service en réduisant les temps d'attente et diversifier les lieux de repas (dans la cour sur des tables de pique-nique, sur une terrasse, en extérieur, dans un lieu calme et isolé pour les enfants à besoins particuliers...) en prenant en compte les enjeux d'insonorisation pour réduire le bruit.
- Mettre à disposition des espaces pour réaliser différentes activités (sport, arts, activités choisies par les jeunes...), notamment en ouvrant les gymnases et les foyers sur les temps du midi.
- Aménager dans toutes les écoles maternelles des espaces pour la sieste.

→ **Garantir au sein de chaque établissement des espaces calmes, de repos/écoute**. Nous proposons de prendre exemple sur le modèle belge de Snoezelen, qui est une salle de repos sans stimuli, pouvant être supervisée par un adulte formé.

→ **Un espace pour les devoirs** hors de la classe, insonorisé, isolé ou délocalisé (comme dans des bibliothèques) et entre groupes d'élèves réduits.

2. **L'enjeu est également de rendre le campus des jeunes attractif en développant des espaces et des infrastructures divers** : jeux, cinéma, salle de gym, terrain de basket, un studio d'enregistrement, *city foot*, salles d'arcades, etc. Le campus des jeunes inclut également des espaces d'orientation (conseillers soutien...) et des espaces de santé (infirmiers, médecins, pédopsychiatres...), ainsi qu'un espace pour les parents. Les enfants sont mieux pris en charge quand des professionnels (psychomotriciens, paramédicaux) ont l'espace pour les accueillir à l'école. Cela permet d'aller plus vite dans le diagnostic et le traitement. Aussi, nous souhaitons associer l'enfant au respect du campus des jeunes par l'apprentissage de certains travaux d'entretien/nettoyage (en interaction avec les personnels d'entretien et de réparation (mobilier, etc.).

3. **La nature est très présente au sein du campus des jeunes : nous souhaitons imposer la renaturation des bâtiments** et des cours de récréation (mûrs végétalisés, espaces nature...) avec par exemple des potagers dans l'école (permet de sensibiliser à la nature et à l'alimentation).

4. **Une consultation des enfants et du personnel** est organisée lors de la création de ces campus des jeunes,

et pour tout nouvel aménagement de l'établissement.

5. **Nous souhaitons rénover le bâti** afin de :

→ **Garantir des sanitaires propres et sécurisés** (surveillance) respectant l'intimité des élèves.

→ **Garantir un accès sécurisé** aux établissements scolaires.

→ **Respecter les normes en termes d'accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

→ **Respecter les normes en termes d'isolation thermique** des bâtiments et installer des systèmes de circulation d'air.

→ **Renforcer significativement l'isolation phonique des lieux** (cloisons, plafonds, sols) pour limiter les nuisances sonores, notamment dans les espaces de restauration, et optimiser l'acoustique des zones d'apprentissage.

→ **Revisiter les contraintes liées aux bâtis classés « monuments historiques »** qui empêchent certaines adaptations clés (aération, luminosité) impactant directement la santé de l'enfant.

→ **Favoriser l'éclairage naturel et la qualité de l'éclairage artificiel**, notamment par l'installation de lumières tamisées dans les espaces de repos.

Les conditions de réussite

→ **Établir un cahier des charges** fixant les lignes directrices de ce plan bâtiminaire au niveau national, avec une déclinaison territoriale et locale.

→ **Il s'agit d'un plan de refonte des usages sur plusieurs années** qui doit être voté au niveau local de façon engageante sur 10/15/20 ans. Le budget associé devra être défini et immuable.

→ **Nécessité d'un investissement financier important sur un temps long**, avec une vigilance particulière à ce qu'il n'y ait aucune disparité des financements entre les territoires.

→ **Prise en compte des inégalités et des spécificités** : les sujets d'adaptation des locaux doivent être pensés selon les spécificités locales (par exemple, possibilité de faire cours dehors ou non selon milieu rural ou urbain), les différentes tranches d'âge (« temps bulles » pour les primaires, salle de détente pour les collégiens et lycéens...).

→ **Réduction des effectifs** d'élèves par classe, afin de pouvoir conserver des locaux de taille modeste.

→ **Aligner les méthodes** d'apprentissage mises en œuvre dans ce campus avec son cahier des charges, en gardant la mémoire de l'idée initiale du lieu et ses usages.

→ **Garantir la coopération entre les acteurs** afin de co-construire le cahier des charges.

→ **Formation et identification de nouveaux acteurs** pour la végétalisation, le recyclage, l'énergie, le handicap...

→ **Prise en compte des enjeux liés au développement durable** : zéro artificialisation des sols et rénovation avec matériaux éco-responsables.

→ **État des lieux pour cartographier les besoins** (très différents selon les niveaux, les territoires, etc.).

Proposition 15 : Développer des bâtiments, équipements et mobiliers flexibles, modulaires et ergonomiques pour convenir à de multiples usages

121 votants : POUR **91,7 %** (111 voix) • CONTRE **3,3 %** (4 voix) • ABSTENTION : **5 %** (6 voix)

Constats et bénéfices attendus

La diversification des apprentissages et des méthodes pédagogiques, notamment par l'instauration d'apprentissages pratiques que ce soient des projets interdisciplinaires, des ateliers de la vie pratique ou de la pratique artistique ou sportive, suppose de repenser les bâtiments, équipements et mobiliers afin qu'ils puissent convenir à de multiples usages.

La qualité, la beauté et la propreté des bâtiments agissent sur le bien-être et sur les usages. Elles limitent notamment les dégradations.

Mise en œuvre concrète

Développer des bâtiments, équipements et mobiliers flexibles, modulaires et ergonomiques pour convenir à de multiples usages suppose de :

- **Développer des salles modulables** (cloisons mobiles) pour adapter la superficie des salles à des activités diverses et variées (y compris extérieures).
- **Adapter les salles à la transmission des apprentissages pratiques** (ateliers, expérimentations, jeux) tels que le bricolage, le jardinage, la cuisine... Nous souhaitons que soit mis en place un jardin pédagogique au sein de chaque campus des jeunes.
- **Développer des salles atypiques de type agoras ou amphithéâtres** afin de faciliter de nouvelles formes d'apprentissage.

Les conditions de réussite

- **Établir un cahier des charges** fixant les lignes directrices de ce plan d'équipement au niveau national, avec une déclinaison territoriale et locale.
- **Prise en compte des inégalités et des spécificités** : les sujets d'adaptation des locaux doivent être pensés selon les spécificités locales (ex. possibilité de faire cours dehors ou non selon milieu rural ou urbain), les différentes tranches d'âge (« temps bulles » pour les primaires, salle de détente pour les collégiens et lycéens...).
- **Réduction des effectifs** d'élèves par classe, afin de pouvoir conserver des locaux de taille modeste.
- **Aligner les méthodes d'apprentissages** mises en œuvre dans ce campus avec son cahier des charges, en gardant la mémoire de l'idée initiale du lieu et ses usages.
- **Mettre à disposition du mobilier et des équipements ergonomiques, adaptables, facilement déplaçables**, répondant aux besoins des activités proposées.
- **Reconfigurer la circulation des élèves dans le bâtiment afin d'optimiser les flux** et d'avoir un impact positif sur le comportement citoyen des élèves (la gestion des flux diminue les actes de violence par la baisse de la promiscuité). Porter un regard tout particulier sur l'optimisation des flux dans les cantines et rendre fluide l'accès au CDI pour faciliter le travail en groupe.
- **Améliorer significativement la décoration et l'esthétique** des lieux en privilégiant l'aspect visuel, le choix des couleurs (apaisantes, etc.) et le choix du mobilier.
- **Garantir la coopération entre les acteurs** afin de favoriser l'utilisation optimale des locaux et des mobiliers innovants.
- **Formation et identification de nouveaux acteurs** pour la végétalisation, le recyclage, l'énergie, le handicap...
- **Prise en compte des enjeux liés au développement durable** : zéro artificialisation des sols et rénovation avec matériaux éco-responsables
- **Mettre en place un référentiel national commun** sur l'agencement à l'échelle des communes avec une école témoin qui permet d'expérimenter.

Proposition 16 : Ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités

119 votants : POUR 84 % (100 voix) • CONTRE 7,6 % (9 voix) • ABSTENTION : 8,4 % (10 voix)

Constat et bénéfices attendus

Les établissements scolaires (publics et privés) disposent d'espaces souvent sous-utilisés en dehors des heures passées en classe avec les enseignants. En les rendant accessibles à des activités diverses (projets, activités culturelles, sportives, artistiques, ateliers pratiques...), on maximise leur usage tout en réduisant les coûts liés à la création de nouvelles infrastructures. Il s'agit donc d'optimiser et d'adapter les ressources existantes en fonction des besoins.

Aussi, en facilitant l'accès à des activités diverses au sein de l'établissement scolaire pour tous les enfants quel que soit leur milieu social, la proposition vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux activités en offrant des opportunités aux enfants qui sont éloignés

de certaines pratiques. L'ouverture des établissements les mieux dotés en équipements peut rétablir une égalité d'accès à certaines activités qui est parfois contrainte par la sectorisation scolaire. Elle peut aussi améliorer la mixité sociale. De même, l'ouverture des établissements de niveaux différents peut permettre de favoriser la mixité intergénérationnelle et de réduire le fossé entre le primaire et le secondaire (par exemple : faciliter la transition entre le primaire et le collège).

Aussi, la possibilité de proposer les activités sur le lieu scolaire limite les déplacements des enfants et des parents, ce qui représente un gain de temps qui permet de réduire la fatigue et d'optimiser les temps d'apprentissages variés.

Mise en œuvre concrète

1. **Favoriser un cadre légal qui permet aux acteurs du PEdT d'optimiser l'usage des espaces aujourd'hui sous-utilisés**, en favorisant la mutualisation des ressources et des locaux entre différents partenaires. Cet assouplissement doit également faciliter l'accueil d'intervenants extérieurs au sein des établissements. Il est proposé, pour cela, de mettre en place un accord-cadre de mutualisation des locaux, définissant clairement le cadre juridique et les responsabilités liées à ces mises à disposition.

→ Les espaces et équipements des établissements scolaires publics et privés sont mis à disposition d'acteurs extérieurs pour des apprentissages et activités diverses.

→ Dans le même sens, les structures artistiques, culturelles et sportives locales permettent la mise à disposition de leurs ressources et matériels pour la mise en place d'activités qui se déroulent dans l'enceinte du bâtiment scolaire.

Par exemple, pour la pratique musicale, le conservatoire prête des instruments de musique et fait intervenir des

professeurs du conservatoire au sein de l'établissement. La possibilité sera ouverte aux parents d'assister aux spectacles, ce qui permet une ouverture et une accessibilité culturelle. Ce principe peut être appliqué, hors PEdT, les soirs, le week-end et durant les vacances scolaires.

- 2. **Garantir la sécurité des espaces** est une priorité dans la perspective d'ouvrir les établissements à d'autres acteurs et activités. Cela suppose notamment la mise en place d'un encadrement adapté (gardien, animateur, surveillance).
- 3. **Permettre un entretien régulier des espaces et des locaux**, car ils sont davantage utilisés. Les enfants pourront être impliqués dans certaines tâches d'entretien, notamment dans les espaces extérieurs (comme les jardins), afin de les sensibiliser au ménage et à la responsabilité collective autour de la propreté.
- 4. **En collaborant avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs locaux, l'école devient un véritable centre de vie communautaire.** Cela permet de renforcer les liens de partenariat entre l'école et son environnement associatif, social et culturel et favorise l'ancrage territorial de l'éducation et le développement de projets partagés.
- 5. Cette proposition vise à permettre l'ouverture de l'école à d'autres activités : elle ne vise pas pour autant au regroupement de toutes les activités des enfants au sein d'un même espace. **Nous soulignons qu'il est essentiel pour les enfants de pouvoir changer de lieux et d'environnement** au cours de la journée et de la semaine pour

favoriser l'ouverture et la présence des enfants dans l'espace public, partagé par les autres publics.

- Nous tenons à rappeler que l'ouverture de l'établissement à d'autres acteurs (acteurs tiers) et d'autres activités a pour objectif une amélioration globale du climat scolaire, et une **diminution des phénomènes de violences et de harcèlement, ainsi que de phobie scolaire**. Cette ouverture favorise la réalisation de projets et d'apprentissages concrets, qui font appel à des compétences diverses et à la coopération entre les enfants. Néanmoins, il convient de permettre une souplesse afin de répondre aux besoins et d'accompagner des enfants souhaitant sortir de l'établissement pour pratiquer des activités.
- 6. **Les spécificités locales sont à prendre en considération** sur l'usage des locaux et des ressources, ainsi que sur les besoins exprimés par les enseignants et les acteurs locaux. De fortes disparités peuvent se creuser entre les grandes villes et le milieu rural ou les petites communes. Nous insistons sur l'importance de porter une attention forte à l'équité territoriale notamment dans le cadre de la mutualisation des moyens et des locaux.
 - 7. **Bâtir un lien de confiance et une coordination entre les enseignants et les différents acteurs** afin de favoriser l'acceptabilité par les enseignants de l'accès aux établissements (gymnases, salles polyvalentes, CDI...) et en mesurant l'importance de la personnalisation de la salle classe et de sa sanctuarisation (la salle de classe est perçue comme un espace protégé, réservé exclusivement aux activités d'enseignement, et préservé des influences extérieures).

Déclinaison par tranche d'âge

Primaire	Favoriser les apprentissages pratiques et activités diverses à l'école afin de mettre en place un cadre cohérent et sécurisant et permettant un meilleur encadrement et une continuité (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales).
Secondaire	Favoriser les apprentissages pratiques et les activités diverses à l'extérieur, afin de permettre l'ouverture vers d'autres espaces (avec possibilité de s'adapter au territoire et aux ressources locales).

Les conditions de réussite

- **Tenir compte des spécificités locales** (milieu urbain, rural et territoires ultramarins), des âges (autonomie différente pour se déplacer entre les élèves du primaire et ceux du secondaire) **et du type d'activité** (ex : la natation ne peut se pratiquer qu'en piscine).
- **Déploiement d'une coordination renforcée à l'échelle locale avec le PEdT** qui inclut un plan de transport scolaire et mutualise les locaux disponibles pour optimiser leurs usages.
- **Créer des espaces modulables et accessibles.**
- **Retravailler les conventions qui encadrent juridiquement l'ouverture des locaux scolaires** (responsabilité juridique du maire ou du chef d'établissement selon le cycle), la gouvernance à mettre en place avec les parties prenantes pour gérer l'entretien, l'aménagement et la sécurisation des locaux...



Réserves exprimées à la suite du vote

- Quelques personnes ont émis les réserves suivantes :
- Les salles de classe doivent rester hors du champ de la proposition pour les classes de primaire (principalement) mais également pour le collège pour les salles de musique et d'arts plastiques par exemple ou ayant du matériel spécifique.
 - La nécessité de l'obtention d'un accord spécifique des parties prenantes (écoles, associations, corps enseignant) sur le partage des locaux.
 - Cette proposition ne doit pas constituer un frein ou un prétexte pour ne pas bâtir de nouvelles infrastructures.
 - Il faut bien prévoir le contrôle des intervenants extérieurs, pour assurer la sécurité des enfants.

Proposition 17 : Mettre en place un plan de mobilité jeunes pour prendre en compte les besoins en transports (qu'ils soient vers l'établissement scolaire ou vers toutes leurs activités)

121 votants : POUR 90,9 % (110 voix) • CONTRE 1,7 % (2 voix) • ABSTENTION : 7,4 % (9 voix)

Constat et bénéfices attendus

Afin de répondre aux problématiques de temps de transports et d'attente trop longs pour les enfants et les jeunes, nous proposons la mise en place obligatoire, partout sur le territoire, d'un plan de mobilité jeunes. Il vise à faciliter et à limiter les temps de transports et à développer les mobilités douces (à pied, à vélo...).

Ce dispositif présente plusieurs bénéfices pour les enfants, les familles et la collectivité :

- **Le temps dégagé sur les transports pourra être utilisé pour le repos, le temps libre, les apprentissages et les loisirs.** Cela permettra notamment d'améliorer la qualité du sommeil des enfants, en évitant des réveils trop matinaux.
- **Réduire le stress et améliorer la santé physique** en favorisant les déplacements à pied ou à vélo, qui pourront être également une opportunité de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

- Ces dispositifs participent également à la **décarbonation** des déplacements et à l'amélioration de la sécurité routière, contribuant à transformer l'espace public au bénéfice de tous les usagers.
- **La réduction du temps de transport** pour tous les enfants permet de réduire les inégalités territoriales de temps de trajet, très importantes aujourd'hui.
- **La sécurisation et l'encadrement des dispositifs de mobilité** rassurent les parents et renforcent la confiance dans ces modes de déplacement. La mise en place de pédibus ou vélobus favorise le lien social entre enfants et parents, et crée des interactions intergénérationnelles.
- **La généralisation de l'accueil échelonné** pour tous les âges est une opportunité pour faciliter la gestion des transports.

Mise en œuvre concrète

Le plan de mobilité jeunes a pour objectifs de :

- **Garantir une durée de transport maximum de 45 minutes entre le domicile et l'établissement scolaire.** Si cela n'est pas possible, il doit être proposé aux enfants des internats subventionnés.
- **Proposer des horaires et des trajets cohérents avec les horaires de l'école** (du primaire au lycée) : il y a un besoin de travailler sur une optimisation logistique grâce à une meilleure coordination entre écoles, acteurs du transport et usagers et une mutualisation des lignes (par exemple, un outil de suivi en ligne peut être mis en place)
- **Fournir un mode de transport adapté** (vélo, bus, co-voiturage etc). Ce plan intègre toutes les intermodalités de transport, promeut les mobilités douces.
- **Mettre en place un outil en ligne pour calculer son temps de trajet** et vérifier la conformité du moyen de transport proposé avec les objectifs.
- **Mettre en place une plateforme de partage nationale ou valoriser une plateforme existante unique** présentant les succès et les échecs des pratiques en matière de transports dans les territoires.
- **La sécurité des enfants** doit rester une priorité aussi bien sur le parcours (accident) que dans le véhicule (harcèlement, violence). Cela suppose de penser aussi l'environnement où le bus s'arrête.

- **Garantir l'accessibilité financière**, libre et pratique des transports pour tous les jeunes.
- Ce plan inclut les transports des enfants en situation de handicap ainsi que ceux scolarisés dans des établissements spécifiques. Ces moyens de transports devront être adaptés aux jeunes ayant des besoins spécifiques (mobilité, isolement pour les enfants autistes, etc.)

Le plan de mobilité jeune repose sur l'organisation suivante :

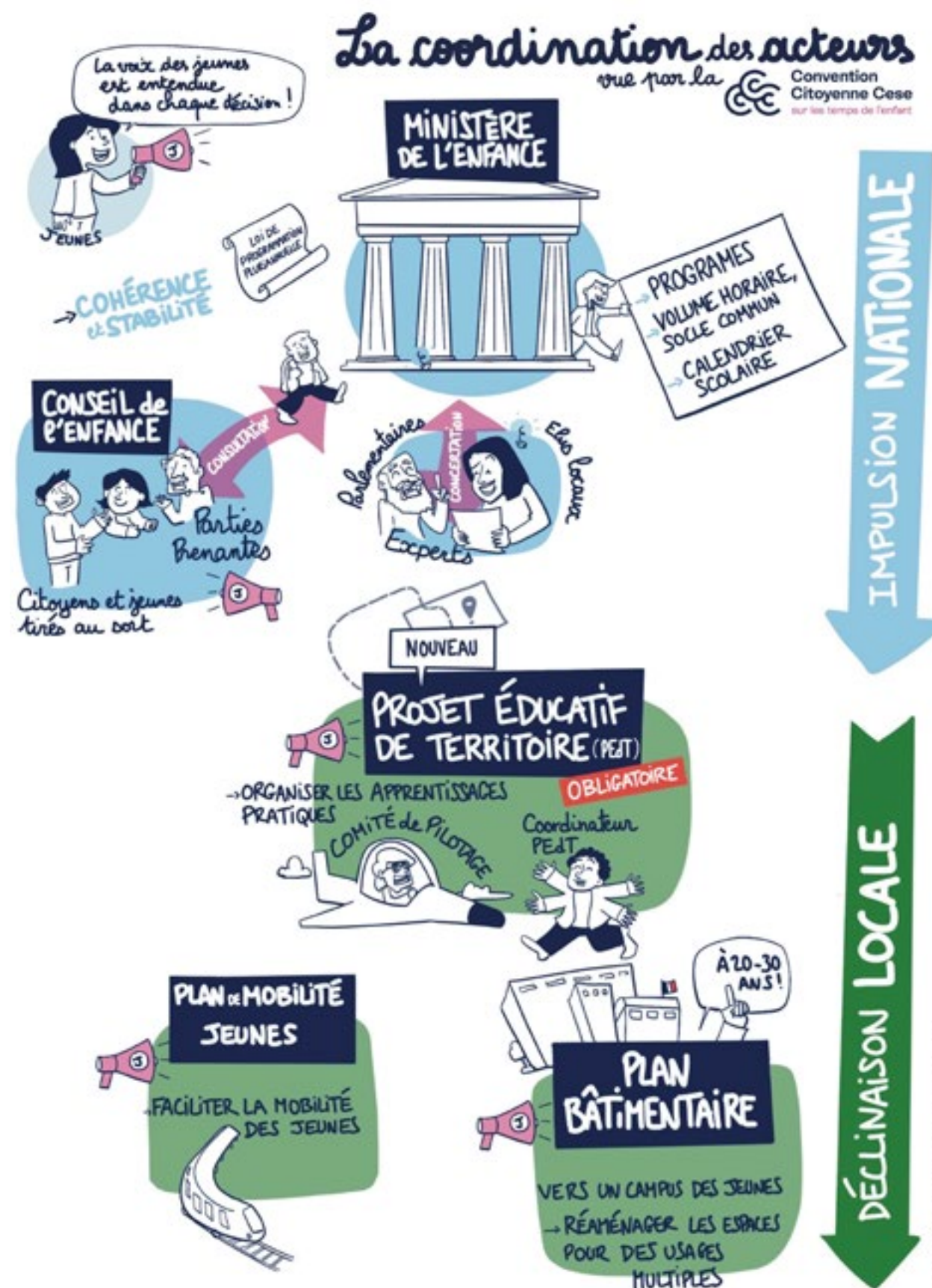
- **Le pilotage de ce plan de mobilité est assuré par un comité de transport** regroupant les acteurs concernés (parents, enfants, élus, représentants du monde éducatif et acteurs des transports).
- **Le plan prévoit les transports à l'échelle des bassins de vie et non de la carte scolaire pour réduire au minimum les temps de trajet.** Plus précisément, au-delà du type de territoire (rural, péri-urbain ou autre...) c'est la distance et les besoins de correspondances qui sont structurants dans les choix.
- **Le financement** s'appuie notamment sur une solidarité entre les régions et/ou une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).
- La mobilisation des dispositifs de **transport à la demande** qui sont actuellement non utilisés pour les enfants.

Déclinaison par classe d'âge

Secondaire	Garantir une durée de transport maximum de 45 min entre domicile et établissement scolaire .
------------	---

Conditions de réussite

- Les spécificités des territoires seront prises en compte dans chaque plan de mobilité (distance, climat, mode de transport etc.) Ce n'est pas le type de territoire (rural ou urbain) qui conditionne la mise en place de ce plan mais la distance et les besoins de correspondances.
- Garantir l'accessibilité financière et pratique des transports aux jeunes (soit par la gratuité des transports, soit par des tarifications progressives très accessibles).
- La responsabilisation collective des usagers dans leur utilisation de ce plan de mobilité afin de limiter les trajets aux besoins sans abus (par exemple en permettant aux parents d'annuler un ramassage en cas d'empêchement).



C. Aménager des temps de qualité pour les enfants et les parents

et accompagner à la parentalité

LE TEMPS D'ÉCRAN

Proposition 18 : Informersensibiliser, accompagner les enfants et leurs parents et encadrants aux usages numériques individuels non-encadrés

124 votants : POUR 92,7 % (115 voix) • CONTRE 4 % (5 voix) • ABSTENTION : 3,2 % (4 voix)

Constat et bénéfices attendus

Les écrans sont partout. Ils sont en premier lieu utilisés par les adultes qui entourent les enfants et à l'école comme support d'apprentissages (espaces de travail numérique comme Pronote ou de vie scolaire, recommandation de film sur Netflix en guise de devoirs).

Les parents n'ont pas toujours le temps ou la possibilité de proposer des alternatives aux écrans. Ils peuvent être démunis face à la dépendance des enfants et aux tensions qu'elle crée. Par ailleurs, dans certains lieux où les enfants doivent rester calmes, les écrans sont une solution de facilité. Ils peuvent également répondre à des préoccupations sécuritaires et rassurer les parents, quand les enfants sortent seuls.

Enfin, si tous les enfants peuvent être touchés par l'addiction aux écrans, les enfants ayant le moins accès à des activités extrascolaires semblent particulièrement à risque.

Nous pensons que les propositions de la Convention citoyenne (réduire les journées scolaires, libérer davantage de temps libre et renforcer l'accessibilité des activités) aideront à réduire les temps d'écran.

Notre proposition permet de :

- **Protéger** les enfants et leur santé.
- **Répéter le message de prévention** pour favoriser son assimilation par les enfants et leurs encadrants : les parents, les professeurs et plus généralement tous les professionnels de l'éducation.
- **Limiter les risques de cyberharcèlement.**
- **Favoriser le recours des enfants et de leurs encadrants** aux espaces de soutien et d'échanges.
- **Récupérer le temps perdu pour les apprentissages** et autres activités sportives, de loisirs, de sociabilité entre amis et avec la famille etc.
- **Favoriser la construction d'un esprit critique** chez les enfants.
- **Familiariser les enfants et leurs encadrants** aux « bons » usages.

Mise en œuvre concrète

Les préconisations des experts sont nombreuses. Nous souhaitons par cette proposition les porter à connaissance de toutes et tous et accompagner leur mise en œuvre.

1. Généraliser une éducation aux usages du numérique obligatoire à l'école dispensée d'une part par les professeurs et de l'autre par un réseau d'acteurs public ou associatif labellisé (et non par des entreprises).

Cette éducation au numérique est enseignée chaque année. Elle est progressive, graduelle, c'est-à-dire, adaptée à l'âge des élèves. Elle comporte deux volets :

→ Un volet formation théorique, dispensé par un réseau d'acteurs public ou associatif labellisé : sensibilisation aux dangers, à l'addiction, à l'impact environnemental du numérique, etc.

→ Un volet formation pratique, un module normé par l'Éducation nationale et dispensé par des professeurs, sur la base du programme de certification de compétences existant (Pix) : apprendre à bien se servir du numérique (y compris de l'intelligence artificielle), aux logiciels open source, etc.

Notre proposition rejoint la proposition du panel de jeunes qui souhaite créer un cours obligatoire de « Médias numériques et informatiques », fusionnant

technologie, éducation aux médias et à l'information (EMI) et sciences numériques et technologie (SNT). Voir la proposition 8 du rapport du panel d'enfants et d'adolescents (p.48/49).

2. Renforcer la formation continue des professeurs aux usages du numérique et généraliser le référent numérique au sein des établissements pour que la charge ne repose pas entièrement sur les enseignants.

3. Créer une campagne de sensibilisation nationale financée par l'État, grâce aux recettes des amendes aux GAFAMs. Cette campagne peut prendre plusieurs formes :

→ À l'échelle nationale : un défi « mois sans écran » à l'image du mois sans tabac ou sans alcool ;

→ À l'échelle locale : des événements organisés sur l'espace public , qui font la promotion d'alternatives aux écrans ou d'usages numériques pédagogiques, collaboratifs, ou en collectif comme les podcasts, de défis en famille comme l'exclusion pour tous du portable à table, promotion du dispositif de sécurité « les Promeneurs du Net », des recommandations de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel public (Arcom) et de la Haute Autorité de Santé, information sur les recours possibles en cas de problèmes en ligne.

Déclinaison par classe d'âge

Maternelle	Pas d'écran.
------------	--------------

Élémentaire	- Éveil aux usages du numérique. - Possibilité de participer à des événements de sensibilisation.
Collège	- Éducation aux usages du numérique théorique et pratique adaptée à chaque niveau. - Possibilité de participer à des événements de sensibilisation aux usages du numérique.
Lycée	- Éducation à l'usage du numérique théorique et pratique adaptée à chaque niveau. - Possibilité de participer à des événements de sensibilisation aux usages du numérique.

Proposition 19 : Appliquer et renforcer la législation en vigueur sur les temps d'écran individuels des enfants

120 votants : POUR 83,3 % (100 voix) • CONTRE 6,7 % (8 voix) • ABSTENTION : 10 % (12 voix)

Constats et bénéfices attendus

Certaines lois – comme l'interdiction des portables à l'école, l'interdiction de s'inscrire sur les réseaux sociaux avant 15 ans, les plages horaires de modification des espaces numériques de travail et de vie scolaire, les amendes aux GAFAMs pour manquement aux obligations de modération – ne sont que partiellement appliquées aujourd'hui.

Par ailleurs, tous les contenus actuels en ligne sont à disposition ou facilement accessibles. Chaque plateforme a son système de contrôle parental et les systèmes de blocages ne sont pas paramétrés par défaut. Les parents sont responsables de mettre en place une protection et de veiller à ce qu'elle s'applique.

Toutefois, bien que le cadre actuel ne soit pas suffisant pour protéger les enfants, nous sommes défavorables à une interdiction

totale des réseaux sociaux ou des téléphones portables. Les réseaux sociaux ne sont pas que problématiques. Ils peuvent sauver certains adolescents qui se sentent rejetés ou incompris dans leurs sphères privées, familiale ou amicale. Les téléphones peuvent être bénéfiques aussi. Ils permettent des sociabilités avec des personnes éloignées ou répondent à des préoccupations sécuritaires des parents pour des enfants qui prennent seuls les transports.

Nos propositions permettent de :
→ Soutenir les parents en généralisant un cadre de contraintes minimum.
→ Concilier protection et liberté.

- Orienter les usages des écrans vers ceux plus collaboratifs et favorables à la santé des enfants.
- Faire disparaître l'effet « *fear of missing out* » (FoMo) chez les enfants, c'est-à-dire la peur de rater quelque chose.

Mise en œuvre concrète

1. Renforcer l'application de la loi sur :

→ **L'interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans** en conditionnant l'accès à la vérification d'identité comme pour les sites pornographiques (sur la base de la définition des réseaux sociaux établis dans les textes européens).

→ **L'interdiction de l'utilisation des téléphones portables** et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) à l'école élémentaire et au collège (article L. 511-5 du Code de l'éducation). Au lycée, les modalités d'encadrement des téléphones relèvent des chefs d'établissements.

→ **La suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail** (ENT) et les logiciels de vie scolaire sur les plages horaires définies (actuellement fixées de 20h à 7h le soir et du vendredi 20h au lundi 7h).

→ **Les amendes financières aux GAFAMs** en cas de violation des interdictions et des obligations qui s'imposent à eux en fléchant les recettes récoltées vers les campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale.

Cette anxiété n'est pas nouvelle mais prend de l'ampleur avec le numérique qui génère une comparaison continue.

→ Faire disparaître la pression sociale chez les parents.

2. Paramétrer par défaut le téléphone des enfants à l'achat en fonction de l'âge (paramétrage dont les normes sont définies à l'échelle nationale et qui s'impose à l'opérateur).

Ce paramétrage constitue une double protection avec l'interdiction des réseaux sociaux. Il comprend :

- Une limitation des fonctionnalités : liste d'applications non-téléchargeables, listes noires des recherches internet irréalisables.
- Un contrôle parental automatique et généralisé à toutes les plateformes.
- Un couvre-feu numérique : plages horaires configurées.
- D'autres solutions de blocages.

3. Obliger les utilisateurs à qualifier leurs contenus sur les réseaux sociaux pour que les entreprises puissent exercer une modération.

4. Interdire la publicité sur tous les types d'écrans à destination des enfants (selon la définition très complète de la publicité).

5. Réhausser les amendes aux GAFAMs en cas de violation des règlements et flécher les recettes obtenues vers les campagnes d'information, de sensibilisation et d'accompagnement (cf. proposition plus haut).

Déclinaison par classe d'âge

Ces propositions s'adressent aux enfants à partir de l'école élémentaire jusqu'au lycée et dans les autres établissements non gérés par l'Éducation nationale (centres de formation des apprentis (CFA), maisons familiales et rurales (MFR)...).

Maternelle	Pas d'écran.
Élémentaire	• Pas d'écran. • Téléphone pré-configuré à l'achat. • Les enfants ne sont pas ciblés par la publicité.
Collège	• Interdiction des portables à l'école. • Interdiction des réseaux sociaux. • Suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire sur les plages horaires définies. • Téléphone pré-configuré à l'achat. • Les enfants ne sont pas ciblés par la publicité.
Lycée	• Autorisation des portables selon les modalités définies par l'établissement. • Autorisation des réseaux sociaux dont l'accès est conditionné à la vérification d'identité. • Obligation de qualifier le contenu déposé sur les réseaux sociaux. • Suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire sur les plages horaires définies. • Téléphone pré-configuré à l'achat. • Les enfants ne sont pas ciblés par la publicité.

Proposition 20 : Renforcer le cadre légal des aides à la parentalité

118 votants : POUR **69,5 %** (82 voix) • CONTRE **16,1 %** (19 voix) • ABSTENTION : **14,4 %** (17 voix)

Constats et bénéfices attendus

Si le soutien à la parentalité pour les parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans est relativement développé avec les politiques publiques dites des « 1 000 premiers jours », il l'est nettement moins pour chacun des âges de la vie de l'enfant à partir de 3 ans.

Des prestations familiales (principalement des allocations financières) ou des dispositifs d'accueil et de médiation existent mais ils ciblent souvent des publics particuliers (comme les adolescents en rupture familiale, les enfants en situation de handicap). D'autres droits économiques et sociaux existent mais ils ne sont pas directement pensés comme des dispositifs de soutien à la parentalité. C'est le cas par exemple des droits des salariés comme le temps partiel ou des droits visant l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le soutien à la parentalité est une politique publique dite en construction depuis plusieurs années. En conséquence, ce soutien à la parentalité n'est ni abouti ni réellement appliqué et les dispositifs existants sont peu connus.

Les plus défavorisés sont souvent les moins informés. Le manque d'information est d'autant plus important que les professionnels en charge de la transmission d'information comme les assistantes sociales ou les inspecteurs du travail sont en sous-effectif.

D'autre part, l'aménagement du temps de travail pour la parentalité n'est pas banalisé dans la société. Certaines personnes ne s'autorisent pas à prendre des congés auxquels elles ont le droit du fait de la pression sociale ressentie, de la charge de travail supplémentaire ou des discriminations que le recours aux congés peut engendrer. Là encore, des inégalités de genre se reproduisent. À titre d'exemple, les pères éligibles au congé de paternité y recourent moins que les mères éligibles recourent au congé de maternité (71 % contre 93 %) ⁰¹.

Nous souhaitons créer un réel droit de la parentalité qui impulse un soutien national élargi et un plus vaste recours des familles aux dispositifs existants.

⁰¹ Drees, Études et résultats, n°1275, 20 juillet 2023

Mise en œuvre concrète

Nous souhaitons renforcer le cadre légal et l'application des aides à la parentalité.

Ce cadre légal doit rassembler l'ensemble des droits, protections et dispositifs permettant à toute personne ayant la charge d'un ou plusieurs enfants de concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle, sociale et personnelle dans de bonnes conditions.

Ce cadre légal vise à reconnaître et à protéger le rôle des parents (ou des détenteurs de l'autorité parentale), pour répondre aux besoins éducatifs de l'enfant, aussi bien en matière de prise en charge physique (soins, protection, sécurité), que d'accompagnement affectif, éducatif, moral et social de l'enfant.

Le rôle parental doit être valorisé tant il est un facteur clé de cohésion sociale et d'égalité.

Ce droit repose sur les piliers suivants :

→ **La protection contre les discriminations** dans le recours aux droits : garantie que la parentalité ne puisse porter préjudice à la situation professionnelle, à la carrière ou à la rémunération des parents dans la vie professionnelle (renforcement de son inscription dans le droit du travail, négociation annuelle obligatoire, indicateur nouveau dans le bilan social, contrôles accrus par le Défenseur des droits et organisations syndicales).

→ **L'établissement obligatoire d'une charte de la parentalité dans les entreprises**, annexée au règlement intérieur, à l'image de la charte de la déconnexion. Cette charte est établie sur la base de la charte nationale qui est adressée aux entreprises et à l'ensemble des parties prenantes (DRH, syndicats, salariés, école des parents, associations).

→ **L'amélioration du recours aux dispositifs d'aide** à l'exercice de la parentalité.



Réserves exprimées à la suite du vote

Certaines personnes ont émis des réserves exprimant des divergences sur les différentes conceptions de l'accompagnement à la parentalité et notamment sur la question de renforcer ou non le temps passé en famille :

- Certains considèrent que la richesse éducative réside dans la possibilité offerte à l'enfant de s'ouvrir à d'autres cadres que le milieu familial et dans la diversité des rencontres.
- D'autres sont favorables à l'amélioration des conditions matérielles pour les parents, sans pour autant rajouter du temps familial.
- Certains pensent que l'accompagnement à la parentalité pourrait plutôt prendre la forme d'espaces qui favorisent le soutien et l'entraide entre parents (« l'expertise entre pairs » par des réunions de parents par exemple).
- Des réserves portent sur l'importance de ne pas « normaliser la parentalité », qui est multiple et propre à chaque situation.

Annexes

Annexe n°1 : Lettre de saisine du Premier ministre

Le Premier Ministre

Paris, le

Monsieur le Président,

Le quotidien de nos enfants est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments, pourtant au cœur des préoccupations de nos concitoyens, ne soient toujours pensés de façon articulée et globale en fonction d'abord de l'intérêt des enfants, de leurs familles mais aussi des professionnels concernés.

Les avancées scientifiques en neurosciences et en pédiatrie, notamment en chronobiologie révèlent une inadéquation entre les rythmes biologiques des enfants et l'organisation actuelle du système éducatif. Ce constat est renforcé par les témoignages fréquents d'élèves et de familles signalant un mal-être croissant lié à la surcharge des journées scolaires. Ce rythme intensif limite leur accès aux activités sportives, artistiques ou culturelles, essentielles à leur épanouissement.

Face à cette problématique, je souhaite confier au Conseil Économique Social et Environnemental la mission d'organiser une convention citoyenne réunissant des citoyens tirés au sort. Ces participants seront invités à répondre à une question clé : *[Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?]*

Cette réflexion ne se limite pas aux rythmes scolaires : elle englobe également les temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que l'impact croissant des outils numériques et technologiques sur la vie quotidienne des jeunes. L'objectif est d'adopter une approche globale qui prenne en compte les enjeux éducatifs, sanitaires, sociaux et territoriaux. Les innovations en matière de pratiques pédagogiques notamment avec le déploiement du Conseil national de la refondation qui globalise l'approche des temps scolaire et périscolaire avec une plus grande autonomie donnée aux établissements pourront être observées. Les organisations du temps purement scolaire pourront être également interrogées (jour, semaine, année et scolarité complète).

Les enjeux portés par cette convention citoyenne nécessitent d'étudier les questions liées à l'égalité des chances, à la santé et à l'inclusion : il est indispensable de s'adapter aux rythmes des enfants, à leurs contraintes en matière de soin, d'accompagnement quand ils sont en situation de handicap ; ou de non accompagnement quand ils ne bénéficient pas d'un environnement social et familial favorable. Plusieurs dispositifs pour corriger les inégalités ont été mis en place ces dernières années (devoirs faits, 8h-18h en collège, cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, internats, stages de réussite, vacances apprenantes), pour faire le lien entre les différents temps et établir une continuité entre l'école, la famille et le milieu associatif sportif et culturel. Ils méritent d'être évalués et sans doute complétés.

Afin de porter cette réflexion globale, et conformément à sa vocation depuis la loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021, le Conseil Économique Social et Environnemental est l'institution la plus à même de garantir une approche pluraliste et apaisée de ce débat, au croisement des politiques éducatives, sanitaires, sociales et territoriales.

Le Conseil Économique Social et Environnemental devra veiller à inclure tous les acteurs concernés : enseignants, chefs d'établissement, parents, élus locaux, associations sportives et culturelles, experts médico-sociaux et économiques. Une attention particulière sera portée à la parole des enfants et des adolescents eux-mêmes, afin que leurs expériences et attentes soient pleinement intégrées dans les propositions.

Pour garantir une représentativité territoriale, des ateliers locaux seront organisés en France et permettront aux concertations d'examiner les spécificités liées aux lieux de vie (zones urbaines, rurales, quartiers prioritaires ou outre-mer).

Le Conseil Économique Social et Environnemental veillera par ailleurs à ce qu'un dispositif de communication spécifique, permettant d'informer les citoyens de l'évolution des réflexions, soit mis en place.

Les conclusions de la convention citoyenne, chiffrées et réalistes recueillies par le Conseil Économique Social et Environnemental, d'ici novembre 2025, serviront à éclairer le Gouvernement dans l'élaboration de réponses, qui nécessiteront ensuite un dialogue avec les différents acteurs avant toute mise en œuvre, dès 2026 pour les premières d'entre elles. Les suggestions en matière de santé, de solidarité ou de pratique sportive seront aussi étudiées dans cette perspective temporelle. Dans un souci de redevabilité, les ministres en charge du suivi de ces enjeux – Elisabeth Borne, ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que Catherine Vautrin, ministre d'État, ministre de la santé, des solidarités et des familles, Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, François Rebsamen, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et Marie Barsacq, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative – reviendront vers les citoyennes et citoyens, ainsi que les membres du Conseil Économique Social et Environnemental, pour leur faire part des suites données à leurs propositions.

Dans un contexte où le débat politique est polarisé sur d'autres enjeux et où la scène internationale connaît de fortes turbulences, je rappelle que nous ne devons pas perdre de vue ceux qui représentent l'avenir du pays : nos enfants. Cette mission vise à redonner du sens à l'action publique en plaçant leur bien-être au cœur des préoccupations nationales.


François BAYROU

Annexe n°2 : Présentation de la méthode de Convention citoyenne

Le 14 mai 2025, le Premier ministre a confié au Conseil économique, social et environnemental (CESE) l'organisation d'une Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. La question posée est la suivante : « **Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?** ».

Dans sa lettre de saisine, le Premier ministre souligne que le quotidien des enfants « est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments ne soient toujours pensés de façon articulée et globale ».

Une Convention citoyenne est un dispositif de démocratie participative qui réunit des citoyennes et citoyens tirés au sort, représentant la diversité de la population française.

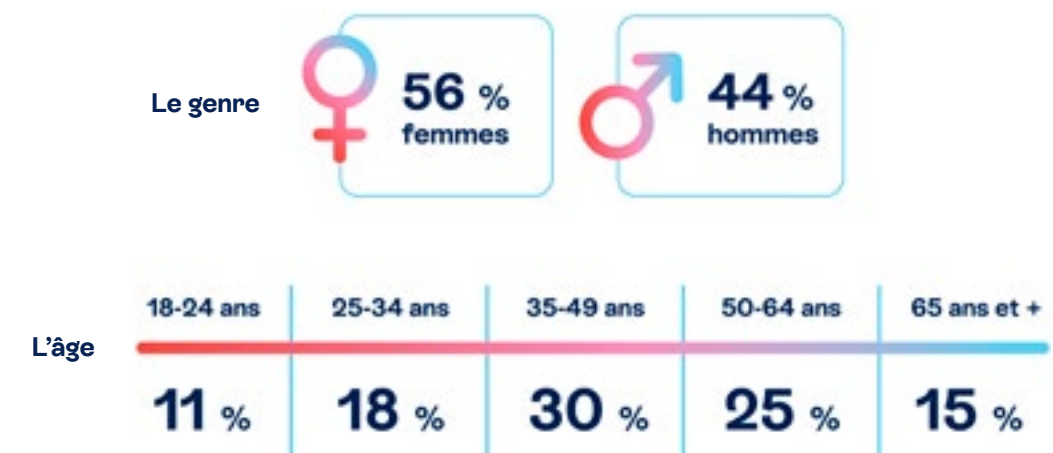
Un panel constitué de 140 citoyennes et citoyens recrutés par tirage au sort (133 à la fin des travaux)

Le dispositif a été lancé via un tirage au sort national débuté mi-mai 2025. À partir de numéros de téléphone générés de façon aléatoire, des appels téléphoniques ont été passés afin d'identifier les citoyennes et citoyens illustratifs de la diversité de la société française.

→ 131 citoyennes et citoyens ont été recrutés par tirage au sort.

→ 9 citoyennes et citoyens ont été recrutés par le biais d'un dispositif complémentaire en lien avec l'association ATD Quart Monde, afin d'intégrer au panel des personnes en situation de précarité (dont le recrutement est plus difficile par téléphone).

Le recrutement s'est basé sur 6 critères :



La typologie d'aire urbaine

La région d'origine



Le niveau de diplôme



La catégorie socioprofessionnelle

Le panel final des 140 citoyennes et citoyens présents lors de la première session est le suivant :



Durant la Convention citoyenne, 7 personnes ont arrêté leur participation pour des raisons diverses (nouvel emploi rendant l'articulation complexe, accidents de la vie ou difficultés à s'approprier la méthode).

Les acteurs de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Au-delà des citoyennes et des citoyens, la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant s'est articulée autour de différentes instances dont le rôle a été d'assurer son pilotage et sa mise en œuvre dans le respect des principes de sincérité, d'égalité, de transparence et d'impartialité inscrits dans la loi.



Le Collège des Garantes remettra un rapport final, qui sera rendu public en janvier 2026.

Une Convention citoyenne nourrie par deux dispositifs complémentaires

La Convention citoyenne sur les temps de l'enfant s'est nourrie de deux dispositifs de participation citoyenne complémentaires afin de répondre de la manière la plus fiable possible à la lettre de saisine du Premier ministre :

Les ateliers territoriaux (voir annexe 5)

Entre juillet et août 2025, 29 ateliers participatifs se sont tenus sur tout le territoire français. Ils ont donné à voir les vécus des enfants, parents d'élèves, professionnels et élus concernés par le sujet dans différents milieux de vie. Les contributions issues de ces ateliers ont été restituées aux conventionnels au démarrage de la phase de délibération, pour améliorer la prise en compte des spécificités territoriales dans leurs propositions finales.

Un panel d'enfants et adolescents (voir annexe 6)

20 jeunes âgés de 12 à 17 ans se sont réunis au CESE lors de deux séquences de travail de 3 jours. Ces derniers ont été tirés au sort parmi une liste de plus de 500 volontaires. Là encore, conformément à ce que prescrit la loi, la procédure de tirage au sort a assuré une représentation équilibrée du territoire métropolitain, et garanti la parité entre les femmes et les hommes parmi les participants. Durant ces sessions, les jeunes ont présenté leurs constats et problématiques, ils ont confié leurs expériences et vécus, construits des évolutions souhaitables, formulé des propositions et réagi à celles des conventionnels.

Les deux dispositifs ont étroitement dialogué. Les conventionnels ont eu un premier écho des travaux des jeunes par le biais d'un message vidéo. Ils les ont à leur tour interrogé avant d'échanger directement avec eux lors de la session 6.

Déroulé et méthode de travail de la Convention citoyenne

Si certains principes d'animation sont immuables, les méthodes varient en fonction des Conventions citoyennes, des sujets et des orientations que prennent les citoyennes et citoyens qui la composent.

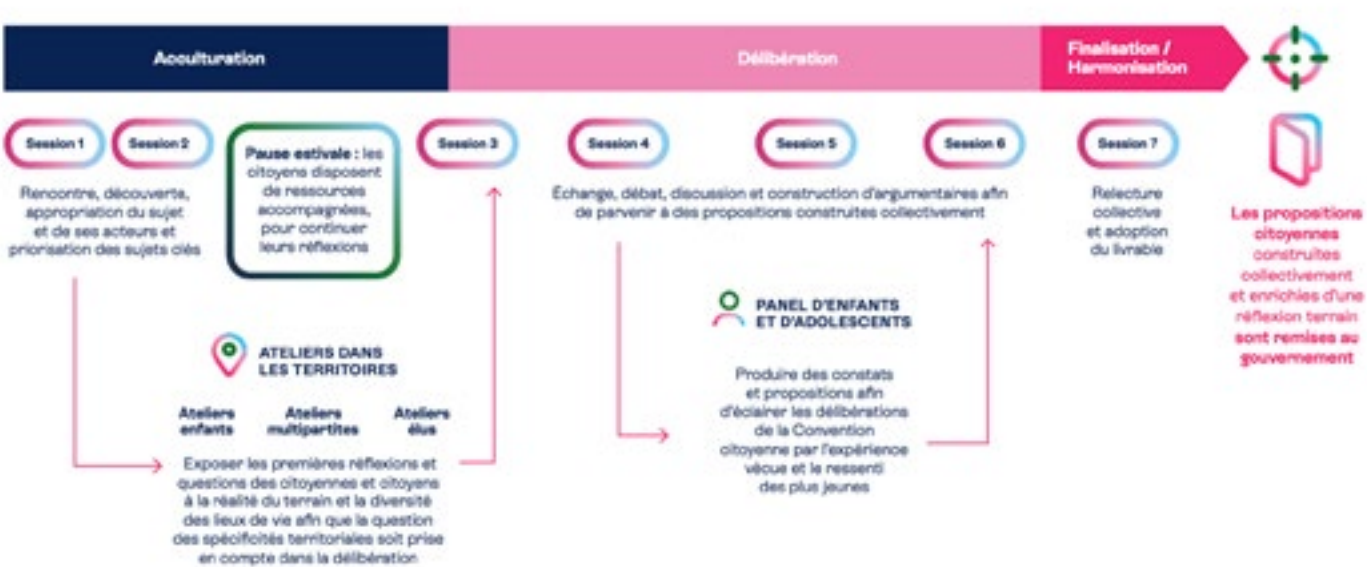
Préalablement au début des travaux, le cadre de réflexion posé par la lettre de saisine du Premier ministre a ainsi été étudié et précisé par le Comité de gouvernance pour faciliter la prise en main du sujet, la qualité de l'argumentation et plus généralement l'ensemble du travail délibératif ainsi que la pertinence des propositions finales.

→ Les situations des **enfants de 0 à 3 ans** ont été considérées hors champ étant donné leurs enjeux spécifiques, de sorte que la Convention citoyenne puisse se concentrer sur les **enfants âgés de 3 à 18 ans**.

→ Le **bien-être** et le **droit des enfants** ont été définis comme **principes directeurs** et comme **points d'entrée** dans le sujet.

→ Enfin, il a été établi que la finalité première de la Convention serait d'établir des **priorités communes** plutôt que de produire des propositions « chiffrées et réalistes ».

Une **logique de progression claire**, en 3 étapes a été proposée aux citoyennes et citoyens qui se sont réunis physiquement à Paris, au siège du CESE, durant 7 sessions d'une durée de 3 jours (soit 21 jours au total).



La phase d'appropriation

Durant les deux premières sessions de travail, les citoyennes et citoyens ont découvert l'environnement et le fonctionnement du dispositif. Des auditions d'experts et un socle documentaire⁰¹ leur ont permis d'analyser l'objet de la Convention citoyenne et de se l'approprier. Après avoir réalisé un diagnostic de la situation, les citoyennes et citoyens ont déterminé 9 thématiques de travail prioritaires sur lesquelles s'est fondée la suite de leurs travaux :

1. Coordination et gouvernance des acteurs qui interviennent dans les temps des enfants
2. Rythmes et temps scolaires
3. Complémentarité des temps et diversité des apprentissages
4. Temps des parents et parentalité
5. Écrans et numérique
6. Inégalités sociales et territoriales
7. Santé et santé mentale
8. Violence et harcèlement
9. Inclusion et prise en compte des besoins spécifiques

⁰¹ Voir section « Ressources documentaires » sur le site de la convention : conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr

La phase de délibération

De la session 3 à la session 6, les citoyennes et citoyens ont centré leurs travaux sur l'élaboration collective de propositions opérationnelles et argumentées. Pour cela, ils ont d'abord réalisé un exercice de projection sur ce à quoi pourrait ressembler une organisation souhaitable des temps de l'enfant.

Cet exercice a permis de dégager des convergences sur 13 idées d'évolutions vers lesquelles tendre, et 3 sujets de « nœuds de débat », sur lesquels les conceptions divergent.

Répartis en sous-groupe thématique à partir de ce travail d'émergence de priorités partagées, les citoyennes et citoyens ont échangé, façonné leurs argumentaires, interrogé des experts ciblés (chercheurs, acteurs institutionnels et acteurs de terrain). Progressivement, ils ont élaboré des propositions permettant d'atteindre le futur souhaitable esquissé et de définir des consensus, nourris par les constats et initiatives remontés des ateliers territoriaux et par les préoccupations exprimées par les enfants et adolescents du panel.

Tout au long de la phase de délibération, les méthodes d'animation ont veillé à respecter une alternance entre des temps de travail en sous-groupes et des temps de partage et de discussion à l'échelle de l'ensemble des citoyennes et citoyens. Cette alternance a été pensée de manière à assurer à la fois **l'expression des désaccords, l'approfondissement des propositions et la conformité de la production finale à la volonté collective.**

Les évolutions souhaitables issues du travail de projection :

- Les temps de la journée sont différents : le matin est dédié aux activités scolaires fondamentales et aux apprentissages théoriques et l'après-midi est dédiée aux activités culturelles, sportives et manuelles
- Les journées commencent plus tard (9h ou 9h30) au collège et au lycée
- Les semaines sont plus étalées (plus de 4 jours)
- Les devoirs ne se font plus à la maison
- L'école est davantage ouverte sur la société (les temps d'apprentissage se font davantage en extérieur et l'école accueille davantage d'intervenants)
- La pause méridienne est un temps de qualité (loisirs, repos, alimentation)
- Des apprentissages nouveaux et diversifiés sont mis en œuvre à l'école et en dehors
- Davantage de séjours et voyages sont organisés par l'école pour diversifier les apprentissages
- Le bâti scolaire est adapté à la nouvelle organisation des temps et aux enjeux climatiques (végétalisation, nature, infrastructures sportives, salles de repos et de sieste)
- Il existe une large offre d'activités, adaptées et accessibles pour les enfants (voire pour les familles) y compris des séjours
- Les temps de transports domicile / école sont facilités

- Les parents ont davantage de temps pour s'occuper de leurs enfants, grâce à une adaptation de l'organisation professionnelle

- Le temps d'écran est globalement réduit

Les sujets contradictoires :

- L'école comme lieu où se font les activités non scolaires de l'enfant
- La durée des vacances d'été
- Le rythme des petites vacances (et la durée des vacances de Noël)

La phase d'harmonisation

À la fin de leurs travaux, les citoyennes et citoyens ont relu et ajusté leur rapport final pour s'assurer qu'il traduise leurs priorités collectives et leur cheminement. Ils ont également adopté leurs propositions et les parties du rapport. Ils se sont accordés sur les retours du Comité de relecture à intégrer. Ils ont rédigé leur manifeste, puis restitué leur rapport.

Pour faciliter leurs travaux, **les citoyennes et citoyens ont été répartis en 5 groupes**, chacune d'une trentaine de citoyennes et citoyens (les « G30 »). La majorité des temps de travail s'est tenue en sous-groupes de 10 citoyennes et citoyens (chaque « G30 » étant composé de 3 « G10 »). Cette organisation a permis à la fois une répartition équitable de la parole mais aussi la capacité à approfondir les sujets. Des temps en plénière ont été mis en place afin de permettre la restitution et l'échange entre les sous-groupes.

Annexe n°3 : Liste des intervenants et experts reçus

Au total, 82 experts ont été reçus par la Convention citoyenne et ont contribué à éclairer la réflexion des citoyennes et citoyens en répondant à leurs interrogations. Ces intervenants ont échangé avec la Convention citoyenne selon 3 formats :

- **22 auditionnés en plénière**, dans des formats tables-rondes en hémicycle ;
- **55 auditionnés au sein des sous-groupes thématiques** de citoyennes et citoyens ;
- **5 experts composant le comité de relecture** afin de vérifier que le rapport ne contenait pas d'erreur ou d'information factuellement erronée.

Liste des 77 personnes reçues en auditions

SESSION 1 20 au 22 juin 2025
Table-ronde : bien-être et droits des enfants • Grégoire BORST, Professeur de psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation et Directeur du Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDÉ - CNRS) • Éric DELEMAR, Défenseur des enfants • Sophie MARINOPOULOS, Psychologue et psychanalyste spécialiste de l'enfance et de la famille, fondatrice de l'association Les Pâtes au beurre Intervention d'Elisabeth BORNE, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Table-ronde : organisation des temps des enfants • Éric CHARBONNIER, Analyste et expert en éducation à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) • Stéphanie CONSTANS, Maître de conférences en psychologie du développement et de l'éducation

SESSION 2

04 au 06 juillet 2025

Table-ronde : panorama des constats et états des lieux de la situation

- Introduction par **Louise** et **Alexandre**, membres du panel de jeunes organisé par le CESE sur la santé mentale
- **René CLARISSE**, Maître de conférences en Psychologie, membre de l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (Ortej)
- **Daniel AUVERLOT**, Président du Conseil d'évaluation de l'école
- **Bertrand RÉAU**, Professeur du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), titulaire de la Chaire « Tourisme voyage loisirs » et Co-président de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants des jeunes (Ovlej)

Rencontre avec les acteurs qui organisent les temps des enfants :

Familles et parents d'élèves ;

- **Chantal LARDIÈRE**, Présidente du département éducation, jeunesse et numérique de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et **Jean-Philippe VALLAT**, Directeur des politiques familiales et services aux familles de l'Unaf
- **Cédric LEGRAND**, Administrateur national de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
- **Emmanuel GAROT**, Président de la Fédération des parents d'élèves et de l'enseignement public (PEEP)

Personnels de l'Éducation nationale ;

- **Caroline PASCAL**, Directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- **Sophie VENETITAY**, Secrétaire générale du Syndicat national des enseignants de second degré - Fédération syndicale unitaire (SNES-FSU) et **Aurélie GAGNIER**, Co-Secrétaire générale de la FSU-SNUipp (pour le premier degré)
- **Morgane VERVIERS**, Secrétaire générale de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA éducation) et Yannick KIERVEL, Référent national écoles du Syndicat des Enseignants de l'UNSA

Collectivités territoriales ;

- **Emilie KUCHEL**, Présidente du Réseau français des villes éducatrices (RFVE)
- **Gabriel FRAGA**, Vice-président de l'Association nationale des directeurs et directrices et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (Andev)

Acteurs de l'animation et de l'éducation populaire ;

- **Séverine GEST**, Présidente du Comité de filière Animation et Louise FENELON, Secrétaire générale du Comité de filière Animation
- **Sandrine PELLENZ**, Secrétaire générale en charge de l'Éducation et du Numérique de la Ligue de l'enseignement
- **Irène PEQUERUL**, Déléguée générale de la Fédération nationale des Francas

Acteurs du sport et de la culture ;

- **Véronique MOREIRA**, Présidente de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep)
- **Carole PERDRY**, Déléguée départementale de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique 91 (Ufolep 91)
- **Mustapha BOUDJEMAI**, Directeur de la Confédération musicale de France (CMF)

SESSION 3

05 au 07 septembre 2025

Intervention de **Marie BARSACQ**, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Table ronde : séquence inspirante autour de la question du temps

- **Marina LAFAY**, Adjointe à la maire de Strasbourg et Présidente de Tempo territorial, le Réseau national des acteurs des démarches temporelles
- **Christophe BOUTON**, Professeur de philosophie à l'université Bordeaux-Montaigne

Table-ronde : retours sur des expérimentations locales sur les temps des enfants

- **Christelle ZYGMANIAK**, Directrice enfance et jeunesse de la ville d'Épinal
- **Olivier COSNEFROY**, Chef de la mission expérimentation et évaluation à l'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)
- **Romuald NORMAND**, Professeur spécialisé dans l'analyse comparative des systèmes éducatifs à l'international

Table-ronde : séquence sur les enjeux budgétaires liés aux temps de l'enfant

- **Alicia SAOUDI**, Sous-directrice à la Direction du budget du ministère de l'Économie
- **Damien BERTHILIER**, Président fondateur de Territoire éducatif
- **Nicolas GAUVAIN**, Directeur enfance et éducation à la Métropole de Rennes
- **Ève ROBERT**, Directrice action sociale et solidarité du Département de Seine-Saint-Denis

SESSION 4

26 au 28 septembre 2025

Rencontres thématiques : recueil des réactions sur les premières pistes de propositions et échanges

Groupe 1 :

- **Jean-Paul DELAHAYE**, Inspecteur général de l'éducation nationale honoraire, ancien Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- **Grégoire ENSEL**, Vice-président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et Membre de la commission sur le calendrier scolaire

Groupe 2 :

- **Didier GEORGES**, Proviseur de l'école hôtelière de Paris, lycée Jean Drouant et Secrétaire national métier du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN Unsa)
- **Nicolas LAMOUR**, Adjoint au Directeur général adjoint (DGA) en charge de la Culture, du Projet éducatif et social local (PESL) et de la Vie associative à la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Groupe 3 :

- **Mathieu BELLAY**, Co-directeur du réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (Frene)
- **Djéhanne GANI**, Rédactrice en chef du Café pédagogique

Groupe 4 :

- **Caroline BREILLAT**, Coordinatrice du Projet éducatif et social local (PESL) de la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- **Ariane AZEMA**, Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Groupe 5 :

- **Bruno JARRY**, Directeur général de l'association Cultures, loisirs, animations (Clavim) de la ville d'Issy-les-Moulineaux, Vice-président de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (Fnepe)
- **Elisabeth TOMÉ-GERTHEINRICHS**, Conseillère au CESE, représentante du Mouvement des entreprises de France (Medef), Membre du groupe entreprises

SESSION 5

17 au 19 octobre 2025

Rencontres thématiques : recueil des réactions sur les premières pistes de propositions et échanges

Groupe 1 :

- **Maryse CHRÉTIEN**, Présidente nationale de l'Association générale des enseignants (Ageem) et Directrice des ateliers Canopé de la Haute-Marne et de l'Aube
- **Antoine JOUENNE**, Adjoint au maire de Châtillon et co-président de la commission Éducation de l'Association des maires de France (AMF)
- **Christophe TREBOSC**, Secrétaire général de l'Associations nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep)

Groupe 2 :

- **Patrick CHENU**, Directeur général des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de France
- **Nicolas DAYOT**, Vice-président de la Confédération des acteurs du tourisme (CAT)
- **Françoise MONCADA**, Directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de l'Eure

Groupe 3 :

- **Corinne BORD**, Vice-présidente de la Fédération Léo Lagrange
- **Véronique LE GOFF**, Enseignante et Cheffe d'établissement, Responsable départementale de la cellule « Phare » des Bouches-du-Rhône
- **Jean-Yves ROCHEX**, Professeur émérite à l'université Paris 8 Saint-Denis, Chercheur en sciences de l'éducation

Groupe 4 :

- **Cécile NICOL**, Déléguée régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la région académique Île-de-France (Drajes)
- **Thibaut DE SAINT POL**, Délégué interministériel à la jeunesse
- **Frédéric VABRE**, Directeur de cabinet à la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Groupe 5 :

- **Monia DOUADI**, Présidente de la Fédération syndicale des familles monoparentales (FSFM)
- **Hélène PERIVIER**, Présidente du Conseil de la famille, présidente du Haut conseil à l'enfance, à la famille et à l'âge (HCFEA)

Rencontres thématiques : échanges avec les acteurs de terrain

Santé et santé mentale :

- **Nicolas RAYNAL**, Président du Conseil national professionnel des psychomotriciens, doctorant en sciences de l'éducation
- **Éric SELLAM**, Président du Syndicat national des pédiatres français (SNPF)

Violence et harcèlement :

- **Adjera LAKEHAL-BAFMAN**, Membre du réseau des associations de femmes des quartiers populaires d'Île de France
- **Mathilde LE CUNFF**, Chargée de mission lutte contre le harcèlement en Gironde
- **Véronique LE GOFF**, Enseignante et Cheffe d'établissement, Responsable départementale de la cellule « Phare » des Bouches-du-Rhône

Inégalités sociales et territoriales :

- **Isabelle DORESSE**, Vice-présidente d'ATD Quart Monde, Membre du Conseil scientifique du Conseil national de lutte contre les exclusions
- **Hélène PERIVIER**, Présidente du Conseil de la famille, présidente du Haut conseil à l'enfance, à la famille et à l'âge (HCFEA)
- **Jean-Yves ROCHEX**, Professeur émérite à l'université Paris 8 Saint-Denis, chercheur en sciences de l'éducation

Inclusion et besoins spécifiques (handicap, protection de l'enfance) :

- **Hanane BOUSETA**, Doctorante en travail social à l'université de Montréal, formatrice dans le travail social
- **Emmanuel GUICHARDAZ**, Collectif Handicap, Responsable projets à Trisomie 21 France

Acteurs de la coordination :

- **Marianne DE BRUNHOFF**, Administratrice de l'État, conseillère (2012 – 2014) chargée des rythmes scolaires, de l'enseignement artistique et de l'action culturelle, des relations avec les collectivités territoriales et de la carte scolaire au cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre déléguée à la Réussite éducative
- **Cécile NICOL**, Déléguée régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Île-de-France (Drajes)

Rencontres thématiques : échanges avec les acteurs de terrain

Acteurs travaillant sur les écrans :

- **Laurence PECAUT-RIVOLIER**, Magistrat, Membre du collège de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel public (Arcom)
- **Serge TISSERON**, Psychiatre, Docteur en psychologie, Fondateur de l'association « Trois, Six, Neuf, Douze »

Associations culturelles et sportives :

- **Corinne BORD**, Vice-présidente de la Fédération Léo Lagrange
- **Patrick CHENU**, Directeur général de la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de France
- **Mathilde GOUGET**, Sous-directrice de l'Éducation populaire au sein de la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative du ministère de l'Éducation nationale

Élus et collectivités :

- **Mélanie COSNIER**, Maire de Souvigné-sur-Sarthe
- **Antoine JOUENNE**, Adjoint au Maire de Châtillon (92) et Co-président de la commission Éducation de l'Association des maires de France (AMF)

Acteurs de l'Education nationale :

- **Maryse CHRÉTIEN**, Présidente nationale de l'Association générale des enseignants (Ageem) et Directrice des ateliers Canopé de la Haute-Marne et de l'Aube
- **Françoise MONCADA**, Directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de l'Eure

Parents d'élèves et parentalité :

- **Monia DOUADI**, Présidente de la Fédération syndicale des familles monoparentales (FSFM)

Acteurs du tourisme et des mobilités :

- **Nicolas DAYOT**, Vice-président de la Confédération des acteurs du tourisme (CAT)
- **Christophe TREBOSC**, Secrétaire général de l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep)

Liste des 5 membres du Comité de relecture

Le Comité de relecture est composé de 5 membres experts dans différents domaines touchant aux temps de l'enfant. Il a reçu la version du rapport des citoyens à l'issue de la session 6 de la Convention citoyenne. Il a été chargé de souligner les erreurs factuelles présentes dans le rapport (chiffres, compétence attribuée à un mauvais acteur, terme technique mal employé, etc.). Les modifications à apporter au rapport à la suite de la relecture ont été décrétées par les citoyens en session 7.

→ **Emmanuel CIXOUS**, Pédiatre à l'hôpital de Seclin, dans le département du Nord (59), praticien hospitalier non universitaire, Président du Conseil national professionnel de pédiatrie (CNPP)

→ **Éric DELEMAR**, Défenseur des enfants, Adjoint de la Défenseure des droits, Vice-président du Collège chargé de la défense et de la promotion des droits de l'enfant

→ **Ariane AZEMA**, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche auprès du ministère de l'Éducation nationale, ancienne Déléguée générale de la Ligue de l'enseignement

→ **Frédéric BOURTHOUMIEU**, Directeur du Programme éducation et coordinateur national du programme interministériel des Cités éducatives à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

→ **Joaquim TIMOTEO**, Chef de la mission « Études et Recherche » à l'Institut national de la jeunesse et de l'Éducation populaire (Injep)

Annexe n°4 : Détail du résultat des votes

Des séquences de votes se sont tenues lors de 3 sessions :

- **Session 3** : En session 3, le vote a permis aux citoyennes et citoyens de prioriser leurs thématiques de travail pour la suite des travaux.
- **Session 6** : Les citoyens ont adopté leurs propositions. 25 propositions sur 29 ont été adoptées par une adhésion de 66 % ou plus des votants.
- **Session 7** : Lors de la session finale, les citoyennes et citoyens ont adopté leur rapport, partie par partie puis dans sa globalité. Les votes d’adoption ont ainsi porté sur :
 - l’introduction du rapport ;
 - la synthèse du rapport ;
 - les annexes du rapport ;
 - la partie 1 du rapport ;
 - le manifeste ;
 - le rapport dans sa globalité.

Résultat des votes de la session 3

Samedi 6 septembre 2025, 13 idées communes issues du travail de mise en récit des évolutions souhaitables ont été soumises aux citoyennes et citoyens, afin qu’ils puissent confirmer ou infirmer les priorités sur lesquelles travailler pour la suite des travaux. **Les citoyennes et citoyens ont été invités à noter chaque idée de 1 à 5 selon leur niveau de priorité.**

La somme des notes a permis d’aboutir à une priorisation des idées communes, base du travail de la phase de délibération et de l’élaboration de propositions pour atteindre ces évolutions souhaitables.

Les résultats sont exprimés sur le nombre de votants, c’est-à-dire les citoyens ayant pris part au vote. 127 citoyennes et citoyens étaient présents dans l’hémicycle au moment du vote.

Idée commune	Somme des notes	Nombre de votants
Les temps de la journée sont différents : le matin est dédié aux activités scolaires fondamentales et aux apprentissages théoriques et l’après-midi est dédiée aux activités culturelles, sportives et manuelles	574	126
L’école est davantage ouverte sur la société (les temps d’apprentissage se font davantage en extérieur et l’école accueille davantage d’intervenants)	543	125

Idée commune	Somme des notes	Nombre de votants
Le bâti scolaire est adapté à la nouvelle organisation des temps et aux enjeux climatiques (végétalisation, nature, infrastructures sportives, salles de repos et de sieste)	543	126
La pause méridienne est un temps de qualité (loisirs, repos, alimentation)	521	125
Les temps de transports domicile / école sont facilités	513	125
Des apprentissages nouveaux et diversifiés sont mis en œuvre à l’école et en dehors	496	125
Les journées commencent plus tard (9h ou 9h30) au collège et au lycée	490	126
Les semaines sont plus étalées (plus de 4 jours)	473	122
Le temps d’écran est globalement réduit	467	119
Davantage de séjours et voyages sont organisés par l’école pour diversifier les apprentissages	444	124
Il existe une large offre d’activités, adaptées et accessibles pour les enfants (voire pour les familles) y compris des séjours	441	122
Les parents ont davantage de temps pour s’occuper de leurs enfants, grâce à une adaptation de l’organisation professionnelle	440	122
Les devoirs ne se font plus à la maison	402	123

Résultat des votes de la session 6

En session 6, le samedi 8 novembre 2025, les citoyens ont procédé à **l’adoption de leurs propositions**. Sur 25 propositions soumises au vote, 20 ont été adoptées et 5 n’ont pas été adoptées (détaillées ci-dessous).

Les propositions ont été votées une à une. Les citoyennes et citoyens ont été invités à répondre à la question « *êtes-vous favorable à l’adoption de cette proposition ?* ». Les réponses possibles étaient : « Pour », « Contre », « Abstention ». Les citoyennes et citoyens pouvaient également choisir de ne pas voter : dans ce cas, leur vote n’a pas été comptabilisé parmi les voix exprimées. Les propositions ayant obtenu **la majorité des deux tiers (soit 66 % de « Pour » parmi les votes exprimés)** ont été adoptées.

Celles n’ayant pas atteint ce seuil n’ont pas été adoptées : elles n’apparaissent pas dans le rapport, elles sont toutefois détaillées ci-dessous.

Les résultats sont exprimés sur le nombre de votants, c’est-à-dire les citoyennes et citoyens ayant pris part au vote. 119 citoyennes et citoyens étaient présents dans l’hémicycle au moment du vote, et 6 participants avaient fait acte de procuration.

20 propositions adoptées (au-dessus du seuil de 66 % d’adhésion) :

Proposition	« Pour »	« Contre »	« Abstention »	Nb de votants
Reculer le début des cours à partir de 9h au collège et au lycée	95,1 % 117 voix	2,4 % 3 voix	2,4 % 3 voix	123
Informersensibiliser, accompagner les enfants et leurs parents et encadrants aux usages numériques individuels non-encadrés	92,7 % 115 voix	4 % 5 voix	3,2 % 4 voix	124
Garantir à chaque enfant une pause du midi d’une heure et demie minimum, avec un temps de repas de 30 à 45 min dans un environnement adapté et avec une assiette de qualité	91,9 % 114 voix	3,2 % 4 voix	4,8 % 6 voix	124
Développer des bâtiments, équipements et mobiliers flexibles, modulaires et ergonomiques pour convenir à de multiples usages	91,7 % 111 voix	3,3 % 4 voix	5 % 6 voix	121
Mettre en place un plan de mobilité jeunes pour prendre en compte les besoins en transports (qu’ils soient vers l’établissement scolaire ou vers toutes leurs activités)	90,9 % 110 voix	1,7 % 2 voix	7,4 % 9 voix	121
De l’établissement scolaire au campus des jeunes : mettre en place un plan bâtimementaire sur 20 à 30 ans	90,8 % 109 voix	6,7 % 8 voix	2,5 % 3 voix	120
Rendre obligatoire l’élaboration de Projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » sur l’ensemble du territoire national	90 % 108 voix	0,8 % 1 voix	9,2 % 11 voix	120

Proposition	« Pour »	« Contre »	« Abstention »	Nb de votants
Garantir un temps de liberté sur la pause du midi, pouvant répondre aux différents besoins des enfants (jouer librement, se défouler, se reposer, s’ennuyer…)	89,3 % 109 voix	3,3 % 4 voix	7,4 % 9 voix	122
Mettre en place un temps d’accueil échelonné et facultatif avant les cours pour tous les niveaux	89,2 % 107 voix	5 % 6 voix	5,8 % 7 voix	120
Établir un socle commun d’apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l’après-midi avec : des projets interdisciplinaires pour apprendre par l’expérimentation ; des ateliers de la vie pratique ; de la pratique artistique, culturelle et sportive	86,8 % 105 voix	9,9 % 12 voix	3,3 % 4 voix	121
Ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités	84 % 100 voix	7,6 % 9 voix	8,4 % 10 voix	119
Adapter les activités pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants	83,3 % 100 voix	6,7 % 8 voix	10 % 12 voix	120
Appliquer et renforcer la législation en vigueur sur les temps d’écran individuels des enfants	83,3 % 100 voix	6,7 % 8 voix	10 % 12 voix	120
Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi, dans le cadre scolaire, pour permettre une stabilité dans le rythme des enfants	82,8 % 101 voix	13,9 % 17 voix	3,3 % 4 voix	122
Les devoirs se font essentiellement à l’école avec des revoirs à la maison	80,2 % 97 voix	9,1 % 11 voix	10,7 % 13 voix	121
Créer un ministère de l’Enfance	77,3 % 92 voix	16 % 19 voix	6,7 % 8 voix	119

Proposition	« Pour »	« Contre »	« Abstention »	Nb de votants
Respecter l’alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances en réduisant les zones de vacances de 3 à 2 zones pour les vacances d’hiver et de printemps	75,6 % 90 voix	16,8 % 20 voix	7,6 % 9 voix	119
Rendre obligatoire l’organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l’année : au moins un séjour/voyage par an, pour tous les élèves et des temps « d’apprentissage autrement »	74,2 % 89 voix	12,5 % 15 voix	13,3 % 16 voix	120
Réduire les cours à 45 minutes effectives dans le secondaire et garantir des temps de pause pour tous les niveaux	69,7 % 83 voix	16,8 % 20 voix	13,4 % 16 voix	119
Renforcer le cadre légal des aides à la parentalité, dont l’accès est garanti par le service public de la parentalité	69,5 % 82 voix	16,1 % 19 voix	16,1 % 19 voix	118

3 propositions non adoptées (en dessous du seuil de 66 % d’adhésion) :

Proposition	« Pour »	« Contre »	« Abstention »	Nb de votants
Créer un service public de la parentalité qui se décline en guichet unique identifié et gratuit partout sur les territoires	65,6 % 80 voix	16,4 % 20 voix	18 % 22 voix	122
Créer un crédit annuel de 56 heures pour les parents	60,5 % 72 voix	29,4 % 35 voix	10,1 % 12 voix	119
Mobiliser les seniors volontaires dans les temps de l’enfant, au-delà du cercle familial	62,4 % 73 voix	14,5 % 17 voix	23,1 % 27 voix	117

2 propositions rejetées (en dessous du seuil de 50 % d’adhésion) :

Proposition	« Pour »	« Contre »	« Abstention »	Nb de votants
Supprimer les devoirs à la maison : les devoirs se font à l’école uniquement	36,9 % 45 voix	54,1 % 66 voix	9 % 11 voix	122
Réduire la durée des vacances	32 % 39 voix	61,5 % 75 voix	6,6 % 8 voix	122

Détail des 3 propositions non adoptées

Créer un service public de la parentalité qui se décline en guichet unique identifié et gratuit partout sur les territoires

122 votants : POUR 65,6 % (80 voix) • CONTRE 16,4 % (20 voix) • ABSTENTION : 18 % (22 voix)

Constats et bénéfices attendus

Les espaces d’accueil, d’information et de coordination des acteurs manquent aujourd’hui, tout comme une lisibilité de l’ensemble des aides proposées aux parents. En conséquence, il est difficile de mobiliser les parents, de les toucher. Ce service permettra de :

→ **Protéger les enfants** en s’appuyant sur la Convention internationale des droits de l’enfant et les textes de loi. Ce sont également des informations dont les parents doivent avoir connaissance.

→ **Aider les enfants à devenir qui ils sont** et ce qu’ils veulent être et non ce que les autres veulent qu’ils soient.

→ **Accompagner les parents** sur les besoins physiologiques et psychologiques fondamentaux des enfants (du temps, du sommeil, de l’espace, de l’attention) à toutes les étapes de leur développement. Ces besoins évoluent en fonction des âges.

→ **Porter à connaissance** des parents les dispositifs auxquels ils ont droit (financements, outils, accueil…).

Mise en œuvre concrète

1. **Élargir le service public de la parentalité pour qu’il s’adresse à tous les parents et pour des enfants de tous âges.** Ce service doit coordonner localement un réseau des professionnels en lien avec la parentalité.

→ Les parents doivent également comprendre les étapes de développement et notamment ce qui se joue lors du passage à l’adolescence et en particulier lors de la découverte de la sexualité.

2. **Planter dans chaque territoire ou bassin de vie, un point d'accès à ce service : un guichet unique gratuit et ouvert à tous, situé au sein du campus des jeunes nouvellement créé ou à proximité.**

Ce lieu doit être doublé d'un site internet et d'un contact téléphonique. Le modèle des Maisons de famille ou des syndicats d'initiatives et leur principe d'accueil et d'orientation peuvent être repris. Nous proposons de nous appuyer sur les structures existantes dont les savoir-faire et les fonctions peuvent être étendus si elles sont dotées de moyens. Les Caisses d'allocations familiales pourront endosser cette mission de guichet unique de la parentalité, sur place et en ligne. Si tel est le cas, elles devront être renommées afin de mieux identifier leur mission globale de soutien à la parentalité (par exemple : « France familles »).

Au sein des territoires les moins denses ou ruraux, garantir la présence d'un interlocuteur formé pour informer, accompagner et orienter les familles même si ce n'est pas sa mission première. Cet interlocuteur doit être identifiable et donc identifié par la commune ou l'intercommunalité.

Ce service public de la parentalité aura la charge de :

- Faciliter l'accès aux outils, aux informations.
- Garantir le recours aux droits.
- Faciliter l'accès à toutes les ressources en lien avec tous les âges. Ces ressources peuvent porter sur la nutrition, le sommeil, les activités pédagogiques à faire en famille, le numérique et ses alternatives ou les attendus scolaires déclinés par âge

et par territoire. L'accompagnement des parents sur ces sujets doit s'appuyer sur des consensus scientifiques.

- Diffuser les éclairages de base sur la parentalité, des informations clés sur les besoins psychologiques et physiologiques fondamentaux des enfants et un annuaire de ressources locales.
- Organiser des temps de rencontre, d'échange, d'entraide entre pairs, d'information et d'activités entre les familles, les professionnels et les enfants :
 - Des réunions ou « cafés des parents » dans les écoles en cherchant des idées mobilisatrices car ces initiatives sont peu attractives, les parents sont peu nombreux à participer (un thème accompagnement aux écrans par exemple) ;
 - Des ateliers qui accueillent toute la famille pour encourager les activités en commun, sans écran (nous prenons le modèle de l'association Les pâtes au beurre) ;
 - Des temps entre mères ou entre pères nous semblent également intéressants, notamment pour prendre du recul et déconstruire des postures qui pourraient être toxiques.

Différents canaux seront mobilisés pour diffuser les informations :

- Les outils existants : les sites des caisses d'allocations familiales (CAF), les onglets famille sur les sites des collectivités territoriales, les livrets de famille...
- Un livret pourra être remis et expliqué à la maternité, à la mairie, à la CAF, au guichet du service public à la parentalité ou à l'école.
- Les personnes qui interagissent avec les familles.

Déclinaison par classe d'âge

Notre souhait est d'avoir un point d'entrée unique à la parentalité pour tous les âges. La maison de la parentalité pourra orienter les familles vers la PMI (ou l'intégrerait), ou vers d'autres dispositifs à d'autres âges. Il faudra bien faire attention à prévenir la confusion entre ce service pour toutes les familles et tous les types de mesures éducatives pour des publics spécifiques.

Créer un crédit annuel de 56 heures pour les parents

119 votants : **POUR 60,5 % (72 voix)** • **CONTRE 29,4 % (35 voix)** • **ABSTENTION : 10,1 % (12 voix)**

Constats et bénéfices attendus

La disponibilité physique et mentale des parents est essentielle pour le bien-être des enfants. L'entretien du lien entre les parents et les enfants favorise l'entente et la compréhension mutuelle. Nous considérons qu'un temps de qualité passé avec son enfant est un investissement pour la société ainsi que pour le travail, l'épanouissement des salariés servant la qualité et l'efficacité de leur travail.

Or, de nombreux parents rencontrent des difficultés à concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle ou n'arrivent pas à s'investir comme ils le souhaiteraient dans la vie de leur enfant. En particulier, les femmes et les familles avec des enfants en situation de handicap doivent souvent réduire leur temps de travail ou le modifier en commençant plus tôt par exemple. Rappelons que 25 % des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 6 % des hommes. Les femmes et ces familles aidantes sont davantage pénalisées. Les inégalités économiques induites peuvent avoir des répercussions sur les enfants, et ce à long-terme.

Certains aménagements de travail existent mais ils ne sont pensés que pour les enfants avant leurs 3 ans ou

reposent sur le volontariat des entreprises. Les nouvelles modalités de télétravail ne permettent pas de s'occuper véritablement des enfants. La flexibilité autorisée n'est pas suffisante.

Alors que les difficultés des parents sont connues, cette mesure d'innovation sociale peut favoriser la parentalité.

L'adaptation de l'organisation professionnelle en faveur de la parentalité est une priorité qui justifie une action de l'État et des obligations imposées aux entreprises. Des temps de qualité entre les parents et les enfants doivent être préservés.

Mise en œuvre concrète

Nous souhaitons la mise en place par voie législative d'un crédit annuel de minimum 56 heures permettant de favoriser la parentalité. Son application sera négociée par branche puis encadrée par les conventions collectives des entreprises pour s'adapter au cadre de contraintes et permettre de répondre à toutes les situations. L'application doit par exemple permettre d'adapter et de répartir la charge de travail si nécessaire. Ce crédit ne doit pénaliser ni le salarié ni l'employeur.

Ce crédit d'heure ne se substitue pas aux autres dispositifs existants. Par exemple, le congé de présence parentale prévu par la loi pour soutenir les parents dont l'état de santé de l'enfant à charge nécessite une présence soutenue et des soins contraignants est maintenu.

Ce crédit d'heures intègre le droit à congés pour enfant malade existant de 3 jours. Ce congé représente actuellement 21 heures non rémunérées et les jours ne peuvent être fractionnés en heure, ce qui ne correspond pas aux difficultés concrètes rencontrées par les salariés parents. Ces derniers aimeraient plutôt bénéficier de la possibilité de s'absenter sur des heures fixes pour un rendez-vous médical ou pour aller chercher un enfant malade à l'école.

Le nouveau crédit d'heure intègre les 21 heures de ce congé auquel s'ajoute 35 heures supplémentaires. Le crédit pourra être mobilisé par heure et non en jours ou demi-journées. Ces heures ne sont pas fléchées vers une activité quelconque. Elles peuvent être utilisées sur justificatif ou sur déclaration sur l'honneur pour toutes les actions relatives à la parentalité : garde d'enfant malade, rendez-vous médicaux ou paramédicaux, sorties scolaires, temps de réunions parents/enseignants.

Les accords de branche et conventions collectives pourront être plus favorables que ce minimum légal.

Le crédit d'heures sera attribué par parent d'enfant âgé de 3 à 16 ans.

Une majoration d'heures est prévue par enfant supplémentaire, pour les familles monoparentales, avec des enfants en

situation de handicap, ayant des maladies graves ou en cas de naissances multiples.

Le crédit sera rémunéré par l'employeur et le financement sera assuré par l'État sur la base d'allègements de cotisations sociales.

Enfin, pour assurer la communication de ce crédit d'heure, il est proposé que le décompte de ce dernier apparaisse sur le bulletin de paie.

Notre proposition s'inspire et est légitimée par des dispositifs en cours dans certaines entreprises qui négocient des modes de travail plus flexibles et donc plus favorables à l'exercice de la parentalité.

→ **Une tolérance le jour de la rentrée scolaire** accordant la possibilité de venir plus tard sans avoir à récupérer.

→ **Une priorité**, une seule fois dans l'année, pour la prise de congé annuel accordée aux parents d'enfants âgés de 0 à 16 ans.

→ **La possibilité d'aménagement des horaires de travail** en cas de contraintes impérieuses individuelles et ponctuelles.

→ **L'encadrement des horaires des réunions**, en conformité avec les horaires de travail de l'équipe et, pour les cadres, dans la plage horaire 8h-18h ;

→ **Les autorisations spéciales d'absences (ASA)** pour enfant malade sont au nombre de 6 jours par an et sont multipliées par deux si le conjoint n'en dispose pas. Un jour de plus annuel est accordé pour chacun des autres frères et sœurs.

Mobiliser les seniors volontaires dans les temps de l'enfant, au-delà du cercle familial

117 votants : POUR **62,4 %** (73 voix) • CONTRE **14,5 %** (17 voix) • ABSTENTION : **23,1 %** (27 voix)

Constats et bénéfices

Les liens intergénérationnels, entre enfants et personnes âgées sont précieux, à la fois pour l'équilibre et le développement de l'enfant et ses apprentissages et pour les personnes âgées qui bénéficient de ces interactions et sorties (comme le fait d'emmener les enfants à l'école).

Si de nombreux seniors participent à s'occuper de leurs petits-enfants, notamment pour soutenir les parents, cela reste très inégal entre les familles. Ce soutien dépend de la santé, de la volonté, de la disponibilité, des capacités financières ou encore de l'entente familiale et de la proximité physique des grands-parents quand de nombreuses personnes âgées, avec ou sans famille, seraient volontaires pour accompagner les enfants au-delà du cercle familial. De nombreuses personnes âgées aspirent à se sentir utiles, à transmettre leurs compétences. Il s'agit de faciliter cette transmission et cette mise en lien.

Mise en œuvre concrète

Nous souhaitons que les seniors volontaires puissent être mobilisés dans de nombreux domaines, pour tous les enfants, quel que soit leur âge.

Ils pourront intervenir à différents moments de la journée des enfants :

→ Pour les trajets entre le domicile et l'école ou entre l'école et les autres lieux d'activités (musique, dessin, sport).

→ Lors de l'accueil échelonné du matin.

→ Lors de la pause du midi.

→ Lors des apprentissages pratiques de couture, cuisine, jardinage, bricolage etc. prévus les après-midis à la suite de la réorganisation des journées pour transmettre des compétences utiles à la vie quotidienne.

→ Pour l'aide aux devoirs à l'école...

Le nouveau service public de la parentalité pourra être mis à profit pour la communication de ce dispositif et/ou pour la formation des seniors.

Plusieurs modalités concrètes pourraient être envisagées pour encadrer cette proposition, comme un « service civique des seniors » ou un « statut senior » spécifique à définir.

Ce « service civique des seniors » permet de populariser l'engagement des seniors auprès des enfants.

Les seniors seraient formés pour réaliser un certain nombre de missions auprès des enfants.

Une plateforme numérique ou site internet de service « Seniorlib » serait mise en place pour les seniors qui souhaiteraient proposer leur aide aux acteurs de l'enfance et aux familles. Chaque senior indiquera les services qu'il peut proposer ainsi que ses disponibilités.

Les conditions de réussite

- Ce dispositif devra être encadré, probablement par des structures associatives ou communales et le nombre d’heures définis.
- La formation des seniors est essentielle. Le compte professionnel de formation (CPF) propose déjà un accompagnement qui gagnerait à être connu. Il pourrait être adapté et mobilisé par le senior dans ce cadre.
- Les seniors seront défrayés (dédommagement de frais de transports, ou de bouche). D’autres idées peuvent être imaginées pour une meilleure

reconnaissance. Le temps de formation pourrait par exemple compter comme annuités pour la retraite.

- Afin de garantir la sécurité des enfants, un contrôle du casier judiciaire, des examens médicaux et de conduite permettant d’évaluer le degré d’autonomie des seniors pourront être mis en place.
- L’entreprise devra en particulier faciliter cette proposition en formant par exemple ses salariés à la « grand-parentalité » ou mettre en place une « aide senior » avant le départ à la retraite.

Cette proposition s’applique à tous les enfants sans distinction d’âge.

Détail des 2 propositions rejetées

Supprimer les devoirs à la maison : les devoirs se font à l’école uniquement

122 votants : POUR 36,9 % (45 voix) • CONTRE 61,5 % (75 voix) • ABSTENTION : 9 % (11 voix)

Constats et bénéfices attendus

Les devoirs à la maison participent à creuser les inégalités sociales entre les enfants puisqu’ils dépendent des conditions de vie et de l’accompagnement des familles. Certains parents ne peuvent pas accompagner les enfants dans les devoirs du fait d’un manque de compétences, de leur niveau en langue, de leur disponibilité, d’un manque de matériel et d’espaces adaptés ou encore du fait de conflits familiaux que les devoirs peuvent provoquer. L’écart dans l’accompagnement des enfants se creuse notamment au lycée, quand la charge de devoirs est la plus importante et le niveau plus difficile. Les devoirs à la maison opèrent une forme de différenciation pédagogique entre élèves. Ils ne bénéficient pas du même

soutien scolaire ni de la même préparation aux examens. Les devoirs à la maison ne permettent pas une égalité des chances.

Par ailleurs, les devoirs rallongent les journées des enfants et participent à augmenter leur niveau de fatigue. Cette surcharge de travail est source de souffrance. Les devoirs affectent la santé mentale des enfants, d’autant plus quand ils sont à l’origine de tensions au sein des familles.

Nous sommes défavorables à la suppression complète des devoirs qui présentent des bénéfices en termes d’autonomie, de discipline et d’apprentissages mais défendons un allègement de la charge de travail. Les devoirs doivent davantage permettre aux enfants d’intégrer

les apprentissages via des révisions ou des applications pratiques des cours que de découvrir de nouvelles leçons. Nous souhaitons ainsi réduire la durée des journées de travail, limiter le décrochage des enfants et réduire le stress.

Nous souhaitons que les devoirs soient réalisés à l’école plutôt qu’à la maison. La réalisation des devoirs à l’école facilite la coopération entre élèves, le repérage et l’accompagnement individualisé des élèves en difficultés. Par ailleurs, il nous apparaît important de créer une coupure entre l’école et la maison afin de réduire les inégalités sociales, la charge mentale des parents et limiter les conflits familiaux induits par les devoirs. Cette coupure assure un temps de repos du cerveau. Elle libère un espace-temps pour la créativité et augmente le temps libre et/ou familial. Enfin, la suppression des devoirs à la maison limite le recours à l’intelligence artificielle.

Mise en œuvre concrète

Les devoirs à la maison sont supprimés : les devoirs à l’école sont accompagnés sous forme de parrainage/tutorat volontaire ou intégrés aux cours (travaux pratiques), la charge augmente progressivement à partir de la 4^e/3^e mais reste plus réduite qu’aujourd’hui. Le nombre d’heure variera en fonction du niveau d’étude et des différents niveaux de compréhension des élèves. Il faut garantir un minimum d’heure par élève.

1. Réaliser les devoirs à l’école dans des lieux propices, c’est-à-dire hors de la classe, dans des lieux insonorisés, isolés ou délocalisés (comme dans des bibliothèques) et entre groupes d’élèves réduits.
2. Instaurer des systèmes de tutorat entre élèves qui peuvent prendre plusieurs formes : les cordées de

la réussite, le mentorat grandes écoles, le tutorat intergénérationnel ou la mixité des niveaux avec un système de parrainages entre élèves du second cycle (collège et lycée). Par exemple, les élèves de 4^e et de 3^e deviendraient les parrains des élèves de 6^e et les élèves de terminale parrains des élèves de 2^{de}.

3. Mettre en place une planification des devoirs et des contrôles pour éviter la surcharge de travail lorsque plusieurs professeurs en donnent simultanément dans différentes matières. Cela nécessite une coordination renforcée au sein du corps enseignant.
4. Harmoniser à l’échelle nationale le volume horaire de devoirs et le nombre d’encadrants à disposition des élèves pour éviter les inégalités territoriales.

Les conditions de réussite

- Alléger le programme scolaire (les professeurs sont tenus par les programmes qu’ils doivent avoir terminés en fin d’année ; les devoirs permettent souvent de se décharger d’une partie du programme).
- Améliorer le dialogue avec les parents et les professeurs (notamment pour les parents qui demandent aux professeurs des devoirs). Les temps de médiation organisés entre la famille et les parents en début d’année doivent aborder la question des devoirs et de ces temps aménagés spécifiquement pour les devoirs à l’école. Ils doivent sensibiliser les parents aux espaces de travail numériques et plus généralement à l’emploi du numérique pour le travail scolaire. Les parents pourraient recevoir chaque année un kit leur expliquant l’organisation des devoirs à l’école sur l’année et les choix pédagogiques.

- Aménager des lieux et des temps de devoirs et révisions propices, notamment avant les contrôles et examens.
- Les encadrants/accompagnants doivent avoir un minimum d'expérience et de formation selon les niveaux des enfants.
- Passer à la semaine de 5 jours pour équilibrer les temps entre devoirs, sport, école.
- Pour l'organisation des plannings, se doter d'un logiciel national et pas par établissement.
- Les professeurs suivent la même progression dans le programme.

Réduire la durée des vacances

122 votants : POUR 32 % (39 voix) • CONTRE 54,1 % (66 voix) • ABSTENTION : 6,6 % (8 voix)

Constats et bénéfices attendus

Dans un souci de cohérence globale avec l'ensemble du rapport, cette option tient compte de l'allègement du rythme scolaire prévu par les autres propositions de la Convention citoyenne. **Cet allègement du rythme doublé d'un allègement des programmes scolaires réduira mécaniquement la fatigue des enfants et, en conséquence, leur besoin de vacances.**

Par ailleurs, la réduction du temps de travail sur la journée, bien qu'elle soit compensée en partie par l'allègement du programme ne peut pas être trop diminuée : il est important que les enfants aient quand même des temps importants pour apprendre. Dans les autres pays où il y a les fondamentaux le matin et de activités l'après-midi, le temps de vacances est moins important.

Le postulat sur lequel est basé cette option est de considérer que les préconisations des chronobiologistes pourraient être différentes si les paramètres changeaient (rythme, conditions de travail...). Des expérimentations de rythmes allégés (fin de la journée à 15h30) ont permis de réduire la fatigue pour les enseignants et les enfants et les ont amenés à reconsidérer la durée des vacances d'été dans le sens d'une diminution.

Ainsi, nous proposons de bénéficier de cet allègement pour réduire les vacances d'été qui ne sont pas vécues et n'ont pas les mêmes effets pour tous les enfants. Pour les enfants qui ne bénéficient pas d'occupations particulières, et en particulier pour les jeunes en situation de précarité ou placés à l'aide sociale à l'enfance, les vacances d'été peuvent être **marquées par la solitude et l'ennui**. La longueur des vacances d'été peut également occasionner une perte significative de niveau scolaire voire un décrochage. Par ailleurs, en grande majorité, les parents ne disposent pas de 8 semaines de congés. Le soutien des grands-parents est très inégal, la recherche de solutions de garde constitue alors une charge mentale et financière. D'autre part, les raisons historiques du nombre de semaines de vacances d'été ne sont plus valables aujourd'hui (basé sur les saisons agricoles).

Enfin, la réduction des vacances d'été permet d'allonger les vacances de Noël qui sont un temps structurant pour les familles. La fatigue est prononcée à cette période de l'année et la rallonge de cette période de vacances permet de respecter le rythme biologique annuel saisonnier.

Étant donnés les arguments précités, nous suggérons :

- **des vacances d'été raccourcies** (pas de consensus noté sur le nombre de semaines à réduire) ;
- **des vacances de Noël rallongées** (en fonction de la durée choisie pour les vacances d'été).

Le calendrier des vacances intermédiaires d'hiver et de printemps n'est pas en adéquation avec les rythmes chronobiologiques des enfants.

Le découpage en trois zones de vacances donne lieu à des périodes de cours pouvant s'étendre de 5 à 9 semaines de cours, quand il est recommandé une alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances. **La simple réduction à deux zones y remédie, sans que le volume de vacances ne soit impacté.** Cette réduction correspond au consensus qui a émergé de la commission spécialisée sur le calendrier scolaire de 2024.

Concernant les petites vacances (Toussaint, hiver et printemps), pas de consensus sur la réduction ou non de ces vacances, les citoyennes et citoyens ayant avancé des arguments pour et contre :

- **Argument pour le maintien à 2 semaines des petites vacances** : selon l'état actuel des connaissances (chronobiologie), 2 semaines sont nécessaires pour récupérer et nous ne connaissons pas l'impact de la modification du rythme proposée par la convention sur le besoin de vacances des enfants.
- **Arguments pour la réduction des petites vacances** : réduction de la fatigue avec le nouveau rythme si les mesures sont mises en place, réduction des inégalités (enfants de l'ASE, familles en situation de précarité, enfants ne partant pas en vacances, etc.).

Cette proposition propose également de « regagner » le mois d'examen perdu pour de nombreux élèves pour différentes raisons :

- établissements centres d'examen ce qui entraîne des vacances d'été anticipées pour les élèves qui ne sont pas en situation d'examen ;
- emploi du temps dicté par les plateformes d'orientation qui amène à organiser le conseil de classe très tôt et entraîne la démobilisation des élèves.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées : séjours apprenants en dehors de l'école, sorties scolaires, organiser les examens en dehors des établissements, imposer aux plateformes d'orientation de s'adapter au calendrier scolaire, conditionner l'orientation retenue à l'assiduité jusqu'à la fin de l'année, solliciter les acteurs de l'éducation populaire pour accompagner les élèves à l'extérieur pour apprendre autrement.

Par ailleurs, nous souhaitons que les collèges et lycées ne soient plus utilisés comme centres d'examens. En effet, aujourd'hui, pour ce motif, les vacances d'été sont anticipées pour les élèves qui ne sont pas en situation d'examen.

La proposition s'applique sans distinction à toutes les tranches d'âges.

Conditions de réussite

La diminution du temps de vacances est conditionnée à la mise en place réelle de l'ensemble des propositions du rapport visant à favoriser l'apprentissage, le développement et la santé des enfants. Cette 2^e option ne peut donc être retenue seule.

Résultat des votes de la session 7

En session 7, le samedi 22 novembre 2025, les citoyennes et citoyens ont procédé à plusieurs votes :

- **Le choix de la méthode de désignation des porte-paroles** pour la restitution du dimanche et pour la conférence de presse ;

→ L'intégration ou non des **modifications issues du comité de relecture** et des travaux en sous-groupes la veille sur le rapport final ;
- **L'élection des porte-paroles** pour le dimanche (restitution et conférence de presse) – les citoyennes et citoyens ayant choisi le matin de désigner ces porte-paroles par le biais d'une élection avec candidats ;

→ **L'adoption des différentes parties du rapport** (autre les propositions, adoptées lors de la session 6) : manifeste, synthèse, introduction, partie 1 et annexes.

Vote n°1 : Choix de la modalité de désignation des rapporteurs

Le vote s'est organisé autour de 2 questions : l'une pour la restitution du rapport en hémicycle le dimanche, et la seconde pour la participation à la conférence de presse du dimanche.

Les citoyennes et citoyens étaient invités à se positionner parmi 4 options de réponse : « tirage au sort parmi les candidats » ; « élection sans candidat » ; « élection avec candidats » ; « abstention ».

L'option retenue est celle qui a retenu le plus de suffrages.

Les résultats sont exprimés sur le nombre de votants, c'est-à-dire les citoyens ayant pris part au vote. 124 citoyennes et citoyens étaient présents dans l'hémicycle au moment du vote, et 1 citoyen a voté par procuration.

Question	Tirage au sort parmi les candidats	Élection sans candidat	Élection avec candidats	Abstention	Nb de votants
Comment souhaitez-vous désigner les 12 personnes qui restitueront le rapport en hémicycle dimanche matin ?	38 voix	30 voix	42 voix	2 voix	112
Comment souhaitez-vous désigner les 4 personnes qui participeront à la conférence de presse dimanche après-midi ?	39 voix	25 voix	45 voix	3 voix	112

Vote n°2 : Validation de l'intégration ou non des modifications des relecteurs et des citoyens

Les propositions de modifications (5 propositions du comité de relecture et 4 propositions des citoyens) ont été votées une à une, dans l'ordre du document.

Les citoyennes et citoyens ont été invités à répondre à la question « êtes-vous favorable à l'intégration de cette suggestion ? ». Les réponses possibles étaient : « Pour », « Contre », « Abstention ». Les citoyennes et citoyens pouvaient également choisir de ne pas voter : dans ce cas, leur voix n'a pas été comptabilisée parmi les voix exprimées. Les propositions de modification **ayant obtenu plus de 66 % de « Pour »** parmi les votes exprimés ont été adoptées.

Les résultats sont exprimés sur le nombre de votants, c'est-à-dire les citoyens ayant pris part au vote. 125 citoyennes et citoyens étaient présents dans l'hémicycle au moment du vote, et 1 citoyen a voté par procuration.

Modification	« Pour »	« Contre »	« Abstention »	Nb de votants
Suggestion soumise au vote n°1	83,1 % 98 voix	11 % 13 voix	5,9 % 7 voix	118
Suggestion soumise au vote n°2	96,7 % 116 voix	3,3 % 4 voix	1,7 % 2 voix	121
Suggestion soumise au vote n°3	95 % 115 voix	3,3 % 4 voix	1,7 % 2 voix	121
Suggestion soumise au vote n°4	84,6 % 99 voix	6 % 7 voix	9,4 % 11 voix	117
Suggestion soumise au vote n°5	93 % 106 voix	2,6 % 3 voix	4,4 % 5 voix	114
Suggestion soumise au vote n°6	80,5 % 91 voix	14,2 % 16 voix	5,3 % 6 voix	113
Suggestion soumise au vote n°7	58 % 65 voix	36,6 % 41 voix	5,4 % 6 voix	112
Suggestion soumise au vote n°8	73,8 % 79 voix	17,8 % 19 voix	8,4 % 9 voix	107
Suggestion soumise au vote n°9	93,8 % 105 voix	5,4 % 6 voix	0,9 % 1 voix	112

Détail des modifications soumises au vote :

- **Suggestion soumise au vote n°1 (issue des citoyens) :** Partie 1, sous-titre « Un manque de moyens financiers et humains » → Remplacer un paragraphe citant des chiffres par un constat : « Les citoyennes et citoyens ainsi que les intervenants constatent un manque criant de moyens humains et financiers sur la question de l'enfance. »
- **Suggestion soumise au vote n°2 (issue des citoyens) :** Partie 1, sous-titre « Protéger les enfants de toute forme de violence et de harcèlement » → Ajouter une phrase mentionnant la situation spécifique en Outre-mer : « ce phénomène est encore plus élevé dans les territoires ultramarins que dans l'hexagone ».
- **Suggestion soumise au vote n°3 (issue des citoyens) :** Partie 1, sous-titre « Protéger les enfants de toute forme de violence et de harcèlement » → Ajouter une puce mentionnant, au sein des priorités : « protéger les enfants des contenus numériques violents ».
- **Suggestion soumise au vote n°4 (issue du comité de relecture) :** Partie 1, chapitre C. « Nos évolutions souhaitables », sous-titre « investir dans l'enfance maintenant et sur le long terme » → remplacer la notion de « centaines de milliards d'euros » par « des sommes considérables » concernant le plan national de rénovation du bâti.
- **Suggestion soumise au vote n°5 (issue du comité de relecture) :** Partie 1, chapitre C. « Nos évolutions souhaitables », sous-titre « adapter le bâti scolaire » → Remplacer « un niveau d'exigence supérieur aux normes actuelles » par un « exigeant » concernant le cahier des charges national que devra définir l'État.
- **Suggestion soumise au vote n°6 (issue du comité de relecture) :** Partie 2, proposition 12 « créer un ministère de l'Enfance » → Reformulation de la phrase résumant les compétences du ministère (Éducation nationale, éducation populaire).
- **Suggestion soumise au vote n°7 (issue du comité de relecture) :** Partie 2, proposition 12 « créer un ministère de l'Enfance » → Reformulation des pouvoirs et budgets du ministère de l'Enfance et suppression de la notion de « dimension interministérielle ».
- **Suggestion soumise au vote n°8 (issue du comité de relecture) :** Partie 2, proposition 13 « rendre obligatoire l'élaboration de PEDT nouvelle génération sur l'ensemble du territoire national » → Suppression de la capacité des préfets à « obliger les territoires à travailler ensemble » pour les activités concernant le vivier d'intervenants.
- **Suggestion soumise au vote n°9 (issue des citoyens) :** Annexe n°7 « Liste des déposants de cahiers d'acteurs » → Ajout d'une phrase afin de préciser : « Il est à noter que ces cahiers d'acteurs, disponibles sur le site internet de la Convention, n'ont pas fait l'objet d'un temps dédié en session. »

Vote n°3 : Élection des porte-paroles pour la restitution et la conférence de presse

Élection des 4 porte-paroles pour la conférence de presse du dimanche 23 novembre

Chaque citoyen pouvait voter pour 2 femmes et 2 hommes. 15 femmes et 13 hommes se sont portés candidats.

Les 4 citoyennes et citoyens élus par leurs pairs sont :

- Mathieu H.
- Gaëlle T.
- Samy C.
- Kim K.

Élection des 12 porte-paroles pour restituer le rapport lors la plénière de clôture le dimanche 23 novembre

Chaque citoyen pouvait voter pour 6 femmes et 6 hommes. 18 femmes et 8 hommes se sont portés candidats.

Les 12 citoyennes et citoyens élus par leurs pairs sont :

- Gérard C.
- Mathieu A.
- Seyan S.
- Patrick C.
- Romain B.
- Alexis L.
- Aurélie Hu.
- Morgane J.
- Susanne M.
- Axelle N.
- Ievgeniia C.
- Louisanne B.

Vote n°4 : Adoption des différentes parties du rapport

Les parties du rapport (en dehors de la partie 2 concernant les propositions, pour lesquelles le vote a eu lieu en session 6) ont été votées une à une, dans l'ordre du document.

Les citoyennes et citoyens ont été invités à répondre à la question « *êtes-vous favorable à l'adoption de [cette partie : introduction, synthèse,...] ?* ». Les réponses possibles étaient : « *Pour* », « *Contre* », « *Abstention* ». Les citoyens pouvaient également choisir de ne pas voter : dans ce cas, leur voix n'a pas été comptabilisée parmi les voix exprimées. Les parties du rapport **ayant obtenu plus de 66 % de « Pour » parmi les votes exprimés** ont été adoptées.

Les résultats sont exprimés sur le nombre de votants, c'est-à-dire les citoyennes et citoyens ayant pris part au vote. 125 citoyennes et citoyens étaient présents dans l'hémicycle au moment du vote, et 1 citoyen a voté par procuration.

Partie du rapport	« Pour »	« Contre »	« Abstention »	Nb de votants
Manifeste	89,4 % 110 voix	3,3 % 4 voix	7,3 % 9 voix	123
Synthèse	81,4 % 96 voix	8,5 % 10 voix	10,2 % 12 voix	118
Introduction	93,5 % 116 voix	1,6 % 2 voix	4,8 % 6 voix	124
Partie 1	91,9 % 113 voix	3,3 % 4 voix	4,9 % 6 voix	123
Annexes	92,7 % 114 voix	1,6 % 2 voix	5,7 % 7 voix	123

Annexe n°5 : Rapport du panel d'enfants et d'adolescents



CONVENTION CITOYENNE
SUR LES TEMPS DE L'ENFANT

Rapport du panel d'enfants et d'adolescents

Panel composé de 20 jeunes âgés de 12 à 17 ans



NOVEMBRE 2025



sommaire

Introduction 6

Le Conseil économique, social et environnemental 8

Les messages clés des travaux du panel d'enfants
et d'adolescents..... 10

PARTIE 01

**Les problématiques prioritaires identifiées
par le panel d'enfants et d'adolescents
sur la structuration des temps..... 12**

Les constats et problématiques prioritaires..... 14

1. Des journées trop longues et trop denses 15

2. Une charge de travail et un volume de devoirs impactant fortement
le temps libre et la santé mentale 16

3. Une forte pression autour des choix d'orientation, en particulier dans
le cadre de Parcoursup 18

4. Une exposition excessive aux écrans sur le temps libre et sur
le temps scolaire 20

Les autres problématiques identifiées 22

Poèmes 26

PARTIE 02

**Les propositions des enfants et adolescents
pour une meilleure structuration des temps 28**

**Les souhaits pour une meilleure organisation des temps :
retour sur les récits d'un « futur souhaitable » 29**

Les propositions « coup de cœur » 31

1. Des devoirs allégés à réaliser au sein de l'école, pour progresser
et préserver le temps libre 33

2. Des journées plus courtes (9h-15h30) avec des après-midis dédiés
à des apprentissages pratiques divers et au choix 34

3. Des contenus d'apprentissages variés pour mieux préparer à la vie future... 36

4. Des cours de 45 minutes pour les matières du tronc commun qui nécessitent
une forte attention avec des pauses de 5 minutes entre chaque cours..... 37

Les autres propositions 41

5. Un accès simplifié à des activités extrascolaires facultatives 41

6. Des trajets plus adaptés et mieux organisés 42

7. Une éducation participative avec une implication plus active de la part
des élèves..... 43

8. Un cours de média numérique et informatique (MNI) pour mieux
appréhender le temps d'écran 45

9. Des temps consacrés à l'orientation 46

10. Une pause du midi d'1h30, plus paisible et de meilleure qualité 48

**Le rythme et la durée des vacances : un nœud
de débat du panel d'enfants et d'adolescents 50**

Le panel d'enfants et d'adolescents 52

Introduction

Un travail réalisé par 20 enfants et adolescents de 12 à 17 ans, au cours de 6 jours de délibération

Les enfants et les adolescents sont les premiers concernés par le sujet des temps de l'enfant : il est donc essentiel de leur donner la parole.

Pour recueillir leurs expériences et partir de leurs besoins, un panel de vingt enfants et adolescents, de 12 à 17 ans, a été associé aux travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant organisée par le Conseil économique social et environnemental. Ils se sont réunis pendant deux séquences délibératives, du 8 au 10 octobre puis du 5 au 7 novembre 2025, pour partager leurs points de vue et leurs vécus afin de produire des constats et propositions et, in fine, éclairer les délibérations de la Convention citoyenne.

« Une attention particulière sera portée à la parole des enfants et des adolescents eux-mêmes, afin que leurs expériences et attentes soient pleinement intégrées dans les propositions. »

Lettre de saisine du Premier ministre



Le Conseil économique, social et environnemental

Le CESE est l'une des trois assemblées constitutionnelles de la République, avec l'Assemblée nationale et le Sénat. C'est l'assemblée de la société civile. Elle conseille le Gouvernement et le Parlement, représente les organisations de la société civile et organise la participation des citoyennes et citoyens à la vie démocratique.

→ Associations, ONG, fédérations professionnelles, syndicats, organisations patronales... Ce sont au total 82 organisations, représentées par les voix de 175 conseillères et conseillers, qui cherchent ensemble des terrains d'entente sur des sujets d'intérêt général et éclairent la décision publique.

→ Depuis 2021, le CESE est aussi l'assemblée de la participation citoyenne : il organise des conventions citoyennes. Pour les enjeux qui trouvent un fort écho dans le débat public, une Convention citoyenne permet de réunir un échantillon de citoyens illustrant la diversité de la population française pour s'informer, délibérer, débattre et formuler des propositions qui aideront les responsables politiques à écrire des lois adaptées aux défis, aux besoins et aux réalités des Françaises et des Français.

→ Après la Convention citoyenne pour le climat (2020) et la Convention citoyenne sur la fin de vie (2023), à l'initiative du président de la République, le Premier ministre François Bayrou a confié en mai 2025 au Conseil économique, social et environnemental l'organisation d'une nouvelle Convention citoyenne sur les temps de l'enfant.

→ Pour cette convention citoyenne, 130 citoyens tirés au sort se réunissent pour 7 sessions de travail depuis juin afin de remettre leurs conclusions au Gouvernement en novembre 2025. Parce qu'ils sont les premiers concernés et qu'il est essentiel de leur donner la parole et de recueillir leurs expériences et leurs besoins, un panel d'une vingtaine de jeunes est associé aux travaux de la Convention.

→ Les citoyennes et citoyens de la Convention, ainsi que le panel d'enfants et d'adolescents ont pour mandat de répondre à la question suivante : « *Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?* »

Des constats et propositions qui visent à éclairer la réflexion des conventionnels

L'objectif principal de ce dispositif est de permettre aux enfants et aux adolescents de contribuer à un diagnostic collectif sur l'articulation des temps, en tenant compte de la diversité de leurs parcours, de leurs expériences et de leurs environnements afin de faire émerger des propositions concrètes. Le panel a également pu apporter des précisions et des éléments de réponse sur les travaux des 130 conventionnels, afin que leurs propositions puissent répondre aux mieux aux problématiques vécues par les jeunes.

Un panel d'enfants représentant une diversité de profils

Le panel d'enfants et d'adolescents est composé de 20 jeunes de 12 à 17 ans. Ils sont 10 filles et 10 garçons, vivant en milieu rural, périurbain et urbain, et venant de toutes les régions métropolitaines de France.

Pour garantir cette diversité, un tirage au sort stratifié a été réalisé sur la base d'une liste de volontaires, constituée via un appel à candidatures largement diffusé. Plus précisément, ce tirage au sort s'est appuyé sur quatre critères pour former le panel : assurer la parité, répartir équitablement les participants entre milieux rural, périurbain et urbain, avoir 1 à 2 jeunes par région métropolitaine, et une pyramide des âges avec 10 jeunes de 12 à 14 ans et 10 jeunes de 15 à 17 ans.

Un rapport détaillant les préoccupations majeures des enfants et des adolescents

Ce rapport est structuré de manière à offrir une vue d'ensemble complète et détaillée des réflexions et propositions du panel d'enfants et d'adolescents, exprimées lors des ateliers délibératifs organisés pendant 6 jours au CESE, entre octobre et novembre 2025.

La première partie vise à affiner l'état des lieux réalisé par les enfants et les adolescents du panel pour dresser les constats et problématiques, priorisés par les jeunes. Enfin, la seconde partie détaille les propositions identifiées et portées par les jeunes dans l'objectif de nourrir la réflexion des conventionnels et d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur certaines pistes de propositions concrètes qu'ils ont définies comme étant prioritaires.

Les messages clés des travaux du panel d'enfants et d'adolescents

Nous sommes un panel de 20 jeunes de 12 à 17 ans, tirés au sort, venant de toute la France et issus de tous les horizons. Nous nous sommes réunis au CESE durant 6 jours, entre octobre et novembre 2025. Nous avons partagé la diversité de nos vécus et de nos expériences afin de construire collectivement des propositions pour mener à un meilleur avenir.



Nous avons remis un rapport qui reprend l'entièreté de nos délibérations, et qui détaille nos constats et propositions. Ce travail, nous l'avons réalisé en ayant à cœur de garantir les intérêts de tous les enfants et jeunes.

Nous appelons à une réorganisation de nos temps : nous aspirons à des journées moins denses, moins longues, à des méthodes pédagogiques renouvelées et à des temps de devoirs allégés. Notre génération est pleine d'envie, mais elle manque de temps. De temps pour respirer, de temps pour s'amuser. Il s'agit, pour nous, d'un réel besoin, pour notre bien-être et nos apprentissages.



C'est d'ailleurs ce que nous avons fait : cette Convention citoyenne a permis d'appuyer sur le bouton « pause », en laissant le temps aux réflexions et aux débats. Nous avons travaillé avec sérieux, cette fois-ci non pas à l'école, mais pour l'école.



Par nos recommandations, nous espérons ouvrir la voie à un meilleur avenir pour les générations futures, à une école plus ouverte et moins « enfermante ». Nous estimons que nos apprentissages et notre environnement jouent un rôle majeur sur notre développement et sur notre santé mentale.



Nous appelons les décideurs politiques ainsi que les personnes concernées au quotidien à s'emparer de notre rapport, à étudier nos recommandations et à nous aider à améliorer nos journées. Nous souhaitons que notre parole soit entendue et prise en compte, car nous sommes les premiers concernés.



Notre voix est importante.

PARTIE 1

Les problématiques prioritaires identifiées par le panel d'enfants et d'adolescents sur la structuration des temps

Dans le cadre du mandat confié aux jeunes, le panel a identifié quatre problématiques majeures :

- des journées trop longues et trop denses
- une pression liée à la charge de travail
- une pression liée aux choix d'orientation qui impacte leur temps libre et accélère le rythme du parcours scolaire au détriment de leur bien-être
- une exposition excessive aux écrans sur le temps libre.

Les échanges se sont principalement concentrés sur le temps scolaire, apparaissant comme une forte préoccupation.

Ces constats reflètent les principaux facteurs qui affectent leur perception du temps (de la journée au parcours scolaire). Pour certains, le temps scolaire s'étire lorsque les méthodes d'apprentissage leur paraissent peu stimulantes. À l'inverse, ils expriment le sentiment que le rythme scolaire **s'accélère**, à cause de la charge de travail, l'intensité des journées de cours et parce qu'ils doivent faire des choix d'orientation et prendre des décisions importantes trop tôt. Les problématiques ci-dessous constituent ainsi les priorités à analyser pour proposer des solutions adaptées.



Les constats et problématiques prioritaires



1. Des journées trop longues et trop denses

L'essentiel

Les jeunes ont exprimé que **la longueur et l'intensité** des journées impactent fortement leur énergie, leur motivation et leur capacité à se concentrer. Cela s'explique à la fois par le temps passé en cours, les devoirs, les déplacements et la manière dont les activités scolaires sont organisées.

Les causes

Les journées trop longues sont principalement liées à des cours trop longs et trop nombreux, et des pauses pas assez fréquentes ni assez longues, notamment la pause méridienne. Les transports contribuent également à ce problème. Les enfants et adolescents doivent se lever très tôt et sont stressés par les retards, particulièrement en milieu rural, car les trajets y sont longs, avec beaucoup d'arrêts et une fréquence de bus insuffisante. Par ailleurs, certaines méthodes de travail jugées peu stimulantes, et le fait de ne pas comprendre l'intérêt de certains apprentissages accentuent la perception d'une journée trop longue.

Les conséquences

Ces journées longues et denses entraînent une baisse de l'attention, de la concentration, et une fatigue importante – voire un endormissement en cours. Ils témoignent du fait que cela impacte ainsi les apprentissages avec des notes en baisse et, dans certains cas, une phobie scolaire ou un phénomène de décrochage scolaire.

« C'est comme un cercle vicieux : on commence tôt, on finit tard, transports, devoirs, coucher... On n'a pas de temps, on se prive, on ne peut pas profiter. »

« On a une génération qui a envie mais qui manque cruellement de temps. »

2. Une charge de travail et un volume de devoirs impactant fortement le temps libre et la santé mentale

L'essentiel

 Selon les membres du panel, **la quantité et la répartition des devoirs**, combinées à la **pression des évaluations**, rendent le rythme des journées scolaires particulièrement lourdes et stressantes. Cette surcharge engendre souvent de la fatigue, un manque de motivation et un risque de décrochage.

« C'est un cercle vicieux : plus il y en a moins on fait, on est perdus en cours et on ne peut plus refaire, on est restés sur l'étape d'avant. »



Sofiane

Les causes

Les jeunes ont identifié plusieurs causes expliquant cette surcharge :

- **Les devoirs sont trop nombreux et trop longs**, en raison des programmes scolaires trop chargés, occupant une grande partie du temps libre, le week-end et parfois même pendant les vacances, ce qui réduit les plages consacrées au repos, aux loisirs ou aux activités familiales.
- **L'organisation de la charge de travail est également complexe et mal coordonnée entre les matières**, avec des examens souvent concentrés sur de courtes périodes, ce qui déséquilibre le rythme des journées et des semaines.
- Enfin, **la pression sur les notes et les coefficients**, crée un sentiment constant d'urgence et de tension sur tous les temps de la journée.

Ils nuancent toutefois et expriment le fait que certains enseignants sont à l'écoute, s'adaptent à leur charge et proposent des méthodes de devoirs ludiques (« Il y a des devoirs qu'on aime bien faire : quand c'est plus rapide à écrire. La rédaction ça demande de faire un brouillon. Les petits jeux, comme en anglais ou en espagnol, c'est bien. »)

« Ça coupe l'élan de créativité. À cause des devoirs, on ne peut pas faire les activités qu'on aime.. »

Moi ça me coupe dans le piano ; quand j'ai trop de devoirs, ce n'est pas le piano que je priorise. »



Camille

Les conséquences

Cette surcharge a des répercussions sur l'organisation quotidienne et sur plusieurs dimensions de la vie des jeunes.

Sur le plan de la santé, elle provoque une fatigue importante, des couchers tardifs et un stress important, affectant le bien-être physique et mental (« On doit choisir entre notre santé mentale ou les résultats scolaires » – Sofiane).

Concernant le développement, les enfants et adolescents ont identifié plusieurs conséquences :

- le manque de temps libre
- le manque de lien social, avec les amis, la famille (« Quand je suis en stress je passe moins de temps avec ma famille, et le peu de temps qu'il y a, comme on est stressé, ça se passe moins bien avec les parents »)

Enfin, sur le plan des apprentissages, la surcharge peut entraîner un décrochage progressif, une baisse de concentration et de motivation. Ils témoignent également d'un recours plus fréquent, pour ces raisons, à l'intelligence artificielle dans l'objectif d'alléger le travail. Pour eux, l'utilisation de ces outils d'intelligence artificielle peut traduire un désengagement partiel et limite l'efficacité des apprentissages (« Il y a tellement de devoirs, que la simplicité c'est ChatGPT. Ça revient au fait de dire qu'on ne comprend pas ce qu'on fait. »)

« On a l'impression qu'il n'y a que les notes qui font notre valeur alors que pas du tout. »

3. Une forte pression autour des choix d'orientation, en particulier dans le cadre de Parcoursup

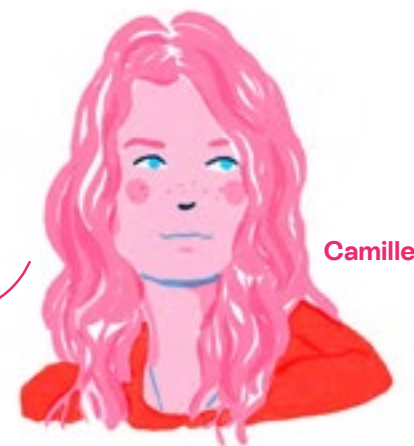
L'essentiel

À l'échelle du parcours scolaire, sur plusieurs années, cette pression existe aussi en lien avec les choix d'orientation et le système proposé par Parcoursup selon les retours des jeunes du panel. Ils relient l'orientation au sujet des temps de l'enfant à l'échelle du parcours de scolarité sur plusieurs années. La nécessité de prendre des décisions importantes dès le collège ou le lycée, associée à l'incertitude sur l'avenir, génère une anxiété persistante et une perte de maîtrise sur leur propre parcours.

Ils témoignent :

- D'une pression sur l'orientation **banalisée dès le collège**, avec des discours-types « *si vous ne réussissez pas le brevet, vous n'irez pas au lycée, vous ne ferez pas de bonnes études et vous n'aurez pas des métiers intéressants* »
- De **choix d'orientation imposés trop tôt**
- D'un **manque de temps de qualité consacré à l'orientation** : peu d'accompagnement individualisé car les conseillers d'orientation sont peu disponibles, des forums d'orientation peu diversifiés dans les types de formations proposées, etc.

« On nous demande de prédire notre avenir alors qu'on est des enfants (...) dès la 4^e ou 3^e on doit faire des choix qui changent notre vie. »



Camille



Les causes

Les jeunes ont identifié plusieurs facteurs contribuant à cette pression :

- Le manque d'information et de transparence sur le fonctionnement de Parcoursup et des filières scolaires
- Les changements réguliers dans les procédures à réaliser par les élèves
- L'insuffisance de temps de qualité consacré à l'orientation
- La disponibilité limitée des conseillers d'orientation
- La pression des enseignants et la minimisation du ressenti des élèves (« *Les enseignants disent que personne ne nous met la pression, alors que l'on pense tous ça* ») renforçant le sentiment que chaque note et chaque décision conditionnent l'avenir

Par ailleurs, une fois la phase d'inscription terminée, le manque de places dans les formations implique que certains élèves se voient obligés de poursuivre leurs parcours scolaires dans des filières choisies par défaut.

Les conséquences

Les impacts de cette pression se manifestent sur plusieurs dimensions de la vie des jeunes.

Sur le plan de la santé, elle provoque une angoisse permanente à cause du sentiment de ne pas avoir droit à l'erreur. Ils expriment également une forte culpabilité quant aux absences sur le temps scolaire pour maladie car ils expliquent que, dans certains établissements, chaque absence injustifiée est comptabilisée pour Parcoursup (« *je suis venue à des examens, avec une triple rhinopharyngite* » « *les retards de bus peuvent être des retards injustifiés* ») ce qui nuit fortement à leur santé physique et mentale.

Sur le plan du développement et des apprentissages, les élèves se sentent obligés de concentrer tous leurs efforts dans des activités jugées « utiles » pour Parcoursup. Ils évoquent par exemple le fait de se sentir obligés de devenir délégués de classe et de consacrer du temps à ces activités « valorisées » produisant un engagement artificiel. Par ailleurs, ces activités « utiles pour Parcoursup » se font au détriment d'autres apprentissages qui leur procureraient davantage de plaisir et qui généreraient un engagement réel.

L'incertitude sur leur avenir et le manque de maîtrise de leurs décisions limitent également leur confiance en eux et leur capacité à prendre des initiatives (« *on se sent dépossédés de nos choix* »).

4. Une exposition excessive aux écrans sur le temps libre et sur le temps scolaire

L'essentiel

Les participants ont expliqué que **l'usage des écrans occupe une part importante sur le temps scolaire tout comme sur leur temps libre**, affectant l'équilibre entre loisirs, activités physiques, apprentissages et temps familial. Bien que les écrans soient **utiles** pour s'informer, apprendre ou communiquer, ou encore se faire de nouveaux amis, leur utilisation excessive peut perturber l'organisation quotidienne et entraîner des **effets négatifs** sur la santé, le développement et les apprentissages. Ils notent également une contradiction entre l'interdiction souhaitée des écrans par les adultes et l'obligation de les utiliser pour les cours et les devoirs.

« Je trouve qu'il y a une grosse contradiction parce que d'un côté on nous dit qu'il faut réduire les temps d'écrans et de l'autre on nous donne toujours plus de cours/devoirs sur Pronote. »



Mathieu

Les causes

Plusieurs facteurs contribuent à cette exposition excessive selon eux :

- Les écrans sont parfois imposés par les enseignants pour certaines activités scolaires, créant une obligation d'usage. Par ailleurs, les enseignants ne consacrent pas assez de temps pour apprendre aux enfants et adolescents comment les utiliser correctement, alors que certains usages pourraient avoir des effets positifs selon les jeunes.
- La crainte d'être exclu, lorsque l'on n'a pas accès aux réseaux sociaux ou aux applications utilisées par ses pairs, incite également à passer plus de temps devant les écrans.
- Enfin, la charge de travail importante laisse peu de temps pour d'autres activités, ce qui conduit les jeunes à privilégier les écrans pour se détendre ou gérer la fatigue accumulée (« Au lieu de sortir et d'aller faire un tour de vélo, on « scrolle » pendant une heure ou deux » - Sofiane).



Les conséquences

Les impacts de l'usage excessif des écrans se manifestent sur plusieurs dimensions. Selon les jeunes, sur le plan de la santé, ils peuvent provoquer de l'addiction, de la procrastination, de la fatigue accrue, et des effets négatifs sur la capacité à se concentrer et à mémoriser (« J'ai supprimé mon compte et je me suis mis une limite de temps par moi-même à un moment et j'essayais de combler le manque en faisant des activités avec mes parents, mon frère, de la pâtisserie et j'ai vu la différence sur ma capacité de concentration »).

Sur le plan du développement, le temps passé devant les écrans réduit les occasions de sociabiliser autrement, de pratiquer des activités physiques ou de passer du temps en famille.

Enfin, sur le plan des apprentissages, l'exposition excessive peut entraîner une baisse des notes et une difficulté à gérer le temps consacré aux devoirs ou à d'autres activités éducatives.

« Certaines personnes se sentent inférieures si elles n'ont pas de réseaux sociaux, c'est dur aujourd'hui de s'intégrer si tu ne connais pas la dernière "trend", si t'es pas branché en fait tu as le sentiment de louper quelque chose... »



Delya

Les autres problématiques identifiées

Au-delà des problématiques définies comme prioritaires et approfondies par les jeunes, d'autres sujets ont émergé au cours des ateliers délibératifs.



Le manque de temps pour soi et pour les proches

Les enfants et adolescents ne disposent pas du temps nécessaire pour faire ce qu'ils souhaitent ou ce qu'ils aiment. Ils sont souvent contraints de faire des choix et n'ont pas la possibilité de décompresser, notamment à cause des devoirs le soir, le week-end et pendant les vacances.

L'organisation quotidienne inadaptée

Certaines matières sont mal réparties au cours de la journée, ce qui rend la concentration difficile, et trop d'heures de creux dans la journée perturbent le rythme scolaire.



La répartition des vacances déséquilibrée

Certaines périodes de cours sont trop longues et les transitions entre les vacances et les périodes scolaires sont difficiles à gérer, en particulier en raison des trois zones.



Le manque d'accompagnement et d'écoute des adultes

Les professeurs ne sont pas toujours attentifs aux centres d'intérêt des élèves, se concentrent sur ceux qui comprennent le mieux, et les effectifs de classe élevés limitent le suivi individuel. De plus, la sensibilisation à la santé mentale reste insuffisante.



Le climat scolaire problématique

À l'école, le harcèlement n'est pas toujours suffisamment pris en compte et sanctionné, la compétition entre élèves est accentuée par la comparaison des notes sur Pronote, et il existe un manque d'activités favorisant la cohésion et la sociabilité.



Des pratiques pédagogiques qui nuisent à la motivation

Les jeunes témoignent d'exemples nombreux où les enseignants portent des discours peu valorisants, voire dégradants à l'égard des élèves. Par exemple, le fait de donner des appréciations ou les notes en public est une pratique courante selon eux. Les pratiques ne sont pas renouvelées (« *c'est la vieille école* » – Mathieu). Aussi, les punitions sont affichées tout au long de l'année scolaire sur Pronote. Enfin, au collège, dans certains établissements, certains jeunes expriment se sentir déresponsabilisés, et en manque d'autonomie, affectant leur motivation (« *on est passifs, on passe juste de classe en classe* » – Ernest).



Le temps de trajet excessif

Les enfants et adolescents passent beaucoup de temps en transport, avec des attentes prolongées et une mauvaise coordination entre les horaires de cours et les transports, ce qui allonge considérablement la journée scolaire.



Le peu de temps et de prise en compte et de valorisation pour les activités extra-scolaires

Les jeunes disposent de peu de temps pour développer des activités hors du cadre scolaire et ces activités sont peu valorisées.



Les méthodes d'apprentissage peu diversifiées

L'école restreint la créativité, la découverte autonome, et les possibilités d'exploration. Les voyages scolaires ou les échanges internationaux sont trop limités.



L'insuffisante prise en compte des besoins spécifiques

L'école ne s'adapte pas suffisamment aux différents types de handicap et aux besoins spécifiques, notamment ceux qui ont besoin de bouger. Il y a des avancées dans certains établissements (ex : ascenseurs) mais celles-ci ne sont pas généralisées.

Poèmes

Le panel d'enfants et d'adolescents a été invité, à l'issue de ses travaux, à un temps de créativité visant à illustrer librement leurs propositions. Trois jeunes ont décidé d'illustrer leur rapport en écrivant un poème.

On est reposé,
Le soleil est déjà levé,
On rejoint nos ami(e)s à l'arrêt
C'est parti pour un agréable trajet

Nous voilà arrivés,
On entend la mélodie raisonner,
On rejoint nos salles décorées,
Débute alors les leçons des profs passionnés

Aujourd'hui,
On nous parle de quizz, de jeux...
Pas le temps pour l'ennui
C'est prodigieux

Arrive le midi,
On mange des kiwis,
On s'assoit, on débat
On a le temps pour tout ça

Et puis, de nouveau la mélodie,
Venue l'heure de l'EMCP, de la MNI...
Pas le temps de râler,
On apprend à cuisiner, à s'informer, à se responsabiliser...

Et maintenant, c'est la récré,
On peut discuter, rigoler, se retrouver...
Et puis, 20 minutes écoulées,
C'est parti pour les activités

Gym, Latin, arts plastiques, théâtre,
basket, volley, Écriture, danse, astronomie,
badminton, chinois...
Chacun fait son choix :
Participer ? S'en aller ?

16h30, et cette fois,
C'est vraiment la fin,
Tout le monde rentre chez soi,
Ça tombe bien, on a faim

Pas de devoirs,
Pas besoin de procrastiner,
On peut profiter
Sans avoir à se coucher plus tard

C'était une belle journée,
Mais maintenant qu'on l'a rêvée,
On ne peut pas l'oublier,
Alors pourquoi ne pas la réaliser ?



Léa



Alana

Vingt voix se lèvent venant d'enfants de
12 à 17 ans autour d'une table où se dessine
le temps.

Ils parlent de leurs vies, de leurs heures
de cours, et de leurs quotidiens qui parfois
fait mal.

Les devoirs qui débordent et les contenus
trop lourds ainsi que les cours qui s'enchaînent
sans souffles entre deux et les pauses trop
courtes qui n'apaise plus leurs yeux.

Ils pensent au trajet de car qui les secoue, au
matin où l'on part avant même d'être
entre nous,

À la pause du midi qu'on voudrait plus
humaine,

Où l'on mange en courant avalant même
notre peine.

Ils rêvent de journées moins longues moins
serrées,

De moments pour souffler, respirer, exister,

D'une école qui écoute, qui façonne
autrement,

Le rythme délicat du cœur d'un adolescent.



Mélinée

PARTIE 2

Les propositions des enfants et adolescents pour une meilleure structuration des temps

Les souhaits pour une meilleure organisation des temps : retour sur les récits d'un « futur souhaitable »

Pour définir leurs aspirations en termes d'organisation des temps, les enfants et adolescents du panel ont imaginé des récits d'organisation idéale des journées, semaines et années. Cette organisation temporelle qui répondrait à leurs besoins, serait pensée pour leur bien-être et serait pleinement favorable à leur développement, leurs apprentissages, et leur santé.

La retranscription des récits et le détail méthodologique de l'atelier sont disponibles en annexe.



Les jeunes dégagent de leurs récits trois « souhaits » qu'ils jugent particulièrement prioritaires : **plus de choix, plus de liberté et des méthodes d'apprentissages plus ludiques, pratiques et variées.** Plus précisément :

- Les enfants souhaitent **une école où on a le choix**, avec des moments facultatifs et la possibilité de proposer des activités, clubs ou moments qu'ils choisissent eux-mêmes : ils veulent une école plus individualisée et qui s'adapte davantage aux besoins et aux rythmes de chacun.
- Les cours devraient être plus pratiques, préparer à la « vraie vie » et utiliser des **méthodes pédagogiques plus interactives et engageantes.**
- Ils soulignent l'importance du **temps libre et de la notion de liberté** dans l'organisation de leurs temps hors scolaire : ils veulent pouvoir, au quotidien, disposer de temps pour soi, pour leurs amis et pour leurs activités.



D'autres principes sont également soulignés, et récurrents dans les récits :

- La **répartition de la journée** doit être repensée : des trajets plus courts et agréables (à pied, avec des amis), des cours mieux répartis selon le niveau de concentration nécessaire, des temps de pauses respectés entre les cours, et une pause méridienne longue (au moins 1h30), organisée de façon libre.
- Les **après-midis** devraient être consacrés à des activités choisies, pratiques, ludiques et interactives.
- La **charge liée aux devoirs** doit être réduite, avec des exercices ciblés sur les difficultés, des révisions courtes mais régulières, et un allègement du programme pour se concentrer sur ce qui sera utile plus tard.

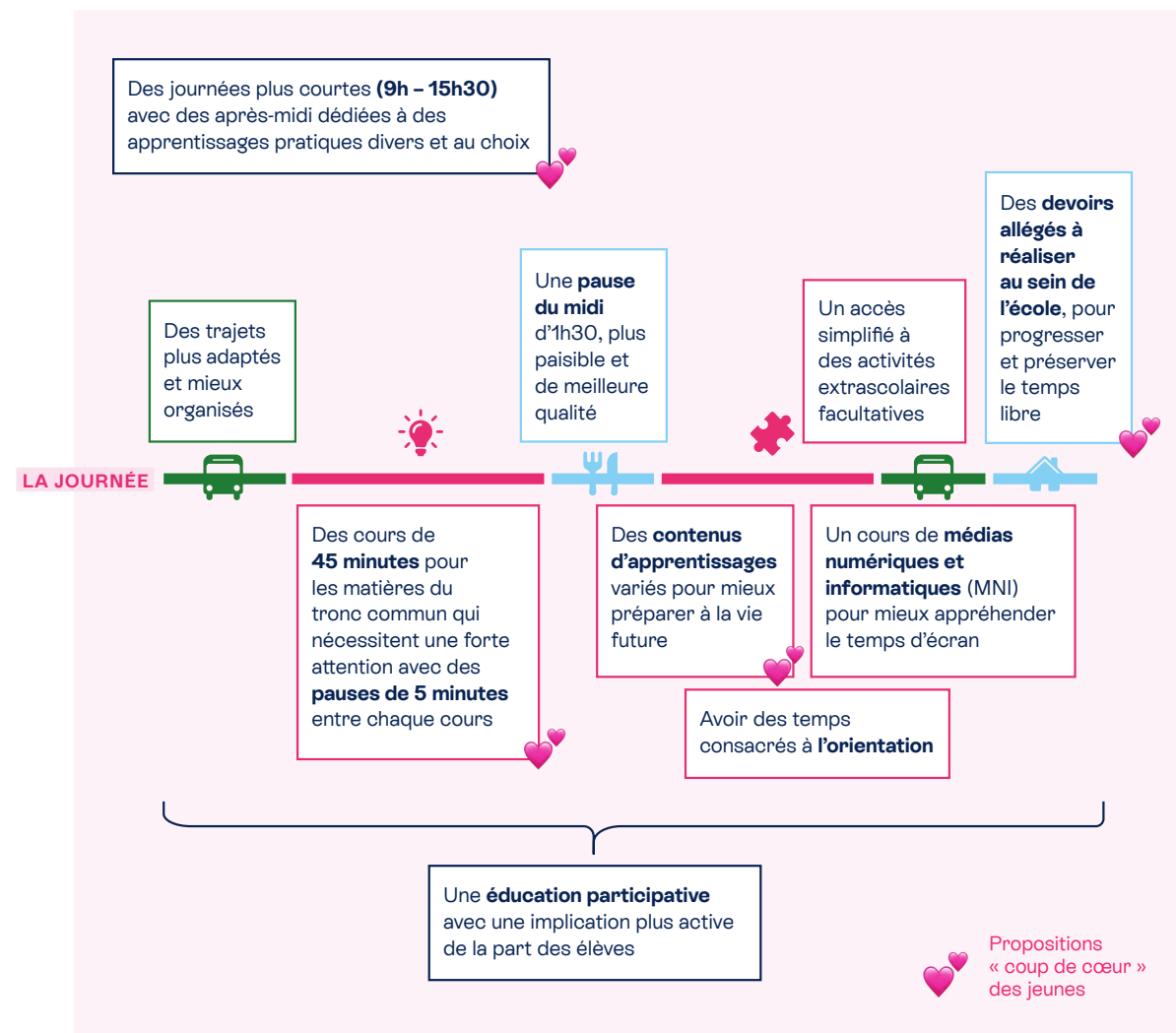
Les propositions « coup de cœur »

Les jeunes ont décliné chacun des souhaits en propositions concrètes en petits groupes. Ils ont pris le soin d'élaborer des propositions qui répondent aux problèmes qu'ils avaient identifiés et d'étayer leurs argumentaires avec les ressources pédagogiques qui leur avaient été transmises.

Les propositions ont été ensuite adoptées collectivement et priorisées. 4 propositions ont été identifiées comme des propositions « coup de cœur » via un vote de priorisation.



Les 10 propositions du panel d'enfants et d'adolescents



L'ANNÉE

La **durée des vacances**, une question débattue qui ne fait pas consensus

Vidéo réalisée par le panel de jeunes pendant les ateliers de créativité



1. Des devoirs allégés à réaliser au sein de l'école, pour progresser et préserver le temps libre

14 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel

Cette proposition vise à **repenser le temps des devoirs et la place du temps libre** dans leurs journées. Ils proposent que les devoirs soient effectués **uniquement sur le temps scolaire, grâce la mise en place d'un temps et un espace dédié dans les collèges et lycées**. À noter qu'ils soulignent la distinction entre devoirs (exercices, préparation d'un examen) qui doivent, selon eux, être réalisés à l'école – et révisions (relecture, jeux ludiques) qui peuvent être réalisées à la maison.

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Beaucoup estiment que « l'école prend trop de place dans [leurs] vies », notamment à cause des devoirs, et que cela empiète trop sur leur temps libre. Cette surcharge de devoirs crée une forte pression et rend les journées très longues, commençant tôt et finissant tard. Par ailleurs, les devoirs sont vus comme des punitions plutôt que comme des moyens de progresser et d'apprendre.

Les modalités de mise en œuvre

- Que les devoirs soient faits à l'école, et qu'aucun travail ne soit à réaliser à la maison, en dehors des révisions, pour avoir plus de temps libre.
- Ce temps de travail dédié aux devoirs sur le temps scolaire pourrait avoir lieu le matin, le midi ou le soir, selon les préférences des élèves.
- Un espace dans chaque établissement doit être dédié aux devoirs avec un accompagnant à disposition.
- Enfin, il serait possible d'avoir deux salles différentes : une silencieuse pour travailler seul, et une en groupe pour ceux qui préfèrent échanger.
- Que les contenus des devoirs soient revus et se limitent à des exercices simples et des révisions facultatives, afin qu'ils soient perçus comme un moyen de progresser, d'apprendre plutôt que des punitions.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

- Le développement car elle permettrait d'acquérir des compétences non scolaires, comme l'autonomie, la gestion du temps et la coopération.
- Les apprentissages grâce à un rythme plus équilibré qui aiderait à mieux apprendre.
- La santé : en limitant le stress et en permettant une plage de sommeil allongée.

Vidéo réalisée par le panel de jeunes pendant les ateliers de créativité



Les nuances ou points de débat au sein du panel

Le caractère « obligatoire » du dispositif de devoirs réalisés à l'école fait débat :

- Les jeunes en faveur de l'obligation avancent le fait que cela permettrait de ne pas stigmatiser les élèves qui s'y rendent.
- Les autres membres du panel estiment qu'il doit s'agir d'un dispositif facultatif, particulièrement au lycée. Selon eux, de la seconde à la terminale, les devoirs doivent être vus comme une incitation pour progresser et non pas comme une obligation. Par ailleurs, ils avancent le fait qu'ils n'ont pas toujours envie de rester dans l'établissement scolaire pour faire leurs devoirs.

2. Des journées plus courtes (9h-15h30) avec des après-midis dédiés à des apprentissages pratiques divers et au choix

11 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel



Le panel propose de repenser l'organisation scolaire avec **des journées plus courtes (9h-15h30) et des semaines de 5 jours**, respectant les rythmes de chacun et laissant davantage de choix aux élèves. Le matin est consacré aux apprentissages théoriques du tronc commun, et l'après-midi à des apprentissages pratiques et choisis (spécialités, travaux pratiques, projets, sport et art...).

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Pour le panel de jeunes, les journées sont trop longues, trop denses, commencent trop tôt et se terminent trop tard. Le rythme ne laisse pas assez de temps pour soi, pour ses amis ou pour sa famille. Les méthodes et les apprentissages ne sont pas assez variés et les matières ne sont pas bien réparties tout au long de la journée. Les enfants et les adolescents n'ont pas suffisamment de choix.

Les modalités de mise en œuvre

Le panel d'enfants et d'adolescents souhaite que l'organisation de la journée soit repensée avec des journées plus courtes (9h-15h30), sur une semaine de 5 jours, avec des apprentissages pratiques l'après-midi, et davantage de choix. Plus précisément, ils proposent que cette nouvelle organisation s'adapte selon les niveaux :

→ Au primaire : Le matin est consacré aux apprentissages théoriques, et l'après-midi aux apprentissages pratiques afin de respecter les pics d'attention et des rythmes biologiques. L'organisation de la journée et les matières sont imposées, pour favoriser la découverte. Les semaines s'étendent sur 5 jours, du lundi au vendredi (pas le samedi). La journée du mercredi est allégée : les enfants n'ont cours que le matin et l'après-midi est consacrée à des activités artistiques et sportives.

→ Au collège et au lycée :

- La journée commence à 9h, afin de respecter les rythmes biologiques des adolescents ;
- Le matin (environ 3 heures) est consacré aux apprentissages théoriques sur les matières du tronc commun (mathématiques, français, histoire,

langues) en groupe classe, ou à certaines spécialités au lycée ;

- L'après-midi (environ 2 heures) est consacré aux apprentissages pratiques, au choix : Enseignement moral, civil et pratique (EMCP – cf. proposition 3), spécialités, travaux pratiques, projets de groupe... ;
- À partir de 15h30, des activités extra-scolaires facultatives (artistiques et sportives) sont organisées et choisies par les enfants et les adolescents, afin qu'ils puissent pratiquer ce qui leur plaît. Elles durent d'une à deux heures et sont organisées soit par l'établissement scolaire, soit à l'extérieur dans des clubs ou des associations.

Cette proposition a émergé à la suite nombreux échanges autour de la place laissée au choix et à l'autonomie des élèves dans l'organisation et la répartition des apprentissages sur la journée. Le panel a abouti à cette proposition afin de concilier la place laissée au choix et une organisation réaliste de la journée.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

- Leur santé : cela permet de respecter les rythmes biologiques et favoriser l'activité physique ;
- Leurs apprentissages grâce à des journées plus courtes qui favorise la concentration et la motivation.

Les nuances ou points de débat au sein du panel

Une minorité préfère que seuls les cours « théoriques » fassent l'objet d'un choix, plutôt que les cours « pratiques » dans leurs emplois du temps. Par ailleurs, certains évoquent la nécessité de varier les journées (parfois des cours théoriques

l'après-midi et parfois le matin) pour rendre le rythme moins monotone. Enfin, certains craignent « de ne pas finir le programme » et évoquent la nécessité de les alléger pour que cette proposition fonctionne.

3. Des contenus d'apprentissages variés pour mieux préparer à la vie future

9 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel

Cette proposition, centrée sur la création d'un **enseignement pratique et citoyen sur le temps scolaire**, répond au besoin d'une école dont les enseignements seraient plus concrets et formateurs pour la vie future. Elle découle du sentiment ambivalent d'un temps scolaire **trop long** lorsque les journées sont jugées monotones ou les apprentissages peu adaptés, mais aussi d'une perception du temps scolaire **trop rapide** car ne préparant pas assez au futur.

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Cette proposition répond au constat que l'école ne prépare pas assez les élèves à la vie future. Beaucoup d'entre eux se sentent peu formés à gérer les aspects concrets du quotidien, comme l'argent, la santé, la citoyenneté ou la vie pratique. Il manque donc un véritable apprentissage pour devenir autonomes et prêts à affronter les responsabilités de la vie d'adulte (« *Il y a un risque d'être perdu après dans les études supérieures quand on devient majeur si on n'a pas reçu tous ces apprentissages* »).

Les modalités de mise en œuvre

Pour répondre à ce besoin, les enfants et adolescents du panel proposent de créer un nouvel enseignement intitulé **Enseignement Moral, Civique et Pratique (EMCP)** ou **Enseignement de Vie Extérieure**.

→ Cet enseignement serait obligatoire à raison d'1 heure ou 2 heures par semaine ou toutes les deux semaines, à partir de la seconde, proposé par des enseignants ou des intervenants extérieurs

→ Les thèmes varieraient selon l'âge et le niveau, afin de s'adapter aux besoins des

élèves. Parmi les sujets abordés : la gestion de l'argent, le vote, les démarches administratives, le bricolage, le ménage, la cuisine et d'autres thèmes liés à la vie quotidienne et citoyenne.

- apprentissages pratiques (découverte de métiers, mais aussi travaux pratiques, langues...),
- activités sportives et artistiques.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

→ Les jeunes notent l'importance de rendre ces cours obligatoires car la nature des sujets abordés (par exemple le ménage) permettrait de réduire les inégalités de genre notamment.

→ Les cours seraient ludiques, pratiques, placés en début d'après-midi, avec un système d'évaluation sans notation : les élèves recevraient des appréciations valorisantes sur leurs compétences, leurs attitudes et leurs progrès, plutôt que des notes.

→ Leur développement : elle renforcerait leur vie civique et économique, en les aidant à mieux comprendre leurs futures responsabilités, les rendrait plus autonomes et moins dépendants des adultes, notamment sur les questions financières.

→ Leurs apprentissages : elle leur permettrait d'acquérir des savoirs pratiques et utiles pour la vie quotidienne.

De manière générale, le panel d'enfants et d'adolescents soulignent l'importance de reconnaître et valoriser toutes les formes d'apprentissages :

- apprentissages théoriques

→ Leur santé : elle contribuerait à réduire la phobie administrative, la pression et le stress, notamment liés aux questions financières, et à améliorer la santé physique grâce à une meilleure éducation nutritionnelle, etc.

4. Des cours de 45 minutes pour les matières du tronc commun qui nécessitent une forte attention avec des pauses de 5 minutes entre chaque cours

9 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel

Cette proposition vise à réorganiser le temps scolaire à l'échelle de la journée, en posant le principe de **cours d'une durée de 45 minutes**, avec des exceptions possibles pour certains enseignements nécessitant davantage de temps (travaux pratiques, langues, spécialités).

Les jeunes souhaitent ainsi renverser la logique actuelle dans laquelle les cours de deux heures sont la norme, pour privilégier des séquences plus courtes, plus dynamiques et mieux adaptées à la concentration.



Affiche réalisée par le panel de jeunes pendant les ateliers de créativité pour illustrer la proposition 3.

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Selon les enfants et les adolescents du panel, beaucoup d'élèves rencontrent des difficultés à se concentrer pendant les cours, ce qui peut conduire à un décrochage progressif. Les journées sont souvent trop longues, avec des cours qui s'enchaînent sans pause, rendant l'attention difficile à maintenir et réduisant la motivation.

Les modalités de mise en œuvre

Ils proposent, au collège et au lycée :

- de poser le principe de cours d'une durée de 45 minutes, pour se concentrer sur l'essentiel. Exceptionnellement, certains cours pourraient durer plus longtemps.
- Cette organisation permettrait de gagner entre 1h et 1h30 par jour, tout en rendant les apprentissages plus efficaces et moins fatigants.
- de systématiser les pauses entre chaque cours, afin de permettre aux élèves de souffler entre deux matières.
- Les pauses doivent durer 5 minutes au minimum entre chaque cours. Ces pauses à l'intercours sont dédiées au passage d'une salle à l'autre, à l'installation en classe, pour avoir 45 minutes de temps de cours effectifs.
- Au bout de 2 ou 3 cours, une pause plus longue de 15 minutes doit être prévue pour sortir, s'aérer, manger et avoir du temps libre

→ que lorsqu'un cours nécessite une durée plus longue, de deux heures d'affilée (particulièrement au lycée), il serait placé à un moment de la journée propice à la concentration, par exemple entre 10h et 12h ou entre 14h et 16h.

→ que ces cours longs seraient divisés en deux phases :

- une phase d'apprentissage théorique, consacrée à la leçon ou au travail ;
- une phase plus ludique, avec une vidéo, des exercices ou un temps calme pour assimiler les connaissances.

→ que l'organisation des pauses au cours de la journée soit flexible et dépende des professeurs et des examens

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

→ Leur développement : elle permettrait d'acquérir différents types de compétences, en variant les approches et les rythmes d'apprentissage.

→ Leurs apprentissages : elle offrirait plus de clarté et d'efficacité dans le rythme des cours, avec une meilleure compréhension des contenus pédagogiques.

→ Leur santé : elle améliorerait la concentration, tout en réduisant la fatigue physique et mentale.



Emploi du temps réalisé par le panel de jeunes pendant les ateliers de créativité pour illustrer la proposition 4.

Les autres propositions

5. Un accès simplifié à des activités extrascolaires facultatives

5 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥

L'essentiel

Cette proposition vise à inciter chaque enfant et adolescent à réaliser les activités extrascolaires de son choix, qui soient valorisées dans leurs parcours scolaires. Ces activités seraient réalisées au sein de l'établissement scolaire ou en dehors pour prendre en considération les différentes réalités des territoires.

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Cette proposition vise à remédier au manque de diversité dans les apprentissages. Les jeunes estiment également que la pratique d'une activité contribuerait à réduire le temps passé devant les écrans de manière « inutile ».

Les modalités de mise en œuvre

Pour inciter fortement les jeunes à réaliser des activités extrascolaires, ils proposent de :

- Généraliser des forums des activités organisés par les communes en début d'année, où toutes les associations et clubs sont présents (sport, culture, association humanitaire, etc.)
- Mettre en place un « Pass activité » qui permette de financer uniquement des activités extra-scolaires (à la différence du Pass culture) et dont le montant dépend du quotient familial ou des ressources disponibles du foyer (en cas de surendettement).
- Au primaire et au collège, tous les établissements doivent obligatoirement emmener leurs élèves pendant une journée à ce forum pour que tout le monde puisse découvrir les activités disponibles.
- Valoriser la participation à ces activités extra-scolaires dans le parcours scolaire, en le mentionnant dans les bulletins scolaires par exemple.
- Au lycée, les élèves ont la possibilité d'y aller par eux-mêmes.

- Permettre à chacun de réaliser ces activités au choix au sein de l'établissement scolaire, dans un autre établissement scolaire ou ailleurs sur le territoire, pour rencontrer de nouvelles personnes.
- De développer un système de jumelage/ partenariat entre les établissements et les communes voisines, avec un moyen de transport à la demande pour les jeunes vivant en milieu rural.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

- Leur santé, par un accès facilité au sport ;
- Leur développement , grâce à davantage de détente et la rencontre de nouvelles personnes ;
- Leurs apprentissages, notamment en valorisant les activités manuelles.

Les nuances ou points de débat au sein du panel

- Le caractère « obligatoire » de ces activités : les jeunes du panel sont globalement plus favorables à ce que ces activités soient facultatives mais certains soutiennent l'idée qu'elles doivent être obligatoires, en particulier pour les élèves de primaire, pour permettre de découvrir des nouvelles activités.
- La valorisation des activités ou « passe-temps » réalisées à la maison, comme la lecture ou le dessin, dans le parcours scolaire : pour certains ces activités doivent également être valorisées mais certains pointent la difficulté de le justifier auprès de l'établissement scolaire.

6. Des trajets plus adaptés et mieux organisés

4 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel



Cette proposition s'intéresse au temps quotidien consacré aux **trajets**, souvent source de fatigue et de stress pour les élèves. Les jeunes proposent de fixer des critères pour les acteurs du transport visant à limiter, dans l'idéal, les temps de transport à **20 minutes maximum**, notamment grâce à des bus à la demande en zones rurales, une meilleure **coordination** entre bus et trains, et le développement des **mobilités actives** (pistes cyclables, voies piétonnes, prêt de vélos). En repensant ce temps souvent « subi », ils invitent à considérer la mobilité comme un levier d'équilibre et de bien-être.

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Selon les enfants et les adolescents du panel, les élèves passent trop de temps dans les transports, ce qui rallonge leurs journées et peut provoquer stress et fatigue. Ils constatent également des temps d'attente trop longs et une mauvaise coordination des transports, rendant les déplacements compliqués.

Les modalités de mise en œuvre

Leur proposition vise à fixer un certain nombre de **critères/règles générales** pour l'organisation des transports scolaires et urbains à savoir :

- Fixer un temps de trajet de bus de 20 minutes maximum pour chaque élève grâce à :
 - Des bus à la demande dans les zones rurales pour réduire les trajets inutiles.
 - Des voies de bus aménagées et plus de stations d'arrêt pour limiter les correspondances entre trains et bus.
 - Des bus plus fréquents en zones rurales

→ En ville, ils proposent également de **favoriser la marche à pied et l'usage du vélo** grâce à :

- la mise en place de davantage de pistes cyclables – avec des voies dédiées uniquement aux vélos, voire un prêt de vélo
- la mise en place de davantage de voies piétonnes pour encourager la marche et le vélo.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

- Leur développement : moins de stress, donc une vigilance accrue pour les cours, et davantage d'indépendance.
- Leurs apprentissages : le contact avec la nature et la réduction de la fatigue amélioreraient la concentration et l'efficacité.
- Leur santé : plus de sommeil et davantage d'activité physique, notamment grâce aux trajets à pied ou à vélo.

7. Une éducation participative avec une implication plus active de la part des élèves

3 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel



En proposant des approches plus **pratiques, interactives et ludiques**, les jeunes cherchent à redonner du sens au temps scolaire et du plaisir à l'apprentissage, tout en réduisant la pression ressentie.

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Selon les enfants et les adolescents du panel, les élèves rencontrent aujourd'hui un manque d'attention, une baisse de motivation et d'envie d'apprendre. Ils soulignent également une forte pression scolaire, car le moindre retard ou manque de compréhension peut rendre la suite du programme très difficile à suivre. Ces difficultés entraînent une perte d'intérêt pour les cours et un sentiment de découragement.

Les modalités de mise en œuvre

Pour une meilleure compréhension, plus d'envie de la part des élèves et moins de pression, les enfants et adolescents du panel suggèrent des **façons d'apprendre** :

- plus pratiques : avec des exemples concrets, des mises en situation (par exemple : cours de français, histoire et latin mis en scène)
- plus interactives, où l'élève devient « acteur du cours et n'est plus spectateur » (échanges oraux, participation)
- plus individualisées, adaptées au niveau de chacun mais sans classe de niveau
- plus ludiques avec de la nouveauté, du mouvement, de l'action et des quizz interactifs (par exemple : des « plickers »)

Pour cela, ils soulignent également la nécessité d'accompagner les professeurs pour leur apprendre ces nouvelles méthodes (formation, expérimentation en mettant le professeur à la place de l'élève...). Ils soulignent également que pour que ces méthodes fonctionnent, les effectifs par classe doivent être réduits.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

- Leur développement : elle renforcerait la confiance en soi, en valorisant la participation de chacun et de ses compétences.
- Leurs apprentissages : elle permettrait une meilleure compréhension des cours, développerait l'éloquence et réduirait la timidité.
- Leur santé : elle contribuerait à réduire la pression scolaire et à redonner de l'envie et du plaisir d'apprendre.

8. Un cours de média numérique et informatique (MNI) pour mieux appréhender le temps d'écran

2 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel

 Selon les enfants et les adolescents du panel, il manque aujourd'hui une éducation qui permette de faire du temps sur écrans un temps plus qualitatif et plus sécurisé. Ils proposent de créer un cours obligatoire de « Médias numériques et informatiques », fusionnant technologie, éducation aux médias et à l'information (EMI) et sciences numériques et technologie (SNT).

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Les enfants et les adolescents du panel estiment manquer de compétences numériques utiles pour la vie quotidienne et future. En conséquence ils expriment le besoin d'une meilleure prévention face aux risques du numérique et d'Internet : « *fake news* », cyberharcèlement, addictions, arnaques, etc.) pour passer un temps plus qualitatif sur les écrans.

Les modalités de mise en œuvre

Ils proposent de mettre en place un cours intitulé « **Médias numériques et informatiques** » obligatoire au collège et jusqu'en seconde. Plus précisément, il s'agirait d'un cours avec une progression du collège au lycée, permettant de fusionner les cours déjà existants de technologie, d'éducation aux médias et à l'information (EMI) et de sciences numériques et technologie (SNT). L'objectif est d'aboutir à un seul cours théorique et pratique plus cohérent et progressif, qui s'adapte tout au long de la scolarité.

- Ce cours inclurait la prévention sur les usages des écrans, particulièrement au collège, notamment sur les sujets suivants :

bonne utilisation de l'IA, cyberharcèlement, diffusion de photos, liens frauduleux, sécurité numérique, règles de courtoisie en ligne, lutte contre les *fake news*, lutte contre les addictions aux écrans, etc.

- Il permettrait également d'acquérir des compétences pratiques comme l'utilisation des logiciels informatiques de base (Word, PowerPoint, Canva, site de carte mentale « *mindmap* », etc.), la rédaction et l'envoi d'emails et l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle.

- Au lycée, le cours serait davantage pratique (apprentissage du code informatique, du design 3D, de logiciels type Photoshop ou

Excel, etc.) et permettrait de découvrir les métiers du numérique. À partir de la classe de première, il serait facultatif et les élèves choisiraient le thème sur lequel ils voudraient travailler.

→ Ce cours serait évalué comme les autres cours quand il est obligatoire (jusqu'en seconde), ensuite la note ne compterait dans la moyenne que si elle l'augmente (si elle ne l'augmente pas, la participation à ce cours serait simplement mentionnée dans le bulletin).

→ S'il y a un déséquilibre de niveau entre les élèves, alors le professeur pourra proposer des exercices adaptés.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

→ Leur développement : acquisition de compétences utiles pour le futur et dans des domaines plus variés que dans les cours actuels liés au numérique ;

→ Leurs apprentissages : des compétences numériques réutilisables dans d'autres matières ;

→ Leur santé : une meilleure santé mentale grâce à la prévention (moins de cyberharcèlement, moins de risques de souffrance psychologique) et des journées un peu moins denses grâce à la fusion des cours.

Les nuances ou points de débat au sein du panel

→ Une minorité des jeunes du panel souligne l'importance du cours de technologie, qui permet d'apprendre les bases du métier d'ingénieur et craint que ces enseignements soient minimisés s'ils sont fusionnés dans cette nouvelle matière.

9. Des temps consacrés à l'orientation

2 VOTES « COUP DE CŒUR » ♥♥

L'essentiel



Cette proposition aborde la question du temps scolaire sous un angle singulier, en l'envisageant à l'échelle **pluriannuelle**, c'est-à-dire de l'entièreté du parcours scolaire. Les jeunes souhaitent ainsi être mieux accompagnés pour les choix d'orientation grâce à un **suivi personnalisé**, un accès renforcé aux **conseillers d'orientation** et des **expériences concrètes** (stages, immersions, forums, etc.).

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Selon les enfants et les adolescents du panel, les élèves subissent trop de pression sur leur orientation. Ils se sentent parfois perdus ou stressés face aux décisions concernant leur avenir scolaire et professionnel, et ne disposent pas d'accompagnement personnalisé (« Il faut attendre 3 mois dans mon collège pour avoir un rendez-vous avec la conseillère d'orientation »).

Les modalités de mise en œuvre

Face à ces constats, ils proposent :

→ de mettre en place des accompagnements et tutorats personnalisés.

- Chaque élève bénéficie dès la 4^e d'un référent personnel individuel, qui peut être un ancien élève, un professeur ou un professionnel actif dans le milieu du travail, un animateur, ou tout autre adulte avec qui l'élève entretient un lien de confiance. Cet adulte a pour objectif de guider l'élève, partager son expérience et répondre à ses questions.

- Cet accompagnement n'est pas obligatoire mais il est encouragé par l'établissement, et ce partout en France.

→ en complément, un suivi du parcours d'orientation effectué par un professeur référent.

- Chaque professeur référent suit un groupe de 5 à 10 élèves avec lequel il organise des sessions collectives.

→ multiplier le nombre de conseillers d'orientation dans les collèges pour rendre plus accessibles les informations précises sur les choix d'études et de filières.

→ d'organiser davantage de stages, des semaines d'immersion et des forums, permettant aux élèves de mieux découvrir différents métiers et filières, et ainsi de faire des choix d'orientation plus éclairés.

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

→ Leur développement : elle aiderait les élèves à prendre des décisions plus autonomes et à mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à eux.

→ Leurs apprentissages : un accompagnement personnalisé permettrait de clarifier les choix et de mieux planifier leur parcours scolaire.

→ Leur santé : elle contribuerait à réduire la pression et le stress, améliorant le bien-être mental, cognitif et physique des élèves.

10. Une pause du midi d'1h30, plus paisible et de meilleure qualité

1 VOTE « COUP DE CŒUR » ♥

L'essentiel



Cette proposition prolonge la réflexion sur le rythme quotidien et les temps de pause en mettant l'accent sur la **qualité de la pause méridienne**, souvent jugée trop courte, bruyante et peu reposante. Les jeunes souhaitent en faire un véritable temps de respiration, d'**au moins 1h30**, permettant de manger dans le calme, de se détendre ou de **pratiquer des activités libres** dans des espaces adaptés (intérieurs, extérieurs, foyers, gymnases).

La proposition détaillée

À quels problèmes cela répond ?

Le sentiment de journées trop longues est également lié au fait que la pause méridienne n'est pas qualitative à cause du manque de temps, d'espace et du niveau sonore trop élevé (« *On doit manger en 15 minutes, et c'est un rythme banalisé !* » – Delya)

Les modalités de mise en œuvre

Les membres du panel d'enfants et d'adolescents proposent ainsi :

- d'instaurer une pause du midi devant durer 1h30, pour permettre aux élèves de manger et de pratiquer des activités.
- Une flexibilité pourra être laissée à l'établissement scolaire pour organiser les flux sur le temps de la pause du midi.
- d'en faire un moment plus reposant avec moins de pression de la part des surveillants
- de mettre à disposition plusieurs espaces, par exemple en plein air ou à l'extérieur, avec des zones isolées pour ceux qui souhaitent manger dans le calme et parler doucement
- de laisser la possibilité aux enfants et aux adolescents de pouvoir manger avec ses amis
- de prévoir un temps pour des activités libres, comme se reposer, faire du sport ou se divertir, grâce à une cour de récréation divisée en plusieurs espaces.
- de rendre les gymnases, terrains sportifs et foyers accessibles et gratuits pendant les pauses.
- de permettre aux élèves de ramener leur propre repas dans les établissements scolaires

Selon les enfants et les adolescents du panel, cette proposition favoriserait...

- Leur santé : moins de stress, moins de bruit, et une meilleure digestion
- Leur développement : plus de temps pour les activités personnelles et la socialisation.
- Leurs apprentissages : les élèves seraient plus prêts à reprendre les cours dans un état d'esprit calme et concentré.

Les nuances ou points de débat au sein du panel

- Certains jeunes du panel suggèrent que les élèves puissent, en début d'année, définir ensemble des règles communes sur le temps maximal passé au self. L'objectif serait de favoriser une forme d'autorégulation, en incitant chacun à laisser la place aux autres une fois le repas terminé. Cette idée fait toutefois débat : une partie du groupe reste opposée à l'instauration d'une règle, même décidée collectivement.

Le rythme et la durée des vacances : un nœud de débat du panel d'enfants et d'adolescents

Le panel d'enfants et d'adolescents s'est interrogé sur le rythme et la durée des vacances scolaires. Deux options principales se dégagent :

- Le maintien du volume actuel de vacances à l'année (option majoritaire)
- La réduction du volume global des vacances (option minoritaire)

Option majoritaire : le maintien du calendrier actuel

La majorité des participantes et participants souhaite conserver la durée actuelle des vacances scolaires. Ils soulignent plusieurs obstacles à une réduction du temps de vacances et un allongement de l'année scolaire :

La chaleur en juillet, particulièrement dans le sud de la France, rend difficile un allongement de l'année scolaire, car le bâti scolaire n'est pas adapté et cela rend la concentration difficile pour les élèves durant l'été.

Les contraintes familiales, notamment pour les familles en garde alternée, compliqueraient l'organisation en cas de changement de calendrier.

La réduction du temps libre poserait problème à de nombreux élèves, en particulier ceux qui passent des examens (brevet, baccalauréat) ou qui doivent préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur (recherche d'appartement, déménagement,).

Elle limiterait aussi les possibilités de travail saisonnier pour les jeunes (vendanges, animation, colonies de vacances).

Selon eux, le maintien du calendrier actuel permet de conserver un équilibre entre temps scolaire et temps personnel, tout en facilitant l'organisation de séjours facultatifs ou d'échanges scolaires.

Ils estiment enfin que, grâce au passage à la semaine de cinq jours, il n'est pas nécessaire de réduire le volume des vacances, même sans alléger le programme, jusqu'à la classe de seconde.

« L'année ne serait plus un sprint, mais une course de fond »



Goustan

Option minoritaire : la réduction du volume global des vacances

Une partie du panel soutient l'idée de réduire d'environ un mois le volume total des vacances pour les collégiens et les lycéens, à condition que les journées de cours soient allégées. L'objectif serait d'améliorer la qualité des apprentissages et d'éviter le sentiment de « décrochage » après de longues interruptions.

Leurs propositions sont les suivantes :

- Réduire les vacances d'été de huit à six semaines (de mi-juillet à début septembre), avec la possibilité d'une semaine facultative de séjour linguistique ou d'échanges, accompagnée d'une aide financière pour les familles en difficulté.
- Adapter la durée des petites vacances selon le moment de l'année : une semaine à la Toussaint, deux semaines à Noël, une semaine en février (avec trois zones), et dix jours au printemps (également avec trois zones).
- Limiter les périodes de cours à huit semaines consécutives maximum, afin de mieux répartir les temps de pause.

Selon cette partie du panel, cette réforme ne pourrait réussir que si :

- Les journées de cours sont plus courtes.
- Les programmes sont allégés et recentrés sur les matières fondamentales.
- Aucun devoir n'est donné pendant les vacances.
- Les familles peuvent poser leurs congés sur les mêmes périodes.
- Les enseignants obtiennent une contrepartie à l'allongement du temps de travail.

Enfin, le groupe a écarté la troisième option envisagée initialement, à savoir l'allongement des vacances, car cela nuirait selon eux aux apprentissages et renforcerait le sentiment de décrochage.

Le panel d'enfants et d'adolescents



Alana



Caleb



Camille



Colombine



Delya



Eloine



Ernest



Goustan



Ichabod



Jad



Jonathan



Léa



Lyssia



Mahine



Mathieu



Mélinée



Nathan



Océane



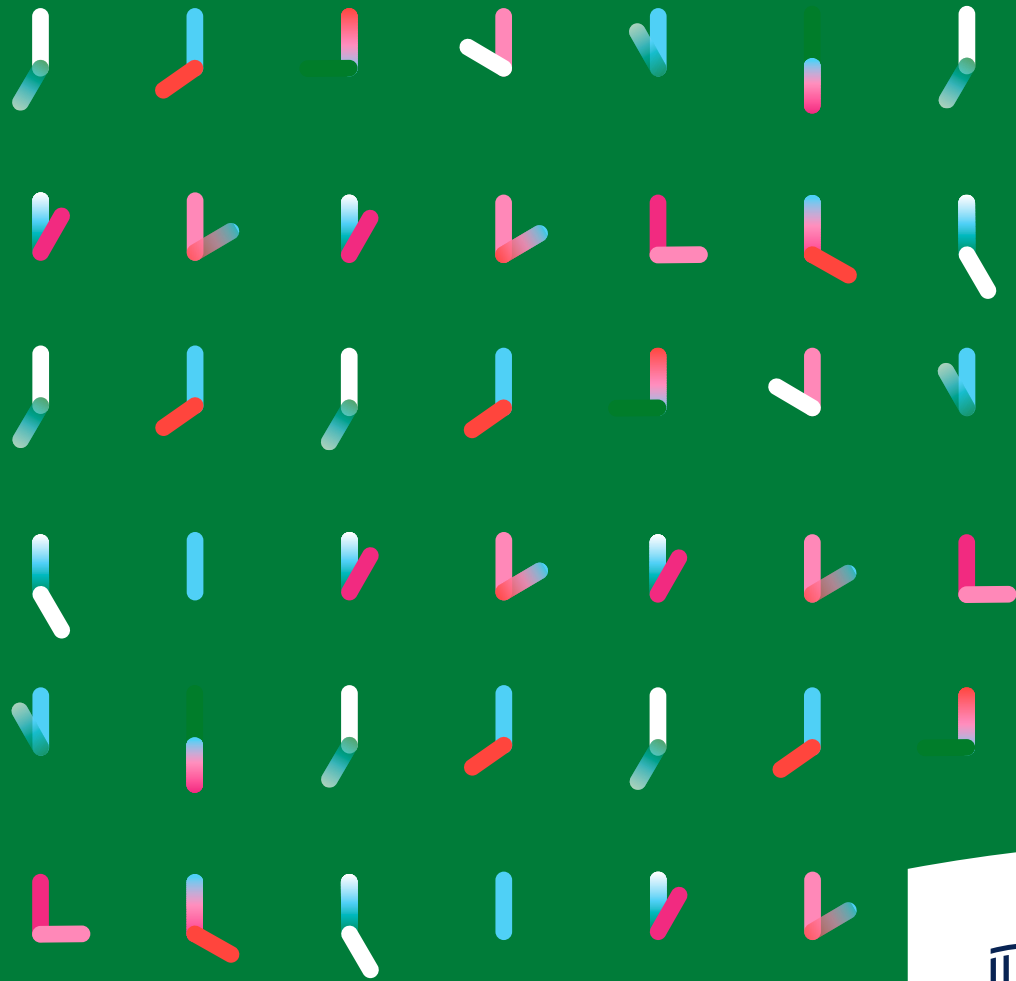
Romane



Sofiane

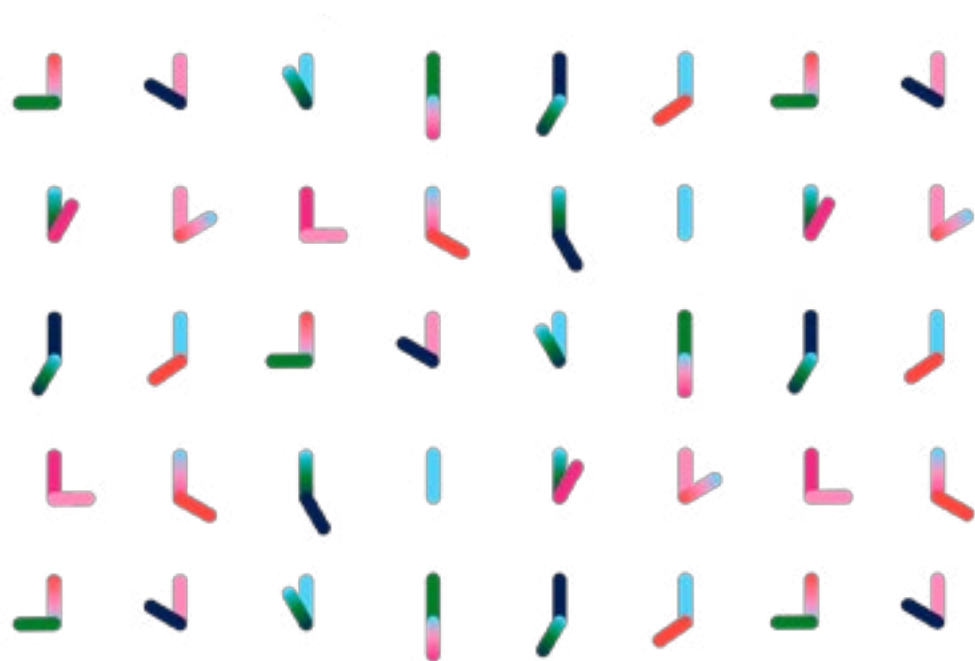
SYNTHÈSE DES ATELIERS DANS LES TERRITOIRES

Convention citoyenne
sur les temps de l'enfant





4	Introduction
6	Méthode et cartographie des ateliers
10	Grands enseignements
12	Illustration des spécificités des territoires au regard des témoignages collectés
16	Le point de vue des enfants sur leurs temps



18 **synthèse des ateliers territoriaux au regard des thématiques de la Convention citoyenne**

- 22 **Coordination et gouvernance des acteurs qui interviennent dans les temps des enfants :**
un choix clé de renforcer la coopération sur le long terme à l'échelle locale
- 24 **Rythmes et temps scolaires :**
un rythme trop soutenu, des conditions inadaptées et une fatigue forte des enfants
- 26 **Complémentarité des temps et diversité des apprentissages :** repenser les frontières et prendre en compte la richesse des territoires ainsi que les inégalités sociales et territoriales
- 28 **Temps des parents et parentalité :** soutenir et engager les parents tout en reclarifiant les rôles entre écoles et famille
- 30 **Écrans et numérique :** entre opportunité et risque, la formation et sensibilisation des adultes comme premières clés
- 32 **Santé et santé mentale :**
une offre insuffisante renforcée par des inégalités sociales
- 34 **Violence et harcèlement :**
un sujet non-prépondérant dans les échanges en ateliers
- 35 **Inclusion et prise en compte des besoins spécifiques :**
pouvoir accueillir et offrir du temps de qualité
- 36 **Inégalités sociales et territoriales :**
un fil rouge des contributions issues des ateliers

38 **Annexes**



Introduction

Dans le cadre de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, organisée par le Conseil économique social et environnemental (CESE), des ateliers territoriaux ont été organisés sur l'ensemble du territoire français, entre juillet et septembre 2025.

« Pour garantir une représentativité territoriale, des ateliers locaux seront organisés en France et permettront aux concertations d'examiner les spécificités liées aux lieux de vie (zones urbaines, rurales, quartiers prioritaires ou outre-mer). »

Extrait de la lettre de saisine du Premier ministre.

Ainsi, ces ateliers territoriaux ont pour objectif de nourrir les travaux des 140 citoyennes et citoyens tirés au sort, en éclairant les spécificités des territoires et ce qui facilite ou ce qui rend difficile l'articulation des temps de la vie quotidienne des enfants.

Trois types d'ateliers ont été organisés :

- **Des ateliers « voix de l'enfant »**, organisés à l'école ou en centre de loisirs et rassemblant une dizaine d'enfants afin d'entendre directement leurs vécus sur l'organisation de leurs temps ;
- **Des ateliers « multipartites »**, rassemblant une trentaine de participants (parents et familles, professionnels de l'enfance, etc.) afin de faire émerger leurs problématiques spécifiques en lien avec le territoire ;
- **Des ateliers « élus »**, organisés sous la forme de webinaires en ligne autour de la question de l'articulation des politiques publiques qui accompagnent l'articulation des temps de la vie quotidienne de l'enfant.

Au total, 29 ont été organisés, réunissant près de 500 participants. Cette matière, très riche, est retransmise aux citoyennes et citoyens de la Convention citoyenne à l'occasion de leur quatrième session de travail (26, 27 et 28 septembre 2025).

La présente synthèse revient sur les enseignements généraux tirés de ces ateliers ainsi qu'une analyse pour chacune des thématiques qui sont celles autour desquelles seront organisés les travaux de cette session 4. Il s'agit d'une grille de lecture qui a vocation à favoriser l'appropriation par les 140 citoyennes et citoyens tirés au sort dans le cadre de leurs délibérations.



Méthode et cartographie des ateliers

Présentation de la méthode : comment se sont déroulés les ateliers ?

Il est à noter que ces ateliers n'ont pas vocation à offrir une représentativité statistique à l'échelle du pays, mais bien à illustrer la diversité des lieux de vie et son impact sur les temps de la vie quotidienne des enfants.

La présente synthèse des ateliers a été réalisée sur la base des comptes-rendus exhaustifs des ateliers (annexés au présent document).

Le déroulé de chacun des ateliers est détaillé ci-dessous, selon la typologie des ateliers.



Ateliers multipartites – déroulé

(3 heures) :

- Ouverture de l'atelier
- Tour de table autour de la question « qu'est-ce que ça veut dire, grandir dans ce territoire ? »
- Travail en sous-groupes afin d'identifier les spécificités territoriales et les situations positives ou négatives existant en lien avec l'articulation des temps de l'enfant
- Restitution collective par sous-groupes et conclusion.

Ateliers « voix de l'enfant » - déroulé

(1 heure 30) :

- Ouverture de l'atelier
- Travail collectif autour de « ma journée en images » : les invités sont invités à dessiner les temps de leurs journées et à placer une gommette émoticône pour exprimer son sentiment et ses émotions vis-à-vis de chaque moment de la journée
- Echanges collectifs autour des moments de la journée
- Projection autour de la semaine idéale pour laisser les enfants s'exprimer sur leurs souhaits d'organisation
- Conclusion.

Ateliers élus – déroulé (2 heures) :

- Ouverture de l'atelier
- Tour de table autour de la question des enjeux principaux, en lien avec les temps de la vie quotidienne des enfants, à adresser sur le territoire
- Retour sur des initiatives de politiques publiques ou des dispositifs ayant été mis en place à l'échelle du territoire
- Conclusion sur les enjeux et messages clés.

Présentation des ateliers :

Où se sont déroulés les ateliers et avec quels participants ?

29 ateliers

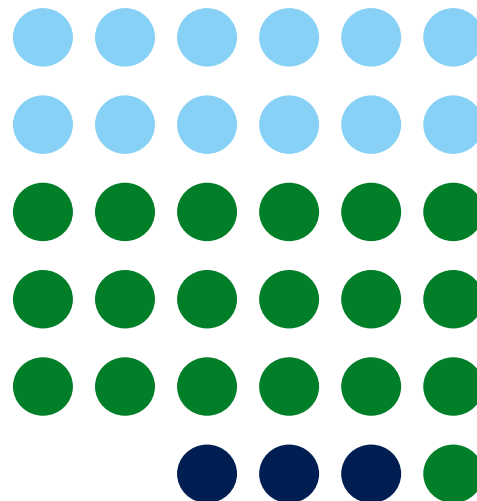
organisées dans **14 Régions**
dont **2 territoires d'Outre-mer**
et **15 départements**

10 ateliers enfants

16 ateliers multipartites

3 ateliers élus

(dont 2 en format entretiens)



491 participants mobilisés

4 typologies de territoires entendus :

Rural

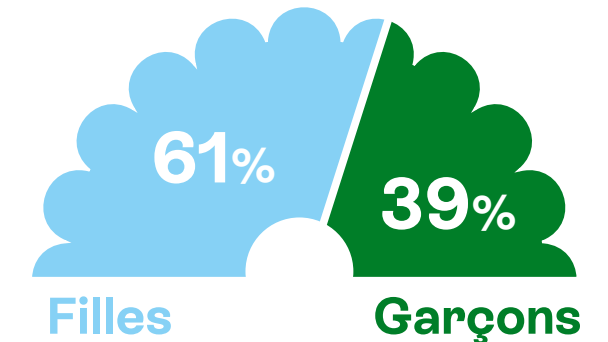
Urbain

Outre-mer

Quartier Prioritaire de la politique de la Vaille (QPV)

pour représenter la diversité de la France et des milieux de vie

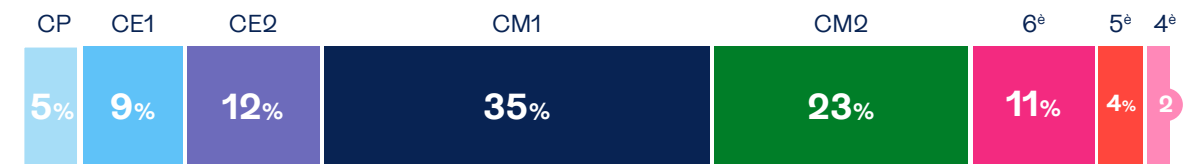
Profil des enfants ayant participé aux ateliers voix de l'enfant



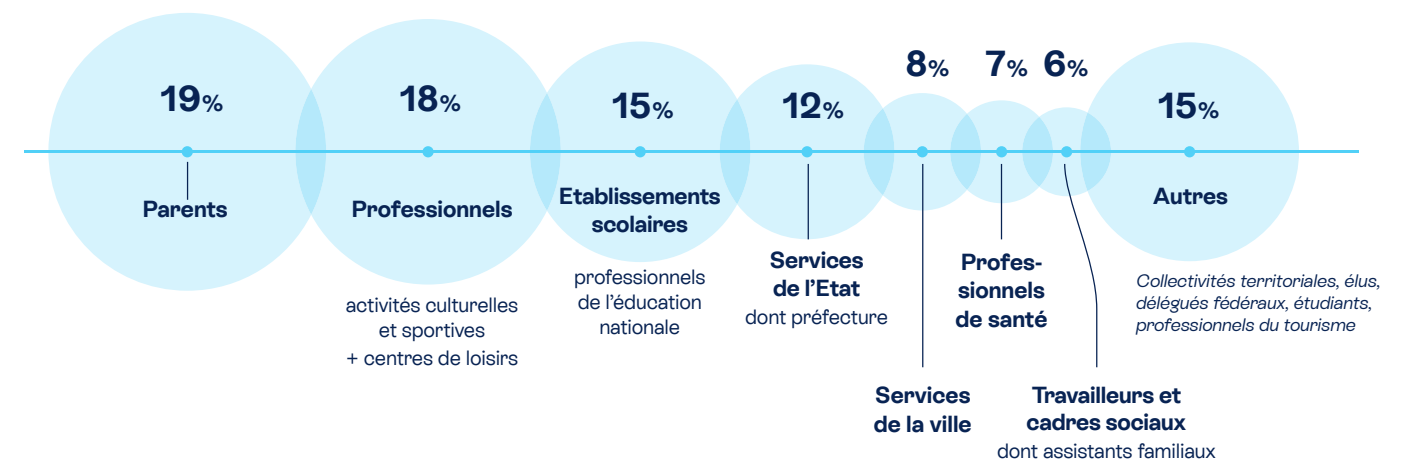
Par âge :



Par niveau scolaire :



Profil des participants aux ateliers multipartites



Grands enseignements

Cette synthèse propose une lecture des contributions issues des ateliers pour chacune des catégories qui sont, à date, celles de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Elle propose également une lecture des contributions selon les territoires et leurs spécificités, mais également selon les publics ayant participé.

Toutefois, quels que soient les lieux de vie et les types de publics ayant participé (enfants, élus, professionnels, parents d'élèves...), un certain nombre de points saillants émergent des échanges.

Parmi les constats soulignés sur la situation actuelle :

→ Le rythme actuel est en inadéquation avec le rythme biologique

des enfants, générant une fatigue des enfants : journées trop longues ; organisées selon les contraintes et adultes, etc.

→ Un accompagnement insuffisant des acteurs

qui entourent les enfants (parents et professionnels de terrain), eux-mêmes confrontés à des situations de fatigue et de stress.

→ Des inégalités d'accès aux activités

sportives, culturelles et aux soins plus ou moins importantes selon les territoires, les difficultés étant bien souvent accrues en milieu rural et dans certains quartiers urbains du fait de l'offre en matière de transports. L'offre d'activité est parfois également méconnue des familles.

→ Une coordination des acteurs insuffisante sur les territoires:

les participants soulignent le nécessaire renforcement de la coopération entre écoles, animateurs du périscolaire, associations, collectivités et familles.

→ Un rôle important de la cellule familiale

dans l'organisation des temps de l'enfant ; Même s'il ne s'agit pas de « sur-responsabiliser » les parents, les participants soulignent toutefois l'importance de leur mobilisation et de leur engagement dans l'organisation des temps de l'enfant, qu'il s'agit de pouvoir favoriser ;

→ L'inclusion des enfants en situation de handicap

et ayant des besoins spécifiques reste complexe, notamment du fait de moyens insuffisants ou encore du manque d'adaptation des structures.

En lien avec ces constats, les ateliers dans les territoires permettent de faire émerger des priorités pour les acteurs concernés, notamment :

→ Le respect des rythmes biologiques

des enfants et l'adaptation des temps aux besoins des enfants ;

→ L'inclusion renforcée

par un meilleur accès aux soins et aux structures pour les enfants à besoins spécifiques ;

→ Une mobilité rendue plus accessible

par des solutions de transports adaptées ;

→ Des temps libres préservés

avec des temps de jeux mais également le respect du droit à l'ennui et la régulation de l'usage du numérique ;

→ Une gouvernance plus partagée

entre les acteurs de l'enfance, permettant de clarifier l'offre existante et d'accompagner les familles.

Outre la question des temps de leur articulation, les participantes et participants soulignent quelques enjeux majeurs transversaux : la nécessité de placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques en prenant en compte le point de vue des enfants ; la volonté de choix éducatifs stables (à rebours des réformes éducatives récurrentes) ou encore la valorisation des métiers de l'enfance.



Illustration des spécificités des territoires au regard des témoignages collectés

Les éléments présentés ici proviennent des échanges menés en ateliers avec les acteurs locaux, enfants et élus. Il ne s'agit donc pas d'une « cartographie » exhaustive mais d'une illustration de la diversité de ces territoires au regard de leurs divergences et non de leurs points communs. Les constats et enjeux convergents entre les territoires sont traités par thématique.

Les grands enseignements des ateliers sur territoires ruraux :



La richesse naturelle et culturelle des territoires ruraux, ainsi que la qualité de vie (environnements paisibles et préservés) et la grande diversité des activités sont largement plébiscitées par les participants. L'accès à la nature est vu comme une opportunité pour penser l'école autrement en s'appuyant sur la biodiversité, le sport et la culture. Toutefois, les enfants estiment ne pas toujours profiter de cet environnement avec leurs parents (horaires de travail, temps de trajets, capacités financières...).

Vivre dans un espace rural, c'est également **faire face à de forts enjeux de mobilités**. Les temps de transports sont souvent longs (et cela se renforce à partir du collège, les établissements étant moins nombreux et donc plus éloignés). En périphérie de Dijon, certains enfants passent ainsi plus de 2 heures dans les transports chaque jour. L'offre de transport est inégale et parfois plus adaptée au rythme des travailleurs qu'à celui des écoliers. À cela se combinent les temps de transport des parents vers leurs lieux de travail ainsi que leurs horaires de travail. L'amplitude des horaires d'accueils des jeunes en périscolaire a donc besoin d'être important (que ce soit le matin ou le soir). De plus en plus de jeunes rejoignent un internat pour limiter le temps de transport.

Les acteurs locaux rencontrent également des **problématiques de diversité des offres et de moyens en termes d'apprentissages, d'activités et de loisirs en fonction de la taille des communes** (il en est de même pour les transports). Les participants mentionnent notamment la capacité des établissements scolaires et des communes à animer le temps périscolaire avec, parfois, des difficultés à recruter des professionnels de l'animation. La carte scolaire a également de forts impacts sur

l'organisation des temps : les enfants peuvent être amenés à choisir certaines options non voulues pour être dans un collège ou lycée de telle ou telle ville. À l'inverse, en raison de la sectorisation, certains enfants n'ont pas accès à certaines activités.

La question du lien social fait face quant à elle à des ambiguïtés, "les cercles sont à la fois petits et grands". Il est décrit une forme de liberté et de débrouille qui permettent aux enfants d'apprendre l'autonomie et l'indépendance ; mais également la solidarité au-delà du cercle familial. Toutefois, ce sont souvent les mêmes personnes que les enfants voient et dans certains territoires, il est remonté des situations d'isolement (familles monoparentales, nouveaux arrivants, enfants éloignés géographiquement et sans moyens de transport...).

Les grands enseignements des ateliers sur les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



Pour les participants, grandir en QPV signifie savoir **faire preuve d'adaptation et de souplesse**. Il s'agit de composer avec les normes et les codes (familiaux, sociaux, culturels et scolaires) et affronter les inégalités. Les enfants partent avec **moins de chances sociales et doivent lutter contre les préjugés et stéréotypes**. Mais, il s'agit également d'un espace riche de mixité sociale, où la solidarité entre jeunes et familles dans les moments positifs et négatifs est centrale. La sociabilité se fait en dehors de l'école et l'apprentissage se fait aussi par les pairs.

La mobilité est centrale, car l'accès aux transports permet de décroïsonner les quartiers. Il s'agit également d'accompagner les enfants à ouvrir l'échelle des possibles pour leurs futurs. Mais il existe des barrières culturelles et financières, liées aux habitudes, ou tout simplement à un manque de connaissance et de compréhension de l'offre par les parents et les enfants. Il faut pouvoir s'autoriser à se déplacer (malgré une autocensure face aux opportunités et la peur de se mélanger ou encore le sentiment d'illégitimité). Les participants évoquent également l'importance d'un service de transport adapté notamment en termes d'offre et de coût.

Si la force des tissus associatifs locaux est beaucoup mentionnée par les participants, l'accès à des activité en dehors de l'école n'est pas si évident. **Le sentiment d'illégitimité et la méconnaissance des offres d'activités disponibles** est également un frein à la diversification des apprentissages pour de nombreux enfants et parents. Plusieurs participants soulignent l'enjeu de promotion et de mise en place de dispositifs "d'aller vers".

L'enjeu de mauvaise qualité de l'alimentation fait l'objet de nombreuses mentions, avec le souhait de permettre l'accès au "bien-manger" grâce à l'éducation mais aussi à l'accessibilité financière. Certains enfants ne petit-déjeunent pas pour des questions financières ou par manque d'habitude. Les déjeuners à la cantine pour certains sont les seuls repas de la journée, quand d'autres rentrent à la maison pour éviter de payer la cantine. Les repas en dehors de l'école sont souvent associés à de la mauvaise alimentation avec la présence notamment de fast-foods en quantité important dans les quartiers, qui sont également des lieux centraux de sociabilité pour les jeunes.

Les grands enseignements des ateliers sur les territoires urbains

Les participants aux ateliers estiment que les espaces urbains bénéficient généralement d'une **offre d'activités et de loisirs de qualité**, avec des infrastructures adaptées ainsi qu'un bon tissu associatif. Les enfants ont la capacité de se déplacer à pied ou via des offres de transport plurielles (exception faite de certaines villes, qui mentionnent le besoin d'investir dans la mobilité notamment pour répondre aux temps de trajets, trop importants, entre quartiers). Les villes sont également desservies pour permettre les trajets entre les départements.

Le besoin de favoriser la place des enfants dans l'espace public (aménagement non prévu pour la présence des enfants et enjeux de sécurité), et de recréer des espaces de vie communs avec les adultes remonte. Il s'agit de favoriser la pratique de la ville par les enfants, à leur hauteur. Des parties prenantes indiquent en ateliers que ces aménagements sont des prérequis pour que certains temps de la vie quotidienne puissent être «vécus» différemment. Par exemple la dépose à l'école qui permettrait aux parents de pouvoir venir jusqu'à la grille ou dans la classe et échanger avec les corps enseignants et les autres enfants, plutôt que "jeter" les enfants en dehors de la voiture.

Les relations sociales souffrent également d'une certaine ambiguïté, l'espace urbain est décrit comme cosmopolite, permettant de nombreuses opportunités. Mais, dans le même temps, il ressort un enjeu de "refaire société" et recréer des espaces de vie communs dû à des phénomènes de segmentation des espaces entre adultes et enfants ou encore des quartiers trop cloisonnés et pas suffisamment ouverts sur le monde. Les participants aux ateliers aspirent à davantage de solidarité dans les grandes villes.

Enfin, la question du **lien à la nature des enfants est un enjeu important** à travers deux axes : l'accessibilité de ces espaces verts grâce aux transports ; ainsi que le verdissement des espaces urbains notamment aux abords des écoles.

Les grands enseignements des ateliers des 2 territoires d'Outre-mer

Les territoires d'Outre-mer présentent des réalités différentes, ici représentées par les territoires de Guyane et de Guadeloupe.

Le cadre de vie est fortement apprécié (notamment pour ce qu'il offre en termes de nature, de patrimoine et de lien social). Les participants évoquent la richesse apportée par la multiculturalité (en Guyane par exemple, la multiculturalité se joue notamment dans les relations à l'école) et par la culture locale (en Guadeloupe la participation à des activités traditionnelles locales, comme le carnaval ou les Chanté Nwel, prend une place particulière. Il s'agit d'une activité extra-scolaire à part entière pour les enfants). **Toutefois, les activités extra-scolaires ne sont pas suffisamment accessibles** en raison du coût ou de la distance. Mais certains participants estiment que la disparité de l'offre est source de créativité chez les enfants, qui s'investissent dans des activités moins encadrées (cerf-volant, cyclisme, plage en groupe, vélo, billes).

Le lien social est très présent dans les récits que ce soit via les grands-parents ou les personnes présentes dans leurs quotidiens. Pour exemple un enfant indique « Le matin, je passe voir les pêcheurs pour voir s'ils seront là l'après-midi. S'ils restent, je reviens les rejoindre. ». Mais ce constat est relativisé par des évolutions au sein des familles (la famille élargie a parfois disparu), et le rythme des parents et la distance entre le lieu d'habitation et l'école qui oblige à **des réveils très tôt (avant 5h du matin) avec des trajets souvent fatigants**. Beaucoup d'enfants ayant participé à l'atelier en Guadeloupe décrivent une somnolence dès le matin, une difficulté à tenir la journée, et une sieste quasi systématique après l'école. Certains vont également aider les parents et grands-parents après l'école (par exemple pour la vente de fruits).

En Guyane, il est mentionné que les enfants des communes éloignées sont séparés très tôt de leurs parents pour poursuivre leur scolarité, en internat. Par ailleurs, Les difficultés de déplacement isolent les enfants dans leur lieu d'habitat et génèrent parfois des situations d'oisiveté et d'ennui. À l'inverse, les vacances sont très valorisées par les enfants car elles permettent de dormir, sortir, se détendre, voyager, se reconnecter à la nature et à la famille. Plusieurs enfants évoquent des moments passés à la mer, à la rivière, ou en voyage.

Par ailleurs, l'enjeu de développement des valeurs de l'éducation familiale semble particulièrement important. Les participants regrettent le manque de temps que les parents peuvent donner à leurs enfants. Les enfants racontent l'aide qu'ils apportent à leurs parents après l'école, par exemple pour la vente de fruits, ou des familles nombreuses dans lesquelles les plus grands s'occupent des petits. Par ailleurs, il est souligné un manque d'information des familles : certains parents ignorent les effets des écrans sur le sommeil et la qualité des apprentissages de leurs enfants. De même, l'absence d'éducation familiale à la sexualité contribue à un nombre élevé de jeunes parents, qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour assumer pleinement cette responsabilité. Des enjeux d'éducation au "bien-manger" et d'accessibilité de la cantine (qui fait l'objet d'une pénurie de places) remontent également.

Les territoires d'Outre-mer font également face à des **enjeux d'adaptation des rythmes scolaires et des infrastructures au climat local** : quand l'habitat ou les infrastructures sont inadaptés, la chaleur comme la pluie rendent les conditions de vie difficiles. La canicule quant à elle assèche les fleuves et rend complexes les transports en pirogue.



Le point de vue des enfants sur leurs temps

Les ateliers menés avec les enfants dans les territoires ont permis d'écouter leurs sentiments par rapport à leurs temps. Il en ressort que les témoignages des enfants sont marqués par l'expression d'une fatigue importante et constante, et une nette préférence pour les temps non organisés, qui leur permettent de souffler dans leurs journées. À l'inverse, l'apprentissage à l'école donne lieu à des sentiments plus mitigés.

Au-delà de l'école, leurs semaines et journées sont rythmées par les activités extra-scolaires cadrées et des devoirs.

Une fatigue importante et constante des enfants, quel que soit leur lieu de vie

Tous les enfants écoutés indiquent un sentiment de fatigue fort dès le réveil quelle que soit la proximité du bâtiment scolaire à la maison, le mode de transport (à pied, vélo, voiture, bus) et quel que soit l'âge. Cette fatigue perdure parfois jusqu'au weekend où certains enfants mentionnent un besoin de repos plus long.

« Au lever je suis très fatiguée. Le matin j'ai du mal à comprendre à l'école »

Un état qui parfois se mêle à d'autres sentiments tels que la tristesse, l'agacement, le mécontentement ou encore un manque d'envie d'aller à l'école.

La semaine et les journées sont rythmées par l'école, les activités extra-scolaires et les devoirs. Lorsque cela est mentionné, les enfants interrogés se lèvent en moyenne aux alentours de 7h. Le coucher, lui se fait aux alentours de 21h. Les soirées sont rattachées à des temps en fin de soirée de repas, de "souffle" dans leur journée ou de moments en famille.

À noter que les enfants proposent dans quasiment tous les ateliers un rythme moins soutenu à l'école (moins d'école l'après-midi, plus de pauses entre les matières, des rallongements des récréations ou du réaménagement de ces temps, de l'équilibre entre les matières, plus d'activités en extérieur ou de sorties) ou encore plus de temps hors école et plus de temps en famille.



« Un jour de week-end en plus »

« Je vais à l'école en voiture et je me réveille dans la voiture »

« Il n'y a pas assez de temps en famille, et trop de temps à l'école »

En Outre-mer, des levers encore plus tôt

Les enfants se lèvent très tôt parfois (avant 5h) pour aller à l'école, avec des temps de trajet souvent longs et fatigants. Beaucoup d'enfants participant à l'atelier décrivent une somnolence dès le matin, une difficulté à tenir la journée, et une sieste quasi-systématique après l'école. Certains vont également aider les parents et grands-parents après l'école (par exemple pour la vente de fruits).

« Quand je suis à la cantine, j'ai tellement sommeil que je m'endors en attendant le repas. »

« Je dors beaucoup l'après-midi, sinon je ne tiens pas. »



À Souvigné-sur-Sarthe, en milieu rural, le bruit fatigue

Les enfants évoquent des environnements bruyants où le retour de chez soi permet de retrouver du calme. Les moments après l'école se passent chez soi.

« Après l'école, ça me permet de faire une pause car la journée a été beaucoup trop bruyante. Je lis, j'écoute de la musique, je dessine dans ma chambre »

En milieu rural, des trajets plus longs pour les enfants au collège, couplés à un rythme scolaire plus soutenu. Un enfant de 14 ans en milieu rural décrit ainsi sa journée :

« Je me lève à 6h30, je m'habille à 6h50, je me coiffe à 7h, je prends le petit-déjeuner à 7h10, je pars prendre le bus à 7h20. J'arrive à 8h.

J'ai une pause de vingt minutes avant l'école. Je commence l'école à 8h20. La prochaine récré est à 10h11 puis je termine la matinée à 12h12.

Si je suis prioritaire à la cantine, je mange vers 12h30. Si je ne suis pas prioritaire, je mange à 13h/13h30. Je suis prioritaire quand je recommence les cours à 13h.

Je commence à 13h ou à 14h les cours. La récré commence à 16h03. Je termine ma journée à l'école à 17h je prends le car à 17h30.

J'arrive à mon chemin à 17h50. Puis je vais à la maison à pied. J'arrive chez moi à 18h. Je mange à 20h et je vais dormir.»

Une nette préférence des enfants pour les temps non organisés par les adultes qui leur permettent de souffler dans leurs journées

Il en ressort une nette préférence des enfants pour les moments non organisés des journées, des temps de liberté avec des activités choisies par eux grâce auxquelles ils peuvent se «défouler» ou «souffler». Il s'agit plus précisément de temps de repos et de calme (repas, jeux solitaires, dessin, lecture, télé, jeux vidéo, dormir) mais également de moments de sociabilité en famille ou entre amis (activités collectives en extérieur, discussions entre amis en direct ou sur les réseaux sociaux, foot, jeux ou repas en famille).

Les temps après l'école et en soirée sont fortement appréciés. Il s'agit également pour eux de moments où ils peuvent récupérer de leurs journées.

Ce ressenti se retrouve également lors de temps de pause dans leur journée :

- Le petit-déjeuner et les moments avec leurs frères et sœurs au réveil rendent heureux à un moment de la journée où ils expriment pourtant une forte fatigue ;
- La récréation et la pause méridienne (pause du midi) leur permettent également de souffler, de se sociabiliser ou de jouer.

Le repas et l'importance d'aimer ce qu'ils mangent revient régulièrement que ce soit pour parler de la qualité de la cantine (qui est dans plusieurs territoires source de frustration sur la qualité), ou des temps de repas à la maison ou en extérieur.

Ces temps sont également pour eux des moments routiniers, qui représentent des repères dans leurs journées.



«[je préfère] après l'école, on est en famille et on joue (sur la télévision ou à des jeux de société) »

« [je préfère] a récréation, le matin et l'après-midi. Je peux parler avec mes copines et jouer un peu, mais surtout parler »

« J'aime bien faire du basket à 16h. Mais des fois, je suis fatigué, alors je dors direct. »

« [je préfère] quand je suis au calme toute seule dans ma chambre après l'école. Je lis, je dessine, je joue à la maîtresse »



Les activités numériques sont présentes (télévision, téléphone, vidéos et jeux vidéo) dans le quotidien des enfants, parmi d'autres types d'activités non liés aux écrans (lecture, dessin, jeux en intérieur et extérieur...).

En milieu rural, dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et en Outre-mer, une importance donnée à la sociabilité : « être dehors » et « être ensemble »

Cela s'incarne par des activités en nature ou de plein air (mer, rivière, pêche, marche) et une connaissance accrue entre enfants quels que soient leurs âges.

Outre les parents, le lien social local est très présent dans leurs récits que ce soit via les grands-parents qui les emmènent à l'école ou s'occupent d'eux après l'école, via leurs frères et sœurs avec qui ils jouent parfois en attendant les parents à la maison, ou encore via les autres individus présents dans leurs quotidiens (voisins, amis du quartier ou du village, pêcheurs locaux avec qui les enfants s'occupent après l'école...)

En Guadeloupe, la participation à des activités traditionnelles locales prend une place particulière (carnaval, chants traditionnels, etc.). Les animaux domestiques sont très présents dans les récits. Ils structurent la journée et servent de médiateurs affectifs.

« Tu rencontres des personnes qui seront là toute ta vie »



Alors que l'apprentissage à l'école donne lieu à des sentiments plus mitigés

« Je n'aime pas l'histoire-géo... à cause du prof. »



« le matin c'est répétitif mais ça va »

Il existe une ambivalence dans les sentiments des enfants sur les temps scolaires, souvent liés à leurs goûts personnels, aux professeurs, à l'organisation de l'école ou encore à la fatigue. Certains demandent plus d'équilibre des temps passés sur chaque matière ou encore des méthodes plus «justes» que les punitions par lignes à recopier.

Certains enfants demandent l'organisation d'activités lors de la pause méridienne ou les récréations, des sorties scolaires ou encore de favoriser les loisirs à l'école comme en dehors (plus de sport, d'arts ou d'équipements adaptés comme les Skateparks).

Des activités extra-scolaires organisées et des devoirs qui rythment fortement la semaine et les journées

Quels que soient les territoires, les enfants complètent les temps d'apprentissage par des activités extra-scolaires. Toutefois, le nombre et type d'activités sont très variables en fonction des enfants. Certains enfants ont une semaine très remplie, d'autres, - notamment quand ils n'ont pas cours le mercredi, ou d'activités le samedi -, profitent de temps de repos, de jeu ou d'activités extérieures (jeux en extérieurs, pêche, centre commercial). Les activités extra-scolaires ont lieu les soirs de la semaine, le mercredi et le weekend.

Les devoirs sont vus comme une source de contraintes, plusieurs enfants traitent de la quantité de ces devoirs, très variable en fonction des professeurs, qui nécessitent une organisation spécifique limitant leurs temps libres.

« Je rentre de l'école, je fais mes devoirs. Je trouve que des fois il y en a trop »



« Après l'école, je fais de la boxe. »

«Après l'école, lundi mardi et jeudi je fais mes devoirs, le mercredi je fais des échecs. Vendredi je fais mes devoirs et je fais du sport »

Et le weekend et les vacances ?

L'organisation des temps de weekends est **très variée** en fonction de chaque enfant, de l'organisation familiale et des activités extra-scolaires. Par exemple, certains se reposent, font des activités en famille, d'autres en profitent pour aider à la maison ou aller voir le deuxième parent, d'autres encore participent à des activités organisées ou des tournois.

Quand le sujet des vacances est abordé, il s'agit pour les enfants de décrire leurs activités et lieux de vacances ou de mentionner le temps en famille qu'ils apprécient. A noter une différence entre les enfants qui partent et ceux qui restent et qui par vont par exemple en centre aéré.

En Guadeloupe, Les vacances sont très valorisées par les enfants car elles permettent de dormir, sortir, se détendre, voyager, se reconnecter à la nature et à la famille. Plusieurs enfants évoquent des moments passés à la mer, à la rivière, ou en voyage.



À la marge, quelques enfants mentionnent les questions liées au harcèlement et à des différences de traitement en fonction du genre

Le sujet de la violence et du harcèlement est apparu dans différents ateliers via l'évocation de situations spécifiques comme :

→ le rapport des plus grands aux plus jeunes à Villeteuse et Rennes

« les grands m'embêtent ou ils me disent des insultes »,

→ A Souvigné-sur-Sarthe, territoire rural, la question remonte dans l'environnement du collège qui se situe en ville

« On est jugés quand on arrive au collège. On nous prend pour des extra-terrestres, on nous demande quelle langue on parle. Les gens sont plus tolérants sur la façon de s'habiller à Souvigné ».

La thématique du genre est traitée via une demande de plus d'équité Rennes via des uniformes car « ça évitera les crops tops ». A Puiseaux, il est remonté que « les garçons mobilisent le ballon » dans la cour de l'école.

Synthèse

des ateliers

territoriaux

au regard

des thématiques

de la Convention

citoyenne

Les ateliers menés avec les enfants dans les territoires ont permis d'écouter leurs sentiments par rapport à leurs temps. Il en ressort que les témoignages des enfants sont marqués par l'expression d'une fatigue importante et constante, et une nette préférence pour les temps non organisés, qui leur permettent de souffler dans leurs journées. À l'inverse, l'apprentissage à l'école donne lieu à des sentiments plus mitigés. Au-delà de l'école, leurs semaines et journées sont rythmées par les activités extra-scolaires cadrées et des devoirs.

Coordination et gouvernance des acteurs qui interviennent dans les temps des enfants :

un choix clé de renforcer la coopération sur le long terme à l'échelle locale



La nécessité de renforcer la coopération entre les acteurs scolaires, les acteurs du périscolaire et du social, les collectivités territoriales et les familles (et éventuellement les employeurs du territoire) est une clé de réussite partagée sur tous les territoires.

Pour les participants aux ateliers, l'objectif est de favoriser et d'aider à faire émerger les **synergies locales**, voire pour certains de faire vivre des **dispositifs adaptés au territoire** comme le projet éducatif territorial (PETD), les cités éducatives ou encore le Contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP). Par ailleurs, des **offres déjà existantes sont peu connues** des familles, notamment de celles qui n'ont pas les moyens financiers. La coopération a aussi pour objectif de favoriser une **meilleure communication** et donc une meilleure utilisation de ce qui existe déjà.

Cet objectif fait face à plusieurs enjeux :

→ **Une culture institutionnelle du travail en « silos »**, qui doit être dépassée. Pour mettre en place un travail plus collégial, il faut mettre autour de la table des professionnels qui ne se connaissent pas.

→ **La disponibilité des parents** pour qui cela peut demander beaucoup d'investissement et de temps. Il faut trouver des moyens de connaître les contextes de vie, souvent très différents,

des enfants (du fait des différences de territoires ou encore de contextes familiaux).

→ **Ouvrir l'école, améliorer la relation de confiance entre professionnels et parents** et lever les blocages et craintes éprouvés par certains parents face à l'école. L'école est un lieu où il peut être difficile de faire entrer les parents qui ont différentes représentations plus ou moins positives, issues de leur propre vécu avec l'institution, des appréhensions face à des différences culturelles ou encore des exigences concernant l'école mais peu de disponibilités.

→ **Le manque de moyens humains** (personnels et bénévoles) et financiers, de compétences ainsi que le besoin de trouver du temps disponible.

Certains territoires remontent des premières actions déjà menées dans le sens d'une plus grande coordination entre les acteurs. C'est notamment le cas de Rennes et Marseille. À Marseille, les participants soulignent le besoin d'assurer une logique de continuité dans les actions déjà menées, de rendre visible ce qui est déjà fait et de donner les moyens à de nouvelles dynamiques d'émerger. Des élus dans un autre territoire insistent également sur la nécessité de stabilité dans les décisions politiques nationales.

Les propositions des participants aux ateliers territoriaux sur cette thématique :

→ **Proposer des formations inter-catégorielles** (entre différentes typologies d'acteurs) pour faciliter l'interconnaissance, maîtriser les contraintes des uns et des autres et pousser aux partenariats afin de favoriser une cohérence dans l'accompagnement (par exemple avec des personnels du secteur scolaire et périscolaire, des responsables d'associations, des directeurs d'établissement...);

→ **Créer des postes au sein des organisations** en charge du lien avec les autres acteurs ;

→ **Concierter davantage les acteurs impliqués** sur les objectifs des projets ;

→ **Remettre les enfants au centre du processus** en donnant de l'espace à l'écoute et l'expression de leurs besoins et concerter avec eux ;

→ **Mieux assister ceux qui accompagnent**, dont les parents, les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ou encore les enseignants, et prendre en compte leur fatigue ;

→ Pour les enseignants, **repenser les logiques d'inspection** pour en faire un temps plus qualitatif d'accompagnement ;

→ **Rendre attractifs et revaloriser les métiers au contact de l'enfant ;**

→ **Valoriser les apprentissages formels et informels des enfants ;**

→ **Favoriser la mixité sociale et culturelle ;**

→ **Donner une place aux parents** dans l'école tout en développant des démarches « d'aller vers » les parents et les enfants (hors des murs de l'école) ;

Mokhtar



"IL N'Y A DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE QUE DANS LA CAPACITÉ DES ACTEURS À TRAVAILLER ENSEMBLE."

CITÉS ÉDUCATIVES
CHÂTELLÉRAULT

Atelier territorial
Grandir dans la Vienne

→ **Monter des projets communs avec les parents ;**

→ **Mettre en place un Contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP)**

pour soutenir l'éducation populaire comme en Meurthe-et-Moselle sous forme quadriennales (une fédération d'éducation populaire, les communes et communautés de communes et le conseil départemental) ;

→ **Développer les Cités éducatives**, structures qui assurent un continuum entre les temps pédagogiques et extra-scolaires adaptés à chaque enfant sont particulièrement développées ;

→ **S'inspirer de la réflexion de l'approche des politiques temporelles** (comme le bureau des temps à Rennes).

* Définition de « l'aller vers » issu du catalogue des modalités d'information et de participation du public du Conseil national du débat public – octobre 2023 : être dans une démarche proactive qui consiste à faire l'effort de mise en relation avec les publics qui ne viennent pas spontanément participer ou qui ne se sentent pas légitimes ou concernés, notamment ceux traditionnellement les plus éloignés de la participation et de la décision.

Rythmes et temps scolaires :

un rythme trop soutenu, des conditions inadaptées et une fatigue forte des enfants



Un constat revient systématiquement des participants aux ateliers territoriaux : **les journées sont longues et denses avec un réveil en moyenne vers 7h et un endormissement vers 21h (à noter qu'en Outre-mer le réveil se fait même avant 5h)**. Ces journées sont souvent calées sur les contraintes liées à l'organisation du temps des adultes et du temps de transport (notamment en milieux rural, péri-urbain et Outre-mer). Cela génère une **forte fatigue** (dont témoignent les enfants eux-mêmes), un manque de temps libre et de **droit à l'ennui** pour les enfants.

Les participants soulignent un enjeu central : respecter les **rythmes biologiques** des enfants (sommeil, repos, pauses, vacances mieux réparties).

Les participants à plusieurs ateliers soulignent **le besoin d'adapter les temps scolaires et périscolaires aux besoins des enfants selon leur âge**. Pour exemple, le rythme s'intensifie au moment du collège avec un temps scolaire plus soutenu, couplé à des trajets déjà longs ou qui s'allongent parfois à cause d'une distance plus grande

du collège à la maison (notamment en milieu rural). Il s'agit également pour les adolescents, de permettre plus de liberté encadrée en journée.

Cette situation de fatigue et de manque de sommeil, est également **renforcée dans les familles plus précaires**, où les enfants partagent parfois des espaces exigus avec d'autres enfants, des adolescents et des adultes. De même, à Rennes, il est remonté que 60% des enfants en **situation de handicap** ont des troubles du sommeil.

Les participants déclarent que les temps de l'école et les temps de la famille se mélangent de plus en plus. Les enfants sont connectées à leurs familles en permanence à l'école grâce au téléphone. A la maison, ils se connectent parfois jusqu'à tard le soir afin de vérifier les devoirs sur le logiciel « Pronote ». Quant aux devoirs, ils se font à la maison, bien que le temps en famille soit déjà bien restreint. A Annecy, il est remonté que pour répondre à cet enjeu, certains établissements coupent les accès au logiciel « Pronote » sur certains horaires.

L'inadaptation des bâtiments scolaires et des rythmes aux changements climatiques (fortes chaleurs) sont soulignés dans les territoires particulièrement concernés par cette problématique comme en Guyane ou à Montpellier. « Il est inadmissible qu'en septembre et octobre, il y ait des salles de classe à 40° pour les enfants ».

Par ailleurs, la **pause méridienne** est mentionnée comme un enjeu clé, avec un certain nombre de problèmes à régler (bruit, fatigue, niveau d'encadrement...). En effet, les participants soulignent qu'une pause méridienne pas suffisamment bien organisée peut affecter la capacité de concentration des enfants pour l'après-midi.



Focus sur les vacances

La question de la durée des vacances est peu abordée, tant par les adultes que par les enfants. Il est toutefois mentionné à plusieurs reprises que **la période sans vacances, trop longue, en avril et juin**, engendre une grande fatigue chez les enfants.

Au sein des ateliers territoriaux, les vacances ont surtout été traitées sous l'angle des inégalités sociales. Les participants s'inquiètent du fait que les enfants les plus modestes ne partent pas, ce qui peut créer de l'isolement. Certains enfants qui restent dans leur territoire vont dans des centres de loisirs qui sont parfois dans leurs écoles avec des amplitudes horaires qui restent identiques au temps de l'école. A Annecy, le cas des parents exerçant des emplois saisonniers est mentionné puisqu'il pose des problématiques de garde.

Les propositions des participants aux ateliers territoriaux sur cette thématique :

→ Définir une ligne directrice qui fasse **consensus sur le rythme à la semaine**, établie à partir de la recherche, avec tous les éléments d'évaluation, y compris ceux provenant des sciences sociales ;

→ Penser les rythmes au regard de **l'évolution climatique** et notamment la difficulté de dispenser des apprentissages dans des équipements inadaptés aux fortes chaleurs, ou encore adapter les horaires, notamment dans les territoires ayant des différences de climat ;

→ **Alléger le rythme** des journées scolaire et mieux les répartir dans l'année (« travailler moins dans la journée et plus dans l'année ») ;

→ **Travailler sur les creux et les interstices** dans les journées et les années (temps de fin de journée, de vacances, temps du midi récréatif) tout en garantissant que les enfants disposent de temps libres;

→ **Améliorer la pause méridienne**. Les ateliers territoriaux révèlent l'existence d'un dissensus entre deux options : réduire la pause méridienne ou mieux l'organiser. Toutefois, quelques pistes concrètes sont proposées :

→ Améliorer la gestion des flux et l'organisation des restaurants scolaires ;

→ Encadrer cette pause pour en faire un temps d'apprentissage (sociabilité, autonomie, diversité alimentaire, limitation du gaspillage, initiation au tri des déchets...) et proposer des activités durant cette pause ;

→ Proposer un temps de repos post-repas.

→ **Reculer les calendriers des examens** (brevet et bac) afin de moins concentrer les enseignements ou proposer des stages en entreprise sur le mois de juin ;

→ **Equilibrer les différentes formes d'apprentissages pas uniquement scolaires ;**

→ **Restructurer des temps d'aide aux devoirs** : faire du temps périscolaire un temps d'aide aux devoirs, favoriser les devoirs faits à l'école et éviter les devoirs à la maison ;

→ **Donner un rôle de pivot au centre de loisirs** pour articuler les différents temps ;

→ **Travailler sur le bâti**, les équipements et le mobilier pour permettre plus de libertés pédagogiques.

« Mes enfants se lèvent une heure avant moi alors que je suis agricultrice et ils rentrent du collège alors que je finis ma journée »

Atelier multipartite à Souvigné-sur-Sarthe

Complémentarité des temps et diversité des apprentissages :

repenser les frontières et prendre en compte la richesse des territoires ainsi que les inégalités sociales et territoriales



Les participants aux ateliers soulignent plusieurs enjeux pour une meilleure complémentarité des temps :

Il ressort des ateliers territoriaux une volonté commune de favoriser les activités permettant **l'accès à la nature, à la culture et facilitant le lien social** ainsi que la pratique du sport, en complément des apprentissages traditionnels de l'école. **L'éducation à l'usage du numérique et au "bien-manger"** est également abordée par les participants, ainsi que **le besoin de temps libre et celui d'éviter la sur-sollicitation** notamment grâce à des aménagements de l'espace pensés pour ces temps libres.

Pour les participants, il s'agit de trouver **un équilibre entre temps d'apprentissages et temps de repos**. Il est également important de retrouver **la notion de plaisir** pour l'enfant (au-delà de l'enjeu de garde ou de performance dans certaines activités extra-scolaires comme le sport). A noter que les enfants font remonter une nette préférence pour les temps non organisés, qui leur permettent de souffler dans leurs journées. La question de **l'adaptation à l'âge** est également remontée lors des ateliers, notamment pour les adolescents qui, dès 12 ans, ne se retrouvent plus dans la logique des centres de loisirs et des horaires fixes.

→ Repenser les frontières entre l'école et l'extérieur.

En fil rouge, de nombreux participants abordent le sujet de l'apprentissage en dehors des murs de l'école et la valorisation des temps informels. Le sujet du lien entre la famille et l'école ressort également : les participants soulignent la nécessité de déconstruire des représentations de l'école parfois négatives des parents ou de dépasser des barrières culturelles.

→ Faciliter l'accès aux offres existantes en dépassant les barrières culturelles, territoriales et financières,

en faisant connaître ces offres ou encore n clarifiant et en accompagnant les parents dans le fonctionnement de l'écosystème scolaire, périscolaire, extra-scolaire et les modalités associées (transport, restauration...). Il s'agit également d'adapter l'offre aux âges des enfants.

→ Favoriser la mixité sociale et la mobilité

pour éviter l'isolement sur certains territoires et que les enfants se referment par communauté ou par quartier. Il s'agit ici également de leur permettre de construire leur avenir en ouvrant l'échelle des possibles et en limitant la peur de la nouveauté.

→ Inclure les particularités des enfants à besoins spécifiques,

pour penser des rythmes et des temps de qualité.

→ Enfin, et surtout, adapter ces temps aux spécificités territoriales

(s'appuyer sur la richesse des territoires et prendre les comptes les inégalités sociales et territoriales en place) : environnements différents, offrez d'activités disponibles, de proximité et pouvant être mise en œuvre, personnels disponibles, ressources financières, mobilités plus ou moins contraintes, coopération et gouvernance des acteurs, inégalités sociales, inégalités climatiques...

Les propositions des participants aux ateliers territoriaux sur cette thématique :

→ Favoriser l'accès aux offres de service :

→ **Mieux faire connaître les offres existantes** (loisirs, parcs, mobilité, vacances...), souvent riches, et susciter la curiosité des enfants et des familles, notamment auprès des publics qui en ont le plus besoin. Par exemple, du côté de Dijon, des colonies de vacances sont annulées chaque année, non pas pour des raisons financières, mais du fait d'un manque de participants par méconnaissance de l'offre ; Soutenir financièrement et administrativement le tissu associatif local ;

→ **Faire de certains lieux une porte d'accès** à de nombreux services et à des lieux de vie, comme par exemple, les centres sociaux, les tiers-lieux, les bibliothèques, les écoles etc. ;

→ **Favoriser l'accès de toutes et tous à ces services en les rendant itinérants** (par exemple : le cinébus) ;

→ **Mettre en place des politiques de réduction des coûts** (transports, activités, tarifications sociales) ;

→ **Repenser l'offre pour les adolescents** pour qu'elle soit moins encadrée et ouvrir des espaces pour leur permettre de se retrouver et de s'organiser par eux-mêmes ;

→ Avoir accès à des **tarifications sociales**.

→ Adapter les apprentissages :

→ **Aider les enfants et adolescents sur l'apprentissage de la gestion du temps**

→ **Développer d'autres types d'apprentissages** et de formats pédagogiques : alternance entre posture debout et posture assise par exemple, favoriser l'école du dehors et la créativité (dessin, lecture, activités manuelles) ;

→ Prendre en compte **les apprentissages formels et informels** ;

→ Donner aux enfants du temps et **des espaces de liberté et d'autonomie**, sans regard de l'adulte à la maison, à l'école et à l'extérieur ;

→ **Ne pas "diaboliser" le numérique**, mais encadrer ses usages et développer des dispositifs d'éducation aux écrans et à l'usage du numérique ;

→ **Adapter les règlements des écoles** pour avoir la capacité d'accompagner les besoins individuels (par exemple, des enfants qui auraient besoin de manger seuls) ;

→ **Encourager un temps de partage familial** sans écran pour discuter de la journée ;

→ **Permettre aux enseignants d'adapter le programme à la réalité locale** afin que les enfants connaissent mieux leur environnement et leur territoire.

→ Favoriser la mobilité dans les territoires :

→ **Lancer une plateforme de mobilité dans le département** (prêt de véhicules, organisation de covoiturages) ;

→ **Valoriser les infrastructures existantes de mobilité douce ou en créer** (ex : voies vertes, pistes de vélo aménagées pour aller en ville en toute sécurité) ;

→ **Organiser la prise en charge de certains transports par le réseau associatif** (clubs sportifs par exemple) ;

→ **Mettre en place des navettes** et des dispositifs de ramassage scolaire ;

→ **Rendre les déplacements gratuits** jusqu'à 18 ans ;

→ **Assurer la gratuité des transports durant l'été** pour permettre aux adolescents de découvrir la nature aux alentours de leur lieu de vie plutôt que de rester dans leur quartier ;

→ **S'autoriser à bouger** et à découvrir d'autres territoires (d'autres quartiers, des milieux ruraux ou inversement urbains).

→ Utiliser l'espace public comme un levier d'apprentissage :

→ **Adapter l'espace public aux enfants** (par exemple, bloquer les rues aux alentours des écoles pour que les enfants puissent y évoluer en toute sécurité ; aménager des pistes cyclables et voies vertes ou mettre en place des aménagements extérieurs permettant de rendre les enfants plus autonomes).

→ Repenser les délimitations territoriales physiques :

→ **Travailler sur la carte scolaire** ;

→ **Désenclaver les quartiers** pour favoriser la mixité sociale et les déplacements ;

→ **Prendre en compte l'existence d'écoles qui ne rentrent pas dans les critères des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** ou éducation prioritaire mais qui sont confrontées à des difficultés similaires.

Temps des parents et parentalité :

soutenir et engager les parents tout en reclarifiant les rôles entre écoles et famille



Aline

Atelier territorial
Grandir en
Haute-Savoie



* Ré-intégrer les parents de bonne volonté dans les processus de co-construction. N'oublions pas les parents de bonne volonté !

Partout, les participants aux ateliers décrivent des situations parentales complexes et stressantes, des horaires de travail non flexibles avec des temps de transports conséquents (quel que soit le niveau de revenus).

Ces éléments sont d'autant plus soulignés dans le cas des familles **monoparentales**, d'autant plus lorsqu'ils sont isolés sur leur territoire de résidence. A ceci s'ajoute pour certains une forme de **précarité** (absence de travail stable, mal logement, difficulté à lire et à écrire des parents ce qui oblige les enfants à s'occuper de la gestion administrative).

Cette situation a des conséquences sur la disponibilité des parents, le temps passé en famille ou encore la disponibilité de ceux-ci pour contribuer à la vie territoriale et au tissu associatif.

Les participants aux ateliers territoriaux soulignent plusieurs enjeux fondamentaux en lien avec les questions de parentalité :

→ **Le besoin de soutien à la parentalité.** Il s'agit de fournir des solutions de garde tout autant que de **donner les moyens aux parents de s'occuper de leurs enfants**, tout en respectant leur « **droit au répit** ». Dans des situations de surpopulation des logements, les enfants ont également besoin de solutions d'espaces de travail extérieur à la maison.

→ **Le manque de clarté de la répartition des rôles entre la famille et l'école.** La nécessité de reclarifier les rôles entre famille et école et **d'améliorer la relation et la confiance** entre les professionnels (scolaires et périscolaires) et les parents (parfois peu disponibles et exigeants ou mal à l'aise avec le cadre scolaire)

→ **En Outre-mer, l'enjeu de développement des valeurs de l'éducation familiale semble particulièrement important.** Les participants décrivent des parents focalisés sur les besoins de développer la sécurité et le bien-être matériel de la famille, auxquels il reste donc peu de temps pour les enfants. Des enfants qui eux-mêmes décrivent leur rôle pour aider les parents et grands-parents après l'école, par exemple pour la vente de fruits, ou des familles nombreuses dans lesquelles les plus grands s'occupent des petits. Par ailleurs, le manque d'information des familles a des conséquences directes sur les enfants. Certains parents ignorent les effets des écrans sur le sommeil et la qualité des apprentissages de leurs enfants. De même, l'absence d'éducation familiale à la sexualité contribue à un nombre élevé de jeunes parents, qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour assumer pleinement cette responsabilité.

A noter que dans les territoires ruraux, Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et Outre-mer (et à la différence des milieux urbains où il est remonté le besoin de refaire société) outre les parents, sont également très présents dans les récits des enfants le **lien familial** d'une part, via les grands-parents qui les emmènent à l'école ou s'en occupent après l'école, ou via leurs frères et sœurs avec qui ils jouent parfois en attendant les parents à la maison. Le **lien social local**, via les autres personnes présentes dans leur quotidien (voisins, amis du quartier ou du village, pêcheurs locaux avec qui les enfants s'occupent après l'école...) est également souvent mentionné.

Les propositions des participants aux ateliers territoriaux sur cette thématique :

→ **Mieux communiquer sur les offres d'activités extra-scolaires existantes :**

des offres existent, mais souvent le taux de recours est peu satisfaisant, par manque de connaissance ;

→ **Composer avec les horaires des parents,**

notamment du fait de leur emploi : agir avec les employeurs ou encore mettre en place des solutions de garde adaptées aux bassins d'emploi ;

→ **Favoriser le rapport entre école et famille via :**

→ des dispositifs « d'aller vers »* pour développer plus de familiarité et de confiance avec le système scolaire ;

→ des solutions d'écoute et de formation des enseignants et des investissements dans des projets de co-éducation (sommeil, écran...) ;

→ **Mieux communiquer avec les familles** dans la prise en compte de leurs cultures, de leurs peurs et de leurs appréhensions ;

→ **Organiser des projets communs avec les familles en fonction de leurs compétences et talents.**

* Définition de « l'aller vers » issu du catalogue des modalités d'information et de participation du public du Conseil national du débat public – octobre 2023 : être dans une démarche proactive qui consiste à faire l'effort de mise en relation avec les publics qui ne viennent pas spontanément participer ou qui ne se sentent pas légitimes ou concernés, notamment ceux traditionnellement les plus éloignés de la participation et de la décision.

Écrans et numérique :

entre opportunité et risque, la formation et sensibilisation des adultes comme premières clés



Entre levier positif et risques forts, les participants aux ateliers territoriaux sont ambivalents quant aux usages du numérique et des écrans. Il s'agit pour eux de **ne pas diaboliser le numérique, d'accepter la réalité de son existence, mais d'encadrer son usage**.

D'un côté, les outils numériques peuvent favoriser l'apprentissage, la communication ou encore permettre aux enfants isolés géographiquement et socialement de sortir de leur milieu en ouvrant les possibles. Pour les parents, le téléphone facilite le contact avec leurs enfants quand les déplacements durent longtemps.

De l'autre côté, de nombreuses conséquences négatives sont pointées du doigt. Les participants citent en particulier des conséquences sur la santé mentale, l'exposition à la pornographie et à la violence ainsi que le rapport aux femmes qui s'en suit, le rapport à l'image, la qualité et le temps de sommeil, la concentration, le harcèlement en ligne ou encore l'anxiété et le stress face à une grande absorption d'informations notamment négatives...

Les participants estiment que ces outils sont mis dans la main des enfants sans leur donner le mode d'emploi, car souvent les adultes (parents et professionnels) sont également dépassés par ces outils, et ont du mal à appréhender les différentes injonctions contradictoires liées aux écrans.

Les participants ont également fait remonter un besoin de **cadre l'usage du numérique dans le contexte scolaire**. En effet, cela impacte les enfants qui ne disposent pas d'un bon accès au numérique ; et floute les frontières entre les temps à l'école et ceux en famille (connexion permanente entre école et famille via les téléphones, et via le logiciel « Pronote »).

A noter que lors des ateliers « voix de l'enfant », lors de la description de leurs journées, les enfants ont autant mentionné **les activités numériques** (télévision, téléphone, vidéos et jeux vidéo) **que les autres types d'activités** (lecture, dessin, jeux en intérieur et en extérieur...).

Quelques spécificités étaient toutefois à noter dans les témoignages des enfants :

→ A Villeteuse, où presque tous les enfants déjeunent au moins deux fois par semaine chez eux, les écrans sont plus présents quand ils sont chez eux le midi.

→ A Dugny-sur-Meuse, certains enfants remontent parfois une frustration envers leurs frères et sœurs plus âgées qui préfèrent regarder la télévision ou être sur leurs téléphones que jouer avec eux.

Les propositions des participants aux ateliers territoriaux sur cette thématique :

→ **Légiférer sur les écrans**, les usages des technologies et le désir du téléphone ;

→ **Développer des dispositifs d'éducation aux écrans et à l'usage du numérique**, notamment à partir de réflexions conduites par des scientifiques ;

→ **Former et informer les adultes, parents et professionnels de l'enfance** au rapport aux écrans et à Internet (par tranche d'âge) ;

→ **Envisager un droit à la déconnexion des enfants** ;

→ **Favoriser des dispositifs comme "Promeneurs du net"**.

Un promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur,...) ou de la parentalité (référént famille) qui, au cours de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes et les parents sur Internet et les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat,...). Il les écoute, les conseille, répond à leurs questions ou les oriente le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

« Ils passent du temps à regarder les ENT, Pro Note... pour regarder les devoirs, les notes qui vont tomber... »

Atelier multipartite à Dugny-sur-Meuse

Santé et santé mentale :

une offre insuffisante renforcée
par des inégalités sociales



Les participants aux ateliers soulignent **une offre de soins insuffisante** en matière de santé, quelles que soient les typologies de territoires.

Au-delà de l'accès aux médecins généralistes de plus en plus compliquer, les participants soulignent **le manque de spécialistes** à l'échelle des territoires (orthophonie, ergothérapie, ophtalmologie, accompagnement psychologique). Au sein du milieu scolaire, les participants évoquent **le manque de personnel médical et de personnel formé**.

Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous sont jugés particulièrement longs : dans certains cas, il est question de plusieurs mois, voire d'années.

Pour certaines familles, la rareté de l'offre oblige à se déplacer vers une autre ville ou un autre département, ce qui implique une **charge d'organisation** et de transport significative. Lors de l'atelier d'Aulnay-sous-bois (Seine-Saint-Denis), il est évoqué que des séances de rééducation de 30 minutes nécessitent au total deux heures, ce qui impacte l'ensemble des temps de la famille. Ceci est renforcé par **la difficulté d'accès à un professionnel** de santé en dehors des temps scolaires. **Cette situation pèse particulièrement sur les familles d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques**.

L'impact de la santé sur les apprentissages est important :

- Fatigue et stress des enfants en raison de leur rythme et de l'usage du numérique;
- Enjeux de santé mentale chez les adolescents ;
- Enjeu de détection le plus tôt possible chez les plus jeunes des problématiques afin de prévenir les impacts futurs ;
- ...

A Souvigné-sur-Sarthe – en milieu rural - Les enfants évoquent des environnements bruyants où le retour chez soi permet de retrouver du calme. Les moments après l'école se passent chez soi, avec des enfants qui ont l'air d'avoir leurs propres espaces.

Le repas, source d'inégalités sociales

De fortes inégalités sociales remontent sur la question du repas. **En Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et en Outre-mer, certains enfants ne petit-déjeunent pas** pour des questions financières ou par manque d'habitude. Les déjeuners à la cantine pour certains sont les seuls repas de la journée. Or, certains enfants rentrent à la maison pour éviter de payer la cantine.

Denis

Atelier territorial
Grandir dans
la Vienne



En Guyane, il est également mentionné des pénuries de places à la cantine.

Les repas en dehors de l'école sont souvent associés à de l'alimentation peu saine. **En Guadeloupe, les enfants indiquent aimer cuisiner, mais citent peu de nourriture saine et locale**. Les adultes entendus indiquent que 2/3 des enfants en Guadeloupe seraient en surpoids et qu'une majorité ne prend pas de petit-déjeuner.

A noter, que **l'importance d'aimer ce qu'ils mangent** revient régulièrement lors des ateliers avec les enfants, que ce soit pour parler de la qualité de la cantine (qui est dans plusieurs territoires source de frustration et de critiques), que des temps de repas à la maison ou en extérieur.

Les propositions des participants aux ateliers territoriaux sur cette thématique :

→ **Garantir une présence médicale à l'infirmerie scolaire ;**

→ **Mettre en place des relais de proximité** auprès des adolescents liés aux enjeux de santé mentale (infirmerie scolaire) avec des spécificités pour les jeunes filles ;

→ **Mieux penser l'articulation entre le soin et les temps d'école ;**

→ **Développer des dispositifs permettant d'aborder la santé globale de l'enfant dans son environnement** familial, social et écologique et faciliter la coordination des professionnels de santé (comme la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF) à Poitiers) ;

→ **Sensibiliser les parents très tôt** (dès la maternité) aux enjeux de santé des enfants ;

→ **Mettre en place un petit-déjeuner gratuit pour tous les enfants** en facilitant l'achat de ces denrées par les communes ;

→ **Instaurer une tarification sociale pour les repas ;**

→ **Prévoir des temps d'éducation à l'alimentation et à la nutrition pour toutes et tous.**

Violence et harcèlement :

un sujet non-prépondérant dans les échanges en ateliers



La question de la violence et du harcèlement a été très peu abordée par les adultes et les enfants lors des ateliers.

Compte tenu du fait que ce sujet n'a pas été traité de manière prépondérante, et étant donné le peu de données dont nous disposons, ces quelques éléments sont à manier avec prudence.

Les participants qui évoquent ce sujet partagent le constat d'une exposition à la violence physique et en ligne, ainsi que des comportements à risque des enfants. Ces comportements à risque seraient favorisés par l'ennui (par exemple liés aux trafics de drogue) ou par le manque d'éducation à la sexualité et à la parentalité jeune.

L'exposition des enfants aux problématiques de drogue des adultes, dans la rue ou dans les espaces de loisirs est un sujet cité par les participants des grandes villes qui contraignent les espaces de vie et de jeux des enfants.

Du côté des enfants, ce sujet est apparu dans différents ateliers, lorsque les enfants évoquent des situations spécifiques, par exemple :

→ Le rapport des plus grands aux plus jeunes à Villetaneuse et Rennes : « les grands m'embêtent ou ils me disent des insultes » ;

→ 7 enfants sur les 10 participants à l'atelier de Rennes (filles et garçons) demandent plus d'équité à Rennes via des uniformes, car « ça évitera les crops tops » ;

→ A Puiseaux, un enfant indique que « les garçons mobilisent le ballon » dans la cour de l'école ;

→ A Montpellier des adultes indiquent « des filles de 12/13 ans qui n'ont pas le droit de sortir dehors toutes seules. ».

A Souvigné-sur-Sarthe, territoire rural, cette question ressort également dans l'environnement du collège lorsque les enfants vivant en milieu rural sont au collège en ville :

« On est jugés quand on arrive au collège. On nous prend pour des extra-terrestres, on nous demande quelle langue on parle. Les gens sont plus tolérants sur la façon de s'habiller à Souvigné ».

Inclusion et prise en compte des besoins spécifiques :

pouvoir accueillir et offrir du temps de qualité



L'inclusion et la prise en compte des besoins spécifiques des enfants et des handicaps sont des sujets identifiés par les participants comme **relevant directement des enjeux de coordination entre acteurs**. Face à une offre de service jugée insuffisante, ils soulignent le besoin de plus d'investissements humains, matériels et financiers.

Concernant les enfants en situation de handicap ou plus largement à besoins spécifiques

Les participants des ateliers dans les territoires remontent **des situations complexes avec des structures scolaires inadaptées, des délais d'attente longs pour une prise en charge** (qui peuvent souvent s'étendre sur une année) et **des diagnostics compliqués** (absence de formation et sensibilisation des parents et enseignants, ainsi que **des spécialistes en nombre insuffisant, souvent éloignés** et des rendez-vous ayant lieu sur le temps d'école, pesant sur les temps des enfants, des parents et des familles).

Les établissements spécialisés tel que les instituts médicoéducatifs (IME) ne disposent pas d'assez de places. En milieu scolaire, il est difficile de maintenir en poste sur le temps long les Accompagnants d'élèves en situation de Handicap (AESH). Par ailleurs, les modalités d'accompagnement individuels ou collectif et sur la pause méridienne peuvent varier entre les AESH.

«Comment vraiment proposer un accueil inclusif de qualité?»

Florence

Concernant les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Les participants remontent des besoins particuliers des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), notamment en matière de soins auxquels ils n'ont pas accès et d'éducation à l'école. A Rennes, les participants évoquent le travail des écoles effectué au-delà de leurs missions pour les enfants en situation sociale compliquée.

Les propositions des participants aux ateliers territoriaux sur cette thématique :

→ Au-delà de l'enjeu de permettre l'accueil des enfants à besoins spécifiques, il s'agit de leur accorder du temps de qualité et de pouvoir adapter les activités à leurs besoins et profils. A Rennes, les élus mentionnent que 60% des enfants en situation de handicap ont des troubles du sommeil, et pourtant, ils sont tenus aux mêmes horaires ;

→ Améliorer la coopération entre les acteurs pour une meilleure prise en charge des besoins spécifiques ;

→ Penser l'inclusion sur les temps de loisirs, pas uniquement temps scolaires ;

→ Former les accompagnateurs et les enseignants afin de les aider à développer les outils pour favoriser l'inclusion ;

→ Favoriser la reconnaissance du handicap et apporter des solutions plutôt que des complexités aux familles concernées.

→ S'inspirer de la réflexion de l'approche des politiques temporelles (comme le bureau des temps à Rennes).

Inégalités sociales et territoriales :

un fil rouge des contributions issues des ateliers



Jonathan

Atelier territorial
Grandir dans
la Meuse



"Ce sont les freins
qui nous donnent
la force de nous
battre et d'exister."

La question des inégalités sociales et territoriales est particulièrement transversale : c'est un des fils rouges des contributions issues des ateliers territoriaux. Toutefois, à travers les retours issus des ateliers territoriaux, trois grandes catégories d'inégalités apparaissent particulièrement saillantes :

→ **Les inégalités dans l'accès aux offres de services** (activités, transports, vacances, santé, alimentation...): si souvent des offres existent, celles-ci sont souvent méconnues ou mal comprises par les familles.

En ce qui concerne la santé et l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques, comme le handicap, les participants jugent l'offre insuffisante ou non adaptée aux besoins. L'impact de l'accès aux transports apparaît comme une cause majeure d'inégalités dans l'organisation des temps des enfants, tout autant que l'accès à des infrastructures et la qualité de celles-ci.

→ **Les inégalités sociales et économiques liées au contexte familial dans lequel grandit l'enfant** : les conditions de vie jouent un rôle majeur dans l'organisation des temps des enfants, notamment pour les familles précaires : mal-logement, fracture numérique, mauvaise alimentation, diversité des cultures, de normes et de codes (nous parlons ici autant de cultures territoriales différentes que de cultures internationales), difficultés à lire et à écrire des parents, monoparentalité, conditions de travail des parents, lien social de proximité...

Ces contextes ont des conséquences directes notamment sur l'état de santé des enfants, la capacité de coopération et de dialogue entre les professionnels et les parents, la disponibilité et la fatigue des parents, ou encore sur les activités et les apprentissages des enfants.

→ **Les inégalités face au climat : l'inadaptation des bâtiments scolaires et des rythmes aux changements climatiques** (fortes chaleurs) sont remontés dans les territoires les plus exposés à cette problématique comme en Guyane ou à Montpellier. « Il est inadmissible qu'en septembre et octobre, il y ait des salles de classe à 40° pour les enfants ». Cela concerne également parfois l'habitat des enfants ou tout simplement le fait de "grandir avec la chaleur" avec des aménagements urbains qui ne sont pas forcément adaptés.



Focus

sur les enjeux de mobilité :

Traiter la question des inégalités nécessite de faire un zoom sur les modalités et les temps de transport qui ressortent comme un élément central pour l'organisation des temps de l'enfant dans les territoires. Les transports constituent un temps nécessaire pour accéder à l'école, aux activités extrascolaires, aux loisirs ou encore aux soins. Cette situation, qui pèse plus largement sur le temps des familles, est accentuée pour les enfants en situation de handicap. Ce sujet touche également la question de l'autonomie des enfants (les plus jeunes ne peuvent pas se déplacer seuls et à l'inverse, un besoin de plus de liberté est mis en avant pour les adolescents).

La question des rythmes et des temps est fortement associée à celle du transport en milieu rural, dans les Outre-mer et dans les espaces péri-urbains. Dans ces territoires, l'accès à un moyen de transport est une nécessité pour accéder à toutes les activités (sportives, culturelles, soins) ou se rendre à l'école. Mais la distance rallonge les temps des journées. Le transport est également contraint par les temps de trajet jusqu'au travail des parents (et peut être rendu encore plus complexe en cas d'absence de soutien familial de proximité).

En périphérie de Dijon, certains enfants passent plus de 2h dans les transports dans la journée. D'autres arrivent très tôt à l'école (7h du matin) car ils sont obligés de prendre des offres de transports prévues pour les travailleurs (avec une ligne de train unique le matin). En périphérie de Verdun, il est plus simple (mais coûteux) d'aller à Paris que d'aller à Nancy ou Metz.

Parmi les solutions mises en œuvre au quotidien :

→ Dans certains territoires, de plus en plus de jeunes sont en internat pour limiter le temps de transport ;

→ Les activités extrascolaires s'organisent autour de créneaux horaires plus tardifs, après 18h.

Focus sur les spécificités territoriales liées aux transports

Dans les Outre-mer, les transports sont soit longs soit onéreux. Les enfants arrivent souvent tôt devant leur établissement (avec des levers avant 5h du matin) et disposent de longues plages horaires « oisives » et « désœuvrées » selon les parties prenantes du territoire interrogées. En Guadeloupe, les participants soulignent que ces moments peuvent susciter de mauvaises influences ou comportements, liés à l'ennui.

Au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la mobilité doit permettre selon les participants de décroiser les quartiers et de favoriser la mixité sociale, notamment pour les jeunes de 12 à 18 ans. Mais il existe des barrières culturelles, d'habitudes, financières ou tout simplement un manque de connaissance et de compréhension de l'offre par les parents et les enfants.

En QPV et en milieu rural, les participants remontent l'importance que jouent les mobilités pour permettre aux enfants de construire leur avenir en ouvrant l'échelle des possibles et en limitant la peur de la nouveauté. "Il faut donner l'habitude de se déplacer dès le plus jeune âge, pour avoir plus de possibilités de se déplacer plus tard" et notamment pouvoir partir pour les études. En milieu rural, le risque d'isolement des jeunes est également pointé du doigt.

Pour toutes ces raisons, l'offre de transports, son coût et la durée des déplacements apparaissent comme des enjeux centraux de l'organisation des temps de l'enfant. Si des transports bien organisés permettent d'ouvrir les perspectives ; l'inverse risque d'isoler les jeunes dans leurs quartiers ou villages.

Annexes

Liste des ateliers organisés par le CESE dans le cadre de la CCTE

Région	Département	Commune	Type d'ateliers	Date de l'atelier	Nombre de participants
ile-de-France	Seine-Saint-Denis (93)	Villetaneuse	Voix de l'enfant	03-juil.-25	5
Nouvelle-Aquitaine	Vienne (86)	Poitiers	Multipartites	03-juil.-25	25
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie (74)	Annecy	Multipartites	04-juil.-25	36
ile-de-France	Seine-Saint-Denis (93)	Aulnay-sous-Bois	Multipartites	08-juil.-25	33
Pays de la Loire	Sarthe (72)	Souvigné-sur-Sarthe	Multipartites	17-juil.-25	18
Pays de la Loire	Sarthe (72)	Souvigné-sur-Sarthe	Voix de l'enfant	17-juil.-25	8
Régions d'outre-mer	Guadeloupe (971)	Pointe-à-Pitre	Multipartites	19-juil.-25	27
Régions d'outre-mer	Guadeloupe (971)	Pointe-à-Pitre	Voix de l'enfant	19-juil.-25	15
Hauts-de-France	Pas-de-Calais (62)	Arras	Voix de l'enfant	22-juil.-25	8
Bretagne	Ille-et-Vilaine (35)	Rennes	Multipartites	26-août-25	24
Bretagne	Ille-et-Vilaine (35)	Rennes	Voix de l'enfant	26-août-25	10
Grand Est	Meurthe-et-Moselle (54)	Nancy	Voix de l'enfant	26-août-25	13
Grand Est	Meurthe-et-Moselle (54)	Nancy	Multipartites	26-août-25	32
Hauts-de-France	Pas-de-Calais (62)	Arras	Multipartites	26-août-25	17
Normandie	Eure (27)	Evreux	Multipartites	27-août-25	8
Normandie	Eure (27)	En ligne	Elus	27-août-25	4
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or (21)	Dijon	Multipartites	28-août-25	42
Centre Val de Loire	Loiret (45)	Puiseaux	Multipartites	28-août-25	21
Centre Val de Loire	Loiret (45)	Puiseaux	Voix de l'enfant	28-août-25	17
Grand Est	Meuse (55)	Ligny-en-Barrois	Multipartites	29-août-25	14
Grand Est	Meuse (55)	Dugny-sur-Meuse	Multipartites	29-août-25	14
Grand Est	Meuse (55)	Ligny-en-Barrois	Voix de l'enfant	29-août-25	10
Grand Est	Meuse (55)	Dugny-sur-Meuse	Voix de l'enfant	29-août-25	10
Occitanie	Hérault (34)	En ligne	Entretien élus	04-sept.-25	1
Bretagne	Ille-et-Vilaine (35)	En ligne / entretien	Elus	05-sept.-25	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône (13)	Marseille	Multipartites	09-sept.-25	32
Occitanie	Hérault (34)	Montpellier	Multipartites	11-sept.-25	14
Régions d'outre-mer	Guyane (973)	Cayenne	Multipartites	11-sept.-25	19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône (13)	Marseille	Voix de l'enfant	15-sept.-25	12

Annexe n°7 : Liste des déposants de cahiers d'acteurs

Les personnes morales (collectivités territoriales, associations, syndicats, etc.) et les élus et élus (de collectivités territoriales, députés, sénateurs ou députés européens) qui souhaitent faire connaître leurs propositions, actions ou retours d'expériences sur les enjeux des temps de l'enfant ont pu déposer des cahiers d'acteurs.

Il est à noter que ces cahiers d'acteurs, disponibles sur le site internet de la Convention, n'ont pas fait l'objet d'un temps dédié en session.

Les cahiers d'acteurs sont accessibles sur le site internet de la Convention citoyenne : **conventioncitoyennetempsenfants.lecese.fr**.

- [Association des Ludothèques Françaises ↗](#)
- [Association des maires de France ↗](#)
- [Association des maires ruraux de France ↗](#)
- [Association Française des Psychologues de l'Education Nationale ↗](#)
- [Association nationale des maires des stations de montagne \(ANMSM\) ↗](#)
- [CFDT Education Formation Recherche Publiques ↗](#)
- [Collectif de 11 Fédérations et d'Associations d'Education populaire et culturelles ↗](#)
- [Collectif de 16 organisations éducatives laïques du Rhône ↗](#)
- [Comité National Olympique et Sportif Français ↗](#)
- [Confédération des acteurs du tourisme ↗](#)
- [Confédération Nationale des Foyers Ruraux ↗](#)
- [Conseil d'orientation des politiques de jeunesse ↗](#)
- [Coup de Pouce ↗](#)
- [Dynamique pour les Droits des Enfants ↗](#)
- [Familles de France ↗](#)
- [Fédération française de psychiatrie ↗](#)
- [Fédération française des Clubs Omnisports ↗](#)
- [Fédération générale des PEP \(Pupilles de l'enseignement public\) ↗](#)
- [Fédération Léo Lagrange ↗](#)
- [Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants ↗](#)
- [Fédération Syndicale Unitaire \(FSU\) ↗](#)
- [Fep-CFDT - Formation et Enseignement Privés ↗](#)
- [FSU-SNUipp Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC ↗](#)

- [Fondation pour l'enfance ↗](#)
- [Groupe national des établissements publics sociaux et médicaux sociaux ↗](#)
- [Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ↗](#)
- [Hexopée ↗](#)
- [Institut de formation d'animation et de conseil ↗](#)
- [Label Vie ↗](#)
- [La CNAJEP ↗](#)
- [La Ligue de l'enseignement 1 ↗](#)
- [La Ligue de l'enseignement 2 ↗](#)
- [Le collectif CEP-Enfance ↗](#)
- [Le comité de filière animation ↗](#)
- [Le Réseau français des villes éducatrices \(RFVE\) ↗](#)
- [Les Francas ↗](#)
- [Jeunesse au Plein Air ↗](#)
- [Restau'Co et le Syndicat National de la Restauration Collective ↗](#)
- [SOS Villages d'enfants France ↗](#)
- [SUD Education ↗](#)
- [UNAPEI ↗](#)
- [UNSA Education ↗](#)
- [UNSA syndicat éducation populaire ↗](#)
- [Union Sport et Cycle ↗](#)
- [Union sportive de l'enseignement du Premier degré ↗](#)
- [Ville de Rezé – Direction éducation et jeunesse - CSC ↗](#)

Annexe n°8 : Témoignages des citoyennes et citoyens sur la Convention

CITOYENNES ET CITOYENS	TÉMOIGNAGES
Que diriez-vous à un proche qui serait tiré au sort pour la prochaine Convention ?	
Anonyme	De faire cette convention car c'est une expérience unique et qui est peut-être intense mais qui te rapproche de la connaissance au niveau travail sur le thème proposer et faire des connaissances au niveau des citoyens, les échanges sont constructifs.
Isabelle	Je lui dirais d'y aller sans faute, c'est très intéressant et enrichissant.
Cathy	Vis-la à fond et apprend des autres. Prends ta place, sois légitime.
Anonyme	Je lui dirai qu'il faut accepter car c'est une expérience enrichissante, car c'est important dans la vie d'un citoyen de donner son avis lorsqu'on nous le propose, car c'est valorisant de faire avancer les sujets de sociétés.
Anita	Je lui dirai qu'il va vivre une expérience intéressante, humainement er personnellement. Par contre, je lui préciserai vraiment que c'est une convention sur le fonctionnement de la démocratie participative et non citoyenne, car cela a vraiment été une incompréhension de ma part et une frustration tout du long.
Aurélie H.	Participer à une convention est une expérience très enrichissante à tout point de vue. C'est une véritable chance d'être au cœur d'une source aussi précieuse pour l'avenir de tous ! Une belle aventure humaine. Merci.
Jennifer	Je dirais que c'est une chance et que tout le monde ne l'a pas. Cela te montre que tu es capable de faire des choses que tu ne pensais pas, prendre la parole en public par exemple et cela permet d'avoir plus confiance en soi.

Quel souvenir aimeriez-vous garder de cette convention dans quelques années ?	
Susanne	La convention a été pour moi une occasion unique pour travailler sur un sujet qui me tient à cœur, les enfants, leur bien-être et le développement, pour leur permettre de devenir des citoyennes et citoyens instruits et responsables. Je garderai le souvenir de débats passionnés et de rencontres exceptionnelles.
Anonyme	Le souvenir de toutes les rencontres, des débats, des consensus, des votes. La formidable chance d'avoir été confronté à un véritable exercice de la démocratie, d'avoir vécu en directe la gouvernance réussie de cette convention. Bravo à tous et à toutes.
Anonyme	De belles rencontres et être fière de m'être investie pour ce sujet si important qu'est l'avenir de nos enfants ou citoyens de demain.
Patrick	Le souvenir d'un point de départ pour des actions dans les territoires.
Ievgeniia C.	L'amour pour tous les enfants : tout le long de nos travaux, j'ai ressenti de l'amour pour tous les enfants, les fleurs de la vie.
Gaëlle	Le numéro inconnu affiché sur mon téléphone, la curiosité de répondre, le vertige lorsque j'ai décidé de sauter à pieds joints dans une aventure inconnue. La fulgurance de la rencontre, le premier jour, avec 140 horizons, tous passionnants et différents de moi. L'envie de faire corps, de créer et porter « notre » voix. La chance de collaborer à une idée plein de de promesses : la démocratie citoyenne.
Qu'aimeriez-vous garder de votre expérience dans la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant ?	
Sylvie	L'écoute des avis parfois très différents des miens et mêmes parfois strictement opposés. Le respect et la recherche d'un consensus pour que chacun s'en trouve grandit. Les liens d'amitiés créés.
Tiffany L.	Je garderai de cette expérience, une aventure humaine avec des gens à qui je n'aurais jamais adressé la parole, avec plein d'idées et de ressenti, qui m'ont fait changer d'avis sur pas mal de choses !! merci de m'avoir accordé votre confiance.
Morgane	Le souvenir que pouvoir donner son avis librement compte. Que celui-ci est souvent conforté par le collectif quand l'avis est bien construit, détaillé, sourcé. Une valeur essentielle de l'exercice est la transparence de tous les acteurs, les mots sont importants, ils doivent résonner juste. Ainsi le consensus pourra être construit.

Claudine	J'aimerais et je vais continuer à œuvrer dans ma région, auprès de ma municipalité sur les temps de l'enfant. Une belle expérience enrichissante et humaine.
Gilles	Nous avons mieux reflété la société, dans sa diversité, que les élus. Cela nous a permis de voir que chacun avait des choses à dire, quelle que soit son niveau d'instruction.
Qu'est-ce qui vous a le plus marqué au fil des différentes sessions ?	
Marion P.	L'évolution. Au départ et même à la moitié de la convention, je me disais que l'on n'arriverait pas à construire quelque chose et arrivé à la fin, je suis épatée de ce que l'on a produit. Les rencontres !
Sylvain	La capacité à finalement trouver des propositions avec un fort consensus malgré des débats houleux. Un exemple pour les autres assemblées.
Anonyme	Le mode de travail qui était au top, sinon la structuration du thème était assez vaste en fonction du nombre des citoyens, avoir moins un avis sur des tranches d'âge en petit nombre différent.
Qu'est ce qui s'est passé alors que vous ne vous y attendiez pas du tout ?	
Anonyme	Ce à quoi je ne m'attendais pas du tout, c'est d'ÉPROUVER ce qu'est l'intelligence collective, ce qui est supérieur à la somme des unités. Cette synergie est surprenante et émouvante. Tolérer des tempéraments, difficile pour moi, fait partie de la surprise.
Anonyme	La production et l'engagement des citoyens et citoyennes immédiat ! Merci <3
Anonyme	Une prise de conscience citoyenne sur le pouvoir qu'ils peuvent/ devraient avoir sur leur environnement. Que la politique devienne pour eux une évidence. Pas la politique politicienne. La politique concerne le pouvoir de chacun d'avoir une voix, une légitimité à prendre aux décisions qui impactent la vie de la cité.
Valérie	J'ai rencontré de très belles personnes, animées par un seul but : améliorer la vie de nos enfants. Je ne pensais pas que ce groupe constitué de multiples personnes, d'univers différents, de cultures différentes puissent s'unir pour travailler à un même but. Merci à vous. Je repars avec des copains.

Comment avez-vous trouvé vote place au sein du groupe ?	
Camille	Au début j'étais plutôt impressionnée et admirative de ceux qui arrivaient à prendre la parole en hémicycle car j'avais peur de dire des bêtises. Petit à petit j'ai pris confiance et ai pu exprimer mes opinions. Merci d'avoir pu permettre cette évolution chez moi ! <3
Jessica	Avant de répondre très précisément à la question posée, je voudrais dire que j'ai vécu ma participation à cette convention citoyenne comme une vraie chance, une formidable expérience humaine et une aventure citoyenne très enrichissante. Cette convention m'a rassurée sur le fait que notre démocratie était toujours vivante et que l'intérêt général primait quand cela devenait nécessaire. Quant à la question précise, trouver sa place dans le groupe s'est fait tout naturellement, bien entendu nous avons tous été aidés dans ce sens par le travail de grande qualité du collectif d'animation. La bienveillance et le respect de tous, malgré des désaccords qui pouvaient sembler parfois profonds, ont permis de créer un vrai climat chaleureux. Merci à tous citoyennes, citoyens, collectif d'animation, co-gouv, CESE <3 <3
Jonathan D.	La bienveillance de la part de toute l'équipe du CESE et l'ouverture d'esprit de la part de la majorité des citoyens était telle que mon intégration a été toute naturelle. Tout le monde avait sa place et les animateurs ont fait en sorte que tout le monde puisse la prendre.
Loïc	Très facilement. L'intégration dans le groupe des 133 a été quasi immédiate grâce aux travaux en groupe et en sous-groupes qui facilitent la prise de parole et les contacts informels. Beaucoup d'intérêt à découvrir des profils et des expériences très variées que je n'aurais sans doute jamais eu l'occasion de rencontrer dans ma vie ordinaire de retraité.
Un témoignage, un atelier ou une rencontre vous a-t-il particulièrement éclairé ?	
Anonyme	La rencontre de tous les citoyens. Évoluer dans un écosystème tel qu'une convention est des plus galvanisant. Merci ! <3
Stéphane	Nous disposons d'une connaissance académique ou/et géographique des territoires de France, incluant leur Histoire. Échanger avec des citoyens ayant une grande expérience des territoires très différents duquel j'ai grandi fut intéressant, passionnément enrichissant. La découverte de la réalité des outre-mer, au-delà des médias fut inspirante pour s'assurer de traiter au plus juste les problématiques les concernant. Merci pour ces échanges et l'éclairage : la Guyane, Mayotte et la Réunion.

Matthieu H.	Je dirais qu'en dehors du contenu de la Convention citoyenne et de ses objectifs politiques, cela a été une aventure humaine très enrichissante qui m'a permis de côtoyer des personnes de tous milieux sociaux et territoires que je n'aurais certainement pas rencontrer en temps normal. C'est aussi, à mon avis, l'exercice démographique le plus pertinent et le plus représentatif de la réalité des opinions citoyennes. La cerise sur le gâteau est la relation d'amitié que j'ai pu créer avec un des co-citoyens, Stéphane. Un grand merci au CESE et à toutes ses équipes.
Anonyme	Les rencontres avec les acteurs collectivité territoriales, notamment la mairesse d'une petite commune qui expliquait les difficultés de la mise en place de la semaine à 5 jours car budget compliqué. Le fonctionnement par regroupement de commune. Cela a été très instructif.
Anonyme	La rencontre avec le Maire Adjoint de la ville de Chatillon m'a permis de consolider mes idées sur la politique de l'enfance. Petites et grandes villes, les difficultés se croisent. L'échange a été très riche.
Aurélie	Le 1 ^{er} atelier, l'animateur nous a fédéré et m'a éclairé sur mon rôle au sein de la convention.
Est-ce que votre regard sur le sujet a évolué ? Si oui, comment ?	
Anonyme	Cette convention citoyenne m'a amené un vrai éclairage sur le sujet des temps de l'enfant. Je suis ravie d'y avoir participé, un véritable enrichissement personnel en tant que maman, professionnelle paramédicale et humain.
Thierry	Cette convention m'a ouvert les yeux sur mon mode de fonctionnement envers mes petits-enfants. Exemple : quand il ne se rappellent plus leurs leçons, je les grondais, maintenant je les invite à prendre leur cahier pour revoir leurs leçons.
Gabin	Oui, j'étais totalement novice sur le sujet. De plus, j'ai vécu une enfance magnifique et je ne pensais pas qu'il y avait autant de misère vécue par les enfants.
Qu'avez-vous appris sur « les temps de l'enfant » que vous n'imaginiez pas avant ?	
Anonyme	J'ai appris que l'école française reproduit les inégalités sociales plus que tous les autres pays de l'OCDE.

Aurélie Ho.	Je ne pensais pas que les écrans étaient si présents dans la vie des enfants et je ne mesurais pas les contenus auxquels ils étaient confrontés et cela dès la petite enfance. J'étais d'une grande naïveté par rapport à ça.
Qu'est-ce que vous attendiez qui ne s'est pas passé ?	
Anonyme	Je m'attendais à ce que les sujets dits « transversaux » soient vraiment au cœur de mes réflexions et de nos propositions. Aborder la question des enfants de l'ASE, des violences intrafamiliales, du handicap, du rôle profond de l'école dans la création même et la légitimation des inégalités sociales (et non seulement comme « reflet » de la société. Aucune réflexion n'a été menée sur la place même des enfants au sein de notre société, de ses droits (ou absence de droit). J'ai le sentiment que nous n'avons pas non plus eu l'occasion d'exprimer nos divergences d'opinions. L'objectif affiché était le « consensus », pensé comme une absence de dissensus ou de conflit, amenant à des réflexions et des propositions convenues.
Gilles	Je pensais rencontrer les pédagogues qui construisent les programmes et les interroger sur les allègements possibles.
Comment avez-vous vécu votre participation à la convention citoyenne de manière générale ?	
Anonyme	Très enrichissante, à la fois humainement qu'intellectuellement. Expérimenter une « mini assemblée », la prise de décision, les débats étaient stimulants.
Enzo L.	Enrichissant d'un point de vue personnel : l'occasion d'échanger avec des gens d'horizon différents, mais aussi de voir que des paroles radicales peuvent trouver un écho et du soutien. Un peu frustrant d'un point de vue collectif : des propositions déjà édulcorées qui en plus seront encore affaiblies par le gouvernement si tant est qu'elles soient reprises. Et la sensation que l'appareil médiatique n'aidera pas assez.
Cédric K.	Je pensais que pour le bien-être de tous les enfants, envisager les transports péri et extra-scolaires comme gratuits, accessibles, libres et pour tous, aurait dû être un élément fondamental anti-sectaire et nécessaire pour construire l'avenir des jeunes sans les laisser à la merci de leur milieu.

Qu'est-ce que la convention vous a apporté d'un point de vue personnel ?

Anonyme Cette convention m'a permis de prendre conscience de la complexité des situations vécues par les enfants en France et de l'importance d'agir collectivement pour améliorer leurs conditions de vie. Cette démarche m'a permis de renforcer ma capacité d'écoute, de débattre et de dialoguer.

Michael B. Socialement intéressant, hyper enrichissant par la rencontre des personnes que je n'aurais rencontrées autrement.

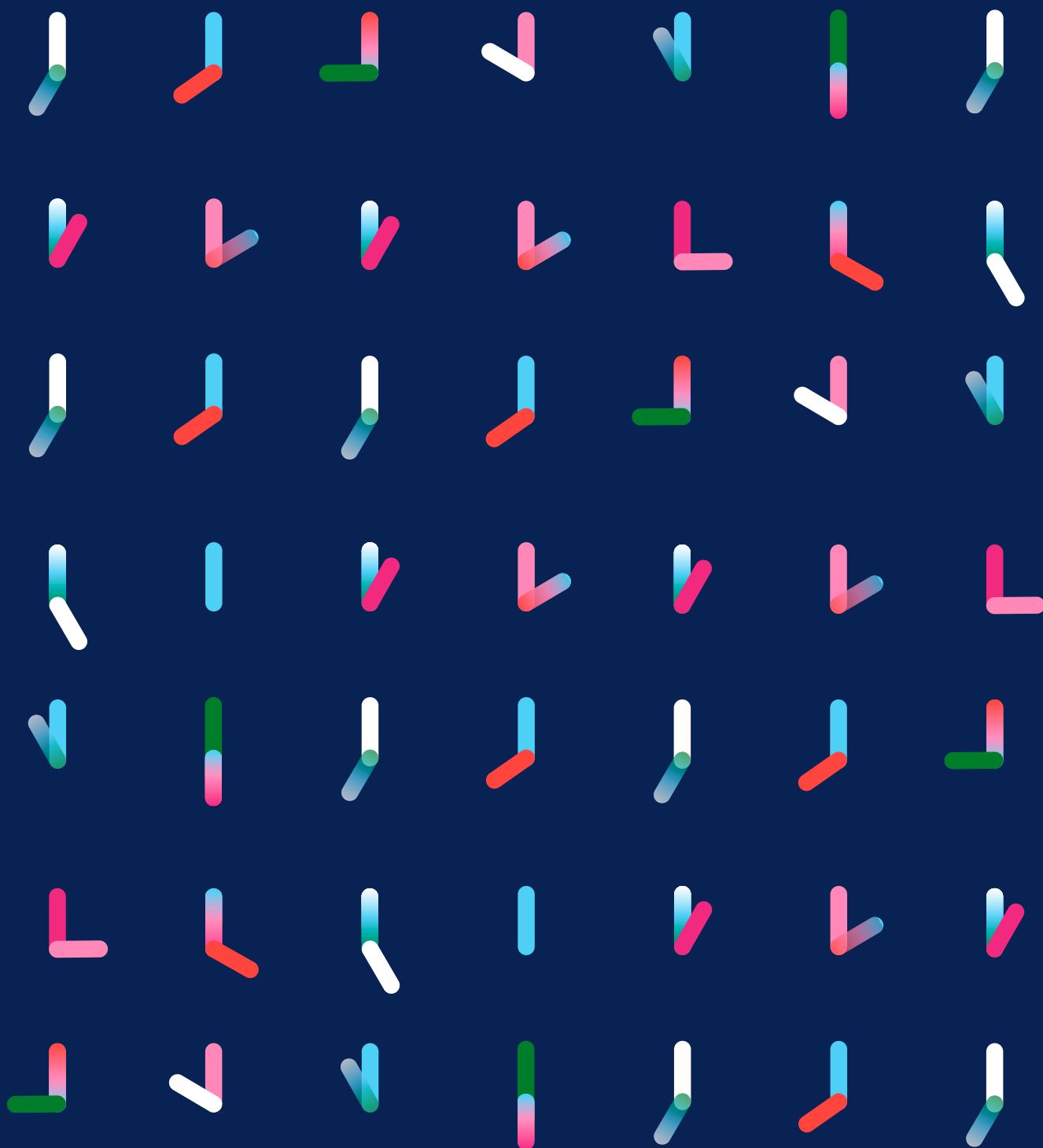
Avez-vous noué des liens, des discussions ou des débats qui vous ont particulièrement marquée ?

Anonyme J'ai surtout noué des liens avec des personnes que je n'aurais jamais croisées ou avec lesquelles je n'aurais jamais discuté dans ma vie. Je me sens beaucoup plus riche de toutes ces personnes. Avec une spéciale dédicace à mon binôme (MB)<3.

Georges Ce qui m'a beaucoup marqué, plus même que le sujet de la convention, c'est l'exercice de la démocratie participative. Les échanges informels m'ont notamment permis de mieux comprendre et de définir, à mon niveau, ce qu'est la démocratie participative. Je regrette que nous ayons beaucoup traité de sujets que je qualifierais de problèmes d'intendance (qui relèvent des professionnels de terrain) au détriment des grandes orientations sur lesquelles, l'intelligence collective et le bon sens des citoyens auraient pu être d'un apport bénéfique.



PS - Campus des Jeunes, Lucie Lefebvre, Benjamin Combes, et Thomas de Montigny



Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux



Convention
Citoyenne Cese
sur les temps de l'enfant

